TRAITÉ
SUR LES
APPARITIONS DES ESPRITS,
ET
SUR LES VAMPIRES,
OU LES REVENANS de Hongrie, de Moravie, &c.

Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET,
Abbé de Senones.

Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée.

TOME I.



A SENONES,
Chez JOSEPH PARISET, Imprimeur-Libraire.

M. D. CC. LIX.

AVEC APPROBATION.

Quemadmodùm multa fieri non poſſe, priuſquàm facta ſunt, judicantur; ita multa quoque, quæ antiquitùs facta, quia nos ea non vidimus, neque ratione aſſequimur, ex iis eße, quæ fieri non potuerunt, judicamus. Quæ certè ſumma inſipientia eſt. Plin. Hiſt. natur. lib. vij. c. 1.



PREFACE.

LE grand nombre d'auteurs qui ont écrit sur les apparitions des Anges, des démons & des ames séparées du corps, ne m'est pas inconnu ; & je ne présume pas assez de ma capacité, pour croire que j'y réussirai mieux qu'ils n'ont fait, & que j'encherirai sur leurs lumieres & sur leurs découvertes. Je sens bien que je m'expose à la critique, & peut-être à la risée de bien des lecteurs, qui regardent cette matiere comme usée & décriée dans l'esprit des philosophes, des savans, & de plusieurs théologiens : je ne dois pas compter non plus sur l'approbation du peuple, que son peu de discernement empêche d'être juge compétent dans cette matiere. Mon but n'est point de fomenter la superstition, ni d'entretenir la vaine curiosité des visionnaires, & de ceux qui croient sans examen tout ce qu'on leur raconte, dès qu'ils y trouvent du merveilleux & du surnaturel. Je n'écris que pour

des eſprits raiſonnables & non prévenus, qui examinent les choſes ſérieuſement & de ſang froid ; je ne parle que pour ceux qui ne donnent leur conſentement aux vérités connues, qu'avec maturité, qui ſavent douter dans les choſes incertaines, ſuſpendre leur jugement dans les choſes douteuſes, & nier ce qui eſt manifeſtement faux.

Pour les prétendus eſprits forts, qui rejettent tout, pour ſe diſtinguer & pour ſe mettre au deſſus du commun, je les laiſſe dans la ſphere de leur élévation : ils penſeront de mon ouvrage ce qu'ils jugeront à propos ; & comme il n'eſt pas fait pour eux, apparemment ils ne prendront pas la peine de le lire.

Je l'ai entrepris pour ma propre inſtruction, & pour me former à moi-même une idée juſte de tout ce qu'on dit ſur les apparitions des Anges, du démon & des ames ſéparées du corps. J'ai voulu voir juſqu'à quel point cette matiere étoit certaine ou incertaine, vraie ou fauſſe, connue ou inconnue, claire ou obſcure.

Dans ce grand nombre de faits & d'e-

xemples que j'ai ramassés, j'ai tâché d'apporter du choix, & de n'en pas entasser une trop grande multitude, de peur que dans le trop grand nombre d'exemples, les douteux ne nuisissent aux certains, & qu'en voulant trop prouver, je ne prouvasse absolument rien. Il s'en rencontrera même entre ceux que j'ai cités, qui ne trouveront pas aisément créance parmi plusieurs lecteurs ; & je consens qu'ils les tiennent comme non rapportés.

Je les prie cependant de faire un juste discernement des faits & des exemples, après quoi ils pourront avec moi porter leur jugement, affirmer, nier, ou demeurer dans le doute.

Il m'a paru très-important, par le respect que tout homme doit à la vérité, & par la vénération qu'un chrétien & un prêtre doit à la religion, de détromper le monde de l'opinion qu'il a sur les apparitions, s'il les croit toutes vraies ; ou de l'instruire, & de lui montrer la vérité & la réalité d'un grand nombre, s'il les croit toutes fausses. Il est toujours honteux de se tromper ; & il est dangereux,

en fait de religion, de croire légerement, de demeurer volontairement dans le doute, ou de s'entretenir ſans raiſon dans la ſuperſtition & dans l'illuſion : c'eſt déja beaucoup de ſavoir douter ſagement, & de ne pas porter ſes jugemens au-delà de ſes connoiſſances.

Je n'ai jamais eu la penſée de traiter à fond la matiere des apparitions; je n'en ai traité, pour ainſi dire, que par haſard & par occaſion. Mon premier & principal objet a été de parler des *Vampires* de Hongrie. En ramaſſant mes matériaux ſur ce ſujet, il s'en eſt trouvé beaucoup qui concernoient les apparitions; leur grand nombre cauſoit de l'embarras à ce traité des vampires. J'en ai détaché une partie, & en ai compoſé cette diſſertation ſur les apparitions; il en reſte encore un bon nombre, que j'aurois pu en détacher, & mettre plus d'ordre & de ſuite dans ce traité. Bien des gens ont pris ici l'acceſſoire pour le principal, & ont fait plus d'attention à la premiere partie qu'à la ſeconde, qui étoit toutefois la premiere & la principale dans mon deſſein.

Car j'avoue que j'ai toujours été fort frappé de ce qu'on raconte des vampires ou des revenans de Hongrie, de Moravie, de Pologne, des brucolaques de Grece, des excommuniés, qu'on dit qui ne pourrissent point : j'ai cru devoir y donner toute l'attention dont je suis capable, & j'ai jugé à propos de traiter cette matiere dans une dissertation particuliere. Après avoir bien étudié la chose, & m'en être fait instruire autant que j'ai pu, j'y ai trouvé peu de solidité & peu de certitude ; ce qui, joint aux avis de quelques personnes sages & respectables, que j'ai consultées, m'avoit fait entierement abandonner mon dessein, & renoncer à travailler sur un sujet qui souffre tant de contradictions, & renferme tant d'incertitude.

Mais regardant la chose sous un autre aspect, j'ai repris la plume, résolu de détromper le public, si je trouvois que ce qu'on en dit fût absolument faux, faisant voir que tout ce qu'on débite sur ce sujet est incertain, & qu'on doit être très-réservé à prononcer sur ces vampires, qui

ont fait tant de bruit dans le monde depuis un certain tems, & qui partagent encore aujourd'hui les esprits, même dans les pays qui sont le théâtre de leur prétendu retour & de leurs apparitions : ou de montrer que ce qu'on a dit & écrit sur ce sujet n'est pas destitué de probabilité, & que la matiere du retour des vampires est digne de l'attention des curieux & des savans, & mérite qu'on l'étudie sérieusement, qu'on examine les faits qu'on en rapporte, & qu'on en approfondisse les causes, les circonstances & les moyens.

Je vais donc examiner cette question en historien, en philosophe, en théologien. Comme historien, je tâcherai de découvrir la vérité des faits ; comme philosophe, j'en examinerai les causes & les circonstances ; enfin les lumieres de la théologie m'en feront tirer des conséquences par rapport à la religion. Ainsi je n'écris point dans l'espérance de convaincre les esprits forts & les Pyrrhoniens, qui ne conviennent pas de l'existence des revenans, des vampires, ni même des apparitions des Anges, des démons & des

ames, ni pour intimider les esprits foibles & crédules, en leur racontant des apparitions extraordinaires. Je ne compte pas aussi guérir les superstitieux de leurs erreurs, ni le peuple de ses préventions, pas même de corriger les abus qui naissent de cette créance peu éclairée, ni de lever tous les doutes qu'on peut former sur les apparitions : je prétends encore moins m'ériger en juge & en censeur des ouvrages & des sentimens des autres, ni me distinguer, me faire un nom, ou me divertir en répandant de dangereux doutes sur une chose qui regarde la religion, & dont on pourroit tirer de fâcheuses conséquences contre la certitude des Ecritures, & contre les dogmes inébranlables de notre créance. Je la traiterai aussi solidement & aussi sérieusement qu'elle le mérite; & je prie Dieu de me donner les lumieres nécessaires pour le faire avec succès.

J'exhorte mon lecteur à distinguer ici les faits racontés d'avec la maniere dont ils sont arrivés. Le fait peut être certain, & la maniere très-inconnue. L'Ecriture

nous raconte certaines apparitions d'Anges & d'ames ſeparées du corps: ces exemples ſont indubitables, & fondés ſur la révélation des ſaintes Lettres; mais la maniere dont Dieu a opéré ces réſurrections, ou dont il a permis ces apparitions, eſt cachée dans ſes ſecrets. Il nous eſt permis de les examiner, d'en rechercher les circonſtances, de propoſer quelques conjectures ſur la maniere dont le tout s'eſt paſſé; mais il y auroit de la témérité de décider ſur une matiere que Dieu n'a pas jugé à propos de nous révéler. J'en dis autant à proportion des hiſtoires rapportées par des auteurs ſenſés, contemporains & judicieux, qui racontent ſimplement les faits, ſans entrer dans l'examen des circonſtances, ni dans la maniere dont les choſes ſont arrivées, & dont peut-être ils n'étoient pas bien informés eux-mêmes.

On m'a déja objecté que je citois des poëtes & des auteurs peu accrédités, pour ſoutenir une choſe auſſi ſérieuſe & auſſi conteſtée que les apparitions des eſprits: ces ſortes d'autorités, dit-on, ſont plus

propres à rendre douteuſes les apparitions, qu'à établir leur vérité.

Mais je cite ces auteurs comme témoins de l'opinion des peuples ; & je compte que ce n'eſt pas peu, dans l'extrême licence d'opinions qui regne aujourd'hui dans le monde, parmi ceux mêmes qui font profeſſion du chriſtianiſme, de démontrer que les anciens Grecs & Romains penſoient que les ames étoient immortelles, qu'elles ſubſiſtoient après la mort du corps, & qu'il y avoit une autre vie, où elles recevoient la recompenſe de leurs bonnes actions, ou le châtiment de leurs crimes.

Ces ſentimens qu'on voit dans les poëtes, ſont auſſi rapportés dans les peres de l'Egliſe, & dans les hiſtoriens payens & chrétiens ; mais comme ils n'ont pas prétendu leur donner du poids, ni les approuver en les rapportant, on ne doit pas m'imputer non plus de les vouloir autoriſer. Par exemple, ce que j'ai rapporté des *Manes* ou *Lares*, de l'évocation des ames après la mort du corps, de l'avidité de ces ames à venir ſucer le ſang des ani-

maux immolés, de la figure de l'ame séparée du corps, de l'inquiétude des ames qui n'ont point de repos que leur corps ne soit mis en terre, de ces superstitieuses statues de cire dévouées & consacrées sous le nom de certaines personnes, à qui les magiciens prétendoient donner la mort en brûlant ou piquant leurs effigies faites en cire, du transport des sorciers & sorcieres par les airs, & de leurs assemblées au sabbat; tout cela est rapporté, & dans les philosophes, & dans les historiens payens, aussi bien que dans les poëtes.

Je sais ce que les uns & les autres valent, & j'en fais le cas qu'ils méritent; mais je crois qu'il est important, en traitant cette matiere, de faire connoître aux lecteurs les anciennes superstitions, les opinions vulgaires, les préjugés des peuples, pour les réfuter, & pour ramener les figures à la vérité, en les dégageant de ce que la poésie a pu y ajouter pour l'embellissement du poëme, & pour l'amusement du lecteur.

De plus je ne rapporte ordinairement ces sortes de choses qu'à propos de cer-

tains faits avoués par des historiens & par d'autres auteurs sérieux & raisonnables, & quelquefois plutôt pour l'ornement du discours, ou pour égayer la matiere, que pour en tirer des preuves certaines, & des conséquences nécessaires pour le dogme, ou pour certifier les faits, & pour donner du poids à mon récit.

Je sais le peu de fond que l'on doit faire sur ce que dit Lucien sur cette matiere : il n'en parle que pour s'en railler. Philostrate, Jamblique & quelques autres ne méritent pas plus de considération; aussi ne les citai-je que pour les réfuter, ou pour faire voir jusqu'à quel point on a poussé la vaine & ridicule crédulité sur ces matieres, dont les plus sensés d'entre les payens se sont mocqués eux-mêmes.

Les conséquences que je tire de toutes ces histoires & de ces fictions poétiques, & la maniere dont j'en parle dans le cours de cette dissertation, justifie assez que je n'estime & ne donne pour vrai & pour certain que ce qui l'est en effet, & que je ne prétends point en imposer à mon lecteur, en racontant bien des choses que

moi-même je regarde comme fauſſes, ou comme très-douteuſes, ou même comme fabuleuſes. Mais cela ne doit point préjudicier au dogme de l'immortalité de l'ame, & à celui d'une autre vie, ni à la vérité de certaines apparitions rapportées dans l'Ecriture, ou conſtatées d'ailleurs par de bons témoignages.

La premiere édition de cet ouvrage s'étant faite en mon abſence, & ſur une copie peu correcte, il s'y eſt gliſſé bon nombre de fautes d'impreſſion, & même d'expreſſions & de phraſes louches & ſuſpendues : j'ai tâché d'y remédier dans une ſeconde édition, & d'éclaircir les endroits que l'on m'a averti demander explication, de corriger ce qui pourroit offenſer les lecteurs ſcrupuleux, & de prévenir les mauvaiſes conſéquences qu'on pourroit tirer de ce que j'ai dit. J'ai même enchéri dans cette troiſieme édition. J'en ai retranché pluſieurs endroits ; j'en ai ſupprimé quelques-uns ; j'en ai ajouté & corrigé d'autres ; j'ai profité des avis que l'on m'a donnés, & j'ai répondu aux objections qui m'ont été faites.

On s'eſt plaint de ce que je ne prends pas parti, & de ce que je ne me décide pas ſur pluſieurs difficultés que je propoſe, & que ſouvent je laiſſe mon lecteur dans l'incertitude.

Je ne me défends pas beaucoup ſur ce reproche ; j'aurois beaucoup plus ſujet de me juſtifier, ſi je m'étois déterminé ſans une parfaite connoiſſance de cauſe à un parti, au hazard d'embraſſer l'erreur, & de tomber dans un plus grand inconvénient. Il eſt de la ſageſſe de ſuſpendre ſon jugement, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à la vérité bien connue.

On m'a auſſi averti que certaines perſonnes avoient fait des plaiſanteries de quelques faits que j'ai rapportés. Si je les ai rapportés comme certains, & qu'ils donnent juſte lieu à la plaiſanterie, je paſſe condamnation ; mais ſi je les ai cités comme fabuleux & comme faux, ils ne font pas matiere de plaiſanterie : *falſum non eſt de ratione faceti.*

Il y a certaines gens qui ſe plaiſent à tourner les choſes les plus ſérieuſes en badineries, qui n'épargnent ni le ſacré ni

le profane. Les hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament, les cérémonies les plus ſacrées de notre religion, les vies des Saints les plus reſpectables ne ſont point à l'abri de leurs fades plaiſanteries.

On m'a fait des reproches de ce que je rapporte pluſieurs hiſtoires fauſſes, pluſieurs faits douteux, pluſieurs événemens fabuleux : il eſt vrai ; mais je ne les donne que pour ce qu'ils ſont : j'ai déclaré pluſieurs fois que je n'en étois point garant, que je les rapportois pour en faire connoître le faux, le ridicule, & pour leur ôter le crédit qu'ils pourroient avoir dans l'eſprit du peuple ; & ſi je ne me ſuis pas beaucoup étendu à les réfuter, j'ai cru devoir laiſſer à mon lecteur le plaiſir de le faire, & lui ſuppoſer aſſez de bon ſens & de ſuffiſance pour en porter lui-même ſon jugement, & en faire le mépris que j'en fais moi-même : ce ſeroit faire trop d'honneur à certaines choſes, que de les réfuter ſérieuſement.

Une autre objection, mais plus ſérieuſe, c'eſt, dit-on, que ce que je dis des illuſions du démon, porte coup contre

les vraies apparitions rapportées dans l'Ecriture, comme contre les autres soupçonnées de fausseté.

Je réponds que les conséquences que l'on tire des principes ne sont bonnes que quand les choses sont égales, & que les sujets & les circonstances sont les mêmes: sans cela point d'application de principes. Les faits ausquels s'applique mon raisonnement, sont rapportés par des auteurs de petite autorité, par des historiens ordinaires, n'ayant aucun caractere qui mérite une créance au dessus de l'humaine. Je puis, sans donner atteinte à leur personne, ni à leur mérite, avancer qu'ils peuvent avoir été mal informés, prévenus, trompés; que l'esprit de séduction peut avoir été de la partie; que les sens, l'imagination, la superstition ont pu faire prendre pour vrai ce qui n'étoit qu'apparent.

Mais pour les apparitions rapportées dans les saintes Ecritures, elles empruntent leur autorité infaillible des auteurs sacrés & inspirés qui les ont écrites; elles sont vérifiées par les événemens qui les ont suivies, par l'exécution des prédic-

tions qui ont été faites plusieurs siecles auparavant, & qui ne pouvoient être faites, ni prévues, ni exécutées, ni par l'esprit humain, ni par les forces de l'homme, pas même par l'ange de ténebres.

Je suis assez peu touché du jugement que l'on a porté de ma personne & de mes intentions dans la publication de ce traité. Quelques-uns ont cru que je l'avois fait pour détruire le sentiment commun & populaire des apparitions, & pour le traduire en ridicule; & je reconnois que ceux qui liront cet ouvrage avec attention & sans prévention, y remarqueront plus de raisons de douter de ce que le peuple croit sur cette matiere, qu'ils n'en verront pour favoriser l'opinion contraire. Si j'ai traité ce sujet serieusement, ce n'est que dans ce qui concerne les faits où la religion & la vérité des Ecritures est intéressée: ceux qui sont indifférens, je les ai abandonnés à la censure des personnes sensées, & à la critique des savans & des esprits philosophes.

Je déclare que je tiens pour vraies toutes les apparitions rapportées dans les li-

vres ſacrés de l'ancien & du nouveau Teſtament, ſans prétendre toutefois qu'il ne ſoit pas permis de les expliquer & de les réduire à un ſens naturel & vrai-ſemblable, en retranchant le trop grand merveilleux qui pourroit choquer les perſonnes éclairées. Je crois qu'en cela je dois appliquer le principe de S. Paul (*a*): *La lettre tue, & l'eſprit vivifie.*

Quant aux autres apparitions & viſions rapportées dans des auteurs Chrétiens, ou Juifs, ou Payens, j'en fais autant que je puis le diſcernement, & j'exhorte mes lecteurs à en faire de même; mais je blâme & deſapprouve la critique outrée de ceux qui nient tout, & qui forment des difficultés ſur tout, pour ſe diſtinguer par leur prétendue force d'eſprit, & pour s'autoriſer à nier tout, & à conteſter les choſes les plus certaines, & généralement tout ce qui tient du miraculeux, & ce qui paroit au deſſus des loix ordinaires de la nature. S. Paul permet d'examiner & d'éprouver tout : *Omnia probate;* mais il veut qu'on s'en tienne à ce qui eſt bon & vrai : *Quod bonum eſt tenete* (*b*).

(*a*) *II. Cor.* iij. 16. (*b*) *I. Theſſal.* v. 21.



TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce premier Volume.

Fin de la Table.

DISSERTATION



DISSERTATION

SUR LES

APPARITIONS

DES AMES DES DE'MONS,

ET DES

AMES DES DÉFUNTS.

TOUT le monde parle d'apparitions d'Anges, de démons, & d'ames séparées du corps. La réalité de ces apparitions passe pour constante parmi plusieurs personnes ; tandis que plusieurs autres s'en mocquent, & les traitent de rêveries. Je me suis déterminé à traiter cette matiere,

pour voir à quel point de certitude on la peut porter. Je partagerai cette Dissertation en quatre parties. Dans la premiere je parlerai des apparitions des bons Anges, dans la seconde des apparitions des mauvais Anges, dans la troisieme des apparitions des ames des Trépassés, & dans la quatrieme des apparitions d'hommes vivans à d'autres hommes vivans, absens, éloignés, & à l'insçû de ceux qui apparoissent.

CHAPITRE I.

Apparitions des bons Anges, prouvées par les Livres de l'ancien Testament.

LES apparitions de bons Anges sont fréquentes dans les livres de l'ancien Testament. Celui qui fut mis à l'entrée du Paradis terrestre (*a*) étoit un Chérubin armé d'un glaive flamboyant. Ceux qui apparurent à Abraham, &

(*a*) *Genes. iij.* 24.

qui lui promirent la naiſſance d'un fils (*a*): ceux qui apparurent à Loth, & lui prédirent la ruine de Sodome & des autres Villes criminelles (*b*) : celui qui parla à Agar dans le deſert (*c*), & lui ordonna de retourner dans la maiſon d'Abraham, & de demeurer ſoumiſe à Sara, ſa Maîtreſſe : ceux qui apparurent à Jacob, allant en Méſopotamie, qui montoient & deſcendoient l'Echelle myſtérieuſe (*d*) : celui qui lui enſeigna la maniere de faire naître de ſes brebis des moutons de différentes couleurs (*e*) : celui qui lutta contre Jacob, à ſon retour de la Méſopotamie (*f*), étoient des Anges de lumiere & bienfaiſans, de même que celui qui parla à Moïſe dans le buiſſon ardent à Horeb (*g*), & qui lui donna les tables de la Loi ſur le mont Sinaï. Cet Ange qui prend ordinairement le nom de Dieu, & agit en ſon nom & avec ſon autorité (*h*), qui ſervit de guide aux Hébreux dans le deſert, caché dans une nuée ſombre & obſcure pendant le jour, & brillante pendant la nuit : celui qui parla à Balaam, & qui menaça de tuer ſon âneſſe (*i*) : celui enfin qui combattit contre Satan pour le corps de Moïſe (*k*). Tous ces Anges étoient ſans doute de bons Anges.

Il faut porter le même jugement de celui qui

(*a*) *Geneſ. xviij.* 1. 2. 3.
(*b*) *Geneſ. xix.*
(*c*) *Geneſ. xxj.* 17.
(*d*) *Geneſ. xxviij.* 12.
(*e*) *Geneſ. xxxj.* 10. 11.
(*f*) *Geneſ. xxxij.*
(*g*) *Exod. iij.* 6. 7.
(*h*) *Exod. iij. iv.*
(*i*) *Num. xxij. xxiij.*
(*k*) *Jud.* 9.

ſe préſenta en armes à Joſué dans la plaine de Jéricho (*a*), qui ſe déclara Chef de l'armée du Seigneur : on croit avec raiſon que c'étoit l'Ange S. Michel, celui qui ſe fit voir à la femme de Manué (*b*), Pere de Samſon, puis à Manué lui-même, & lui prédit la naiſſance de Samſon ; celui qui annonça à Gédéon qu'il délivreroit Iſraël de la ſervitude des Madianites (*c*). L'Ange Gabriel apparut à Daniel à Babylone (*d*) ; & Raphaël conduiſit le jeune Tobie à Ragès de Médie (*e*). La prophétie du Prophête Zacharie eſt remplie de viſions d'Anges (*f*). Dans les livres de l'ancien Teſtament on nous décrit le thrône du Seigneur poſé ſur les Chérubins ; & on nous repréſente le Dieu d'Iſraël, ayant devant ſon thrône ſept Anges principaux (*g*), toujours prêts à exécuter ſes ordres, & quatre Chérubins chantant ſes louanges, & adorant ſa ſainteté ſouveraine ; le tout faiſant une eſpece d'alluſion à ce qu'on voyoit dans la Cour des anciens Rois de Perſe (*h*), où il y avoit ſept principaux Officiers qui voyoient la face du Roi, qui approchoient de ſa perſonne, & qu'on appelloit les yeux & les oreilles du Roi.

(*a*) *Joſue*, *v*. 13.
(*b*) *Judic. xvij.*
(*c*) *Judic. vj. vij.*
(*d*) *Dan. viij.* 16. *ix.* 21.
(*e*) *Tob. v.*
(*f*) *Zach. v.* 9. 10. 11, *&c.*
(*g*) *Pſal. xvij.* 10. *l. xxix.* 2, *&c.*
(*h*) *Daniel. vij.* 10. 3. *Reg. xxij.* 19. *Tob. xij. Zach.* 4. 10. *Apoc.* j. 4.

CHAPITRE II.

Apparitions des bons Anges, prouvées par les Livres du nouveau Testament.

LEs livres du nouveau Testament ſont de même remplis de faits, qui prouvent les apparitions des bons Anges. L'Ange Gabriël apparoit à Zacharie, Pere de Jean-Baptiſte, & lui prédit la future naiſſance du Précurſeur (*a*). Les Juifs qui virent ſortir Zacharie du Temple, après y avoir demeuré plus long-tems qu'à l'ordinaire, & ayant remarqué qu'il étoit devenu muet, ne douterent pas qu'il n'y eut eû quelque apparition d'Ange. Le même Gabriël annonça à MARIE la future naiſſance du Meſſie (*b*). JESUS étant né à Béthléem, l'Ange du Seigneur apparut aux Paſteurs pendant la nuit (*c*), & leur déclara que le Sauveur du monde étoit né à Béthléem. Il y a tout lieu de croire que l'étoile qui apparut aux Mages en orient, & qui les conduiſit droit à Jéruſalem, & de-là à Béthléem, étoit dirigée par un bon Ange (*d*). S. Joſeph fut averti par un Eſprit céleſte de ſe retirer en Egypte avec la Mere & l'Enfant JESUS, de peur que Jéſus ne tombât

(*a*) *Luc.* j. 10. 11. 12. *&c.*
(*b*) *Luc.* j. 26. 27. *&c.*
(*c*) *Luc.* ij. 9. 10.
(*d*) *Matth.* ij. 13. 14. 20.

entre les mains d'Hérode, & ne fût enveloppé dans le massacre des Innocens. Le même Ange informa Joseph de la mort du Roi Hérode, & lui dit de retourner dans le pays d'Israël.

Après la tentation de J. C. au desert, les Anges vinrent lui servir à manger (*a*). Le démon tentateur dit à J. C. que Dieu a commandé à ses Anges de le conduire, & d'empêcher qu'il ne se heurtât contre la pierre, ce qui est tiré du Pseaume XCII. & qui prouve la créance des Juifs sur l'article des Anges gardiens. Le Sauveur confirme la même verité (*b*), en disant que les Anges des enfans voient sans cesse la face du Pere céleste. Au jugement dernier les bons Anges feront la séparation des justes (*c*), & les conduiront au Royaume des Cieux, & précipiteront les méchans dans le feu éternel.

A l'agonie de J. C. dans le Jardin des oliviers, un Ange descendit du Ciel pour le consoler (*d*). Après sa résurrection, les Anges apparurent aux saintes femmes qui étoient venues à son tombeau pour l'embeaumer (*e*). Et dans les actes des Apôtres, ils apparurent aux Apôtres dès que J. C. fut monté au Ciel; & l'Ange du Seigneur vint ouvrir les portes de la prison, où étoient enfermés les Apôtres, & les mit en liberté (*f*). Dans le même livre, S. Etienne nous apprend

(*a*) Matth. iv. 6. 11.
(*b*) Matth. xviij. 16.
(*a*) Matth. xiij. 45. 46.
(*d*) Luc. xxij. 43.
(*e*) Matth. xxviij. Joan. x.
(*f*) Act. v. 19.

que la Loi a été donnée à Moïse par le ministere des Anges (*a*), & par conséquent ce sont des Anges qui lui ont apparu à Sinaï & à Horeb, & qui lui ont parlé au nom de Dieu, comme ses ambassadeurs, & comme revêtus de son autorité; aussi le même Moïse parlant de l'Ange du Seigneur, qui devoit introduire Israël dans la terre promise, dit que le nom de Dieu est en lui (*b*), *& est nomen meum in illo.*

S. Pierre étant en prison, en est délivré par un Ange (*c*), qui le conduit à la longueur d'une rue, puis disparut : S. Pierre frappant à la porte du logis où étoient les Freres, on ne pouvoit se persuader que ce fût lui, on crut que c'étoit son Ange qui frappoit & parloit. Saint Paul instruit dans l'école des Pharisiens, pensoit comme eux sur le sujet des Anges, il en croyoit l'existence contre les Saducéens (*d*), & supposoit qu'ils pouvoient apparoître. Lorsque cet Apôtre, ayant été arrêté par les Romains, raconta au peuple assemblé la maniere dont il avoit été renversé allant à Damas, les Pharisiens, qui se trouverent présens, répondirent à ceux qui crioient contre lui : Que savons-nous si un Ange ou un Esprit ne lui a pas parlé? *Si Spiritus locutus est ei, aut Angelus?* S. Luc dit qu'un Macédonien (apparemment l'Ange

(*a*) *Act.* vij. 30. 35.
(*b*) *Exod.* xxiij. 21.
(*c*) *Act.* xij. 8. 9.
(*d*) *Rom.* j 18. 1. *Cor.* iv. 9. vj. 3. xij. 7. *Galat.* iij. 19. *Act.* xxiij. 9. *Act.* xvj. 9. *Apoc.* j. 11.

de la Macédoine) apparut à S. Paul, & le pria de venir annoncer l'Evangile dans ce pays.

S. Jean dans l'Apocalypse parle des sept Anges qui présidoient aux Eglises d'Asie. Je sais que ces sept Anges sont les Evêques de ces Eglises; mais la tradition ecclésiastique veut que chaque Eglise ait son Ange tutélaire. Dans le même livre de l'Apocalypse, sont racontées diverses apparitions des Anges : toute l'antiquité chrétienne les a reconnues; la Synagogue les a reconnues de même; en sorte que l'on peut avancer que rien n'est plus certain que l'existence des bons Anges & leurs apparitions.

Je range au nombre des apparitions, non seulement celles des bons ou mauvais Anges, & des ames des défunts qui se font voir aux vivans, mais aussi celles des vivans qui se font voir aux Anges ou aux trépassés : soit que ces apparitions se fassent en songe, dans le sommeil ou dans la veille, soit qu'elles se manifestent à tous ceux qui sont présens, ou seulement aux personnes à qui Dieu juge à propos de les manifester. Par exemple, dans l'Apocalypse (*a*) S. Jean vit les quatre animaux & les vingt-quatre viellards qui étoient vêtus d'habits blancs, & portoient des couronnes d'or sur leurs têtes, & étoient assis sur des thrônes autour de celui du Tout-Puissant, & qui se prosternoient devant le thrône de celui qui vit éternellement,

(*a*) *Apoc. iv.* 4. 10.

& jettoient tous leurs couronnes à ses pieds.

Et ailleurs, je vis quatre Anges qui étoient debout sur les quatre coins du monde (*a*), qui tenoient les quatre vents, & les empêchoient de souffler sur la terre; puis je vis un autre Ange qui se levoit du côté de l'orient, & qui cria aux quatre Anges qui avoient ordre de nuire à la terre & à la mer: Ne faites aucun mal, ni à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons imprimé un signe sur le front des serviteurs de Dieu: & j'ouis que le nombre de ceux qui avoient reçu ce signe, étoit de cent quarante-quatre mille. Ensuite je vis une troupe innombrable de gens de toutes nations, de tribus, de peuples & de langues, qui étoient debout devant le thrône du Très-Haut, vêtus de robes blanches, & ayant des palmes à la main.

Et dans le même livre (*b*), S. Jean, après avoir décrit la majesté du thrône de Dieu & les adorations que lui rendent les Anges & les Saints prosternés devant lui, un des anciens lui dit: Ceux que vous voyez couverts de robes blanches, sont ceux qui ont souffert de grandes épreuves & de grandes afflictions, & qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau; c'est pourquoi ils sont devant le trhône de Dieu, & le seront nuit & jour dans son Temple, & celui qui est assis sur le thrône, régnera sur eux, &

(*a*) *Apoc. viij.* 1. 2. 3. 9. *&c.* (*b*) *Apoc. vij.* 13. 14.

l'Ange qui est au milieu du thrône les conduira aux fontaines de l'eau vive. Et encore j'ai vu sous l'Autel de Dieu les ames de ceux qui ont été mis à mort (*a*) pour la défense de la parole de Dieu, & pour le témoignage qu'ils lui ont rendu ; ils crioient à haute voix, disant : Jusqu'à quand, Seigneur, ne vangerez-vous pas notre sang contre ceux qui sont sur la terre, &c ?

Toutes ces apparitions, & plusieurs autres semblabes, que l'on pourroit rapporter, tirées tant des livres saints, que des histoires authentiques, sont de véritables apparitions, quoique ni les Anges, ni les Martyrs, dont il est parlé dans l'Apocalypse, ne soient pas venu se présenter à S. Jean, mais qu'au contraire cet Apôtre ait été transporté en esprit au Ciel, pour y voir ce que nous venons de raconter. Ce sont des apparitions qu'on peut appeller passives de la part des Anges & des SS. Martyrs, & actives de la part du saint Apôtre qui les voit.

(*a*) *Apoc.* vj. 9. 10.



CHAPITRE III.

Sous quelle forme les bons Anges ont-ils apparu?

LA maniere la plus ordinaire dont les bons Anges apparoiſſent dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, eſt ſous la forme humaine: c'eſt ſous cette forme qu'ils ſe ſont fait voir à Abraham, à Loth, à Jacob, à Moïſe, à Joſué, à Manué, pere de Samſon, à David, à Tobie, aux Prophêtes: & dans le nouveau Teſtament ils ont apparu ſous la même forme à la ſainte Vierge, à Zacharie, pere de ſaint Jean-Baptiſte, à Jeſus Chriſt, après ſon jeûne de quarante jours, & au même dans le Jardin des oliviers, dans ſon agonie. Ils ſe montrent de même aux ſaintes femmes après la réſurrection du Sauveur. Celui qui apparut à Joſué (*a*) dans la plaine de Jéricho, ſe montra apparemment ſous la forme d'un guerrier, puiſque Joſué lui demanda: Etes-vous des nôtres, ou de nos ennemis?

Quelquefois ils ſe cachent ſous quelque forme qui n'a nul rapport à la figure humaine, comme celui qui apparut à Moïſe dans le buiſſon ardent (*b*), & qui conduiſoit les Iſraélites dans le deſert, ſous la forme d'une colonne de

(*a*) *Joſue, v.* 19. (*b*) *Exod. iij.* 3. 44.

nuée obſcure & épaiſſe pendant le jour, & lumineuſe pendant la nuit (*a*) Le Pſalmiſte nous dit que Dieu ſe ſert de ſes Anges comme d'un vent ſubtil & d'un feu brûlant, pour exécuter ſes ordres (*b*). Les Chérubins, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture, & qui ſont dépeints comme ſervant de thrône à la majeſté de Dieu, étoient des figures hiérogliphiques, à peu près comme les ſphinx des Egyptiens. Ceux qui ſont décrits dans Ezéchiel (*c*), ſont comme des animaux compoſés de la figure de l'homme, ayant les aîles d'un aigle, les pieds d'un bœuf; leurs têtes étoient compoſées de la figure du viſage de l'homme, de celle d'un bœuf, d'un lion & d'un aigle : deux de leurs aîles étoient étendues vers leurs ſemblables, & deux autres leur couvroient tout le corps : ils étoient brillans comme des charbons ardens, comme des lampes allumées, comme le ciel enflammé, lorſqu'il lance des éclairs. C'étoit un ſpectacle terrible à voir.

Celui qui apparut à Daniel (*d*) étoit différent de celui que nous venons de décrire : il étoit ſous la forme d'un homme couvert d'une robe de lin, ayant ſur les reins une ceinture d'or très-fin : ſon corps étoit auſſi brillant que la pierre chryſolite, ſa face éclatante comme un éclair, ſes yeux jettoient un feu comme une

(*a*) *Exod. xiij. xiv.*
(*b*) *Pſal. ciij. 4.*
(*c*) *Ezech. I. 4. 6.*
(*d*) *Dan. x. 5.*

lampe enflammée, ſes bras & tout le bas de ſon corps reſſembloient à l'airain fondu dans la fournaiſe, ſa voix étoit bruyante comme celle d'une multitude de perſonnes.

S. Jean, dans l'Apocalypſe (*a*), vit autour du thrône du Très-Haut quatre animaux, qui étoient ſans doute quatre Anges : ils étoient couverts de quantité d'yeux devant & derriere. Le premier reſſembloit à un lion, le ſecond à un bœuf, le troiſieme avoit la forme comme d'un homme, & le quatrieme reſſembloit à un aigle, ayant les aîles déployées : chacun d'eux avoit ſix aîles, & ne ceſſoit de crier nuit & jour : Saint, ſaint, ſaint le Seigneur Dieu tout-puiſſant, qui étoit, qui eſt, & qui doit venir.

L'Ange qui fut mis à l'entrée du Paradis terreſtre étoit armé d'une épée brillante (*b*), de même que celui qui apparut à Balaam (*c*), & qui menaçoit de le tuer & ſon âneſſe, & apparemment celui qui ſe fit voir à Joſué dans la plaine de Jéricho (*d*), & l'Ange qui apparut à David, diſpoſé à frapper tout Iſraël. L'Ange Raphaël conduiſit le jeune Tobie à Ragès, ſous une forme humaine de voyageur (*e*). L'Ange qui ſe fit voir aux ſaintes femmes au ſépulchre du Sauveur, qui renverſa la groſſe pierre qui fermoit l'entrée du tombeau, & qui s'aſſit deſ-

(*a*) *Apoc.* iv. 7. 8.
(*b*) *Geneſ.* iij. 24.
(*c*) *Num.* xxij. 22. 23.
(*d*) 1. *Par.* xxj. 16.
(*e*) *Tob.* v. 5.

ſus, avoit le viſage éclatant comme un éclair, & les habits blancs comme la neige (*a*).

Dans les actes des Apôtres (*b*), l'Ange qui les tira de priſon, & leur dit d'aller hardiment prêcher J. C. dans le temple, leur apparut de même ſous la forme humaine. La maniere dont il les tira du cachot eſt toute miraculeuſe; puiſque les Princes des Prêtres ayant envoyé pour les faire comparoître en leur préſence, ceux qui furent envoyés trouverent les priſons bien fermées, les Gardes bien éveillés; mais ayant fait ouvrir les portes, ils trouverent la priſon vuide. Comment un Ange a-t-il pu, ſans ouverture ni ſans fracture des portes, tirer ainſi des hommes de priſon, ſans que, ni les Gardes ni les Geoliers s'en ſoient apperçu? La choſe eſt au deſſus des forces connues de la nature, mais elle n'eſt pas plus impoſſible que de voir notre Sauveur, après ſa réſurrection, revêtu de chair & d'os, comme il le dit lui-même, ſortir de ſon ſépulchre, ſans l'ouvrir, & ſans en arracher les ſceaux (*c*), & entrer dans une chambre où étoient ſes Apôtres, ſans en ouvrir les portes (*d*), & parler aux Diſciples allant à Emmaüs, ſans ſe faire connoître à eux: puis après leur avoir ouvert les yeux, diſparoître & ſe rendre inviſible (*e*). Pendant les quarante jours

(*a*) *Matth. xxviij.* 3.
(*b*) *Act. v.*
(*c*) *Matth. xxviij.* 1. 2.
(*d*) *Joan.* 19. 20.
(*e*) *Luc.* 23. 15. 16. 17, *&c.*

qu'il demeura sur terre, jusqu'à son ascension, il but & mangea avec eux, il leur parla, il leur apparut ; mais il ne se fit voir qu'aux témoins préordonnés du Pere éternel, pour rendre témoignage à sa résurrection.

Quelquefois les Anges, sans prendre aucune figure sensible, donnent des preuves de leur présence par des voix intelligibles, par des inspirations, par des effets sensibles, par des songes, par des révélations de choses inconnues, futures ou passées ; quelquefois en frappant d'aveuglement, ou répandant un esprit de vertige & de stupidité dans l'esprit de ceux à qui Dieu veut faire sentir les effets de sa colere. Par exemple, il est dit dans l'Ecriture que les Israëlites n'entendirent aucune parole distincte, & ne virent aucune figure à Horeb, lorsque Dieu parla à Moïse, & lui donna sa Loi (*a*) : *Non vidistis aliquam similitudinem in die, quâ locutus est vobis Dominus in Horeb.* L'Ange qui voulut frapper de mort l'ânesse de Balaam, ne fut pas d'abord apperçu par ce Prophête (*b*). Daniel fut le seul qui vit l'Ange Gabriël, qui lui révéla le mystere des grands Empires, qui devoient se succéder les uns aux autres (*c*) : *Porrò viri qui mecum erant, non viderunt, sed terror nimius irruit super eos.*

Lorsque le Seigneur parla pour la premiere

(*a*) *Deut. iv.* 15.
(*b*) *Num. xij.* 22. 23.
(*a*) *Dan. x.* 7. 8.

fois à Samuel, & lui prédit les maux dont il devoit frapper la Maison du grand Prêtre Héli ; ce jeune Prophête ne vit aucune figure sensible, il ouit seulement une voix, qu'il prit d'abord pour celle du grand Prêtre Héli, n'ayant pas encore l'habitude de distinguer la voix de Dieu de celle d'un homme. Les Anges qui tirerent Loth & sa famille de Gomorre & de Sodome, furent d'abord apperçus sous une forme humaine par les citoyens de cette ville ; mais ensuite les mêmes Anges les frapperent d'aveuglement, & les empêcherent de trouver la porte de Loth, où ils vouloient entrer de force. Les Anges n'apparoissent donc pas toujours sous une forme sensible, ni sous une figure uniforme, mais ils donnent des preuves de leur présence par une infinité de manieres différentes, par des inspirations, des voix, des prodiges, des effets miraculeux, des prédictions du futur, & d'autres choses cachées & impénétrables à l'esprit humain.

S. Cyprien raconte qu'un Evêque Africain étant tombé malade pendant la persécution, demandoit avec instance quon lui donnât le Viatique ; en même tems il vit comme un jeune homme d'un air majestueux & brillant, d'un éclat si extraordinaire, que les yeux des mortels ne l'auroient pû voir sans frayeur ; toutefois il n'en fut point troublé. Cet Ange lui dit comme en colere, & d'une voix menaçante :

Vous

Vous craignez de souffrir, vous ne voulez pas sortir de ce monde; que voulez-vous que je vous fasse? Ce bon Evêque comprit que ces paroles le regardoient, de même que les autres chrétiens qui craignoient la persécution & la mort. L'Evêque leur parla, les encouragea, & les exhorta à s'armer de force contre les tourmens dont ils étoient menacés; il reçut la communion & mourut en paix. On trouvera dans les histoires une infinité d'autres apparitions d'Anges sous une forme humaine.

CHAPITRE IV.

Sentimens des Juifs, des Chrétiens, des Mahométans & des Orientaux sur les apparitions des bons Anges.

Après tout ce que nous venons de rapporter des livres de l'ancien & du nouveau Testament, on ne peut disconvenir que le commun des Juifs, les Apôtres, les chrétiens & leurs disciples n'aient cru communément les apparitions des bons Anges. Les Saducéens, qui nioient l'existence & les apparitions des Anges, étoient considérés par le commun des Juifs comme des hérétiques, & comme soutenant une doctrine erronée. J.C. dans l'Evangile les a refutés. Les

Juifs d'aujourd'hui croient à la lettre ce qui est raconté dans l'ancien Testament, des Anges qui ont apparu à Abraham, à Loth, aux autres Patriarches. C'étoit la créance des Pharisiens & des Apôtres du tems de notre Sauveur, comme on le voit par les écrits des Apôtres & par l'Evangile.

Les Mahométans croient, comme les Juifs & comme les Chrétiens, que les bons Anges apparoissent quelquefois aux hommes sous une forme humaine; qu'ils ont ainsi apparu à Abraham & à Loth, qu'ils ont puni les habitans de Sodome, que l'Archange Gabriël a apparu à Mahomet (*a*), & lui a révélé ce qu'il débite dans son Alcoran, que les génies sont d'une nature mitoyenne entre l'homme & l'Ange (*b*), qu'ils boivent, qu'ils mangent, qu'ils engendrent, qu'ils meurent, qu'ils prévoient les choses futures. Par une suite de ce principe ils croient qu'il y a des génies mâles, & femelles; que les mâles, à qui les Perses donnent le nom de *Dives* sont mauvais, fort laids & mal-faisans, faisant la guerre aux *Peris*, qui sont les femelles. Les Rabbins veulent que ces génies soient nés d'Adam seul, sans le concours de sa femme Eve, ni d'aucune autre femme, & qu'ils sont ce que nous appellons esprits follets.

(*a*) *Alcor. Surat.* 6. *&c.* 53.

(*b*) *d'Herbelot*, *Biblioth. Orient.* *Perith.* Dive. *Idem*, *pag.* 243. *&* 715.

L'antiquité de ces opinions, touchant la corporéité des Anges, paroit dans plusieurs anciens, qui trompés par l'autorité du livre apocriphe, qui passoit sous le nom d'*Enoch*, ont expliqué des Anges ce qui est dit dans la Genese (*a*) *que les enfans de Dieu, ayant vu les filles des hommes, furent épris de leur beauté, les épouserent, & en engendrerent les géans*. Plusieurs des anciens peres (*b*) ont embrassé ce sentiment, qui est aujourd'hui abandonné de tout le monde, à l'exception de quelques nouveaux qui ont voulu faire revivre l'opinion de la corporéité des Anges, des démons & des ames; sentiment qui est absolument incompatible avec celui de l'Eglise catholique, qui tient que les Anges sont d'une nature entiérement dégagée de la matiere.

Je reconnois que dans leur systême la matiere des apparitions s'expliqueroit plus commodément : il est plus aisé de concevoir qu'une substance corporelle apparoisse, & se rende sensible à nos yeux, que non pas une substance purement spirituelle : mais il n'est pas à propos ici de raisonner sur une question philosophique, sur laquelle il est libre de proposer différentes hypoteses, & de choisir celle qui expliqueroit plus plausiblement les apparences, & qui ré-

(*a*) *Genes. vj. 2.*

(*b*) *Joseph, antiquit. lib. I. c. 4. Philo de Gigant. Just. apol. Tertul. de anima. vide Commentatores in Genes. iv.*

pondroit d'une maniere plus ſatisfaiſante aux queſtions qu'on pourroit faire, & aux objections qu'on pourroit former contre les faits & contre la maniere propoſée.

La queſtion eſt réſolue, & la matiere décidée. L'Egliſe & les écoles catholiques tiennent que les Anges, les démons & les ames raiſonnables ſont dégagées de toute matiere : la même Egliſe & les mêmes écoles tiennent pour certain que les bons & les mauvais Anges, & les ames ſéparées du corps apparoiſſent quelquefois par la volonté ou par la permiſſion de Dieu. Il faut s'en tenir là ; & quant à la maniere d'expliquer ces apparitions, il faut, ſans perdre de vue le principe certain de l'immatérialité de ces ſubſtances, les expliquer ſuivant l'analogie de la foi chrétienne & catholique, reconnoître de bonne foi qu'il y a dans cette matiere des profondeurs que nous ne pouvons pas ſonder, & captiver notre eſprit & nos lumieres ſous l'obéiſſance que nous devons à l'autorité de l'Egliſe, qui ne peut errer ni nous tromper.

Les apparitions des bons Anges, des Anges gardiens ſont fréquentes dans l'ancien comme dans le nouveau Teſtament. Lorſque l'Apôtre ſaint Pierre fut ſorti de priſon par le miniſtere d'un Ange, & qu'il vint frapper à la porte de la maiſon où étoient ſes freres, on crut que c'étoit ſon Ange, & non pas lui qui frappoit.

Illi autem dicebant, Angelus ejus est (*a*). Et lorſque Corneille le centenier prioit Dieu dans ſa maiſon, un Ange (apparemment ſon bon Ange) lui apparut, & lui dit d'envoyer chercher Pierre qui étoit alors à Joppé (*b*). S. Paul veut que dans l'Egliſe les femmes ne paroiſſent dans l'aſſemblée que le viſage couvert d'un voile, à cauſe des Anges, *propter Angelos* (*c*), ſans doute par reſpect pour les bons Anges qui préſident à ces aſſemblées. Le même S. Paul raſſure ceux qui étoient comme lui en danger d'un naufrage preſque certain, en leur diſant que ſon Ange lui a apparu (*d*), & l'a aſſuré qu'ils arriveroient à bon port.

Dans l'ancien Teſtament nous voyons de même pluſieurs apparitions d'Anges, qu'on ne peut gueres expliquer que des Anges gardiens; par exemple, celui qui apparut à Agar dans le deſert, & lui ordonna de retourner dans la maiſon d'Abraham, ſon maître, & de demeurer ſoumiſe à Sara, ſa maîtreſſe (*e*); & l'Ange qui apparut à Abraham, comme il étoit prêt d'immoler Iſaac, ſon fils, & lui dit que Dieu étoit content de ſon obéïſſance (*f*); & lorſque le même Abraham envoie ſon ſerviteur Eliézer en Méſopotamie, pour demander une femme à ſon fils Iſaac, il lui dit que le Dieu du

(*a*) *Act. xij.* 15.
(*b*) *Act. x.* 2. 3.
(*c*) *I. Cor. xj.* 10.
(*d*) *Act. xxvij.* 21. 22.
(*e*) *Geneſ.* 16. 7.
(*f*) *Geneſ.* 22. 11. 17.

Ciel, qui lui a promis de lui donner la terre de Canaan, enverra ſon Ange (*a*) pour diſpoſer toutes choſes ſelon ſes deſirs. On pourroit multiplier les exemples de pareilles apparitions des Anges tutélaires, tirés de l'ancien Teſtament, mais la choſe ne demande pas un plus grand nombre de preuves.

Dans la nouvelle alliance les apparitions des bons Anges, des Anges gardiens, ne ſont pas moins fréquentes dans les hiſtoires les plus authentiques. Il y a peu de Saints à qui Dieu n'ait accordé de pareilles graces : on peut citer en particulier ſainte Françoiſe, Dame Romaine du ſeizieme ſiecle, qui voyoit ſon Ange gardien, qui lui parloit, l'inſtruiſoit, la corrigeoit.

CHAPITRE V.

Sentimens des Grecs & des Romains ſur les apparitions des bons Génies.

JAmblique, diſciple de Porphyre (*b*), eſt celui des auteurs de l'antiquité qui a traité plus à fond la matiere des génies & de leurs apparitions. Il ſemble, à l'entendre diſcourir, qu'il connoît & les génies & leurs qualités, & qu'il a avec eux un commerce intime & continuel.

(*a*) *Geneſ.* 24. 7. (*b*) *Jamblic. lib.* 2. *cap* 3 & 4.

Il prétend que les yeux sont réjouis par les apparitions des Dieux ; que celles des Archanges sont terribles ; celles des Anges sont plus douces : mais lorsque les démons & les héros apparoissent, ils inspirent de l'effroi : les archontes, qui président à ce monde, font une impression de douleur & en même temps d'épouvante : l'apparition des ames n'est pas tout-à-fait si desagréable que celle des héros : il y a de l'ordre & de la douceur dans les apparitions des Dieux, du trouble & du desordre dans celles des démons, & du tumulte dans celles des archontes.

Lorsque les Dieux se font voir, il semble que le Ciel, le soleil & la lune aillent s'anéantir ; on croiroit que la terre ne peut résister à leur présence : à l'apparition d'un Archange il y a tremblement dans quelque partie du monde ; elle est précédée d'une lumiere plus grande que celle qui accompagne les apparitions des Anges, elle est moindre à l'apparition d'un démon ; elle diminue encore lorsque c'est un héros qui se fait voir.

Les apparitions des Dieux sont très-lumineuses, celles des Anges & des Archanges le sont moins, celles des démons sont obscures, mais moins que celles des héros. Les archontes, qui président à ce qu'il y a dans le monde de plus brillant, sont lumineux ; mais ceux qui ne sont occupés que des choses matérielles sont

obſcurs. Lorſque les ames apparoiſſent, elles reſſemblent à une ombre. Il continue dans ſa deſcription de ces apparitions, & entre dans un détail ennuyeux ſur tout cela ; on diroit, à l'entendre, qu'il y a entre lui, les Dieux, les Anges, les démons & les ames ſéparées du corps une liaiſon intime & habituelle : mais tout cela n'eſt que l'ouvrage de ſon imagination : il n'en ſavoit pas plus qu'un autre ſur une matiere qui eſt au deſſus de la portée des hommes. Il n'avoit jamais vu d'apparitions des Dieux, ni des héros, ni des archontes, à moins qu'on ne diſe que ce ſont de véritables démons qui apparoiſſent quelquefois aux hommes : mais d'en faire le diſcernement, comme le prétend faire Jamblique, c'eſt une pure illuſion.

Les Grecs & les Romains ont reconnu comme les Hébreux & les Chrétiens deux ſortes de génies, les uns bons & bienfaiſans, & les autres mauvais & portant au mal. Les anciens croyoient même que chacun de nous recevoit des Dieux en naiſſant un bon & un mauvais génie : le bon nous portoit au bien, & le mauvais au mal ; le premier nous procuroit du bonheur & des proſpérités, & le ſecond nous engageoit dans de mauvaiſes rencontres, nous inſpiroit le déréglement, & nous jettoit dans les derniers malheurs.

Ils aſſignoient des génies, non ſeulement à chaque perſonne, mais auſſi à chaque maiſon,

à chaque ville, à chaque Province. Horat. lib. I. Epist. 7. v. 94.

Quod te per genium, dextramque Deosque Penates
Obsecro & obtestor.

Et Stat. lib. 5. Syl. 1. v. 73.

- - Dum cunctis supplex advolveris aris,
Et mitem genium Domini præsentis adoras.

Ces génies étoient censés de bons génies, des génies bénins (*a*), & dignes du culte de ceux qui les invoquent. On les représentoit quelquefois sous la forme d'un serpent, quelquefois sous la forme d'un enfant ou d'un jeune homme. On lui offroit des fleurs, de l'encens, des gateaux, du vin, *funde merum genio* (*b*). On juroit par le nom des génies (*c*), *villicus jurat per genium meum se omnia fecisse*. C'étoit un grand crime de se parjurer après avoir juré par le génie de l'Empereur, dit Tertullien (*d*), *citiùs apud vos per omnes Deos, quàm per unicum genium Cæsaris perjuratur*. L'on voit assez souvent dans les médailles l'inscription, *genium populi Romani*; & quand on abordoit dans un pays, on ne manquoit pas d'en adorer le génie, & de lui offrir des sacrifices. Ils en usoient de même lorsqu'ils quittoient une Province, ils en baisoient la terre avec respect (*e*).

(*a*) *Antiquité expliquée. t.* 1.
(*b*) *Perseus Satyr.* 11. *v.* 3.
(*c*) *Senec. Epist.* 12.
(*d*) *Tertull. apolog. cap.* 23.
(*e*) *Ovid. Metamorph. lib.* 13. *v.* 421.

Troja, vale, rapimur, clamant, dant oscula terræ
Troades.

Enfin il n'y avoit, ni Royaume, ni Province, ni ville, ni maison, ni porte, ni édifices publiques & particuliers qui n'eussent leur génie (*a*).

Quamquam cur genium Romæ mihi fingitis unum?
Cum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis
Assignare suos genios.

Nous avons vû ci-devant ce que Jamblique nous apprend des apparitions des Dieux, des génies, des bons & des mauvais Anges, des héros, & des archontes qui président au gouvernement de ce monde.

Homere le plus ancien des écrivains Grecs, & le plus célébre Théologien du paganisme, rapporte plusieurs apparitions, tant des Dieux, que des héros & des hommes décédés; dans l'Odyssée (*b*), il répréſente Ulysse qui va consulter le devin Tiresias, & ce devin ayant préparé une fosse pleine de sang pour évoquer les manes, Ulysse tire son épée pour les empêcher de venir boire ce sang, dont elles sont altérées, & dont on ne vouloit pas qu'elles goûtassent, avant que d'avoir répondu à ce qu'on deman-

(*a*) *Prudent. contra Symmach.*

(*b*) *Odyss. xj. sub fin. vide Horat. lib. 1. Satyr. 8, &c.*

doit d'elles. Ils croyoient aussi que les ames n'étoient point en repos, & qu'elles rodoient autour de leurs cadavres, tandis que leurs corps n'étoient pas inhumés.

Après même qu'ils étoient enterrés, on leur offroit à manger, sur tout du miel; comme si sortant du tombeau elles venoient goûter de ce qui leur étoit offert (*a*). Ils étoient persuadés que les démons aimoient la fumée des sacrifices, la mélodie, le sang des victimes, le commerce des femmes, qu'ils étoient attachés pour un tems à certains lieux & à certains édifices qu'ils infestoient; ils croioient que les ames séparées du corps grossier & terrestre conservoient après la mort un corps plus subtile & plus délié, ayant la forme de celui qu'elles avoient quitté, que ces corps étoient lumineux & semblables aux astres; qu'elles conservoient de l'inclination pour les choses qu'elles avoient aimées pendant leur vie, que souvent elles apparoissoient autour de leurs tombeaux.

Pour ramener tout ceci à la matiere que nous traitons ici, c'est-à-dire aux apparitions des bons Anges, nous pouvons dire que de même que l'on rapporte aux apparitions des bons Anges les esprits tutélaires des Royaumes, des Provinces, des peuples & de chacun de

(*a*) *Virgil. Æneid. lib.* 6. *de Palinuro & Miseno. August. Serm.* 15 *de SS. & quæst.* 5 *in Deut. l.* 5. *cap.* 43. *vide Spener. de leg. Hebræor. Ritual.*

nous en particulier ; par exemple, le Prince du Royaume des Perses, ou l'Ange de cette nation, qui résista à l'Archange Gabriel pendant vingt-un jours, comme il est dit dans Daniel (*a*). L'Ange de la Macédoine, qui apparut à S. Paul (*b*), dont nous avons parlé ci-devant. L'Archange S. Michel, qui est considéré comme le chef du peuple de Dieu & des armées d'Israël (*c*) ; & les Anges gardiens députés de Dieu pour nous conduire & nous garder tous les jours de notre vie ; ainsi nous pouvons dire que les Grecs & les Romains gentils croyoient que certaines especes d'esprits, qu'ils croyoient bons & bienfaisans, protégeoient les Royaumes, les Provinces, les villes & les maisons particulieres.

Ils leur rendoient un culte superstitieux & idolâtre comme à des divinités domestiques ; ils les invoquoient, leur offroient des especes de sacrifices & d'offrandes d'encens, de gâteaux, de miel, de vin &c. mais non des sacrifices sanglans (*d*), *forsitan quis quærat, quid causæ sit, ut merum fundendum sit genio, non hostiam faciendam putaverint ... Scilicet ut die natali munus annale genio solverent, manum à cæde ac sanguine abstinerent.*

(*a*) *Dan.* x. 13.

(*b*) *Act.* 16. 9.

(*c*) *Josue*, v. 13. *Dan.* 10. 13. 21. 12. 1. *Jud.* v. 9. *apoc.* xij. 7.

(*d*) *Censorin de die natali cap.* 2. *Vide Taffin de anno sæcul.*

Les Platoniciens enſeignoient que les hommes charnels & voluptueux ne pouvoient voir leurs génies, parce que leur eſprit n'étoit pas aſſez épuré ni aſſez dégagé des choſes ſenſibles : Mais les hommes ſages, modérés, tempérans, qui s'appliquoient aux choſes ſérieuſes & ſublimes, les voyoient ; comme Socrate, qui avoit ſon génie familier, qu'il conſultoit, qu'il écoutoit, qu'il voyoit au moins des yeux de l'eſprit.

Si les oracles de la Grece & des autres pays ſont mis au nombre des apparitions du mauvais eſprit, l'on peut auſſi y rappeller les bons eſprits, qui ont annoncé les choſes futures, & ont aſſiſté les Prophêtes & les hommes inſpirés tant de l'ancien que du nouveau Teſtament. L'Ange Gabriel fut envoyé à Daniel (*a*) pour l'inſtruire ſur la viſion des quatre grandes Monarchies, & ſur l'accompliſſement des ſeptantes ſemaines qui devoient mettre fin à la captivité. Le Prophête Zacharie dit expreſſément que *l'Ange qui parloit en lui* (*b*) lui révéla ce qu'il avoit à dire, & il le répéte en cinq ou ſix endroits. S. Jean dans l'Apocalypſe (*c*) dit de même que Dieu lui envoya ſon Ange pour lui inſpirer ce qu'il avoit à dire aux Egliſes ; ailleurs (*d*) il fait encore mention de l'Ange qui lui parloit, & qui prit en ſa préſence les dimenſions

(*a*) *Dan. viij.* 16. *ix.* 21.

(*b*) *Zach. i.* 10. *13.* 14. 19. *ij.* 3. 4. *iv.* 1. 4. *5. v.* 5. 10.

(*c*) *Apoc. j.* 1.

(*d*) *Apoc. x.* 8. 9. & 11. 1. 2. 3, &c.

de la Jérusalem céleste : & saint Paul aux Hébreux (*a*), si ce qui a été prédit par les Anges doit passer pour certain : *si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus &c.*

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que les apparitions des bons Anges sont non seulement possibles, mais aussi très-réelles : qu'ils ont souvent apparu ; & sous diverses formes, que les Hébreux, les Chrétiens, les Mahométans, les Grecs, les Romains les ont crues ; que lorsqu'ils n'ont pas apparu sensiblement, ils ont donné des preuves de leur présence en plusieurs manieres différentes. Nous examinerons ailleurs de quelle façon on peut expliquer la maniere des apparitions, tant des bons que des mauvais Anges, & des ames séparées du corps.

CHAPITRE VI.

Des apparitions des mauvais Anges : sous quelle forme ont-ils apparu ?

LEs livres de l'ancien & du nouveau Testament, & les histoires sacrées & profanes sont remplies d'apparitions des mauvais esprits. La premiere, la plus fameuse & la plus fatale ap-

(*a*) *Hæb.* ij. 2.

parition de satan, est celle de ce mauvais esprit à Eve, la premiere femme, (*a*) sous la figure du serpent, qui servit d'organe à cet esprit séducteur pour la tromper & l'induire au péché. Depuis ce tems il a toujours affecté de paroître sous cette forme plutôt que sous une autre; aussi dans l'écriture il est assez souvent nommé *l'ancien serpent*, (*b*), & il est dit que le dragon infernal combattit contre la femme qui figuroit l'église, que l'Archange saint Michel le vainquit, & le précipita du haut du Ciel. Il a souvent apparu aux serviteurs de Dieu sous la forme d'un dragon, & il s'est fait adorer par les infideles sous cette forme en un grand nombre d'endroits: à Babilone, par exemple, on adoroit un dragon vivant (*c*), à qui Daniel donna la mort en lui faisant avaller une boule composée d'ingrédiens mortels. Le serpent étoit principalement consacré à Apollon, Dieu de la médecine & des oracles. Les payens avoient une sorte de divination par le moyen des serpens, qu'ils nommoient *Ophiomanteia.*

Les Egyptiens, les Grecs & les Romains adoroient les serpens, & les regardoient comme quelque chose de divin (*d*). On fit venir à Rome le serpent d'Epidaure, à qui l'on rendit des honneurs divins. Les Egyptiens tenoient

(*a*) *Genes iij.* 1. 23.
(*b*) *Apoc. xij.* 9. *xxi.* 2.
(*c*) *Dan. xiv.* 25. 26.
(*d*) *Sap. xj* 16.

les viperes pour des Divinités (*a*). Les Ifraélites adorerent le ferpent d'airain que Moïfe avoit élevé dans le defert (*b*), & qui fut dans la fuite mis en pieces par le faint Roi Ezéchias. S. Auguftin (*c*) affure que les Manichéens tenoient le ferpent pour le Chrift, & difoient que cet animal avoit ouvert les yeux à Adam & à Eve par le mauvais confeil qu'il leur donna. On voit prefque toujours la figure du ferpent dans les figures magiques (*d*) *d'Abraxas* & *d'Abrachadabra*, qui étoient en vénération parmi les anciens hérétiques Bafilidiens, qui de même que les Manichéens reconnoiffoient deux principes de toutes chofes, l'un bon, l'autre mauvais. *Abraxa* en hébreu fignifie ce mauvais principe, ou le Pere du mal, *ab ra-chad-ab-ra*, le Pere du mal, le feul Pere du mal, ou le feul mauvais principe.

S. Auguftin (*e*) remarque que nul animal n'a été plus fujet à éprouver les effets des enchantemens & de la magie que le ferpent, comme pour le punir d'avoir féduit la premiere femme par fon impofture.

Pour l'ordinaire, toutes fois le démon a pris la forme humaine pour tenter les hommes; c'eft ainfi qu'il apparut à Jéfus-Chrift dans le defert

(*a*) *Ælian, Hift. animal.*
(*b*) *Num.* xxj. 4. *Reg.* xviij. 4.
(*c*) *Aug. Tom. viij. pag.* 28. 284.
(*d*) *Ab racha*, Pater *mali*, ou Pater *malus*.
(*e*) *Aug. de Genef. ad lit. l.* 2. *c.* 18.

(*a*), qu'il le tenta, & lui dit de changer les pierres en pain pour se rassasier, qu'il le transporta au haut du Temple, & lui fit voir tous les Royaumes du monde, dont il lui promit la jouissance. L'Ange qui lutta contre Jacob à Mahanaïm (*b*), au retour de son voyage de Mésopotamie, étoit un mauvais ange selon quelques anciens; d'autres, comme severe-Sulpice (*c*) & quelques Rabbins, ont cru que c'étoit l'Ange d'Esaü qui étoit venu pour combattre Jacob; mais la plûpart croient que c'étoit un bon Ange: & comment Jacob auroit-il voulu lui demander sa bénédiction, s'il l'eût cru un mauvais ange? mais de quelque maniere qu'on le prenne, il n'est pas douteux qu'il n'ait apparu sous la forme humaine.

L'on raconte plusieurs histoires anciennes & modernes, qui nous apprennent que le démon a apparu à ceux qu'il a voulu séduire, ou qui ont été assez malheureux pour l'invoquer, & pour faire pacte avec lui, sous la figure d'un homme d'une taille au dessus de l'ordinaire, vêtu de noir, d'un abord disgracieux, faisant mille belles promesses à ceux à qui il se manifestoit, mais promesses toujours trompeuses, & jamais suivies d'un effet réel: je veux même croire que l'imagination prévenue & troublée de ces personnes leur a pu faire croire qu'elles

(*a*) *Matth. iv. 9. 10, &c.*
(*b*) *Genes. xxxij. 24. 25.*
(*c*) *Sever. Sulpit. Hist. Sac.*

voyoient ce qui ne ſubſiſtoit que dans leur idée troublée & dérangée.

On voit à Molsheim, ville de la baſſe Alſace, dans la chapelle de S. Ignace en l'Egliſe des P.P. Jéſuites (*a*), une inſcription célebre, qui contient l'hiſtoire d'un jeune gentilhomme Allemand, nommé *Michel-Louis*, de la famille de *Boubenhoren*, qui ayant été envoyé aſſez jeune par ſes parens à la cour du Duc de Lorraine pour apprendre la langue françoiſe, perdit au jeu de cartes tout ſon argent. Réduit au deſeſpoir, il réſolut de ſe livrer au démon, ſi ce mauvais eſprit vouloit ou pouvoit lui donner de bon argent; car il ſe doutoit qu'il ne lui en fourniroit que de faux & de mauvais. Comme il étoit occupé de cette penſée, tout d'un coup il vit paroître devant lui comme un jeune homme de ſon âge, bien fait, bien couvert, qui lui ayant demandé le ſujet de ſon inquiétude, lui préſenta ſa main pleine d'argent, & lui dit d'éprouver s'il étoit bon : il lui dit de le venir retrouver le lendemain.

Michel retourne trouver ſes compagnons qui jouoient encore, regagne tout l'argent qu'il avoit perdu, & gagne tout celui de ſes compagnons. Puis il revient trouver ſon démon qui lui demanda pour recompenſe trois gouttes de ſon ſang, qu'il reçut dans une coquille de gland, puis offrant une plume à Michel, il lui

(*a*) *Bolland. Tom. vij. Julii pag.* 814.

dit d'écrire ce qu'il lui dicteroit. Il lui dicta quelques termes inconnus qu'il fit écrire sur deux billets différens (*a*), dont l'un demeura au pouvoir du démon, & l'autre fut mis dans le bras de Michel, au même endroit d'où le démon avoit tiré du sang ; & le démon lui dit : Je m'engage de vous servir pendant sept ans, après lesquels vous m'appartiendrez sans reserve.

Le jeune homme y consentit, quoiqu'avec horreur, & le démon ne manquoit pas de lui apparoître jour & nuit sous diverses formes, & de lui inspirer diverses choses inconnues & curieuses, mais toujours tendant au mal. Le terme fatal des sept années approchoit, & le jeune homme avoit alors environ vingt ans. Il revient chez son pere : le démon, auquel il s'étoit donné, lui inspira d'empoisonner son pere & sa mere, de mettre le feu à leur château, & de se tuer soi-même. Il essaya de commettre tous ces crimes : Dieu ne permit pas qu'il y réussît : le fusil dont il vouloit se tuer ayant fait faute jusqu'à deux fois, & le venin n'ayant pas opéré sur ses pere & mere.

Inquiet de plus en plus, il découvrit à quelques domestiques de son pere le malheureux état où il se trouvoit, & les pria de lui procu-

(*a*) Il y avoit en tout dix lettres, la plûpart grecques, mais qui ne formoient aucun sens. On les voyoit à Molsheim dans le tableau qui represente cette histoire.

rer quelque ſecours. En ce même tems le démon le ſaiſit, & lui tourna tout le corps en arriere ; & peu s'en fallut qu'il ne lui rompît les os. Sa mere, qui étoit imbue des erreurs de Suenfeld, & qui y avoit engagé ſon fils, ne trouvant dans ſa ſecte aucun ſecours contre le démon qui poſſédoit ou obſédoit ſon fils, fut contrainte de le mettre entre les mains de quelques religieux : mais il s'en retira bientôt, & s'enfuit à l'Iſlade, d'où il fut amené à Molsheim par ſon frere, chanoine de Wirſbourg, qui le mit entre les mains des P. P. de la Société. Ce fut alors que le démon fit de plus violens efforts contre lui, lui apparoiſſant ſous la forme d'animaux féroces. Un jour entre autres le démon, ſous la forme d'un homme ſauvage & tout velu, jetta par terre une cédule ou pacte différent du vrai qu'il avoit extorqué du jeune homme, pour tâcher, ſous cette fauſſe apparence, de le tirer des mains de ceux qui le gardoient, & pour l'empêcher de faire ſa confeſſion générale. Enfin on prit jour au 20 octobre 1603. pour ſe trouver en la chapelle de ſaint Ignace, & y faire rapporter la véritable cédule, contenant le pacte fait avec le démon. Le jeune homme y fit profeſſion de la foi catholique & orthodoxe, renonça au démon, & reçut la ſainte Euchariſtie. Alors jettant des cris horribles, il dit qu'il voyoit comme deux boucs d'une grandeur déméſurée, qui, ayant les pieds de devant en

haut, tenoient entre leurs ongles, chacun de leur côté, l'une des cédules ou pactes. Mais dès qu'on eut commencé les exorcifmes, & invoqué le nom de faint Ignace, les deux boucs s'enfuirent, & il fortit du bras ou de la main gauche du jeune homme, prefque fans douleur, & fans laiffer de cicatrice, le pacte qui tomba aux pieds de l'Exorcifte.

Il ne manquoit plus que le fecond pacte, qui étoit refté au pouvoir du démon. On recommença les exorcifmes, on invoqua faint Ignace, & on promit de dire une meffe en l'honneur du Saint. En même tems parut une grande cigogne difforme, mal faite, qui laiffa tomber de fon bec cette feconde cédule, & on la trouva fur l'Autel.

Le Pape Paul V. fit informer de la vérité de tous ces faits par les commiffaires députés, favoir, M. Adam, fuffragant de Strafbourg, & George, abbé d'Altorf, & un grand nombre d'autres témoins, qui furent interrogés juridiquement, & qui affurerent que la délivrance de ce jeune homme étoit due principalement, après Dieu, à l'interceffion de faint Ignace.

La même hiftoire eft rapportée un peu plus au long dans un livre intitulé *De Vita & Inftituto fancti Ignatii, Societatis Fundatoris. Libri V. Ex Italico R. P. Danielis Bartoli, S. J. Romæ edito, latinè reducti à P. Ludovico Janin, ex eadem Societate. Lugduni, fumptibus Laurentii Aniſ-*

ſon, anno M. D. C. L X V. cum privilegio.

Luther reconnoit qu'il a vu plusieurs ſpectres, & a diſcouru & converſé pluſieurs fois avec eux : & Jerôme Cardan aſſure que ſon pere Faſſius Cardanus voyoit les démons quand il vouloit (*a*), apparemment en forme humaine.

Les mauvais eſprits apparoiſſent auſſi quelquefois ſous la figure d'un lion, d'un chien, ou d'un chat, ou de quelque autre animal, comme d'un taureau, d'un cheval, ou d'un corbeau : car les prétendus ſorciers & ſorcieres racontent qu'au ſabbat on le voit de pluſieurs formes différentes d'hommes, d'animaux, d'oiſeaux ; ſoit qu'il prenne la forme de ces animaux, ou qu'il ſe ſerve des animaux mêmes, comme d'inſtrumens pour tromper ou pour nuire ; ou qu'il affecte ſimplement les ſens & l'imagination de ceux qu'il a faſcinés, & qui ſe ſont donnés à lui : car dans toutes les apparitions du démon on doit toujours être en garde, & ſe défier de ſes ruſes & de ſa malice. Saint Pierre (*b*) nous dit que ſatan eſt toujours autour de nous, comme un lion rugiſſant qui cherche à nous dévorer : & ſaint Paul en plus d'un endroit (*c*) nous avertit de nous défier des pieges du diable, & de nous tenir en garde contre lui

Sulpice-Severe (*d*), dans la vie de S. Martin,

(*a*) *Cardan. lib.* 16. *de Rerum varietate. tom.* 3 *p.* 320.
(*b*) *I. Pet. iij.* 8.
(*c*) *Ephes. vj.* 11. *I. Tim. iij.* 7.
(*d*) *Sulp. Sev. vit. S. Mart. c.* 15.

rapporte quelques exemples de personnes trompées par des apparitions du démon qui se transformoit en Ange de lumiere. Un jeune homme de très-grande condition, nommé *Clarus*, & qui fut dans la suite élevé à l'ordre de prêtrise, s'étant donné à Dieu dans un monastere, s'imagina d'avoir commerce avec les Anges; & comme on ne vouloit pas l'en croire, il dit que la nuit suivante Dieu lui donneroit un habit blanc, avec lequel il paroîtroit au milieu d'eux. En effet sur le minuit tout le monastere fut comme agité de grands tremblemens, & la cellule du jeune homme parut toute brillante de lumiere, & on ouit comme le bruit de plusieurs personnes, qui alloient, qui venoient, & qui parloient.

Après cela étant sorti de sa cellule, il montra aux freres la tunique dont il étoit couvert: c'étoit une étoffe d'une blancheur admirable, brillante comme la pourpre, & d'une finesse si extraordinaire, qu'on n'avoit rien vu de semblable, & que personne ne pouvoit dire de quelle matiere elle étoit tissue.

On passa le reste de la nuit à chanter des pseaumes en action de grace: le matin on le voulut mener à S. Martin, il résista tant qu'il put, disant qu'on lui avoit expressément défendu de paroître en sa présence. Comme on le pressoit d'y venir, cette tunique disparut aux yeux des assistans, ce qui fit juger que tout cela n'étoit qu'une illusion du démon.

Un autre solitaire se laissa persuader qu'il étoit Elie, & un autre qu'il étoit S. Jean l'Evangéliste. Un jour le démon voulut séduire S. Martin lui même, étant apparu à lui sous un habit royal, portant en tête un riche diadême orné d'or & de pierreries, ayant la chaussure dorée, & tout l'appareil d'un grand Prince : adressant sa parole à Martin, il lui dit : Reconnois-moi, Martin, je suis Jésus-Christ, qui voulant descendre en terre, ai résolu premierement de me manifester à toi. S. Martin se tût d'abord, craignant quelque surprise ; & le fantôme lui ayant répété qu'il étoit le Christ ; Martin répondit : Monseigneur Jésus n'a pas dit qu'il viendroit vêtu de la pourpre, & orné de diadême ; je ne le reconnoîtrai pas, à moins qu'il ne paroisse en la forme dans laquelle il a souffert la mort, & à moins que je ne le voie avec les stigmates de sa croix & de sa passion.

A ces mots le démon disparut ; & Sulpice-Severe assûre qu'il tient de la bouche même de saint Martin ce qu'il en raconte en cet endroit. Il dit un peu auparavant que satan se montroit quelquefois à lui sous la forme de Jupiter, ou de Mercure, ou de Vénus, ou de Minerve : & on l'entendoit quelquefois qui faisoit de grands reproches à Martin de ce qu'il avoit converti & régénéré par le baptême tant de grands pécheurs. Mais le Saint le méprisoit, le chassoit par le signe de la croix, & lui répli-

quoit que le baptême & la pénitence effacent tous les péchés dans ceux qui se convertissent sincerement, & qui en font pénitence.

Tout cela prouve d'un côté la malice, les fraudes, l'envie du démon contre les Saints, & de l'autre sa foiblesse, & l'inutilité de ses efforts contre les vrais serviteurs de Dieu ; & qu'il n'est que trop vrai qu'il apparoit souvent sous une forme sensible.

On voit dans les histoires des Saints qu'il s'est quelquefois caché sous la forme d'une femme pour tenter des solitaires, & les engager dans le desordre. Quelquefois sous la figure d'un voyageur, d'un prêtre, d'un religieux, d'un *Ange de lumiere* (*a*), pour séduire les ames simples, & les induire dans l'erreur ; car tout lui est bon, pourvû qu'il exerce sa malice & sa haine contre les hommes.

Lorsque satan parut devant le Seigneur au milieu des saints Anges, & qu'il lui demanda la permission de tenter Job (*b*), & d'éprouver sa patience dans ce que le saint homme avoit de plus cher, il s'y présenta sans doute dans son état naturel, comme un simple esprit, mais rempli de rage contre les Saints, & dans toute la difformité de son péché & de sa revolte.

Mais lorsqu'il dit dans les livres des Rois, qu'il *sera un esprit de mensonge dans la bouche des faux prophêtes* (*c*), & que Dieu lui permet

(*a*) *II. Corin.* xj. 14. (*b*) *Job.* *I.* 6. 7. 8. [*c*] 3. *Reg.* xxij. 21.

d'exécuter ſa mauvaiſe volonté, *decipies & prævalebis, egredere & fac ita*, on ne doit pas s'imaginer qu'il ſe ſoit fait voir corporellement aux yeux des faux prophêtes du Roi Achab, il leur inſpira ſeulement le menſonge, ils le crurent, & le perſuaderent au Roi.

On peut mettre parmi les apparitions de ſatan les mortalités, les guerres, les tempêtes, les calamités publiques & particulieres que Dieu envoie aux nations, aux provinces, aux villes, aux familes, à qui le Tout-Puiſſant fait reſſentir les effets terribles de ſa colere & de ſa juſte vengeance; ainſi l'Ange exterminateur fait mourir les premiers nés des Egyptiens (*a*) Le même Ange frappe de mort les habitans des villes criminelles de Sodome & de Gomorre (*b*): il en uſe de même envers Onan qui commettoit une action abominable (*c*). *Le méchant ne cherche que la diviſion & les querelles*, dit le ſage; & *l'Ange cruel ſera envoyé contre lui* (*d*). Et le Pſalmiſte parlant des plaies dont le Seigneur frappe l'Egypte, dit qu'il envoie contre ce pays des anges malfaiſans (*e*), *immiſſiones per angelos malos*.

Lorſque David eut fait faire par un eſprit de vanité le dénombrement de ſon peuple, Dieu lui fit voir un Ange placé ſur Jéruſalem, diſpoſé à la frapper & à la perdre (*f*). Je ne déci-

[*a*] Exod. xj. 6.
[*b*] *Geneſ.* xviij. 13. 14.
[*c*] *Geneſ.* XXXviij.
[*d*] *Prov.* 17. 11.
[*e*] *Pſal.* lxxvij. 49.
[*f*] *II. Reg.* xxiv. 16.

de pas si c'étoit un bon ou un mauvais Ange, puisqu'il est certain que quelquefois le Seigneur emploie ses bons Anges pour exerçer sa vengeance contre les méchans. Mais on croit que ce fut le démon qui mit à mort cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib (*a*) Et dans l'Apocalypse (*b*) ce sont de même des anges malfaisans qui répandent sur la terre des phioles remplies du vin de la colere de Dieu, & y causent tous les fléaux énoncés dans ce saint livre.

Nous mettons au nombre des apparitions & des opérations de satan les faux christs, les faux prophêtes, les oracles des payens, les magiciens, les sorciers & sorcieres, ceux qui sont inspirés par l'esprit de Python, les obsessions & possessions des démons; ceux qui se mêlent de prédire l'avenir, & dont les prédictions sont quelquefois suivies de l'effet; ceux qui font des pactes avec le démon pour découvrir des trésors & pour s'enrichir; ceux qui usent de maléfices pour faire une diligence extraordinaire, les démons incubes & succubes, les évocations par la voie de la magie, les enchantemens, les dévouemens à la mort, les supercheries des prêtres idolâtres qui feignoient que leurs Dieux bûvoient & mangeoient, & recherchoient le commerce des femmes. Tout cela ne peut être que l'ouvrage de satan, & doit être mis au rang de ce

[*a*] *IV. Reg.* 19. 35. [*b*] *Apoc. viij.* 7. 8, *&c.*

que l'Ecriture appelle *les profondeurs de ſatan* (*a*). Nous en dirons quelque choſe dans la ſuite de cette diſſertation.

CHAPITRE VII.

De la Magie.

BIen des gens regardent tout ce qu'on dit de la magie, des magiciens, des ſortileges, des maléfices comme des fables, des illuſions, & des effets de l'imagination de certains eſprits foibles, qui ſottement prévenus de l'exceſſif pouvoir du démon, lui attribuent mille choſes qui ſont purement naturelles, mais dont les raiſons phyſiques leur ſont inconnues; ou qui ſont les effets de la ſubtilité de certains charlatans qui font métier d'en impoſer aux ſimples. On appuie ces ſentimens de l'autorité des principaux parlemens du royaume de France, qui ne reconnoiſſent ni magiciens, ni ſorciers, & qui ne puniſſent jamais ceux qui ſont accuſés de magie, ou de ſorcellerie, à moins qu'ils ne ſoient convaincus de quelques autres crimes: qu'enfin plus on punit & plus on recherche les magiciens & les ſorciers, plus il s'en trouve dans un pays; & qu'au contraire on a l'expérience que dans les lieux où on ne les croit

[a] *Apoc. ij.* 24.

point il ne s'en trouve point, & que le moyen le plus efficace pour déraciner cette fantaisie, c'est de la mépriser & de la négliger.

On dit que les magiciens eux-mêmes & les sorciers, lorsqu'ils tombent entre les mains des juges & des inquisiteurs, sont souvent les premiers à soutenir que la magie & la sorcellerie ne sont que des imaginations & des effets de la prévention & des erreurs populaires. Sur ce pied-là satan se détruit lui-même, & renverseroit son empire, s'il décrioit ainsi la magie dont il est l'auteur & le soutien : si ce sont les magiciens, qui de leur chef, & indépendemment du démon font cette déclaration, ils se trahissent de gayeté de cœur, & ne font pas leur cause meilleure, puisque les juges, non-obstant leur desaveu, les poursuivent & les punissent toujours sans miséricorde, bien persuadés que ce n'est que la crainte du supplice & l'espérance de l'impunité qui les font parler.

Mais ne seroit-ce pas plutôt une ruse du malin esprit (*a*), qui s'efforce à rendre douteuse la réalité de la magie, pour metrre à couvert des supplices ceux qui en sont accusés, & pour en imposer aux juges, & leur faire croire que les magiciens ne sont que des insensés ou des hypocondriaques plus dignes de compassion que de châtiment. Il faut donc toujours revenir à l'examen du fond de la question, &

[*a*] *Vide Bodin Préface.*

prouver que la magie n'eſt pas une chimere, ni un être de raiſon, puiſqu'on ne peut faire aucun fond, ni tirer aucun argument certain pour ou contre la réalité de la magie, ni de l'opinion des prétendus eſprits forts qui la nient, parce qu'ils le jugent à propos, & que les preuves du contraire ne leur paroiſſent pas démonſtratives; ni de la déclaration du démon, des magiciens, ou des ſorciers, qui ſoutiennent que la magie & la ſorcellerie ne ſont que des effets d'une imagination troublée, ou d'un eſprit ſottement & vainement prévenu; que les déclarations ne ſont produites que par la crainte des ſupplices de la part de ceux qui la font, ou une ſoupleſſe du malin eſprit, qui veut couvrir ſon jeu, & jetter de la poudre aux yeux des juges & des témoins, en leur faiſant croire que ce qu'ils regardent avec tant d'horreur, ce qu'ils pourſuivent avec tant de vivacité, n'eſt rien moins qu'un crime puniſſable.

Il faut donc prouver la réalité de la magie par l'Ecriture ſainte, par l'autorité de l'Egliſe, & par le témoignage des écrivains les plus ſérieux & les plus ſenſés, & enfin montrer qu'il n'eſt pas vrai que les parlemens les plus fameux ne reconnoiſſent ni ſorciers ni magiciens.

Les téraphims que Rachel, épouſe de Jacob, enleva furtivement de la maiſon de ſon pere Laban (*a*), étoient ſans doute des figures ſu-

[*a*] *Geneſ.* xxxj. 19.

perstitieuses, à qui la famille de Laban rendoit un culte semblable à peu près à celui que les Romains rendoient à leurs Dieux domestiques *Penates & Lares*, & qu'ils consultoient sur l'avenir. Josué (*a*) dit bien clairement que Tharé, pere d'Abraham, a adoré des Dieux étrangers dans la Mésopotamie: & dans les prophêtes Osée (*b*) & Zacharie, les septante traduisent *téraphims* par des *oracles*. Zacharie & Ezéchiel (*c*) montrent que les Caldéens & les Hébreux consultoient ces *téraphims* pour connoître l'avenir.

D'autres croient que c'étoient des talismans ou préservatifs. Tout le monde convient que c'étoient des figures superstitieuses qu'on consultoit pour savoir des choses inconnues & futures.

Le patriarche Joseph parlant à ses propres freres, suivant l'idée qu'on avoit de lui dans l'Egypte, leur dit (*d*): Ne savez-vous point qu'il n'y a pas dans tout le pays un homme qui m'égale dans l'art de deviner & de prédire les choses futures? & l'officier du même Joseph ayant trouvé dans le sac de Benjamin la coupe de Joseph, qu'il y avoit cachée exprès, leur dit (*e*): C'est la coupe dont mon maître se sert pour découvrir les choses secrettes.

Les magiciens de Pharaon imiterent par le

[*a*] *Josué* xxiv. 2. 3. 4.
[*b*] *Osée* ij. 4. *&c.* *Zach.* v. 2.
[*c*] *Zach.* x. 2. *Ezech.* xxj. 21.
(*d*) *Genes.* xliv. 15.
(*e*) *Gens.* xliv. 5.

ſecret de leur art les vrais miracles de Moïſe; mais n'ayant pu comme lui produire des moucherons, ils furent contraints d'avouer que le doigt de Dieu étoit dans ce que Moïſe avoit fait juſqu'alors (*a*).

Après la ſortie des Hébreux de l'Egypte, Dieu défend expreſſément à ſon peuple toutes ſortes de magie & de divination (*b*), il condamne à mort les magiciens & ceux qui uſent de ſortileges, *maleficos non patieris vivere* (*c*).

Le devin Balaam invité par le Roi Balac pour venir dévouer les Hébreux, Dieu lui mit dans la bouche des bénédictions au lieu de malédictions (*d*); & ce mauvais prophête, parmi les bénédictions qu'il donne à Iſraël, dit qu'il n'y a parmi eux ni augure, ni divination, ni magie, *non eſt augurium in Jacob, nec divinatio in Iſraël.*

Du tems des juges l'idole de Michas étoit conſultée comme une eſpece d'oracle (*e*). Gédéon fit dans ſa maiſon & dans ſa ville un Ephod accompagné d'une figure ſuperſtitieuſe, ce qui fut pour ſa maiſon & pour tout le peuple un ſujet de ſcandale & de chute (*f*).

Les Iſraélites alloient quelquefois conſulter Béelzebub, Dieu d'Accaron (*g*), pour ſavoir s'ils releveroient de leur maladie. L'hiſtoire de

(*a*) *Exod. vij.* 10. 11. 12.
(*b*) *Exod. viij.* 19.
(*c*) *Exod. xxij* 18.
(*d*) *Num. xxij. xxiij.* 23.
(*e*) *Judic. xvij.* 1. 2.
(*f*) *Judic viij.* 27.
(*g*) *IV. Reg.* 1. 2. 3.

l'évocation

l'évocation de Samuel par la magicienne d'Endor (*a*) est connue Je sais qu'on forme sur cette histoire des difficultés, je n'en conclurai ici autre chose, sinon que cette femme passoit pour magicienne, que Saül la tenoit pour telle, & que ce Prince avoit exterminé les magiciens de ses états, du moins il ne permettoit pas qu'ils y exerçassent leur art.

Manassé, Roi de Juda (*b*), est blamé pour avoir introduit l'idolatrie dans son Royaume, & en particulier d'y avoir souffert les devins, les aruspices & ceux qui se mêlent de prédire l'avenir, *observavit auguria & fecit pythones, & aruspices multiplicavit*. Le Roi Josias au contraire détruisit toutes ces superstitions (*c*).

Le prophête Isaïe, qui vivoit dans ce même tems, dit qu'on voudra persuader aux Juifs captifs à Babylone de s'adresser comme les autres nations aux devins & aux magiciens, mais qu'ils doivent rejetter ces pernicieux conseils, & laisser ces abominations aux gentils, qui ne connoissent pas le Seigneur. Daniel (*d*) parle des magiciens, des caldéens, & de ceux qui se mêloient parmi eux d'interpréter les songes, & de prédire l'avenir.

Dans le nouveau Testament les Juifs accusent J. C. de ne chasser les démons qu'au nom de Béelzébut, prince des démons (*e*) ; mais il

(*a*) *I Reg. xxviij.* 7. & *seq.*
(*b*) *IV. Reg* *xxj.* 16.
(*c*) *IV. Reg. xxiij.* 24.
(*d*) *Dan.* 11. *iv.* 4. *v.* 2. 7.
(*e*) *Matth. x* 25. *xij* 24. 25.

les refute, en disant qu'étant venu pour détruire l'empire de Béelzébut, il n'étoit pas croyable que Béelzébut fît des prodiges pour renverser son propre empire. S. Luc parle de Simon, le magicien, qui avoit pendant long-tems séduit les habitans de Samarie (*a*): & d'un certain Bar-Jésus de Paphos, qui faisoit profession de magie, & se vantoit de prédire l'avenir (*b*). S. Paul fit bruler à Ephese un grand nombre de livres de magie (*c*). Enfin le Psalmiste (*d*) & l'auteur de l'Ecclésiastique (*e*) parlent des charmes avec lesquels on enchantoit les serpens.

Dans les actes des Apôtres (*f*) la jeune fille de la ville de Philippes, qui étoit inspirée par l'esprit de Python, rendoit hautement & plusieurs jours de suite témoignage à Paul & à Silas, disant *qu'ils étoient serviteurs du Très-Haut, & qu'ils annonçoient aux hommes la voie du salut.* Etoit-ce le démon qui lui faisoit tenir ces discours pour détruire le fruit de la prédication des Apôtres, en faisant croire aux peuples qu'ils agissoient de concert avec les mauvais esprits? ou étoit-ce l'esprit de Dieu qui mettoit ces paroles dans la bouche de cette fille, comme il mit dans la bouche de Balaam des prophéties sur la venue du Messie? Il y a lieu de croire qu'elle parloit par l'inspiration du mauvais es-

(*a*) *Luc.* xj. 15. 18. 19.
(*b*) *Act.* viij. 11.
(*c*) *Act.* xix. 19.
(*d*) *Psal.* lvij.
(*e*) *Eccl.* xij. 13.
(*f*) *Act.* xvj. 16. 17.

prit, puiſque ſaint Paul lui impoſa ſilence, & chaſſa l'eſprit de Python qui la poſſédoit, & lui inſpiroit les prédictions qu'elle faiſoit, & la connoiſſance des choſes inconnues. De quelque maniere qu'on l'explique, il s'enſuivra toujours que la magie n'eſt pas une chimere, que cette fille étoit remplie d'un mauvais eſprit, & qu'elle prédiſoit & révéloit les choſes cachées & futures, *ce qui produiſoit un gain conſidérable à ſes maîtres* : car ceux qui la conſultoient n'auroient pas ſans doute été aſſez ſots de lui payer ſes prédictions, s'ils n'avoient eu l'expérience de leur vérité par le ſuccès & l'événement.

De tous ces témoignages réunis il réſulte que la magie, les enchantemens, la ſorcellerie, la divination, l'interprétation des ſonges, les augures, les oracles, ou les figures magiques qui annoncent l'avenir, ſont choſes très-réelles; puiſque Dieu les condamne ſi ſéverement, & qu'il veut qu'on puniſſe de mort ceux qui les exercent.



CHAPITRE VIII.

Objections contre la réalité de la Magie.

ON ne manquera pas de me dire que tous ces témoignages de l'Ecriture ne prouvent pas la réalité de la magie, de la ſorcellerie, des divinations, & le reſte, mais ſeulement que les Hébreux & les Egyptiens, je veux dire le commun du peuple parmi eux, croyoient qu'il y avoit des gens qui avoient commerce avec la Divinité, ou avec les bons & les mauvais Anges, pour prédire l'avenir, expliquer les ſonges, pour dévouer ſes ennemis aux derniers malheurs, cauſer des maladies, exciter des tempêtes, ſuſciter les ames des morts : s'il y avoit de la réalité, elle n'étoit pas dans ces choſes, mais dans leur imagination & leur prévention.

Moïſe & Joſeph paſſoient pour des grands magiciens parmi les Egyptiens. Rachel croyoit apparemment que les téraphims de ſon pere Laban étoient capables de l'inſtruire des choſes cachées & futures. Les Iſraélites pouvoient conſulter l'idole de Michas, & Béelzébut, Dieu d'Accaron ; mais les gens ſenſés & éclairés de ce tems-là, comme ceux d'aujourd'hui, regardoient tout cela comme des jeux & des fourberies des prétendus magiciens, qui trouvoient

leur compte à entretenir le peuple dans ces préjugés.

Moïse n'a pas laissé d'ordonner très-sagement la peine de mort contre ces sortes de gens, qui abusoient de la simplicité des ignorans pour s'enrichir à leurs dépens, & qui détournoient les peuples du culte du vrai Dieu, pour les entretenir dans des pratiques superstitieuses & contraires à la vraie religion. Or il est du bon ordre & de l'intérêt de la république, & de la vraie piété de reprimer les abus qui y sont contraires, & de punir du dernier supplice ceux qui détournent les peuples du vrai & légitime culte de Dieu, pour les porter au culte du démon, à mettre leur confiance dans la créature, au préjudice des droits du Créateur, à leur inspirer de vaines frayeurs de ce qui n'est point à craindre, & à les entretenir dans des erreurs très-dangereuses. Si parmi une infinité de fausses prédictions, ou de vaines interprétations des songes, il s'en trouve quelques-unes de vraies, ou c'est le hasard qui les a produites, ou c'est l'ouvrage du démon, à qui Dieu permet assez souvent de tromper ceux qui ont la sotise & l'impiété de s'adresser à lui, & de mettre en lui leur confiance; ce que le sage législateur, animé de l'esprit saint, a du reprimer par les peines les plus rigoureuses.

Les histoires & l'expérience font voir que

ceux qui uſent de l'art magique, de ſortileges, de maléfices, n'emploient leur art, leur ſecret & leur pouvoir que pour ſéduire, pour nuire, pour induire au crime & au deſordre; ainſi on ne peut les rechercher avec trop de ſoin, ni les punir avec trop de ſévérité.

On peut ajouter que ſouvent on prend pour magie noire & diabolique ce qui n'eſt que magie naturelle, ou ſubtilité de la part de ceux qui font des choſes qui paroiſſent au deſſus des forces de la nature. Combien d'effets merveilleux ne raconte-t-on pas de la baguette divinatoire, de la poudre de ſympathie, des phoſphores, des ſecrets des mathématiques? combien de friponneries ne connoit-on pas de la part des prêtres des idoles de Babylone, qui faiſoient accroire au peuple que le Dieu Bel bûvoit & mangeoit, qu'un grand dragon vivant étoit une divinité, que le Dieu Anubis demandoit le commerce de certaines femmes, dont les prêtres abuſoient, que le bœuf Apis rendoit des oracles, que le ſerpent d'Alexandre d'Abonotiche connoiſſoit les maladies, & donnoit des remedes aux malades ſans ouvrir le billet qui contenoit le détail de leurs maux. Nous pourrons parler de tout cela plus au long ci-après.

Enfin les Parlemens les plus judicieux & les plus célebres ne veulent point reconnoître de magiciens ni de ſorciers, du moins ils ne les

condamnent point à mort, à moins qu'ils ne ſoient convaincus d'autres crimes, comme de vol, de maléfices, de poiſon, de ſéduction en matiere grave & criminelle : par exemple, dans l'affaire de Gofredi, prêtre de Marſeille, qui fut condamné par le parlement d'Aix à être tenaillé & brûlé vif. Les chefs de cette compagnie, dans le compte qu'ils rendent à M. le Chancelier de l'arrêt par eux rendu, témoignent que ce curé étoit à la vérité accuſé de ſortilege, mais qu'il avoit été condamné au feu, comme atteint & convaincu d'inceſte ſpirituel avec Magdeleine de la Palu, ſa pénitente. De tout ceci on conclut qu'il n'y a rien de réel dans ce qu'on appelle magie.

CHAPITRE IX.

Réponſe aux objections.

JE réponds qu'à la vérité il y a ſouvent beaucoup d'illuſion, de prévention & d'imagination dans tout ce qu'on appelle magie & ſortilege ; que quelquefois le démon s'en mêle par ſes preſtiges pour tromper les ſimples ; mais que le plus ſouvent, ſans que le mauvais eſprit ſoit autrement de la partie, des hommes méchans, corrompus, intéreſſés, ſubtils &

trompeurs abusent de la simplicité des hommes & des femmes, pour leur persuader qu'ils ont des secrets surnaturels pour interpréter les songes & prédire les choses futures, guérir des maladies, découvrir les secrets inconnus aux hommes Je n'aurai nulle peine à convenir de tout cela Toutes les histoires sont remplies de faits qui démontrent ce qu'on vient d'avancer. On impute au démon mille choses auxquelles il n'a aucune part : on lui fait honneur de prédictions, de révélations de secrets, de découvertes, qui ne sont nullement l'effet de sa puissance, ni de sa pénétration ; de même qu'on l'accuse d'avoir causé des maux, des tempêtes, des maladies, qui sont de purs effets des causes naturelles, mais inconnues.

Toujours est-il vrai que réellement il y a plusieurs personnes qui sont persuadées de la puissance du démon, de son influence sur une infinité de choses & d'effets qu'on lui attribue, qu'on l'a consulté pour connoître l'avenir, pour découvrir des choses secrettes, qu'on s'est adressé à lui pour réussir dans ses projets, pour avoir de l'argent, de la faveur, pour jouir de ses plaisirs criminels. Tout cela est très-réel La magie n'est donc pas une simple chimere, puisqu'il y a tant de gens infatués de la force des charmes, & convaincus de commerce avec le démon, pour produire

une infinité d'effets qui passent pour surnaturels. Or c'est la folie, la vaine crédulité, la prévention de ces sortes de gens, que la loi de Dieu interdit, que Moïse condamne à la mort, que l'Eglise chrétienne punit par ses censures, que les juges séculiers repriment avec la derniere rigueur. S'il n'y avoit en tout cela que maladie d'imagination, foiblesse de cerveau, préjugé populaire, les traiteroit-on avec tant de sévérité? Fait-on mourir les hypocondriaques, les maniaques, les malades imaginaires? On en a compassion, & on travaille à les guérir. Aussi dans ces circonstances c'est l'impiété, c'est la superstition, c'est le crime de ceux & celles qui consultent ou qui croient le démon, qui mettent en lui leur confiance, contre qui les loix sévissent & ordonnent des châtimens.

Quand on pourroit nier & contester la réalité des augures, des devins, des magiciens, & regarder toutes ces sortes de gens comme des séducteurs, qui abusent de la simplicité de ceux qui s'adressent à eux, pourroit-on nier la réalité des magiciens de Pharaon, celle de Simon, le magicien, de Bar-Jésus, de la Pythonisse, des actes des Apôtres? Les premiers ne firent-ils pas devant Pharaon un grand nombre de miracles? Simon, le magicien, ne s'éleva-t-il pas en l'air par l'opération du démon? S. Paul n'imposa-t-il pas silence au démon, qui par-

loit dans la pythonisse de la ville de Philippes en Macédoine (*a*). Dira-t-on qu'il y avoit collusion entre S. Paul & cette fille, ou entre le démon & S. Paul, & que tout cela n'étoit qu'un jeu concerté entre S. Paul & la pythonisse? Rien de tout cela ne peut raisonnablement se soutenir.

Un auteur nouveau, qui s'est caché sous ces deux lettres M. D. a fait imprimer à Paris en 1732. un petit volume intitulé *Traité sur la Magie, le Sortilege, les possessions, obsessions & malefices, où l'on en démontre la vérité & la réalité*. Il montre qu'il est de foi qu'il y a des magiciens : il le prouve par l'écriture de l'ancien & nouveau Testament, & par l'autorité des anciens peres, dont les passages sont rapportés dans l'ouvrage du P. Delrio, intitulé *Disquisitiones magicæ* Il le prouve par les rituels de tous les Diocèses, & par les examens qui se trouvent dans les heures imprimées, où l'on suppose qu'il y a des sorciers & des magiciens.

Les loix civiles des Empereurs tant payens que chrétiens, celles des Rois de France anciennes & modernes, les jurisconsultes, les médecins, les historiens sacrés & profanes concourent à soutenir la même vérité. On remarque dans toutes sortes d'écrivains une infinité d'histoires de magie, de maléfices, de sorciers & de

(*a*) *Act.* xvj. 10.

ſorcelleries. Les parlemens de France, & les tribunaux de juſtice parmi les autres nations ont reconnu les magiciens, les pernicieux effets de leur art, & ont condamné leurs perſonnes aux peines les plus rigoureuſes.

Il rapporte au long (*a*) les remontrances faites au Roi Louis XIV. en 1670. par le parlement de Rouen, pour prouver à ce Monarque que ce n'eſt pas ſeulement le parlement de Rouen, mais auſſi tous les autres parlemens du Royaume qui ſuivent la même juriſprudence ſur le fait de la magie & du ſortilege; qu'ils en connoiſſent, & qu'ils les condamnent. Cet auteur cite pluſieurs faits & pluſieurs jugemens rendus ſur cette matiere dans les parlemens de Paris, d'Aix, de Toulouſe, de Rennes, de Dijon &c. & c'eſt ſur ces remontrances que le même Roi en 1682. donna ſa déclaration touchant la punition de divers crimes, & en particulier *des ſortileges, devins, magiciens & crimes ſemblables.*

Il cite auſſi le traité de police de M. de la Marre, commiſſaire au châtelet de Paris, qui s'étend au long ſur la magie, & en prouve la réalité, l'origine, le progrès, les effets. Seroit-il poſſible que les auteurs ſacrés, les loix divines & humaines, les plus grands hommes de l'antiquité, les juriſconſultes, les hiſtoriens les plus éclairés, les Evêques dans les conciles,

(*a*) *Pag.* 31. *& ſeq.*

l'Eglise dans ses décisions, dans ses pratiques & dans ses prieres auroient conspiré à nous tromper, & à condamner la magie, les sortileges, la sorcellerie, & les crimes de même nature à la mort & aux plus rigoureux supplices, si tout cela n'étoit qu'illusion, & l'effet d'une imagination gâtée & prévenue.

Le P. le Brun (a) de l'Oratoire, qui a si bien écrit sur les superstitions, prouve solidement que le parlement de Paris reconnoit qu'il y a des sorciers, & qu'il les punit séverement l'orsqu'ils sont convaincus. Il le prouve par un arrêt rendu en 1601 contre quelques habitans de Champagne accusés de sortileges. L'arrêt veut qu'ils soient envoyés à la conciergerie par les juges subalternes, sous peine de privation de leur charge: il suppose qu'ils doivent être rigoureusement châtiés; mais il veut qu'on observe une procédure exacte & réguliere pour les découvrir & les punir.

M. Servin, avocat général & conseiller d'état, prouve au long par l'ancien & le nouveau Testament, par la tradition, les loix & les histoires, qu'il y a des devins, des enchanteurs & des sorciers, refute ceux qui prétendent soutenir le contraire. Il montre que les magiciens & ceux qui usent de sortileges doivent être punis & jugés exécrables; mais il ajoute

(a) Le Brun Hist. critique des pratiques superstit. Tom. II. pag. 299. & suiv.

qu'il ne faut punir qu'après des preuves certaines & évidentes ; & c'eſt ce que le parlement de Paris obſerve, de peur de punir des inſenſés pour des coupables, & de prendre des illuſions pour des réalités.

Le Parlement laiſſe à l'Egliſe de frapper d'excommunication ceux & celles qui ont recours aux ſortileges, & qui croient aller la nuit à des aſſemblées nocturnes pour y rendre leurs hommages au démon. Les capitulaires des Rois (*a*) recommandent aux paſteurs d'inſtruire & de deſabuſer les fideles ſur le ſujet de ce qu'on appelle ſabbat ; toutefois ils n'ordonnent point de peines corporelles contre ces ſortes de gens, mais ſeulement qu'on les deſabuſe, & qu'on empêche qu'ils n'en ſéduiſent d'autres.

Le Parlement en demeure là, tandis que la choſe ne va pas plus loin qu'à la ſimple ſéduction ; mais lorſqu'elle va à nuire aux autres, les Rois ont ſouvent ordonné aux juges de punir ces ſortes de perſonnes de peines pécuniaires & de banniſſement. Les ordonnances de Charles VIII. en 1490, & de Charles IX. dans les états d'Orléans en 1560. ſont formelles ſur ce point ; & elles ſe trouvent renouvellées par le Roi Louis XIV. en 1682. Au troiſieme article ces ordonnances ordonnent que s'il ſe trouvoit *des perſonnes aſſez méchantes pour ajouter à la ſu-*

(*a*) *Capitular. R. xiij. de Sortilegiis & Sorciariis 2. col.* 365.

perstition l'impieté & le sacrilege, ceux qui en seront convaincus seront punis de mort.

Lors donc qu'il est évident que quelque personne a porté préjudice au prochain par des maléfices, le Parlement les punit rigoureusement jusqu'à la peine de mort, conformément aux anciens capitulaires du Royaume (a), & aux nouvelles ordonnances. Bodin qui écrivoit en 1680, a ramassé un grand nombre d'arrêts, auxquels on peut ajouter ceux que le R. P. le Brun rapporte rendus depuis ce tems en 1585. 1591. 1593. 1602. 1604 1609. 1611. 1617. 1684. 1687. 1691.

Il rapporte après cela un exemple remarquable d'un nommé Hocque, qui fut condamné aux galeres le 2 septembre 1687. par sentence de la haute justice de Passy, pour avoir usé de maléfices envers les animaux, & en avoir fait mourir un grand nombre en Champagne. Hocque mourut subitement, misérablement, & en homme desespéré, après avoir découvert dans le vin au nommé Béatrix le secret dont il se servoit pour faire mourir le bétail : il n'ignoroit pas que le démon lui causeroit la mort en haine de la découverte qu'il avoit faite de ce sortilege.

Quelques complices de ce malheureux furent condamnés aux galeres par divers arrêts; d'autres furent condamnés à être pendus & brûlés

(a) *Capitular. en 872. x. 2. col. 230.*

par ſentence du bailli de Paſſy, le 26 octobre 1691; laquelle ſentence fut confirmée par arrêt du parlement de Paris le 18 décembre 1691. De tout cela il réſulte que le parlement de Paris reconnoit que les ſortileges, par leſquels on nuit au prochain, doivent être rigoureuſement punis; que le démon a un pouvoir très-étendu, qu'il ne met que trop ſouvent en exercice envers les hommes & les animaux, & q'il l'exerceroit encore plus ſouvent, & avec plus d'étendue & de fureur, s'il n'étoit borné & arrêté par la puiſſance de Dieu & par celle des bons Anges, qui mettent des bornes à ſa malice. S. Paul nous avertit (a) *de nous revêtir des armes de Dieu pour pouvoir réſiſter aux embûches du diable; car, ajoute-t-il, nous n'avons pas à combattre contre la chair & le ſang, mais contre les princes & les puiſſances, contre les mauvais eſprits qui gouvernent ce monde ténébreux, contre les eſprits de malice qui regnent dans les airs.*

(a) *Epheſ.* vj. 12.



CHAPITRE X.

Examen du fait de Hocque, magicien,

MOnsieur de Saint-André, conseiller-médecin ordinaire du Roi, dans sa sixieme lettre (*a*) contre la magie, soutient que dans le fait de Hocque, dont on a parlé, il n'y a ni magie, ni sorcellerie, ni opération du démon; que les gogues ou drogues venimeuses que Hocque mettoit dans les écuries, & faisoit par leur moyen mourir le bétail qui s'y trouvoit, n'étoient autre chose qu'une composition empoisonnée, qui par son odeur & par l'écoulement de ses parties insensibles empoisonnoit les animaux, & les faisoit mourir. Il n'y avoit qu'à lever ces drogues pour garantir le bétail ou éloigner le bétail de l'étable où étoit le poison. La difficulté étoit de découvrir où ces gogues étoient cachées; les bergers, auteurs du mal, prenant toutes sortes de précautions pour les cacher, sachant qu'il y alloit de leur vie si on les découvroit.

Il remarque de plus que ces gogues n'ont plus d'effet après un certain tems, à moins qu'on ne les renouvelle, ou qu'on ne les arrose de quelque chose pour les ranimer & les faire

(*a*) *M. de S. André, lettre 6. au sujet de la magie, &c.*

fermenter

fermenter de nouveau. Si le diable avoit part à ce maléfice, la gogue auroit toujours la même vertu, & il ne feroit pas nécessaire de la renouveller & de la rafraîchir pour lui rendre sa premiere efficacité.

Dans tout ceci M. de S. André suppose que si le démon a le pouvoir d'ôter la vie aux animaux, ou de leur causer des maladies mortelles, il le peut indépendamment des causes secondes ; ce qui ne lui sera pas facilement accordé par ceux qui tiennent que Dieu seul peut donner la vie & la mort par une puissance absolue, & indépendamment de toutes causes secondes & de tout agent naturel. Le démon a pu découvrir à Hocque la composition de cette gogue mortelle & empoisonnée : il a pu lui en apprendre les dangereux effets, après quoi le venin agit naturellement ; il se renouvelle, il reprend sa premiere force lorsqu'on l'arrose. Il n'agit qu'à une certaine distance, & suivant la portée des corpuscules qui en exhalent. Tous ces effets n'ont rien de surnaturel, ni qu'on doive attribuer au démon ; mais il est assez croyable qu'il a inspiré à Hocque le pernicieux dessein d'user d'une drogue dangereuse, que ce malheureux savoit composer, ou dont le malin esprit lui a découvert la composition.

M. de S. André continue, & dit que la mort de Hocque n'a rien qu'on doive attribuer au

démon ; c'eſt, dit-il, un effet purement naturel, qui ne peut avoir d'autres cauſes que les eſprits venimeux qui ſont ſortis de la gogue dans le tems qu'elle a été levée, & qui ont été emportés vers le malfaiteur par ceux qui étoient ſortis de ſon corps, lorſqu'il la préparoit & qu'il la mettoit en terre ; leſquels y étoient reſtés, & s'y étoient conſervés de ſorte qu'il ne s'en étoit fait aucune diſſipation.

Ces eſprits ſortis du corps de Hocque, ſe trouvant alors en liberté, ſont retournés vers le lieu de leur origine, & ont entraîné avec eux les parties les plus malignes & les plus corroſives de la charge, ou gogue, qui ont agi ſur le corps de ce berger, comme elles faiſoient ſur ceux des animaux qui la flairoient. Il confirme ce qu'il vient de dire par l'exemple de la poudre de ſympathie, qui agit ſur le corps de celui qui eſt bleſſé par l'immerſion des petites parties du ſang ou du pus du bleſſé ſur lequel on l'applique, leſquelles entraînent avec elles les eſprits des drogues dont elle eſt composée, & les portent à la plaie.

Mais plus je réfléchis ſur ce prétendu écoulement des eſprits venimeux émanés de la gogue cachée à Paſſy en Brie, à ſix lieues de Paris, qu'on ſuppoſe venir en droiture vers Hocque enfermé à la tournelle, emportés par les eſprits animaux ſortis du corps de ce malfaiteur, dans le tems qu'il préparoit cette gogue,

& qu'il la mettoit en terre, ſi long-tems auparavant la découverte de cette dangereuſe compoſition, plus je réfléchis ſur la poſſibilité de ces écoulemens, moins je puis me les perſuader : je voudrois des preuves de ce ſyſtême, & non pas des exemples à des effets très-douteux & très-incertains de la poudre de ſympathie, qui ne peuvent pas avoir lieu dans le cas dont il s'agit. C'eſt prouver l'obſcur par l'obſcur, & l'incertain par l'incertain : & quand on admettroit en général quelques effets de la poudre de ſympathie, ils ne pourroient être appliqués ici : la diſtance des lieux & du tems eſt trop longue : & quelle ſympathie ſe peut rencontrer entre la gogue de ce berger & ſa perſonne, pour qu'elle puiſſe revenir à lui empriſonné à Paris, & la gogue découverte à Paſſy ?

Le factum compoſé & imprimé ſur cet événement porte que les fumées du vin qu'avoit bu Hocque étant paſſées, & ayant fait réflexion à ce que Béatrix lui avoit fait faire, il commença à ſe tourmenter, fit des hurlemens, & ſe plaignit d'une maniere étrange, diſant que Béatrix l'avoit ſurpris, qu'il ſeroit cauſe de ſa mort, & qu'il falloit qu'il mourût à l'inſtant que Bras-de-fer, autre berger, auquel Béatrix avoit engagé Hocque d'écrire de lever la gogue qu'il avoit miſe ſur la terre de Paſſy, leveroit la charge. Il ſe jetta ſur Béatrix, qu'il vouloit étrangler, & excitoit même les autres

forçats qui étoient en prison avec lui, & condamnés aux galeres, à se jetter sur lui, par la pitié qu'ils avoient du desespoir de Hocque, qui dans le tems que la charge fut levée, étoit mort en un instant dans des convulsions étranges, & en se tourmentant comme un possédé.

M. de S. André veut encore expliquer tout ceci, en supposant que l'imagination de Hocque frappée de l'idée de la mort, qu'il s'étoit persuadé devoir arriver dans le tems qu'on leveroit la gogue, a eu beaucoup de part à ses souffrances & à sa mort. Combien a-t-on vu de gens, frappés de l'idée d'une mort prochaine, mourir dans le tems qu'ils s'étoient figuré qu'elle devoit arriver? Le desespoir où étoit Hocque, & les transports dont il étoit agité, avoient troublé la masse de son sang, altéré ses humeurs, déréglé le mouvement des esprits, & les avoient rendus beaucoup plus susceptibles de l'action des vapeurs qui étoient sorties de la gogue.

M. de S. André ajoute que si le diable avoit eu quelque part à ces sortes de maléfices, ce ne pouvoit être qu'en conséquence de quelque pacte exprès ou tacite, que dès que la gogue seroit levée, celui qui l'auroit mise mourroit incontinent. Or quelle apparence que la personne, qui auroit fait pacte avec le diable, y eût employé une pareille stipulation, qui l'auroit exposée à une mort cruelle & inévitable.

1°. On peut répondre que la frayeur peut causer la mort, mais qu'il n'est pas possible qu'elle la produise à point nommé, & que celui qui tombe dans un excès de douleur, puisse dire qu'il mourra dans un certain moment : le moment de la mort n'est pas au pouvoir de l'homme dans de pareilles circonstances.

2°. Qu'un homme aussi corrompu que Hocque, qui à propos de rien, & pour satisfaire sa mauvaise volonté, fait périr une infinité d'animaux, & cause de très-grands dommages à des personnes innocentes, est capable des derniers excès, & peut se livrer au mauvais esprit par des pactes implicites ou explicites, & s'engager, sous peine de perdre la vie, à ne pas lever la charge qu'il avoit mise sur un village. Il croyoit ne rien risquer par cette stipulation, puisqu'il étoit maître de la lever ou de la laisser, & qu'il n'étoit pas probable qu'il dût jamais de gayeté de cœur s'exposer ainsi à une mort certaine. Que le démon ait eu part à cette vertu de la gogue, la chose est fort vraisemblable, vû les circonstances de ses opérations, & celles de la mort & du desespoir de Hocque. Cette mort est la juste peine de ses crimes, & de sa confiance à l'Ange exterminateur auquel il s'étoit livré.

Il est vrai qu'il s'est trouvé des imposteurs, des esprits foibles, des imaginations échauffées, des ignorans, des superstitieux, qui ont pris

pour magie noire & pour opération du démon, ce qui étoit tout naturel, & l'effet d'une subtilité de philosophie & de mathématiques, ou même une illusion des sens, ou un secret qui en imposoit aux yeux & aux sens; mais conclure de-là qu'il n'est point de magie, & que tout ce qu'on en dit est pure prévention, ignorance & superstition, c'est conclure le général du particulier, & nier le vrai & le certain, parce qu'il est mal-aisé de distinguer le vrai du faux, & qu'on ne veut pas se donner la peine d'en approfondir les causes. Il est beaucoup plus facile de nier tout, que d'entrer dans un sérieux examen des faits & des circonstances.

CHAPITRE X.

Magie des Egyptiens & des Caldéens.

TOute l'antiquité payenne parle de magie, de magiciens, d'opérations magiques, de livres superstitieux, curieux, diaboliques. Les historiens, les poëtes, les orateurs sont pleins de choses qui regardent cette matiere: les uns les croient, les autres les nient; d'autres s'en mocquent, d'autres demeurent dans l'incertitude & dans le doute: sont-ce les mauvais esprits, ou des hommes trompeurs, des imposteurs, des charlatans, qui, par les subtilités de leur art,

font accroire aux ignorans que certains effets naturels font produits par une caufe furnaturelle ? C'eft fur quoi on n'eft pas d'accord. Mais en général le nom de *magie* & de *magiciens* fe prend aujourd'hui dans un fens odieux, pour un art qui produit des effets merveilleux, & qui paroiffent au deffus du cours ordinaire de la nature ; & cela par l'opération du mauvais efprit.

L'auteur du fameux livre d'Enoch, qui a eu fi grande vogue, & a été cité par quelques anciens (*a*), comme écriture infpirée, dit que l'onzieme des veillans, ou de ces Anges qui furent épris de l'amour des femmes, fut le nommé Pharmace, ou Pharmaque, qu'il enfeigna aux hommes d'avant le déluge les enchantemens, les maléfices, les arts magiques & les remedes contre les enchantemens. S. Clement d'Alexandrie dans fes recognitions veut que Cham, fils de Noé, ait reçu du Ciel cet art, qu'il l'ait enfeigné à Mizraïm fon fils, pere des Egyptiens.

Dans l'Ecriture le nom de *Mage*, *Magus*, ne fe prend jamais en bonne part pour fignifier des philofophes qui étudioient l'aftronomie, & qui étoient verfés dans les chofes divines & furnaturelles, finon en parlant des mages qui vinrent adorer J. C. à Béthléem (*b*). Partout ailleurs l'Ecriture condamne & détefte

(*a*) *Syncell.* (*b*) *Matth.* iij. 1. 7. 36.

la magie & les magiciens (*a*) ; elle ordonne de les mettre à mort : elle défend séverement aux Hébreux de les consulter ; elle parle avec détestation de *Simon* & *d'Elymas*, magiciens connus dans les actes des Apôtres (*b*), & des magiciens de Pharaon, qui contrefirent par leurs prestiges les vrais miracles de Moïse. Il y a beaucoup d'apparence que les Israélites avoient pris dans l'Egypte, où ils étoient, l'habitude de consulter ces sortes de gens, puisque Moïse leur défend en tant d'endroits, & avec tant de sévérité de les écouter, & de prendre confiance en leurs prédictions.

Le chevalier Marsham montre fort bien que l'école de la magie parmi les Egyptiens est la plus ancienne qui soit connue dans le monde, que c'est de-là qu'elle s'est répandue parmi les Caldéens, les Babyloniens, les Grecs & les Perses. S. Paul nous apprend que *Jannès* & *Mambrès*, fameux magiciens du tems de Pharaon, résisterent à Moïse. Pline remarque qu'anciennement il n'y avoit aucune science plus renommée ni plus en honneur que la magie : *summam litterarum claritatem gloriamque ex ea scientia antiquitùs & penè semper petitam.*

Porphire (*c*) dit que le Roi Darius, fils d'Hystaspe, avoit une si haute idée de l'art de

(*a*) *Levit. xix.* 31. *xx.* 6.
(*b*) *Act. viij.* 9. *Act. xiij.* 8.
(*c*) *Porphir de abstinent. l.* 4. § 16. *vid. & Ammian. Marcell. l.* 23.

la magie, qu'il fit graver sur le mausolée de son pere Hystaspe, *qu'il avoit été le chef & le maître des mages de Perse.*

L'ambassade que Balac, Roi des Moabites, députa vers Balaam, fils de Béor, qui demeuroit dans les montagnes d'Orient, vers la Perse & la Caldée (*a*), *in montibus orientis*, pour le prier de venir maudire & dévouer les Israélites qui menaçoient d'envahir son pays, fait voir l'antiquité de la magie & des superstitions magiques dans ces pays-là ; car dira-t-on que ces malédictions & ces dévouemens étoient l'effet de l'inspiration du bon esprit, ou l'ouvrage des bons Anges ? J'avoue que Balaam fut inspiré de Dieu dans les bénédictions qu'il donna au peuple du Seigneur, & dans la prédiction qu'il fit de la venue du Messie ; mais on doit aussi reconnoître l'extrême corruption de son cœur, son avarice, & de quoi il étoit capable, si Dieu lui eût permis de suivre sa mauvaise inclination, & l'inspiration du mauvais esprit.

Diodore de Sicile (*b*), sur la tradition des Egyptiens, dit que les Caldéens qui demeuroient à Babylone & dans la Babylonie, étoient une espece de colonie des Egyptiens, & que c'est de ces derniers que les sages, ou les mages de Babylone ont appris l'astrologie qui les a rendus si célebres.

(*a*) *Num.* xxij. 1. 2. 3. (*b*) *Diodor. Sicil. lib.* 1. *pag.* 5.

Nous voyons dans Ezéchiel (*a*) le Roi de Babylone, marchant contre ses ennemis à la tête de son armée, s'arrêter sur un chemin fourchu, & mêler les fleches, pour savoir par l'art magique & par le mouvement de ces fleches quel chemin il doit prendre: *stetit Rex Babylonis in bivio in capite duarum viarum divinationem quærens, commiscens sagittas, interrogavit idola.* Dans les anciens cette maniere de consulter le démon par les baguettes est connue: les Grecs la nomment *Rhabdomanteia.*

Le prophête Daniel (*b*) en plus d'un endroit parle des magiciens de Babylone. Le Roi Nabuchodonosor ayant eu un songe qui l'effraya, fit venir les mages, ou les magiciens, les devins, les aruspices & les Caldéens pour lui interpréter le songe qu'il avoit eu (*c*): *præcepit ut convocarentur arioli & magi & malefici & Caldæi, ut indicarent Regi somnia sua.*

Le Roi Balthasar convoqua de même les magiciens, les Caldéens & les aruspices du pays pour lui expliquer ces paroles, qu'il vit écrites sur la muraille, *Manè*, *Thechel*, *Phares.* Tout cela montre l'habitude où étoient les Babyloniens d'exercer la magie, de consulter les magiciens, & que cet art pernicieux étoit en honneur parmi eux. On voit dans le même prophête les supercheries dont se servoient les

(*a*) *Ezech. xxj.* 21.
(*b*) *Dan.* 2. 3.
(*c*) *Dan. iv. v.*

prêtres pour tromper les peuples, & pour leur faire croire que leurs Dieux étoient vivans, bûvoient & mangeoient, parloient, & leur révéloient les choſes inconnues.

J'ai deja dit un mot des mages qui vinrent adorer J. C. on ne doute pas qu'ils n'aient été de la Caldée ou des pays voiſins, mais différens de ceux dont on vient de parler, par leur piété & leur étude de la vraie religion.

On lit dans les voyageurs que la ſuperſtition, la magie, les faſcinations ſont encore très-communes dans l'Orient, tant parmi les adorateurs du feu, deſcendus des anciens Caldéens, que parmi les Perſes, ſectateurs de Mahomet. S. Chriſoſtome (*a*) avoit envoyé en Perſe un S. Evêque, nommé Maruthas, pour prendre ſoin des chrétiens qui étoient en ce pays-là : le Roi Iſdegerde ayant reconnu ſon mérite, lui témoigna beaucoup de conſidération. Les mages, qui adorent & qui entretiennent le feu perpétuel, qui eſt regardé par les Perſes comme la principale de leurs divinités, en conçurent de la jalouſie, & firent cacher ſous terre un homme apoſtat, qui ſachant que le Roi devoit venir rendre ſes adorations au feu, firent crier cet homme du fond de ſon caveau qu'il falloit chaſſer le Roi, parce qu'il tenoit pour ami des Dieux le prêtre des chrétiens. Le Roi en fut

(*a*) *Chriſoſt. Ep.* 13. *Pallad. pag.* 191. 196. *Socrat. lib.* 7. *c.* 8.

effrayé, & voulut renvoyer Maruthas ; mais celui-ci lui découvrit l'imposture des prêtres : il fit fouiller en l'endroit où l'homme s'étoit fait entendre, & l'on y trouva l'auteur de la voix.

Cet exemple & ceux des prêtres Babyloniens, dont parle Daniel, & de quelques autres, qui pour contenter leur passion déréglée faisoient entendre que leur Dieu demandoit la compagnie de certaines femmes, est une preuve que pour l'ordinaire ce qu'on prend pour des effets de la magie noire, n'est que la production de la friponnerie des prêtres, des magiciens, des devins, & de toutes ces sortes de gens qui abusent de la simplicité & de la crédulité du peuple : je ne nie pas que le démon ne s'en mêle quelquefois, mais plus rarement que l'on ne s'imagine.

CHAPITRE XI.

Magie chez les Grecs & les Romains.

LEs Grecs se sont toujours vanté d'avoir reçu l'art magique des Perses ou des Bactriens : ils veulent que Zoroastre le leur ait communiqué ; mais quand il s'agit de fixer le tems auquel Zoroastre a vécu, & qu'il leur a appris ces pernicieux secrets, ils s'écartent infiniment,

& de la vérité (*a*), & même du vraiſemblable ; les uns plaçant Zoroaſtre 600 ans avant l'expédition de Xercès dans la Grece, qui arriva l'an du monde 3523. avant J. C. 477. d'autres 500 ans avant la guerre de Troye ; d'autres cinq mille ans avant cette fameuſe guerre, d'autres ſix mille ans avant ce grand événement ; d'autres croient que Zoroaſtre eſt le même que Cham, fils de Noé (*b*) ; d'autres enfin ſoutiennent qu'il y a eu pluſieurs Zoroaſtres. Ce qui paroit indubitable, c'eſt que le culte de pluſieurs Dieux, la magie, la ſuperſtition, les oracles ſont venus des Egytiens & des Caldéens, ou des Perſes aux Grecs, & des Grecs aux Latins.

Dès le tems d'Homere (*c*) la magie étoit toute communne parmi les Grecs. Ce poëte parle de la guériſon des plaies & du ſang arrêté par les ſecrets de la magie & des enchantemens. Saint Paul étant à Epheſe, y fit brûler des livres de magie & de ſecrets curieux, pour la ſomme de cinquante mille déniers (*d*). Nous avons déja dit un mot de Simon le magicien, & du magicien Elymas, connus dans les actes des Apôtres (*e*). Pindare (*f*) dit que le centaure Chiron guériſſoit pluſieurs maladies par ſes enchantemens. Quand on dit qu'Orphée tira

(*a*) *Marſham Canon. Cronol. ſæcul.* 9. *pag.* 139.

(*b*) *Clemens Alexand. recognit. lib.* 4. *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. lib.* 1.

(*c*) *Homer. Iliad.* 4.

(*d*) *Act. xix.* 19.

(*e*) *Act. xlij.* 8.

(*f*) *Pind. od. iv.*

de l'enfer sa femme Euridice, qui étoit morte de la morsure d'un serpent, cela veut dire simplement qu'il la guérit par la force de ses charmes (a). Les poëtes ont employé des vers magiques pour se faire aimer, & ils les ont enseignés aux autres pour le même effet ; on les peut voir dans Théocrite, dans Catulle, dans Virgile. Théophraste assure qu'il y a des vers magiques qui guérissent la sciatique. Caton en rapporte quelques-uns contre les luxations (b). Varron reconnoît qu'il y en a contre la goutte.

Les livres sacrés rendent témoignage que les enchanteurs ont le secret d'endormir les serpens, & de les charmer, en sorte qu'ils ne peuvent plus ni mordre, ni causer aucun mal (c). Le crocodile, cet animal si terrible, craint jusqu'à l'odeur & la voix des Tentyriens (d). Job parlant du léviathan, que nous croyons être le crocodile, dit : L'enchanteur le fera-t-il crever (e) : Et l'Ecclesiastique (f) : *Qui aura pitié de l'enchanteur, qui aura été mordu du serpent?* Virgile, Ecologue viij.

Frigidus in pratis cantando rumpitur Anguis
Et Ovid (g).

Vipereas rumpo verbis & carmine fauces.

(a) *Plin. l.* 28.
(b) *Cato de re rustic. c.* 160.
(c). *Psal. lvij.*
Jerem. vij. 17.
Eccles. x. 11.
(d) *Plin. lib.* 8. *c.* 30.
(e) *Job. xl.* 25.
(f) *Eccli. xij.* 13.
(g) Ovid. *metamorph. fab.* 2.

Tout le monde ſait ce qu'on raconte des Marſes, peuple d'Italie, & des Pſylles, qui avoient le ſecret d'enchanter les ſerpens. On diroit, dit ſaint Auguſtin (*a*), que ces animaux entendent le langage des Marſes, tant ils ſont obéiſſans à leurs ordres : on les voit ſortir de leurs cavernes auſſi-tôt que le Marſe a parlé. Tout cela ne ſe peut faire, dit le même pere, que par la vertu du malin eſprit, à qui Dieu permet d'exercer cet empire ſur les bêtes venimeuſes, ſur-tout ſur le ſerpent, comme pour le punir de ce qu'il fit contre la premiere femme. En effet on remarque que nul animal n'eſt plus expoſé aux charmes & aux effets de l'art magique que le ſerpent.

Les loix des douze tables défendent de charmer les moiſſons de ſon voiſin : *qui fruges excantaſſet*. Verrius-Flaccus cite des auteurs qui aſſurent que les Romains, lorſqu'ils vouloient aſſiéger une ville, employoient leurs prêtres à évoquer la divinité qui préſidoit à cette ville, en lui promettant de lui bâtir dans Rome un temple, ou ſemblable à celui qu'elle occupoit dans la ville aſſiégée, ou un peu plus grand, & qu'on lui rendroit le culte convenable. Pline dit que la mémoire de ces évocations ſe conſerve parmi les prêtres, *durat in Pontificum diſciplina id ſacrum* (*b*).

(*a*) *Aug. de geneſ. ad litt. lib.* 6. 28.

(*b*) *Plin. lib.* 28.

Si tout ce qu'on vient de raconter, & ce qu'on en lit dans les anciens & dans les modernes a quelque réalité, & produit les effets qu'on leur attribue, on ne peut douter qu'il n'y ait quelque chose de surnaturel, & que le démon n'y ait beaucoup de part.

L'Abbé Tritheme parle d'une sorciere, qui par le moyen de certains breuvages changea un jeune Bourguignon en bête.

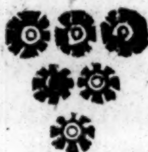
Tout le monde sait la fable de Circé, qui changea en pourceaux les soldats, ou les compagnons d'Ulysse. On connoit aussi la fable de l'âne d'or d'Apulée, qui contient le récit d'un homme méthamorphosé en âne. Je ne donne tout cela que pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour des fictions poétiques.

Mais il est très croyable que ces fictions ne sont pas sans quelque fondement, comme tant d'autres fables, qui renferment, non-seulement un sens caché & moral, mais qui ont rapport a quelque événement réel, historique; par exemple, ce qu'on dit de la toison d'or, enlevée par Jason, du cheval de bois, qui servit à surprendre la ville de Troye, des douze travaux d'Hercule, des métamorphoses rappportées dans Ovide. Cela, tout fabuleux qu'il paroisse dans les poëtes, a pourtant sa vérité dans l'histoire. Ainsi les historiens & les poëtes payens ont travesti & défiguré les histoires de l'ancien Testament, & ont attribué à Bacchus, à Jupiter,

ter, à Saturne, à Apollon, à Hercule, ce qui est raconté de Noé, de Moïse, d'Aaron, de Samson, de Jonas &c.

Origenes (*a*) écrivant contre Celse, suppose la réalité de la magie, & dit que les mages, qui vinrent adorer J. C. à Béthléem, voulant faire leurs opérations accoutumées, & n'y pouvant réussir (une puissance supérieure en empêchant l'effet, & réduisant le démon au silence), en voulurent chercher la cause; ils virent en même tems dans le Ciel un signe tout divin, & ils en conclurent que c'étoit l'Etre dont avoit parlé Balaam, & que le nouveau Roi, dont il avoit prédit la naissance, étoit né en Judée: & sur le champ ils prirent la résolution de l'aller chercher. Origenes croit que les magiciens, suivant les regles de leur art, prédisent souvent l'avenir, & que leurs prédictions sont suivies de l'événement, à moins que la puissance de Dieu ou des Anges n'empêche l'effet de leurs conjurations, & ne les réduise au silence.

(*a*) *Orig. contra Celsum. pag.* 26.



CHAPITRE XII.

Exemples qui prouvent la réalité de la Magie.

SAint Augustin (*a*) remarque que non-seulement les poëtes, mais les historiens même racontent que Diomede, dont les Grecs ont fait une Divinité, n'eut pas le bonheur de retourner dans sa patrie avec les autres Princes qui avoient été au siege de Troye; que ses compagnons furent changés en oiseaux, & que ces oiseaux ont leur demeure aux environs du temple de Diomede, qui est situé près le mont Gargan, en Pouille; que ces oiseaux caressent les Grecs qui viennent visiter ce temple, mais poursuivent à coups de bec les étrangers qui y arrivent.

Varron, le plus savant des Romains, pour rendre ceci plus croyable, raconte ce que tout le monde sait de Circé, qui changea en bête les compagnons d'Ulysse, & ce qu'on dit des Arcadiens, qui, après avoir tiré au sort, passoient à la nage un certain lac, après quoi ils étoient métamorphosés en loups, & couroient les forêts comme les autres loups. Si pendant le tems de leur transmutation ils n'avoient point mangé de chair humaine, au bout de neuf ans

(*a*) *Aug. de civit. lib. xviij. cap.* 16. 17. 18.

ils repaſſoient le même lac, & reprenoient leur premiere forme.

Le même Varron raconte d'un certain Dæmenote, qu'ayant goûté de la chair d'un enfant que les Arcadiens avoient immolé à leur Dieu Lycée, avoit auſſi-tôt été changé en loup; & dix ans après avoir repris ſa premiere forme, avoit paru aux jeux olympiques, & y avoit remporté le prix du pugillat. Saint Auguſtin témoigne que de ſon tems pluſieurs croyoient que ces changemens ſe faiſoient encore: & quelques-uns même aſſuroient les avoir expérimentés dans leurs perſonnes. Il ajoute qu'étant en Italie, on racontoit que certaines femmes donnoient du fromage aux étrangers qui logeoient chez elles, leſquels étoient auſſi-tôt changés en bêtes de ſomme, ſans perdre la raiſon, & portoient les charges qu'on mettoit ſur eux, après quoi ils retournoient en leur premier état. Il dit de plus qu'un certain Præſtantius racontoit que ſon pere ayant mangé de cette ſorte de fromage magique, demeura couché dans ſon lit ſans qu'on pût l'éveiller, qu'après quelques jours s'étant éveillé, il dit qu'il avoit été changé en cheval, & avoit porté des vivres à l'armée; & on trouva que la choſe étoit vraie, quoiqu'il lui parut que ce n'étoit qu'un ſonge.

Saint Auguſtin raiſonnant ſur tout cela, dit que ces choſes ſont ou fauſſes, ou ſi extraor-

dinaires, qu'on peut n'y pas ajouter foi; qu'on ne peut douter que Dieu par sa toute-puissance ne puisse faire tout ce qu'il juge à propos; mais que le démon, qui est d'une nature spirituelle, ne peut rien sans la permission de Dieu, dont les jugemens sont toujours justes; que le démon ne peut ni changer la nature, ni de l'esprit ni du corps de l'homme, pour le transformer en bête, mais seulement agir sur la fantaisie ou l'imagination de l'homme, & lui persuader qu'il est ce qu'il n'est pas, ou qu'il paroit aux autres différent de ce qu'il est, ou qu'il demeure profondément endormi, & qu'il croie porter pendant cet assoupissement des fardeaux que le démon porte pour lui, ou qu'il fascine les yeux de ceux qui croient les voir porter par des animaux, ou par des hommes métamorphosés en animaux.

S'il n'est question que d'un changement de fantaisie ou d'imagination, comme il arrive dans la maladie qu'on nomme lycanthropie, où un homme se croit changé en loup ou en un autre animal; comme Nabuchodonosor, qui se crut changé en bœuf (*a*), & qui agit pendant sept ans comme s'il eût été réellement métamorphosé en cet animal; il n'y auroit eu en cela rien de plus merveilleux que ce que nous voyons tous les jours dans les hypocondriaques, qui se persuadent qu'ils sont Rois, Géné-

(*a*) *Dan. iv.* 13. 29. 30.

raux d'armées, Papes, Cardinaux; qu'ils ſont de neige, de verre, d'argile, &c. comme celui qui étant ſeul au théatre, croyoit y voir des acteurs & des repréſentations admirables (*a*); ou celui qui s'imaginoit que tous les vaiſſeaux qui arrivoient au port de Pyrée (*b*), près d'Athenes, lui appartenoient: ou enfin ce que nous voyons tous les jours en ſonge, & qui nous paroit très-certain pendant le ſommeil. Dans tout cela il eſt inutile de recourir au démon, ni à la magie, ni à la faſcination, ni aux preſtiges: rien de tout cela n'eſt au deſſus de l'ordre naturel.

Mais qu'une perſonne, par le moyen de certains breuvages, de certaines herbes, de certaines nourritures, renverſe l'imagination, & perſuade à un autre qu'il eſt loup, qu'il eſt cheval, qu'il eſt âne, cela paroit plus difficile à expliquer, quoique l'on ſache que les plantes, les herbes, les médicamens ont un grand pouvoir ſur le corps de l'homme, & ſont capables d'altérer le cerveau, la conſtitution, l'imagination. On n'en a que trop d'exemples.

Un autre fait, qui, s'il eſt vrai, mérite beaucoup de conſidération, eſt celui d'Apollonius de Thiane, qui étant à Epheſe, pendant qu'une grande peſte déſoloit la ville, promit aux Ephéſiens de faire ceſſer la peſte le jour même qu'il leur parloit, & qui étoit celui de ſa ſeconde

(*a*) *Ariſtot. de Mirabil. Horat. Epiſt. lib.* 2. (*b*) *Athenæ, Dipnoſoph.*

arrivée dans leur ville. Il les aſſemble au théâtre, & leur ordonne de lapider un pauvre vieillard, couvert de haillons, qui demandoit l'aumône : Frappez, dit-il, cet ennemi des Dieux, accablez-le de pierres. Ils ne pouvoient s'y réſoudre, ce miſérable leur faiſant pitié, & leur demandant grace d'une maniere fort touchante; mais Apollonius les preſſa tant, qu'enfin ils le lapiderent, & amaſſerent ſur lui un grand monceau de pierres.

Un peu après il leur dit d'ôter ces pierres, & qu'ils verroient quel animal ils avoient tué : ils n'y trouverent qu'un gros chien, & ne douterent pas que ce vieillard ne fût un fantôme qui avoit faſciné leurs yeux, ce qui cauſoit la peſte dans leur ville.

On voit ici cinq choſes tres-remarquables; 1°. le démon qui cauſe la peſte dans Epheſe: 2°. ce même démon, qui au lieu d'un chien réel, fait paroître un homme : 3°. la faſcination des ſens des Ephéſiens, qui croient voir un homme au lieu d'un chien : 4°. la preuve de la magie d'Apollonius, qui découvre la cauſe de cette peſte, 5°. & qui la fait ceſſer à point nommé.

Æneas-Sylvius Picolomini, qui fut depuis Pape ſous le nom de Pie II. écrit dans ſon hiſtoire de Boheme qu'une femme prédit à un ſoldat du Roi Wradiſlas que l'armée de ce Prince ſeroit taillée en pieces par le Duc de Boheme; que ſi le ſoldat vouloit éviter la mort, il falloit

qu'il tuât la premiere perſonne qu'il rencontreroit en chemin, qu'il lui coupât les oreilles, & les mît dans ſa poche; qu'avec l'épée, dont il l'auroit percée, il traçât ſur terre une croix entre les jambes de ſon cheval, qu'il la baiſât, & que montant ſur ſon cheval, il prît la fuite. Le jeune homme exécuta tout cela. Wradiſlas livra la bataille, la perdit, & fut tué: le jeune ſoldat ſe ſauva; mais entrant dans ſa maiſon, il trouva que c'étoit ſa femme qu'il avoit tuée & percée de ſon épée, & à qui il avoit coupé les oreilles.

Cette femme étoit donc étrangement déguiſée & métamorphoſée, puiſque ſon mari ne la reconnut pas, & qu'elle ne ſe fit pas connoître à lui dans une circonſtance auſſi périlleuſe, où il y alloit de ſa vie. Ces deux femmes étoient donc apparemment magiciennes, & celle qui fit la prédiction, & celle ſur qui elle fut exécutée. Dieu permit dans cette occaſion trois grands maux: la premiere magicienne conſeille le meurtre d'une innocente; le jeune homme commet le meurtre ſur ſa propre femme, ſans la connoître; & celle-ci meurt dans un état de damnation, puiſque par les ſecrets de la magie elle s'étoit rendue méconnoiſſable.

Une bouchere de la ville de Jenes, dans le duché de Veimar en Thuringe (*a*), ayant refuſé de donner une tête de veau à une vieille

(*a*) *Friderici Hoffman, de diaboli potentia in corpora, pag.* 382.

femme, qui n'en offroit presque rien, cette vieille se retira grondant & murmurant entre ses dents. Peu de tems après la bouchere sentit de grandes douleurs de tête. Comme la cause de cette maladie étoit inconnue aux plus habiles médecins, ils ne purent y apporter aucun remede. Cette femme rendoit de tems en tems par l'oreille gauche de la cervelle, que l'on prit d'abord pour sa propre cervelle : mais comme elle soupçonnoit cette vieille de lui avoir donné un sort à l'occasion de la tête de veau, on examina la chose de plus près, & on reconnut que c'étoit de la cervelle de veau; & l'on se fortifia dans cette pensée, en voyant des osselets de la tête de veau qui sortoient avec la cervelle. Ce mal dura assez long-tems, & enfin la femme du boucher guérit parfaitement. Ceci arriva en 1685. M. Hoffman, qui rapporte cette histoire dans sa dissertation *du pouvoir du démon sur les corps*, imprimée en 1736. dit que la femme étoit peut-être encore en vie.

On amena un jour à saint Macaire l'Egyptien une honnête femme, qui avoit été métamorphosée en cavalle par l'art pernicieux d'un magicien. Son mari & tous ceux qui la virent crurent qu'elle étoit réellement changée en jument. Cette femme demeura trois jours & trois nuits sans prendre aucune nourriture, ni propre à l'homme, ni propre à un cheval. On la

fit voir aux prêtres du lieu, qui ne purent y apporter aucun remede.

On la mena à la cellule de ſaint Macaire, à qui Dieu avoit révélé qu'elle devoit venir. Ses diſciples vouloient la renvoyer, croyant que c'étoit une cavalle. Ils avertirent le Saint de l'arrivée de cet étranger, & du ſujet de ſon voyage. Il leur dit : Vous êtes de vrais animaux, qui croyez voir ce qui n'eſt point; cette femme n'eſt point changée, mais vos yeux ſont faſcinés. En même tems il répandit de l'eau benite ſur la tête de cette femme, & tous les aſſiſtans la virent dans ſon premier état. Il lui fit donner à manger, & la renvoya ſaine & ſauve avec ſon mari. En la renvoyant, il lui dit : Ne vous éloignez point de l'Egliſe, car ceci vous eſt arrivé pour avoir été cinq ſemaines ſans vous approcher des Sacremens de notre Sauveur.

S. Hilarion (*a*) guérit à peu près de même, par la vertu de l'eau benite, une jeune fille, qu'un magicien avoit rendue amoureuſe d'un jeune homme juſqu'à la fureur. Le démon qui la poſſédoit, crioit à ſaint Hilarion : Tu me fais ſouffrir les plus cruels tourmens; je ne puis ſortir, que le jeune homme qui m'a fait entrer ne me délie; car je ſuis enchaîné ſous le ſeuil de la porte par une lame de cuivre, chargée de caracteres magiques, & par la filaſſe qui

(*a*) *Hieronym. vit. S. Hilarion.*

l'enveloppe. Alors S. Hilarion lui dit : Vraiment ton pouvoir eſt bien grand, de te laiſſer ainſi lier par un morceau de cuivre & un peu de fil. En même tems, ſans permettre qu'on allât tirer ces choſes de deſſous le ſeuil de la porte, il chaſſa le démon, & guérit la fille.

Saint Jerôme raconte au même endroit qu'un nommé Italicus, bourgeois de Gaze, & chrétien de religion, qui nourriſſoit des chevaux pour les jeux du cirque, avoit un antagoniſte payen, qui par les ſecrets de la magie empêchoit & retardoit les chevaux d'Italicus dans leur courſe, & donnoit aux ſiens une célérité extraordinaire. Italicus vint trouver ſaint Hilarion, & lui raconta le ſujet de ſon inquiétude. Le Saint lui dit en riant : Ne vaudroit-il pas mieux donner aux pauvres le prix de vos chevaux, que de les employer à de pareils exercices ? Je n'en ſuis pas maître, dit Italicus, c'eſt une fonction publique, dont je m'acquitte malgré moi ; & comme chrétien il ne m'eſt pas permis d'uſer de maléfices contre d'autres maléfices.

Les freres qui étoient préſens intercéderent pour lui, & ſaint Hilarion lui donnant le vaſe de terre dans lequel il bûvoit, le remplit d'eau, & lui dit d'en arroſer ſes chevaux. Italicus en arroſa non-ſeulement ſes chevaux, mais auſſi toute ſon écurie & ſon chariot ; & le lendemain les chevaux & le chariot de ſon rival demeurerent bien loin derriere les ſiens ; ce qui

fit crier en plein théatre : Marnas eſt vaincu, Jéſus-Chriſt eſt victorieux. Cette victoire d'Italicus produiſit la converſion de pluſieurs perſonnes de Gaze.

Dira-t-on que tout cela n'eſt que l'effet de l'imagination, de la prévention, de la ſupercherie d'un habile charlatan ? Comment perſuader à cinquante perſonnes qu'une femme, qui eſt préſente à leurs yeux, eſt changée en jument, ſuppoſé qu'elle ait conſervé ſa figure de femme ? Comment le ſoldat, rapporté dans Æneas-Sylvius, ne reconnut-il pas ſa femme, à qui il coupa l'oreille, & qu'il perça de ſon épée ? Comment Apollonius de Thyane perſuada-t-il aux Ephéſiens de tuer un homme, qui réellement n'étoit qu'un chien ? Comment connut-il que ce chien, ou cet homme étoit la cauſe de la peſte qui affligeoit la ville d'Epheſe ? Il eſt donc très-croyable que le mauvais eſprit agit ſouvent ſur les corps, ſur l'air, ſur la terre, ſur les animaux, & y produit des effets qui paroiſſent au deſſus des forces de l'homme.

On dit qu'en Laponie on tient école de magie, que les peres y envoient leurs enfans, perſuadés que la magie leur eſt néceſſaire pour éviter les embûches de leurs ennemis, qui ſont eux-mêmes grands magiciens. Ils font paſſer les démons familiers dont ils ſe ſervent, en héritage à leurs enfans, afin de s'en ſervir pour ſurmonter les démons des autres familles qui

leur ſont contraires. Ils ſe ſervent ſouvent d'un certain tambour pour leurs opérations magiques : par exemple, s'ils ont envie de ſavoir ce qui ſe paſſe en pays étrangers, un d'entre eux bat ce tambour, mettant deſſus, à l'endroit où l'image du ſoleil eſt repréſentée, quantité d'anneaux de laiton attachés enſemble avec une chaîne du même métail : il frappe ſur le tambour avec un marteau fourchu, fait d'un os de telle ſorte que ces anneaux ſe remuent : il chante en même tems d'une voix diſtincte une chanſon, que les Lapons nomment *Jouk* ; & tous ceux de leur nation qui ſont préſens, hommes & femmes ajoutent chacun la leur, exprimant de tems en tems le nom du lieu dont ils deſirent apprendre quelque nouvelle.

Le Lapon ayant frappé quelque tems ſur le tambour, le met ſur ſa tête d'une certaine façon, & tombe auſſi-tôt par terre immobile, & ſans donner aucune marque de vie. Tous les hommes & toutes les femmes continuent de chanter toujours, juſqu'à ce qu'il ſoit revenu à lui : s'ils ceſſent de chanter, l'homme meurt : ce qui lui arrive auſſi ſi quelqu'un eſſaie de l'éveiller, en le touchant de la main ou du pied. On éloigne même de lui les mouches, qui par leur bourdonnement pourroient l'éveiller & le faire revenir.

Quand il eſt revenu à lui, il répond aux queſtions qu'on lui fait ſur le lieu où il a été envoyé. Quelquefois il ne ſe réveille qu'au bout

de 24. heures, quelquefois plutôt & quelquefois plus tard, selon la distance du lieu où il a été envoyé Et pour assurance de ce qu'il dit, & du chemin qu'il a fait, il rapporte du pays où il a été envoyé la marque qu'on lui a demandée, un couteau, un anneau, des souliers, ou quelque autre chose. On peut voir sur tout cela Jean Scheffer, *Laponia*, imprimée à Francfort, *in* 4°. en 1673. chapitre xj. intitulé *de sacris Magicis & Magia Laponia*. pag. 119. & suiv.

Les mêmes Lapons se servent aussi de ce tambour pour savoir la cause d'une maladie, ou pour faire perdre la vie ou la force à leurs ennemis. De plus il y a parmi eux certains magiciens qui tiennent dans une espece de gibeciere de cuir des mouches magiques, qu'ils lâchent de tems en tems contre leurs ennemis ou contre leur bétail, ou simplement pour exciter des tempêtes, & faire lever des vents orageux. Ils ont aussi une sorte de dard aigu qu'ils lancent en l'air, & qui donne la mort à tout ce qu'il rencontre. Ils se servent encore d'une espece de pelotte, nommée *Tyre*, presque ronde, qu'ils envoient de même contre leurs ennemis pour les faire périr, & si par malheur cette pelotte rencontre en chemin quelque autre personne, ou quelque animal, elle ne manque pas de lui donner la mort.

Qui se persuadera que les Lapons, qui ven-

dent les vents, excitent les tempêtes, racontent ce qui se passe en des lieux éloignés, où ils vont, disent-ils, en esprit, & en rapportent des choses qu'ils y ont trouvées? Qui se persuadera que tout cela se fasse sans le secours de la magie? On a voulu dire que dans le fait d'Appollonius de Thiane on fit secrettement évader l'homme tortu & difforme, & qu'on mit en sa place un chien qui fut lapidé, ou qu'après avoir lapidé cet homme, on lui substitua subtilement un chien mort. Tout cela demanderoit bien de la préparation, & seroit bien difficile à exécuter à la vue de tout un peuple. Il vaudroit peut-être autant nier le fait, qui en effet paroit très-fabuleux, que de recourir à de pareilles explications.

CHAPITRE XIII.

Effets de la Magie, selon les Poëtes.

SI l'on vouloit croire ce que disent les poëtes des effets de la magie, & ce que les magiciens se vantent de faire par leurs charmes, rien ne seroit plus merveilleux que leur art, & l'on n'y pourroit pas reconnoître une très-grande puissance du démon. Pline (*a*) raconte qu'Appion évoqua l'ame d'Homere, pour savoir de

(*a*) *Plin. l. 3. c. 2.*

lui quelle étoit ſa patrie & ſes parens. Philoſtrate dit (*a*) qu'Appollonius de Thiane étant venu au tombeau d'Achille, évoqua ſes manes, & le pria de lui faire apparoître la figure des héros; qu'après le tremblement du tombeau, il vit paroître d'abord un jeune homme de cinq coudées, ou de ſept pieds & demi de haut; qu'enſuite le fantôme parut grand de douze coudées, & d'une beauté ſinguliere. Appollonius lui fit quelques queſtions aſſez frivoles, & voyant que le jeune homme badinoit d'une maniere indécente, il comprit qu'il étoit poſſédé d'un démon, il le guérit & chaſſa le démon. Mais tout cela eſt fabuleux.

Lactance (*b*) refutant les philoſophes Démocrite, Epicure & Dicéarque, qui nioient l'immortalité de l'ame, dit qu'ils n'oſeroient ſoutenir leur ſentiment devant un magicien, qui par la force de ſon art & de ſes charmes a le ſecret de faire ſortir les ames de l'enfer, de les faire paroître, parler & prédire l'avenir, & donner des marques certaines de leur préſence.

S. Auguſtin (*c*), toujours circonſpect dans ſes déciſions, n'oſe décider ſi les magiciens peuvent évoquer les ames des Saints par la force de leurs enchantemens. Mais Tertullien (*d*) plus hardi ſoutient que nul art magique n'a le pouvoir de

(*a*) *Philoſtrat. vit. Appollon.*

(*b*) *Lactant. lib. 6. divin. inſtit. c.* 13.

(*c*) *Aug. ad Simplic.*

(*d*) *Tertull. de anima. cap.* 57.

faire sortir les ames des Saints du lieu de leur repos ; que tout ce que peuvent faire les nécromanciens, est de faire paroître quelques fantômes avec un corps emprunté, qui fascine les yeux, & fait prendre aux assistans pour vrai ce qui n'est qu'apparence. Dans le même endroit il cite Héraclide, qui dit que les Nasamones, peuple d'Afrique, passent la nuit auprès des tombeaux de leurs proches pour en recevoir des oracles ; & que les Celtes, ou les Gaulois en usent de même auprès des mausolées des grands hommes, au rapport de Nicandre.

Lucain dit (*a*) que les charmes des magiciens font gronder les tonnerres dans les Cieux, à l'insçu de Jupiter ; qu'ils arrachent la Lune de sa sphere, & la précipitent sur la terre ; qu'ils troublent le cours de la nature, allongent les nuits & accourcissent les jours ; que l'univers obéit à leur voix, & que le monde demeure dans l'engourdissement lorsqu'ils parlent & qu'ils commandent.

Cessavere vices rerum dilataque longa.
Hæsit nocte dies ; legi non paruit æther ;
Torpuit & præceps, audito carmine mundus ;
Et tonat ignaro cœlum Jove.

On étoit si persuadé que les magiciens avoient le pouvoir de faire descendre la Lune du haut du Ciel, & on croyoit tellement qu'elle étoit

(*a*) *Lucan. Pharsal. l. 6. v. 450. & sequent.*

évoquée par l'art magique, l'orſqu'elle tombe en éclypſe, que l'on faiſoit alors grand bruit en frappant ſur des vaſes de cuivre, pour empêcher que la voix des enchanteurs ne paſſât juſqu'à elle (*a*).

Cantat & è curru tentat deducere Lunam,
Et faceret, ſi non æra repulſa ſonent,

Ces opinions populaires & les fictions poétiques ne meritent aucune créance; mais elles montrent qu'elle eſt la force du préjugé. On aſſure (*b*) qu'encore aujourd'hui les Perſes croient donner du ſecours à la Lune dans ſon éclypſe, en frappant fortement ſur des vaſes d'airain, & faiſant grand bruit.

Ovide (*c*) attribue aux enchantemens de la magie les évocations des puiſſances infernales, & leur renvoi dans l'enfer, les orages, les tempêtes, le retour du bon tems.

Obſcurum verborum ambage novorum
Ter novies carmen magico demurmurat ore;
Jam ciet infernas magico ſtridore catervas,
Jam jubet aſperſum lacte referre pedem,
Cum libet hæc triſti depellit nubila cœlo,
Cum libet æſtivo provocat orbe nives.

Ils lui attribuoient le pouvoir de changer les hommes en animaux, par le moyen de cer-

(*a*) *TiBull. l.* 1. *Elog.* 9. 2. 21.

(*b*) *Pietro della valle voyage.*

(*c*) *Ovid. Metamorph.* 14.

taines herbes dont la vertu leur étoit connue (*a*).

Naïs nam ut cantu, nimiumque potentibus herbis
Verterit in tacitos juvenilia corpora pisces.

Virgile (*b*) parle des serpens endormis & enchantés par les magiciens.

Vipereo generi & graviter spirantibus hydris
Spargere qui somnos cantuque manuque solebat.

Et Tibulle (*c*) dit qu'il a vu la magicienne faire descendre les astres du Ciel, & détourner les foudres prêts à tomber sur la terre; qu'elle a ouvert la terre, & fait sortir les morts de leurs tombeaux.

Comme la matiere est susceptible des ornemens de la poésie, les poëtes à l'envi se sont étudiés à en orner leurs ouvrages. Ce n'est pas qu'ils fussent persuadés de la vérité de ce qu'ils disoient, ils s'en mocquoient les premiers dans l'occasion, de même que les plus sensés & les plus sages du paganisme. Mais ni les Princes, ni les prêtres ne se mettoient guerres en peine de desabuser le peuple, ni de détruire ses préjugés sur tout cela. La religion payenne les souffroit, les autorisoit; une partie de ses pratiques étoit fondée sur de pareilles superstitions.

(*a*) *Vide* Metamorph. 4.
(*b*) *Virgil. Æneid. l.* 7.
(*c*) *Tibull. l.* 1.

CHAPITRE XIV.

Des Oracles des Payens.

S'Il étoit bien prouvé, que les oracles de l'antiquité payenne fussent l'ouvrage du mauvais esprit, on ne pourroit donner de preuves plus réelles & plus sensibles de l'apparition du démon parmi les hommes, que ces oracles si vantés, qui se rendoient presque dans tous les pays du monde, parmi les peuples qui passoient pour les plus sages, & les plus éclairés, comme les Egyptiens, les Caldéens, les Perses, les Syriens, les Hébreux meme, les Grecs, les Romains. Il n'y a pas jusqu'aux peuples barbares qui n'eussent leurs oracles.

La religion payenne n'avoit rien dont elle se fît plus d'honneur, & dont elle se vantât avec plus de complaisance. Dans toutes les grandes entreprises on recouroit à l'oracle : par là se décidoient les plus importantes affaires de ville à ville, de province à province. La maniere de rendre les oracles n'étoit pas la même par tout. On dit (*a*) que le taureau Apis, dont le culte est si ancien dans l'Egypte, rendoit ses oracles en recevant sa nourriture de la main de celui qui le consultoit. S'il la reçoit, dit-on, on en tire

(*a*) *Plin. l.* 8. *c.* 48.

un bon augure; s'il la refuse, c'est un mauvais présage. Lorsque cet animal paroit en public, il est accompagné par une troupe d'enfans, qui chantent des hymnes en son honneur; ensuite ces enfans sont remplis d'un enthousiasme sacré, & commencent à prédire l'avenir. Si le taureau entre tranquillement dans sa loge, c'est un signe heureux (*a*); s'il en sort, c'est le contraire. Tel étoit l'aveuglement des Egyptiens.

Il y avoit encore d'autres oracles en Egypte (*b*), comme ceux de Mercure, d'Apollon d,'Hercule, de Diane, de Minerve, de Jupiter-Ammon &c. qui furent consultés par Alexandre-le-grand. Mais Hérodote remarque que de son tems ils n'avoient point de prêtres ni de prêtresses qui rendissent des oracles. C'étoit certains présages qu'ils tiroient, ou des mouvemens des statues des Dieux, ou de la premiere voix qu'ils entendoient, après les avoir consultés. Pausanias (*c*) dit que celui qui consulte dit à l'oreille de Mercure ce qu'il demande, puis il se bouche les oreilles, sort du temple, & les premieres paroles qu'il entend du premier qu'il rencontre, sont tenues pour la réponse du Dieu.

Les Grecs reconnoissent qu'ils ont reçu des Egyptiens & les noms des Dieux & leurs plus

(*a*) *Herod. l.* 9.

(*b*) *Vide Joan. Marsham. Sæc.* 4. *pag.* 62. 63.

(*c*) *Pausan. lib.* 7. *pag.* 441.

anciens oracles; entre autres celui de Dodone, qui étoit déja en vogue du tems d'Homere (*a*) & qui venoit de l'oracle de Jupiter de Thebes; car les prêtres Egyptiens racontoient que deux prêtresses de ce Dieu avoient été enlevées par des marchands Phéniciens, qui les avoient vendues, l'une en Lybie & l'autre en Grece (*b*); & qu'elles avoient établi des oracles chacune dans le lieu où elles avoient fixé leur demeure. Ceux de Dodone racontoient que deux colombes noires s'étoient envolées de Thebes d'Egypte; que celle qui s'étoit arrêtée à Dodone s'étoit perchée sur un hêtre, & avoit déclaré d'une voix intelligible que les Dieux vouloient qu'on établît en cet endroit un oracle de Jupiter. Que l'autre s'étant envolée en Lybie y avoit formé l'oracle de Jupiter-Ammon. Voilà certainement des origines bien frivoles & bien fabuleuses. L'oracle de Delphes est plus récent & plus fameux. Phemonoé en fut la premiere prêtresse, & commença du tems d'Acrisius, 27 ans avant Orphée, Musée & Linus. On la dit inventrice du vers hexametre (*c*).

Mais je crois remarquer des vestiges d'oracles en Egypte dès le tems du Patriarche Joseph, & du tems de Moïse. Les Hébreux avoient demeuré pendant 215 ans en Egypte, & s'y étant extraordinairement multipliés, avoient com-

(*a*) *Homer. Iliad.* 12. *v.* 233.
(*b*) *Herod. l.* 2. *c.* 54. 55.
(*c*) *Clemens Alexand. Stromat. lib.* 1. *Pausanias Phoca c.* 217.

mencé à former un peuple séparé, & une espece de République. Ils avoient pris goût aux cérémonies, aux superstitions, aux coutumes, à l'idolatrie des Egyptiens. Joseph passoit pour le plus habile devin, & pour le plus grand interprête des songes, qui fût en Egypte. On croyoit qu'il tiroit des oracles par l'inspection de la liqueur, qu'il avoit mise dans sa coupe. Moïse pour guérir les Hébreux de leur penchant à l'idolatrie & aux superstitions Egyptiennes, leur prescrivit des loix & des cérémonies propres à son dessein; les unes diamétralement opposées à celles des Egytiens: les autres y ayant quelque rapport de ressemblance, mais différentes par leur objet & par les circonstances.

Par exemple, les Egyptiens étoient accoutumés à consulter les devins, les oracles, les magiciens, les interprêtes des songes, les augures. Moïse (a) défend tout cela aux Hébreux sous des peines rigoureuses; mais afin qu'ils n'eussent pas lieu de se plaindre que leur religion ne leur fournissoit point les mêmes moyens de découvrir l'avenir, & les choses cachées. Dieu, par une condescendance admirable, leur accorda *l'Urim & Thummim*, ou la doctrine & la vérité, dont le grand Prêtre étoit revêtu sur son rational dans les principales cérémonies de religion, & par le moyen desquels il rendoit des

(a) *Exod. xxviij. 30.*

oracles, & découvroit la volonté du Très-Haut. Lorsque l'arche d'alliance & le tabernacle furent construits, le Seigneur, consulté par Moïse (*a*), leur rendoit ses réponses du milieu des deux Chérubins qui étoient placés sur le propitiatoire au dessus de l'arche d'alliance. Tout cela insinue que dès le tems du Patriarche Joseph il y avoit des oracles & des devins dans l'Egypte; & que les Hébreux les consultoient.

Dieu promit à son peuple de susciter du milieu d'eux un Prophête (*b*) qui leur découvriroit ses volontés. Et en effet on vit presque dans tous les tems parmi eux des Prophêtes inspirés de Dieu; & les vrais Prophêtes leur reprochoient vivement leur impiété, lorsqu'au lieu de venir aux Prophêtes du Seigneur, ils alloient consulter des oracles étrangers (*c*) & des Divinités sans pouvoir & sans réalité.

Nous avons parlé ci-devant des théraphims de Laban, des idoles, ou des prétendus oracles de Michas & de Gédéon. Le Roi Saül, qui (apparemment par le conseil de Samuel) avoit exterminé les devins & les magiciens du pays d'Israël, voulut dans sa derniere guerre consulter le Seigneur, qui ne voulut pas lui répondre: il s'adressa ensuite à une magicienne, qui lui promit de lui évoquer Samuel. Elle le fit, ou

(*a*) *Exod. xxv.* 22. *Num. vij. ult.*

(*b*) *Deut xviij.* 13.

(*c*) *IV. Reg.* 1. 2. 3. 16. *&c.*

feignit de le faire ; car la chose souffre des difficultés, dans lesquelles nous n'entrons pas ici.

Le même Saül ayant consulté le Seigneur dans une autre occasion, savoir, s'il devoit poursuivre les Philistins qu'il venoit de défaire, Dieu refusa aussi de lui répondre (*a*), parce que Jonathas son fils, avoit goûté un peu de miel, ne sachant pas la défense que le Roi avoit faite à son armée de goûter quoique ce fût avant la défaite entiere des ennemis.

Le silence du Seigneur dans certaines occasions, & le refus qu'il fait quelquefois de répondre, lorsqu'il est consulté, sont une preuve évidente que pour l'ordinaire il répondoit, & qu'on étoit assuré d'être instruit de sa part, à moins qu'on n'y mît obstacle par quelque action qui lui déplût.

CHAPITRE XV.

La certitude de l'événement n'est pas toujours une preuve que la prédiction vienne de Dieu.

MOïse avoit bien prévu qu'un peuple aussi indocile & aussi superstitieux que les Israélites, ne se contenteroit pas des moyens raisonnables, pieux & surnaturels qu'il leur avoit procurés pour découvrir l'avenir, en leur donnant des

(*a*) I. *Reg.* xiv. 37.

Prophêtes & l'oracle du grand Prêtre. Il ſavoit qu'il s'éleveroit parmi eux des faux prophêtes & des ſéducteurs, qui s'efforceroient par leurs preſtiges & par les ſecrets de la magie de les induire à erreur : d'où vient qu'il leur dit (*a*) : *S'il s'éléve parmi vous un prophête, ou quelqu'un qui ſe vante d'avoir eu un ſonge & qu'il prédiſe un miracle, ou une choſe qui ſurpaſſe la connoiſſance ou le pouvoir ordinaire d'un homme, & que ce qu'il aura prédit arrive, & qu'après cela il vous diſe : Allons, ſervons les Dieux étrangers qui vous ſont inconnus, vous ne l'écouterez point, parce que le Seigneur, votre Dieu, veut vous éprouver, pour voir ſi vous l'aimez de tout votre cœur & de toute votre ame.*

Certes rien n'eſt plus capable de nous induire à erreur, que de voir arriver ce qui a été prédit par quelqu'un. *Annoncez-nous les choſes futures*, dit Iſaïe (*b*), *& nous croirons que vous êtes des Dieux. Qu'ils viennent, & qu'ils annoncent ce qui doit arriver & ce qui a été fait au tems paſſé, & nous y croirons, &c. Idoneum teſtimonium Divinitatis*, dit Tertullien (*c*), *veritas divinationis*. Et ſaint Jerôme (*d*) : *Confitentur magi, confitentur arioli, & omnis ſcientia ſæcularis litteraturæ præſcientiam futurorum non eſſe hominum, ſed Dei.*

(*a*) *Deut.* xiij. 2.
(*b*) *Iſai. xlj.* 22. 23.
(*c*) *Tertul. Apollo. cap.* 20.
(*d*) *Hieronym. in Dan.*

Cependant nous venons de voir que Moïse reconnoit qu'un faux prophête peut prédire des choses qui arriveront : & le Sauveur dans l'Evangile nous avertit qu'à la fin du monde il s'élevera plusieurs faux prophêtes, qui séduiront plusieurs personnes (*a*), *qu'ils feront des signes & des prodiges capables d'induire à erreur même, s'il étoit possible, les Elûs*. Ce n'est donc pas précisément, ni le succès de l'événement qui décide en faveur du faux prophête, ni le défaut d'exécution des prédictions faites par de vrais Prophêtes, qui prouvent qu'ils ne sont pas envoyés de Dieu. Jonas fut envoyé pour prédire la ruine de Ninive (*b*), qui n'arriva pas : & tant d'autres menaces des Prophêtes n'ont pas été suivies de l'exécution, parce que Dieu, touché du repentir des pécheurs, a révoqué ou commué sa premiere sentence. La pénitence des Ninivites les garantit du dernier malheur. Isaïe avoit clairement prédit au Roi Ezéchias (*c*) qu'il ne releveroit pas de sa maladie : *Dispone domui tuæ, quia morieris tu & non vives.* Cependant Dieu touché de la priere de ce Prince révoqua sa sentence de mort ; & avant que le Prophête fût sorti de la cour du Roi (*d*), Dieu lui ordonna de retourner, & de lui dire qu'il lui ajouteroit encore quinze années de vie.

Moïse donne pour marque d'un vrai Pro-

(*a*) *Matth. xxiv.* 11. 24.
(*b*) *Jonas.* 1. 2.
(*c*) *IV. Reg. xx.* 1.
(*d*) *Isaie xxxviij.* 1.

phête, lorſqu'il nous conduit à Dieu & à ſon culte; & pour marque d'un faux prophête, lorſqu'il nous éloigne du Seigneur, & nous porte à la ſuperſtition & à l'idolatrie. Balaam étoit un vrai Prophête inſpiré de Dieu, qui a prédit des choſes qui ont été ſuivies de l'événement; mais il étoit très-corrompu dans ſes mœurs, & eſclave de ſon intérêt. Il fit ce qu'il put pour mériter que le Roi de Moab lui donnât la récompenſe promiſe, & pour pouvoir maudire & dévouer Iſraël (*a*). Dieu ne le lui permit pas; il lui mit dans la bouche des bénédictions au lieu de malédictions : il n'induiſit pas les Iſraélites à abandonner le Seigneur, mais il engagea les Moabites à ſéduire le peuple de Dieu, & à le faire tomber dans la fornication & dans le culte des idoles du pays, & par ce moyen à irriter Dieu contre eux, & à leur attirer les effets de ſa vengeance. Auſſi Moïſe fit prendre tous les chefs du peuple qui avoient conſenti au crime, & fit périr les Madianites qui y avoient engagé les Hébreux. Enfin Balaam, qui étoit la premiere cauſe du mal, fut auſſi puni de mort (*b*).

Dans toutes ces prédictions des devins ou des oracles, lorſqu'elles ſont ſuivies de l'effet, on ne peut gueres diſconvenir que le mauvais eſprit n'intervienne & ne découvre l'avenir à

(*a*) *Num. xxij. & xxiij. & xxiv.*

(*b*) *Num. xxxj. 8.*

ceux qui le consultent. S. Augustin, dans son livre *de Divinatione Dæmonum* (*a*), ou des prédictions faites par le mauvais esprit, lorsqu'elles sont suivies de l'effet, suppose que les démons sont d'une nature aérienne, & beaucoup plus subtile que les corps ordinaires; ensorte qu'ils surpassent, sans comparaison, & la légereté des hommes & des animaux les plus vîtes, & le vol des oiseaux; ce qui fait qu'ils peuvent annoncer des choses qui se passent dans des lieux fort éloignés, & hors de la portée ordinaire des hommes. De plus comme ils ne sont pas comme nous sujets à la mort, ils ont acquis une expérience incomparablement plus grande que ne peut être celle des hommes les plus expérimentés & les plus attentifs à ce qui arrive dans le monde. Par ce moyen ils peuvent prédire plusieurs choses à venir, annoncer plusieurs choses éloignées, & faire plusieurs choses merveilleuses, ce qui a souvent porté les mortels à leur rendre des honneurs divins, comme les croyant d'une nature beaucoup plus excellente que la leur,

Mais lorsqu'on réfléchit sérieusement sur ce que les démons prédisent, on remarque que souvent ils n'annoncent que ce qu'ils doivent faire eux-mêmes (*b*). Car Dieu leur permet quelquefois de causer des maladies, de corrompre l'air,

(*a*) *Aug. de Divinat.* 6. 3. *pag.* 507. 508. *& seq.*

(*b*) *Idim. c.* 5.

d'y produire des qualités propres à infecter les hommes, de porter les méchans à persécuter les gens de bien. Ils operent ces choses d'une maniere cachée & par des ressorts inconnus aux mortels, & proportionnés à la subtilité de leur nature. Ils peuvent aussi annoncer ce qu'ils ont prévu devoir arriver par certains signes naturels inconnus aux hommes, à peu près comme un médecin prévoit par le secret de son art & par son expérience les suites & les symptomes d'une maladie que nul autre n'auroit pu prévoir; ainsi le démon qui connoit nos temperamens & les secrettes dispositions de nos humeurs, peut prédire nos maladies qui en sont des suites. Il peut aussi decouvrir nos pensées & nos desirs secrets (*a*), par certains mouvemens extérieurs, par certaines paroles lachées au hazard, dont il sait faire profit pour découvrir nos dispositions intérieures, dont il infere que l'on fera ou que l'on entreprendra certaines choses qui sont les suites de ces pensées & de ces dispositions.

Mais il s'en faut bien que ses prédictions soient comparables à celles que Dieu nous révele par ses Anges, ou par ses Prophêtes: celles-ci sont toujours certaines & infaillibles, parce qu'elles ont Dieu, qui est la vérité, pour principe; au lieu que les prédictions des dé-

(*a*) S. Aug. dans ses retract. l. 2. c. 30. avoue qu'il a avancé ceci trop légérement.

mons ſont ſouvent trompeuſes, parce que les diſpoſitions ſur leſquelles elles ſont fondées peuvent être changées & dérangées, lorſqu'ils s'y attendent le moins, par des circonſtances imprévues & inopinées, ou par l'autorité des puiſſances ſupérieures qui renverſent les premiers projets, ou par une diſpoſition particuliere de la Providence, qui met des bornes à la puiſſance du prince des ténebres. Quelquefois auſſi les démons trompent exprès les hommes qui ont eu la foibleſſe de mettre en eux leur confiance; mais pour l'ordinaire ils en rejettent la faute ſur ceux qui de leur chef ſe ſont mêlés d'interpréter leurs diſcours & leurs prédictions.

C'eſt ce que dit S. Auguſtin; & quoique nous ne convenions pas tout-à-fait de principe avec lui, & que nous tenions les ames, les Anges & les démons dégagés de toute matiere, toutefois nous pouvons appliquer ſon raiſonnement aux mauvais eſprits, même dans la ſuppoſition qu'ils ſont immatériels, & convenir que quelqueſois ils peuvent prédire l'avenir, & que leurs prédictions peuvent être ſuivies de l'effet; mais ce n'eſt point une preuve qu'ils ſoient envoyés de Dieu ni inſpirés de ſon eſprit. Quand même ils feroient des miracles, il faut leur dire anathême, dès qu'ils nous détournent du culte du vrai Dieu, ou qu'ils nous portent au deſordre.

CHAPITRE XVI.

Raiſons qui peuvent perſuader que la plûpart des anciens Oracles n'étoient que des ſupercheries des Prêtres & des Prêtreſſes, qui feignoieat d'être inſpirés.

S'Il eſt vrai, comme l'ont cru pluſieurs anciens & pluſieurs nouveaux, que les oracles de l'antiquité payenne n'étoient qu'illuſions & preſtiges de la part des prêtres & prêtreſſes, qui ſe diſoient poſſédés de l'eſprit de Python, & remplis de l'inſpiration d'Apollon, qui leur découvroit intérieurement les choſes cachées, paſſées, préſentes & futures, je ne dois pas les mettre ici au rang des apparitions des mauvais eſprits. Le démon n'y aura d'autre part que celle qu'il a dans les crimes des hommes, & dans cette multitude de péchés que la cupidité, l'ambition, l'intérêt, l'amour propre produiſent dans le monde; le démon toujours attentif à nous ſéduire & à nous jetter dans le deſordre & dans l'erreur, employant toutes nos paſſions à nous entraîner dans ſes pieges.

Si ce qu'il a prédit eſt ſuivi de l'exécution, ſoit par hazard, ou parce qu'il a prevu certaines circonſtances inconnues aux hommes, il s'en attribue la gloire, & s'en ſert pour attirer no-

tre confiance & pour concilier du crédit à ses prédictions ; si la chose est douteuse, & qu'il en ignore l'issue, le démon, le prêtre ou la prêtresse rendront un oracle équivoque, afin qu'à tout événement ils paroissent avoir dit vrai.

Les anciens législateurs de la Grece, les plus habiles politiques, les généraux d'armées se servoient habilement de la prévention des peuples en faveur des oracles, pour leur persuader que ce qu'ils avoient concerté étoit approuvé des Dieux & annoncé par l'oracle. Ces choses & ces entreprises etoient souvent suivies d'un heureux succès, & non parce que l'oracle l'avoit prédit ou ordonné, mais parce que l'entreprise étoit bien concertée & bien conduite, & que les soldats, par exemple, persuadés que Dieu étoit de la partie, combattoient avec une valeur plus extraordinaire.

Quelquefois on gagnoit la prêtresse à force de présens, & on la disposoit par-là à donner des réponses favorables. Démosthene haranguant à Athenes contre Philippe, Roi de Macédoine, disoit que la Prêtresse de Delphes *philippisoit*, & ne rendoit que des oracles conformes aux inclinations, aux avantages & aux intérets de ce Prince.

Porphire, le plus grand ennemi du nom chrétien (*a*), ne fait pas difficulté d'avouer que les oracles étoient dictés par l'esprit de men-

(*a*) *Porphir. apud Euseb. de præpar. Evang. lib.* 4. *c* 5. 6.

songe,

ſonge, & que les démons ſont les vrais auteurs des enchantemens, des philtres & des maléfices, qu'ils faſcinent les yeux par les ſpectres & les fantômes qu'ils font paroître : qu'ils ont l'ambition de paſſer pour Dieux, que leurs corps aériens & ſpirituels ſe nourriſſent d'odeur & de fumée, du ſang & de la graiſſe des animaux qu'on leur immole : que la fonction de rendre des oracles pleins de menſonges, d'équivoques & de tromperies leur eſt tombé en partage. A la tête de ces démons il met *Hécaté* & *Sèrapis*. Jamblique, autre auteur payen, en parle de même & avec autant de mépris.

Les anciens peres, qui étoient voiſins du tems où les oracles ſubſiſtoient, & dont pluſieurs avoient quitté le paganiſme pour embraſſer le chriſtianiſme, & qui par conſéquent connoiſſoient mieux les oracles que nous ne les pouvons connoître, en parloient comme de choſes inventées, gouvernées & ſoutenues par les démons. Les payens les plus ſenſés n'en parloient pas autrement; mais auſſi reconnoiſſoient-ils que ſouvent la malice, la ſupercherie, la ſoupleſſe, l'intérêt des prêtres étoient de la partie, & qu'ils abuſoient de la ſimplicité, de la crédulité & de la prévention du peuple.

Plutarque dit (*a*) qu'un gouverneur de Cilicie ayant envoyé conſulter l'oracle de Mopſus, qui ſe rendoit à Malle dans le même pays, ce-

(*a*) *Plutarch. de defectu* Oracul. *pag.* 434.

lui qui portoit le billet s'endormit dans le temple, où il vit en ſonge un homme fort bien fait, qui lui dit ſimplement *Noir* Il : porte au gouverneur cette réponſe, dont il ignoroit le myſtere. Ceux qui l'entendirent, s'en mocquerent, ne ſachant pas ce que portoit le billet. Mais ce gouverneur l'ayant ouvert, leur montra ces mots qu'il y avoit écrit : *T'immolerai-je un bœuf blanc ou noir* ; & que l'oracle avoit répondu à ſa demande ſans ouvrir le billet,

Mais qui répondra qu'on n'a pas joué dans cette circonſtance le porteur du billet, comme faiſoit Alexandre d'Abonotiche, ville de Paphlagonie dans l'Aſie mineure. Cet homme avoit eu le ſecret de perſuader au peuple de ſon pays qu'il avoit avec lui le Dieu Eſculape, ſous la forme d'un ſerpent apprivoiſé, qui rendoit des oracles, & répondoit aux conſultations qu'on lui faiſoit ſur diverſes maladies, ſans ouvrir les billets qu'on mettoit ſur l'autel du temple de cette prétendue Divinité ; après quoi, ſans les ouvrir, on trouvoit le lendemain matin la réponſe au bas par écrit. Toute la fineſſe conſiſtoit en ce qu'Alexandre d'Abonotiche levoit ſubtilement le cachet avec une éguille chaude, puis le remettoit de même, après avoir écrit la réponſe en ſtile obſcure & énigmatique, à la maniere des autres oracles.

D'autre fois il employoit le maſtic, qui étant encore mol, prenoit l'empreinte du cachet

puis étant durci, il y remettoit un autre cachet avec la même empreinte. Il recevoit environ dix sols par billet, & ce jeu dura toute sa vie, qui fut longue; car il mourut âgé de soixante-dix ans d'un coup de foudre sur la fin du deuxieme siecle de l'Eglise. On peut voir tout cela plus au long dans le livre de Lucien, intitulé, *Pseudomanes, ou le faux Devin.* Le prêtre de l'oracle de Mopsus aura pu par le même secret ouvrir le billet du gouverneur qui le consultoit; & se montrant pendant la nuit au messager, lui déclarer la réponse dont on a parlé.

Macrobe (*a*) raconte que l'Empereur Trajan, pour éprouver l'oracle d'Héliopolis en Phénicie lui envoya une lettre bien cachetée, où il n'y avoit rien d'écrit: l'oracle ordonna qu'on lui en envoyât un autre aussi sans écriture. Les prêtres de l'oracle en furent fort surpris n'en sachant pas la raison. Une autre fois le même Empereur envoya consulter le même oracle, pour savoir s'il reviendroit de son expédition contre les Parthes: l'oracle ordonna qu'on lui envoyât des branches d'une vigne noueuse qui étoit consacrée dans son temple. Ni lui, ni personne ne put deviner ce que cela vouloit dire: mais son corps, ou plutôt ses os ayant été rapportés à Rome après sa mort, arrivée dans ce voyage, on jugea que l'oracle avoit voulu prédire sa mort, & désigner ses os décharnés, qui

(*a*) *Macrob. Saturnal. lib.* 1. *c.* 23.

ont assez de rapport à des branches de vigne.

Il étoit aisé de l'expliquer tout autrement s'il étoit retourné victorieux; la vigne étant la mere du vin qui réjouit le cœur de l'homme, & qui est agréable aux Dieux & aux hommes: & si cette expédition étoit infructueuse, le bois de la vigne, qui est inutile à toute sorte d'ouvrages, & qui n'est bon qu'à brûler, pouvant encore signifier l'inutilité de ce voyage. On convient que l'artifice, la malice, la supercherie des prêtres payens ont eu beaucoup de part aux oracles; mais s'ensuit-il que le démon ne s'en soit jamais mêlé?

On doit avouer qu'à mesure que la lumiere de l'Evangile s'est répandue dans le monde, le regne du démon, l'ignorauce, la corruption des mœurs, le crime y ont diminué. Les prêtres qui se mêloient de prédire les choses cachées par l'inspiration du mauvais esprit, ou qui séduisoient les peuples par leurs prestiges & leurs supercheries, ont été obligés de reconnoître que les chrétiens leur imposoient silence, ou par l'empire qu'ils exerçoient sur le démon, ou en découvrant la malice & les fourberies des prêtres, que la superstition, la timidité & la vaine crédulité du peuple n'osoient approfondir, par un respect mal entendu qu'il avoit pour ce mystere d'iniquité.

Si quelqu'un vouloit nier aujourd'hui qu'il y eut autrefois des oracles rendus par l'inspi-

ration du démon, on pourroit le convaincre par ce qui se pratique encore aujourd'hui dans la Laponie, & par ce que racontent les Missionnaires (*a*), que dans les Indes le démon découvre les choses cachées & futures, non par l'organe des idoles, mais par la bouche des prêtres qui se trouvent présens lorsqu'on interroge les statues ou le démon. Et on remarque que le démon y devient muet & impuissant, à mesure que la lumiere de l'Evangile se répand parmi ces nations.

On peut donc attribuer le silence des oracles, 1°. à une cause surnaturelle, qui est le pouvoir de J. C. & la publication de l'Evangile, 2°. à ce que les hommes sont devenus moins superstitieux, plus hardis à rechercher les causes de ces prétendues révélations, 3°. à ce qu'ils sont devenus moins crédules, comme le dit Ciceron (*b*), 4°. parce que les Princes ont imposé silence aux oracles, de peur qu'ils n'inspirassent aux peuples des sentimens de revolte. C'est pourquoi Lucain dit que les Princes craignoient de découvrir l'avenir (*c*).

Reges timent futura,
Et Superos vetant loqui.

Strabon) *d*) conjecture que les Romains les

(*a*) Lettres Edifiantes. x.
(*b*) *Cicero de Divinitate. lib.* 2. *c.* 57.
(*c*) *Lucain Pharsal. lib.* 5. *pag.* 112.
(*d*) *Strabo lib.* 17.

ont négligés, parce qu'ils avoient les livres ſybillins, leurs auſpices & leurs aruſpices, qui leur tenoient lieu d'oracles. M. Vandale montre qu'on vit encore quelque reſte des oracles ſous les Empereurs chrétiens; ce n'eſt donc qu'à la longue que les oracles ont été entierement abolis; & l'on peut hardiment ſoutenir que quelquefois le mauvais eſprit a découvert l'avenir, & a inſpiré les miniſtres des faux Dieux par la permiſſion du Tout-Puiſſant, qui vouloit punir la confiance des infideles en leurs idoles. Et ce ſeroit outrer les choſes que de ſoutenir que tout ce qu'on dit des oracles, n'eſt que l'ouvrage de la ſubtilité ou de la malice des prêtres, qui abuſoient toujours de la crédulité des hommes (a).

CHAPITRE XVII.

Des Sorciers & Sorcieres.

L'Empire du démon n'éclate en aucun endroit avec plus de pompe que dans ce qu'on raconte du ſabbat, où il reçoit les hommages de ceux & de celles qui ſe ſont donnés à lui. C'eſt là où les ſorciers & ſorcieres diſent qu'il exerce ſa plus grande autorité, & où il paroit ſous une forme ſenſible, mais toujours hideux, difforme & terrible: toujours pendant la nuit,

(a) Voiez le P. Balthus rép. à l'hiſt. des Oracles.

dans des lieux écartés, & dans un appareil plutôt lugubre que réjouiſſant, plutôt triſte & morne que majeſtueux & brillant. Si l'on y rend ſes adorations au prince des ténebres, il s'y montre dans une poſture honteuſe, & ſous une figure baſſe, mépriſable & hideuſe : ſi l'on y mange, les mets du feſtin ſont ſales, inſipides & dénués de ſolidité & de ſubſtance ; ils ne raſſaſient point, & ne flatent point le goût : ſi l'on y danſe, on le fait ſans ordre, ſans art, ſans bienſéance.

Vouloir donner une deſcription du ſabbat, c'eſt vouloir décrire ce qui n'exiſte point, & n'a jamais ſubſiſté que dans l'imagination creuſe & ſéduite des ſorciers & ſorcieres : les peintures qu'on nous en fait, ſont d'après les rêveries de ceux qui s'imaginent d'être tranſportés àtravers les airs au ſabbat en corps & en ame.

On y eſt porté, dit-on, monté ſur un balai, quelquefois ſur les nuées ou ſur un bouc. Ni le lieu, ni le tems, ni le jour auquel on s'aſſemble ne ſont point déterminés. C'eſt tantôt dans une forêt écartée, tantôt dans un deſert, ordinairement la nuit du mercredi au jeudi, ou la nuit du jeudi au vendredi. Le plus ſolemnel de tous eſt celui de la veille de ſaint Jean-Baptiſte : on y diſtribue à chaque ſorcier la graiſſe dont il doit ſe frotter quand il veut aller au ſabbat, & la poudre de maléfice dont il doit ſe ſervir dans ſes opérations magiques. Ils doivent tous com-

paroître dans cette aſſemblée générale, & celui qui y manque eſt ſéverement maltraité de paroles & d'effets. Pour les aſſemblées particulieres, le démon a plus d'indulgence pour ceux qui ont quelques raiſons de s'en abſenter.

Quant à la graiſſe dont ils ſe frottent, il y a des auteurs, entre autres Jean-Baptiſte Porta & Jean Vierius (*a*), qui ſe vantent d'en ſavoir la compoſition. Il y entre beaucoup de drogues narcotiques, qui font tomber ceux qui s'en ſervent dans un profond aſſoupiſſement, pendant lequel ils s'imaginent qu'ils ſont emportés au ſabbat par la cheminée, au haut de laquelle ils trouvent un grand homme noir avec des cornes qui les tranſporte au lieu où ils veulent; puis les en ramene par la même cheminée. Le récit que ces ſortes de gens en font, & la deſcription qu'ils donnent de leurs aſſemblées, n'eſt ni conſtante ni uniforme.

Le démon leur chef s'y fait voir, ou comme un bouc, ou comme un grand chien noir, ou comme un corbeau d'une grandeur déméſurée: il eſt aſſis ſur un thrône élevé, & y reçoit les hommages des aſſiſtans en une partie du corps que l'honnêteté ne permet pas de nommer. Dans cette aſſemblée nocturne on chante, on danſe, on s'abandonne aux diſſolutions les plus honteuſes, on ſe met à table, on y fait bonne chere; toutefois on ne voit ſur la table ni couteau,

(*a*) *Jean Vier, lib.* 2. *c.* 7.

ni ſel, ni huile ; on ne trouve ni goût ni ſaveur dans les viandes, & on ſort de table ſans être raſſaſié.

On pourroit s'imaginer que l'attrait d'une meilleure fortune & l'envie de s'enrichir y attirent les hommes & les femmes; le démon ne manque pas de leur faire de magnifiques promeſſes,du moins les ſorciers le diſent & le croient ainſi, trompés ſans doute par leur imaginaton ; mais l'expérience fait voir que ces ſortes de gens ſont toujours gueux, mépriſés & malheureux, & finiſſent ordinairement d'une maniere funeſte & deshonorante.

Lorſqu'ils ſont admis au ſabbat pour la premiere fois, le démon inſcrit leur nom & ſurnom ſur ſon régître, qu'il leur fait ſigner: alors il leur fait renier crême & baptême, leur fait renoncer à J. C. & à ſon Egliſe : & pour les caractériſer & les faire connoître pour ſiens il imprime ſur l'une des parties de leur corps une certaine marque avec l'ongle du pet it doigt de l'une de ſes mains. Cette marque ou ce caractere ainſi imprimé rend inſenſible la partie où elle eſt miſe. On prétend même qu'il leur imprime ce caractére en trois parties de leur corps différentes l'une de l'autre, & à trois repriſes diverſes. Le démon n'imprime pas, dit-on, ces caracteres, avant que la perſonne ait atteint l'âge de ving-cinq ans.

Mais rien de tout cela ne mérite la moindre

attention. Il peut ſe trouver dans le corps d'un homme ou d'une femme quelque partie inſenſible, comme il s'en trouve en effet quelquefois, ou par maladie, ou par l'effet de quelque remede, ou de quelques drogues, ou même naturellement; mais cela ne prouve pas que le démon s'en ſoit mêlé. Il y a même des accuſés de magie & de ſorcellerie dans leſquels on n'a trouvé aucune partie ainſi caractériſée, ni inſenſible, quelque recherche qu'on en ait pu faire. D'autres ont déclaré que le diable ne leur a jamais fait aucune de ces impreſſions. On peut conſulter ſur cette matiere la lettre de M. de Saint André, médecin du Roi, où il développe fort bien ce que l'on dit de ces caracteres des ſorciers.

Le nom de Sabbat, pris dans le ſens que nous venons de voir, ne ſe remarque pas dans les anciens: ni les Hébreux, ni les Egyptiens, ni les Grecs, ni les Latins ne l'ont pas connu. La choſe même, je veux dire le *Sabbat*, pris pour une aſſemblée nocturne de perſonnes qui ſe ſont dévouées au démon, ne ſe remarque pas dans l'antiquité, quoiqu'on y parle aſſez ſouvent de magiciens, de ſorciers & de ſorcieres; c'eſt-à dire, de gens qui ſe vantoient d'exercer une eſpece d'empire ſur le diable, & par ſon moyen ſur les animaux, ſur l'air, ſur les aſtres, ſur la vie & la fortune des hommes.

Horace (*a*) s'eſt ſervi du mot *Coticia* pour

(*a*) *Horat. Epodon.* 17. *v.* 19.

marquer les aſſemblées nocturnes des magiciens : *Tu riſeris Coticia*, ce qu'il dérive de *Cotys*, ou *Cotto*, Déeſſe de l'impudicité, qui préſidoit aux aſſemblées qui ſe faiſoient la nuit, & où les bacchantes ſe livroient à toutes ſortes de plaiſirs & de diſſolutions; mais cela eſt bien différent du ſabbat des ſorciers.

D'autres dérivent ce terme de *Sabbatius*, qui eſt une épithete du Dieu Bacchus, dont les fêtes nocturnes ſe célébroient dans la débauche. Arnobe & Julius-Firmicus-Maternus enſeignent que dans ces fêtes on gliſſoit un ſerpent d'or dans le ſein de ceux qui y étoient initiés, & qu'on le retiroit par le bas; mais cette étymologie eſt tirée de trop loin : le peuple, qui a donné le nom de *Sabbat* aux aſſemblées des ſorciers, a voulu apparemment comparer par dériſion ces aſſemblées à celles des Juifs, & à ce qu'ils pratiquent dans leurs ſynagogues aux jours de ſabbat.

Le plus ancien monument, où j'aie remarqué une mention bien expreſſe des aſſemblées nocturnes des ſorciers, eſt dans les capitulaires (*a*), où il eſt dit que des femmes ſéduites par les illuſions du démon, diſent qu'elles vont la nuit avec la Déeſſe Diane, & une infinité d'autres femmes portées par les airs ſur différens animaux, font en peu d'heures beaucoup

(c) *Baluz. Capitular. fragment. c. 13. vide & Capitul. Herardi Epiſc. Turon.*

de chemin, & obéissent à Dianne, comme à leur Reine: *quædam sceleratæ mulieres dæmonum illusionibus & phantasmatibus seductæ credunt se, & profitentur nocturnis horis cum Diana paganorum Deâ, & innumera multitudine mulierum equitare super quasdam bestias, & multa terrarum spatia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionionibus veluti Dominæ obedire.* C'étoit donc la Déesse Diane ou la Lune, & non pas Lucifer à qui elles rendoient hommage. Les Allemands nomment *Danses des Sorcieres* ce que nous appellons le sabbat: ils disent que ces gens s'assemblent sur le *mont Bructere.*

Le fameux Agobard (*a*), Archevêque de Lyon, qui vivoit sous l'Empereur Louis-le-débonnaire, a écrit un traité contre certains superstitieux de son tems, qui croyoient que les tempêtes, la grêle & les tonnerres étoient causés par certains sorciers, qu'ils appelloient, Tempêtiers, *Tempestarios*, qui élevoient la pluie dans l'air, causoient les orages & les tonneres, & amenoient la stérilité sur la terre. Ils nommoientt ces pluies extraordinaires *aura levatitia*, comme pour marquer qu'elles étoient élevées par la force de la magie. En ce pays-ci le peuple appelle encore ces pluies violentes *alvace.* Il y avoit même des personnes assez prévenues pour se vanter de connoitre de ces *Tempêtiers*, qui avoient la puissance de conduire ces tempêtes où ils

(*a*) *Agobard. de grandine.*

vouloient, & de les détourner quand ils vouloient. Agobard en interrogea quelques-uns; mais ils furent obligés de convenir qu'ils n'avoient pas été présens à ce qu'ils racontoient.

Agobard soutient que tout cela est l'ouvrage de Dieu seul; qu'à la vérité les Saints avec le secours de Dieu ont souvent opéré de pareils prodiges; mais que ni le démon, ni les sorcieres ne peuvent rien faire de semblable. Il remarque qu'il y avoit parmi son peuple des personnes superstitieuses, qui étoient très-ponctuelles à payer ce qu'ils nommoient *Canonicum*, qui étoit une espéce de tribut qu'ils offroient à ces *tempêtiers*, pour les empêcher de leur nuire, pendant qu'ils refusoient la dîme aux prêtres, & l'aumône à la veuve, à l'orphelin & aux autres indigens.

Il ajoute que depuis quelque tems il s'étoit trouvé des gens assez dépourvus de sens pour publier que Grimoalde, Duc de Bénévent, avoit envoyé en France des hommes chargés de certaines poudres, qu'ils avoient repandues sur les champs, les montagnes, les prairies & les fontaines, & avoient fait mourir un très-grand nombre d'animaux. On en arrêta plusieurs, qui avouerent qu'ils étoient chargés de cette sorte de poudre, & quoiqu'on leur fit souffrir divers supplices, on ne put les obliger à se rétracter.

D'autes assuroient qu'il y avoit un certain pays, nommé Mangonie, où il y avoit des vaisseaux qui étoient portés par les airs, & en enlevoient les fruits que les sorciers avoient fait tomber des arbres, pour les porter en leur pays. Il dit de plus qu'un jour on lui présenta trois hommes & une femme, que l'on disoit être tombés de ces vaisseaux qui voguoient dans l'air. On les tint quelques jours dans les liens, & enfin ayant comparu devant leurs accusateurs. ceux-ci après plusieurs contestations furent obligés de reconnoître qu'ils ne savoient rien de certain sur leur enlevement, ni sur leur prétendue chûte du vaisseau porté dans l'air.

Charlemagne (*a*) dans ses capitulaires, & les auteurs de son tems parlent aussi de ces sorciers tempêtuaires, enchanteurs, caucolateurs, &c. & ordonne qu'on les réprime, & qu'on les châtie sévérement.

Le Pape Gregoire IX, (*b*), dans une lettre adressée à l'Atchevêque de Mayence, à l'Evêque d'Hildesheim & au docteur Conrad en 1234- rapporte ainsi les abominations dont on accusoit les Héretiques *Stadingiens*. Quand ils reçoivenr, dit-il, un Novice, & quand il entre la premiere fois dans leurs assemblées, il voit un crapaud d'une grandeur énorme, de

(*a*) *Vide Baluzii notas in Agobard. pag.* 68.'69.
(*b*) Fleury hist. Eccl. Tom. XVII. pag. 53. chap. XVIII.

la grandeur d'une oye, ou plus. Les uns le baiſent à la bouche, les autres par derriere. Puis le novice rencontre un homme pâle ayant les yeux très-noirs, & ſi maigre qu'il n'a que la peau & les os. Il le baiſe, & le ſent froid comme une glace : après ce baiſer il oublie facilement la foi Catholique ; enſuite ils font enſemble un grand feſtin, après lequel, un chat noir deſcend derriere une ſtatue, qui ſe trouve ordinairement dans le lieu de l'aſſemblée.

Le novice baiſe le premier le chat par derriere, puis celui qui préſide à l'aſſemblée, & les autres qui en ſont dignes. Les imparfaits reçoivent ſeulement le baiſer du maître: ils promettent obéiſſance, après quoi on éteint les lumieres, & ils commettent entre eux toutes ſortes d'impuretés ; ils reçoivent tous les ans à Pâques le Corps du Seigneur, & le portent dans leur bouche juſques dans leurs maiſous, puis le jettent dans le privé. Ils croient en Lucifer, & diſent que le Maître du Ciel l'a injuſtement & frauduleuſement jetté dans les enfers. Ils croient auſſi que Lucifer eſt le créateur des choſes celeſtes ; qu'il rentrera dans ſa gloire après avoir précipité ſon adverſaire, & que par lui ils entreront dans la béatitude éternelle. La lettre eſt du 13. Juin 1233.

CHAPITRE XVIII.

Exemples de Sorciers & Sorcieres ſoi-diſant tranſportés au Sabbat.

ON traite de fables tout ce qu'on dît des ſorcieres qui vont au ſabbat, & l'on a pluſieurs exemples qui prouvent qu'elles ne bougent de leurs lits, ni de leurs chambres. Il eſt vrai que quelques-unes ſe frottent d'une certaine graiſſe ou onguent qui les aſſoupit & les rend inſenſibles ; & pendant cet évanouiſſement elles s'imaginent aller au ſabbat, & y voir & entendre ce que tout le monde dit qu'on y voit & entend.

On lit dans le livre intitulé, *Malleus maleficorum*, ou *Marteau des ſorciers*, qu'une femme aſſuroit les inquiſiteurs, entre les mains deſquels elle étoit, qu'elle ſe rendoit réellement & corporellement où elle vouloit, encore qu'elle fût enfermée & étroitement gardée, & que le lieu où elle alloit fût fort éloigné. Les inquiſiteurs lui ordonnerent d'aller en un certain endroit, de parler à certaines perſonnes, & de leur en rapporter des nouvelles, elle promit d'obéir. On l'enferma dans une chambre ſous la clef ; auſſi-tôt elle ſe coucha étendue

étendue comme morte ; on entra, on la remua, elle demeura immobile & sans aucun sentiment, en sorte que lui ayant approché du pied une chandelle allumée, on le lui brûla sans qu'elle le sentît. Peu après elle revint à elle, & rendit compte de la commission qu'on lui avoit donnée, disant qu'elle avoit eu grande peine à faire le chemin. On lui demanda ce qu'elle avoit au pied, elle dit qu'elle y avoit grand mal depuis son retour, & ne savoit d'où cela lui venoit.

Alors les inquisiteurs lui déclarerent ce qui étoit arrivé, qu'elle n'étoit point sortie de sa place, & que la douleur au pied qu'elle sentoit lui venoit d'une chandelle qu'on lui avoit appliquée pendant son absence prétendue. La chose ayant été bien vérifiée, elle reconnut son égarement, demanda pardon, & protesta de n'y retomber jamais.

D'autres historiens (*a*) racontent que par le moyen de certaines drogues, dont les sorciers & sorcieres se frottent, ils sont réellement & corporellement transportés au sabbat. Torquemade raconte, d'après Paul Grillaud, qu'un mari ayant soupçonné sa femme d'être sorciere, voulut savoir si elle alloit au sabbat, & comment elle faisoit pour s'y transporter. Il l'observa de si près qu'il reconnut un jour que s'étant frottée de certaine graisse, elle prit la

(*a*) *Alphons. à castro ex Petro Grillaud. Tract. de heresib.*

forme comme d'un oiseau, & s'envola sans qu'il l'a vît jusqu'au matin qu'elle se trouva auprès de lui. Il la questionna beaucoup sans qu'elle voulût lui rien avouer : à la fin il lui dit ce qu'il avoit vu lui-même, & à force de coups de bâtons il la contraignit de lui dire son secret, & de le mener avec elle au sabbat.

Arrivé en ce lieu, il se mit à table avec les autres; mais comme tout ce qui étoit servi étoit fort insipide, il demanda du sel ; on fut assez long-tems sans en apporter; enfin voyant une saliere, il dit : Dieu soit beni, voilà enfin du sel. Au même moment il ouit un très-grand bruit; toute l'assemblée disparut: il se trouva seul & nud dans un champ entre des montagnes ; il avança & trouva des bergers; il apprit qu'il étoit à plus de trente-trois lieues de sa demeure. Il y revint comme il put, & ayant raconté la chose aux inquisiteurs, ils firent arrêter sa femme & plusieurs autres complices, qui furent châtiées comme elles le méritoient.

Le même auteur raconte qu'une femme revenant du sabbat, portée dans les airs par le malin esprit, ouit le matin la cloche pour l'*Angelus*, aussi-tôt le diable la quitta; elle tomba dans une haie d'épines sur le bord d'une riviere: elle étoit nue, & avoit ses cheveux épars sur le sein & sur les épaules. Elle apperçut un jeune garçon, qui à force de prieres vint la prendre, & la conduisit au village prochain, où

étoit la maiſon de cette femme : elle ſe fit beaucoup preſſer pour déclarer à ce jeune garçon la vérité de ce qui lui étoit arrivé, elle lui fit des préſens, & le pria de n'en rien dire ; mais la choſe ne laiſſa pas de ſe répandre.

Si l'on pouvoit faire fond ſur toutes ces hiſtoires, ſur une infinité d'autres ſemblables que l'on raconte, & dont les livres ſont remplis, on pourroit croire que quelquefois les ſorciers ſont emportés en corps au ſabbat ; mais en comparant ces hiſtoires avec d'autres qui prouvent qu'ils n'y vont qu'en eſprit & en imagination, on peut avancer que tout ce qu'on raconte des ſorciers & ſorcieres, qui vont ou qui croient aller au ſabbat, n'eſt pour l'ordinaire qu'illuſion de la part du diable, & ſéduction de la part de ceux & celles qui s'imaginent voler & voyager, quoiqu'ils ne bougent de leurs places. L'eſprit de malice & de menſonge ſe mêlant dans cette folle prévention, ils ſe confirment dans leurs égaremens, & ils en engagent d'autres dans leur impiété ; car ſatan a mille manieres de tromper les hommes & de les entretenir dans leurs erreurs. La magie, les impiétés, les maléfices ſont ſouvent l'effet des deſordres de l'imagination. Il eſt rare que ces ſortes de gens ne donnent dans tous les excès de l'impudicité, de l'irréligion, du vol, & de toutes les ſuites les plus outrées de la haine du prochain.

Quelques-uns ont cru que les démons prenoient la forme des ſorciers & ſorcieres qu'on croyoit aller au ſabbat, & qu'ils entretenoient les ſimples dans cette folle perſuaſion, leur apparoiſſant quelquefois ſous la forme de ces perſonnes réputées pour ſorcieres, pendant qu'elles-mêmes repoſoient tranquillement dans leurs lits. Mais cette créance enferme des difficultés auſſi grandes, ou peut-être plus grandes que l'opinion que l'on veut combattre. Il eſt très-malaiſé de comprendre que le démon prenne la forme des prétendus ſorciers ou ſorcieres, qu'il apparoiſſe ſous cette forme, qu'il boive, qu'il mange, qu'il voyage; tout cela pour faire croire aux ſimples que les ſorciers vont au ſabbat. Quel avantage revient-il au démon de perſuader cela aux idiots, ou de les entretenir dans cette erreur?

Cependant on raconte (*a*) que S. Germain, Evêque d'Auxerre, voyageant un jour, & paſſant dans un village de ſon Diocèſe, après y avoir pris ſa réfection, remarqua qu'on y préparoit un grand ſouper, & qu'on dreſſoit un nouveau ſervice; il demanda ſi l'on attendoit quelque compagnie, on lui dit que c'étoit pour ces bonnes femmes qui vont la nuit. S. Germain entendit bien ce qu'on vouloit dire, & réſolut de veiller pour voir la ſuite de cette avanture.

(*a*) *Bolland. 5. Jul. pag.* 287.

Quelque tems après il vit arriver une multitude de démons en forme d'hommes & de femmes, qui se mirent à table en sa présence. S. Germain leur défendit de se retirer ; il appelle les gens de la maison, & leur demande s'ils connoissent ces gens-là, ils répondent que ce sont tels & tels de leurs voisins & voisines: Allez, leur dit-il, voir dans leurs maisons s'ils y sont: on y va, & on les trouve endormis dans leurs lits. Le Saint conjure les démons, & les oblige de déclarer que c'est ainsi qu'ils séduisent les mortels, & leur font accroire qu'il y a des sorciers & des sorcieres qui vont la nuit au sabbat ; ils obéirent & disparurent tous confus.

Cette histoire se lit dans d'anciens manuscrits, & se trouve dans Jacques de Voragine, dans Pierre de Noëls, dans S. Antonin, dans d'anciens breviaires d'Auxerre, tant imprimés que manuscrits. Je n'ai garde de garantir cette histoire, je la crois absolument apocriphe, mais elle prouve que ceux qui l'ont écrite & copiée croyoient que ces voyages nocturnes de sorciers & de sorcieres au sabbat étoient des pures illusions du démon. En effet il n'est gueres possible d'expliquer tout ce qu'on dit des sorciers & sorcieres allant au sabbat, sans recourir au ministere du démon ; à quoi il faut ajouter une imagination dérangée & un esprit séduit & follement prévenu ; & si vous voulez,

quelques drogues qui affectent le cerveau, troublent les humeurs, & produisent des rêves relatifs aux impressions qu'on a d'ailleurs.

On trouve dans Jean-Baptiste Porta (*a*), dans Cardan & ailleurs la composition de ces onguens, dont on dit que les sorcieres se frottent pour se transporter au sabbat; mais ils ne produisent d'autres effets réels que de les assoupir, de leur troubler l'imagination, & de leur faire croire qu'elles font de grands voyages, pendant qu'elles demeurent profondément endormies dans leurs lits.

Les peres du concile de Paris de l'an 829. (*b*) reconnoissent que les magiciens, les sorciers & toutes ces sortes de gens sont les ministres & les instrumens du démon dans l'exercice de leur art diabolique, qu'ils troublent l'esprit de certaines personnes par des breuvages propres à inspirer un amour impur; qu'on est persuadé qu'ils peuvent troubler l'air, y exciter des tempêtes, envoyer la grêle, prédire l'avenir, perdre & gâter les fruits, ôter le lait des bestiaux des uns pour le donner à d'autres.

Les Evêques concluent qu'il faut user envers ces personnes de toute la rigueur des loix portées contre elles par les Princes, avec d'au-

(*a*) *Joan. Bapt. Porta. l.* 2. *Magiæ naturalis. Hieron. Cardan. Joan. Vierus de Lamiis. lib.* 3. *c. xvij.*

(*b*) *Concil. vj. Paris. Anno* 829. *can.* 2.

tant plus de juſtice, qu'il eſt évident qu'ils ſe livrent au ſervice du démon; *manifeſtiùs auſu nefando & temerario ſervire diabolo non metuunt.*

Spranger, *in Malleo Maleficorum*, raconte qu'en Suabe un payſan avec ſa petite fille, âgée d'environ huit ans, étant allé viſiter ſes champs, ſe plaignoit de la ſécherеſſe, en diſant: Hélas! quand Dieu nous donnera-t-il de la pluie? La petite fille lui dit incontinent qu'elle lui en feroit venir quand il voudroit. Il répondit: Et qui t'a enſeigné ce ſecret? C'eſt ma mere, dit elle, qui m'a fort défendu de le dire à perſonne. Et comment a-t-elle fait pour te donner ce pouvoir? Elle m'a menée à un maître, qui vient à moi autant de fois que je l'appelle. Et as-tu vu ce maître? Oui, dit-elle, j'ai ſouvent vu entrer des hommes chez ma mere, à l'un deſquels elle m'a vouée. Après ce dialogue, le pere lui demanda comment elle feroit pour faire pleuvoir ſeulement ſur ſon champ; elle demanda ſeulement un peu d'eau; il la mena à un ruiſſeau voiſin, & la fille ayant nommé l'eau au nom de celui auquel ſa mere l'avoit vouée, auſſi-tôt on vit tomber ſur le champ du payſan une pluie abondante.

Le pere convaincu que ſa femme étoit ſorciere, l'accuſa devant les juges, qui la condamnerent au feu. La petite fille fut baptiſée & vouée à Dieu; mais elle perdit alors le pouvoir de faire pleuvoir à ſa volonté.

CHAPITRE XIX.

Hiſtoire de Louis Gaufredi & de Magdeleine de la Palud, avoués Sorcier & Sorciere par eux-mêmes.

VOici un exemple inſigne d'un homme & d'une femme qui ſe ſont déclarés ſorcier & ſorciere. Louis Gaufredi, curé de la paroiſſe des Accouls à Marſeille, fut accuſé de magie, & arrêté au commencement de 1611 (*a*). Chriſtophe Gaufredi ſon oncle, curé de Pourrieres, voiſin de Beauverſas, lui envoya ſix mois avant ſa mort un petit cahier *in*-16. de ſix feuillets écrits : au bas de chaque feuillet il y avoit deux vers françois : on voyoit dans l'ouvrage quantité de caracteres ou chiffres, qui renfermoient des myſteres de magie. Louis Gaufredi fit d'abord aſſez peu de cas de ce livre, & le garda pendant cinq ans ſans le lire.

Au bout de ce tems ayant lu les vers françois, le diable ſe préſente à lui ſous une forme humaine, nullement difforme, & lui dit qu'il étoit venu pour remplir tous ſes deſirs, s'il vouloit lui rapporter toutes ſes bonnes œuvres. Gaufredi lui fit ſon billet ; il demanda au démon qu'il pût jouir d'une grande réputation de

(*a*) Cauſes célebres, tom. 6. pag. 192.

ſageſſe parmi les gens de probité, & qu'il pût inſpirer de l'amour aux femmes & aux filles qui lui plairoient, en ſoufflant ſeulement ſur elles.

Lucifer le lui promit par écrit, & bientôt Gaufredi vit le parfait accompliſſement de ſes deſſeins: il inſpira de l'amour à une jeune demoiſelle, nommée Magdeleine, fille d'un Gentilhomme, nommé Mandole de la Palud. Cette fille n'avoit encore que neuf ans, & Gaufredi, ſous prétexte de dévotion & de ſpiritualité, lui ayant fait entendre que comme ſon pere ſpirituel il avoit droit de diſpoſer d'elle, il l'engagea auſſi à ſe donner au démon; & quelques années après il l'obligea à donner une cédule ſignée de ſon propre ſang au diable, pour ſe livrer de plus en plus à lui: on dit même qu'il lui fit faire depuis ſept ou huit autres cédules.

Après cela il ſouffla ſur elle, lui inſpira un amour violent pour lui, & en abuſa; il lui donna un diable familier qui la ſervoit & qui la ſuivoit partout. Un jour il la tranſporta au ſabbat ſur une haute montagne près Marſeille, elle y vit des gens de toutes nations, & en particulier Gaufredi qui y tenoit un rang fort diſtingué, qui lui fit imprimer des caracteres à la tête, & vis-à-vis, & en pluſieurs autres parties du corps. Cette fille ſe fit enſuite religieuſe de ſainte Urſule, & paſſa pour poſſédée du démon.

Gaufredi ſouffla encore ſur pluſieurs autres femmes, & leur inſpira un amour déréglé, & cela pendant les ſix ans que dura ſon empire diabolique. Car à la fin on le reconnut pour inſigne magicien; & la demoiſelle de Mandole ayant été arrêtée par l'inquiſition, & interrogée par le P. Michaëlis, Jacobin, avoua une bonne partie de ce que nous venons de dire, & découvrit pendant les exorciſmes pluſieurs autres choſes. Elle avoit alors dix-neuf ans.

Elle répondoit pertinemment en françois à toutes les queſtions qu'on lui faiſoit en latin, & diſoit pluſieurs choſes particulieres ſur les ordres des Anges, & ſur la chûte de Lucifer & de ſes complices, & nomma 24 eſprits malins dont elle étoit poſſédée.

Tout ceci fit connoître Gaufredi par le parlement de Provence, & on commença à procéder contre lui les 19 20 & 21 de février 1611. On ouit en particulier Magdeleine de la Palud, qui fit une hiſtoire complette de la magie de Gaufredi, & des abominations qu'il avoit commiſes avec elle; que depuis 14 ans il étoit magicien & chef des magiciens, que ſi la juſtice ne s'étoit pas ſaiſie de lui, le diable l'auroit porté en enfer en corps & en ame.

Gaufredi s'étoit volontairement rendu en priſon, & dès le premier interrogatoire qu'il ſubit il nia tout, & ſe donna pour homme de bien; mais ſur les informations faites contre

lui, il fut reconnu qu'il avoit le cœur fort corrompu, & qu'il avoit séduit la demoiselle de Mandole & d'autres femmes qu'il confessoit. Cette demoiselle fut ouie juridiquement le 21 février, & fit l'histoire de sa séduction, de la magie de Gaufredi, & du sabbat où il l'avoit fait transporter plusieurs fois.

Quelque tems après ayant été confrontée avec Gaufredi, elle reconnut qu'il étoit homme de bien, & que tout ce qu'on avoit répandu contre lui étoit imagination, & retracta tout ce qu'elle-même avoit avoué; Gaufredi de son côté reconnut les privautés qu'il avoit eues avec elle, nia tout le reste, & soutint que c'étoit le diable dont elle étoit possédée qui lui suggéroit tout ce qu'elle disoit. Il avoua qu'ayant résolu de se convertir, Lucifer lui avoit apparu, & l'avoit menacé de plusieurs malheurs, qu'il en avoit effectivement éprouvé plusieurs; qu'il avoit brûlé le livre de magie dans lequel il avoit mis les cédules de la demoiselle de la Palud & les siennes qu'il avoit faites au diable; mais que les ayant ensuite cherchées, il ne les trouva point, dont il fut étonné. Il parla au long du sabbat, & dit qu'il y avoit près de la ville de Nice un magicien qui avoit toutes sortes d'habits à l'usage des sorciers; qu'au sabbat il y a une cloche du poids d'un quintal, de la largeur de 4 aunes, dont le battant étoit une piece de bois qui rendoit un son sourd & lugubre. Il

raconta plusieurs horreurs, impiétés & abominations qui se commettent au sabbat. Il rapporta la cédule que Lucifer lui avoit faite, par laquelle il s'obligeoit de charmer les femmes qui seroient à son gré.

Les conclusions du Procureur-général furent: Après l'exposé des choses ci-devant rapportées, & attendu que ledit Gaufredi a été convaincu d'avoir dans plusieurs parties de son corps diverses marques, où ayant été piqué il n'en auroit ressenti aucune douleur, & sans qu'il en sortît du sang ; qu'il a eu plusieurs privautés avec Magdeleine de la Palud, tant en l'Eglise qu'en la maison d'icelle, tant de jour que de nuit, par lettres où il y avoit des caracteres amoureux, invisibles à tout autre qu'à elle; qu'il l'auroit connue charnellement, & l'auroit engagée à renoncer à Dieu & à son Eglise, & qu'elle a reçu sur son corps divers caracteres diaboliques; que lui-même a avoué être sorcier & magicien ; qu'il a retenu un livre de magie, & s'en est servi pour conjurer & invoquer le malin esprit; qu'il a été avec ladite Magdeleine au sabbat, où il a fait une infinité d'actions scandaleuses, impies & abominables, comme d'avoir adoré Lucifer.

Pour ces causes, ledit Procureur-général requiert que ledit Gaufredi soit déclaré atteint & convaincu de ces cas à lui imposés, & pour réparation d'iceux qu'il soit préalablement dé-

gradé des ordres ſacrés par le ſeigneur Evêque de Marſeille, ſon Diocéſain, & après condamné à faire amende honorable au jour d'audience tête & pieds nuds, la hart au col, tenant un flambeau ardent entre ſes mains, demander pardon à Dieu, au Roi & à la Juſtice, livré à l'exécuteur de la haute juſtice, mené, conduit & tenaillé en tous les lieux & carrefours de cette ville d'Aix, avec des tenailles ardentes en tous les lieux de ſon corps, & en après en la place des Jacobins brûlé vif, puis ſes cendres jettées au vent ; & auparavant d'être exécuté, qu'il ſoit mis & appliqué à la queſtion en la plus grieve gêne qui ſe pourra excogiter, afin de tirer de ſa bouche le reſte de ſes complices. Délibéré le 18 avril 1611.

Le même Gaufredi ayant été appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire, déclara qu'il n'avoit vu au ſabbat aucune perſonne de ſa connoiſſance, ſinon la demoiſelle de Mandole; qu'il y avoit vu auſſi quelques religieux de certains ordres, qu'il ne nomma point ; mais qu'il ne ſait point leurs noms : que le diable faiſoit aux ſorciers certaines onctions à la tête, qui effaçoient tout ce qui étoit en leurs mémoires.

Malgré cet arrêt du parlement de Provence, bien des gens crurent que Gaufredi n'étoit ſorcier que d'imagination ; & l'auteur dont nous avons tiré cette hiſtoire, dit qu'il y a

quelques Parlemens, entre autres le parlement de Paris, qui ne puniſſent pas les ſorciers, dès qu'il n'y a point d'autres crimes mêlés à la magie; & on a l'expérience qu'en ne puniſſant pas les ſorciers, mais en les traitant ſimplement de fous, on a vu avec le tems qu'ils n'étoient plus ſorciers, parce qu'ils ne nourriſſoient plus leur imagination de ces idées, au lieu que dans les pays où on brûle les ſorciers, on ne voit autre choſe, parce qu'on ſe fortifie dans cette prévention: c'eſt ce que dit l'écrivain.

Mais on n'en peut pas conclure que Dieu ne permette pas quelquefois au démon d'exercer ſa puiſſance ſur les hommes, & de les porter à des excès de malice & d'impiété, & de répandre dans leurs eſprits des ténebres, & dans leurs cœurs une corruption qui les précipite dans une abyſme de deſordres & de malheurs Le démon tenta Job (*a*) par la permiſſion de Dieu. L'ange de ſatan & l'aiguillon de la chair fatiguoient S. Paul (*b*); il demanda d'en être délivré; mais il lui fut dit que la grace de Dieu lui ſuffiſoit pour réſiſter à ſes ennemis, & que la vertu s'affermiſſoit par les infirmités & par les épreuves. Satan s'empara du cœur de Judas, & le porta à livrer Jéſus-Chriſt ſon maître aux Juifs, ſes ennemis (*c*). Le Seigneur voulant précautionner ſes diſciples contre les impoſ-

(*a*) *Job.* 1. 12. 13. 22.
(*b*) *II. Cor.* xij. 7. 8.
(*c*) *Joan.* xiij. 2.

teurs qui devoient paroître après ſon aſcenſion, dit que par la permiſſion de Dieu ces impoſteurs feront des prodiges capables d'induire à erreur, s'il étoit poſſible, même les élûs (*a*). Il leur dit ailleurs (*b*) que ſatan a demandé à Dieu la permiſſion de les cribler comme le froment, mais qu'il a prié pour eux, afin que leur foi ne ſoit pas anéantie.

Le démon peut donc par la permiſſion de Dieu conduire les hommes aux excès que nous venons de voir dans la demoiſelle de la Palud & dans le prêtre Louis Gaufredi; peut-être même juſqu'à les mener réellement à travers les airs dans des lieux inconnus, & à ce qu'on appelle le Sabbat; ou ſans les y conduire réellement, frapper leur imagination, & ſéduire leurs ſens de telle ſorte qu'ils croient aller, voir & entendre, lorſqu'ils ne bougent de leurs places, & ne voient aucun objet, & n'entendent aucun ſon.

Remarquez que le parlement d'Aix ne decreta pas même cette fille, étant dans l'uſage de n'impoſer d'autres peines à celles qui ſe ſont laiſſées ſéduire & deshonorer, que la honte dont elles demeurent chargées. A l'égard du curé Gaufredi, dans le compte qu'ils rendent à M. le Chancelier de l'arrêt par eux rendu, ils diſent que ce curé étoit à la vérité accuſé de ſortileges, mais qu'il avoit été condamné au

(*a*) *Matth.* xxiv. 5. (*b*) *Luc.* xxj. 31.

feu, comme atteint & convaincu d'inceste spirituel avec Magdeleine de la Palud sa pénitente.

CHAPITRE XX.

Raisons qui prouvent la possibilité du transport des Sorciers & Sorcieres au Sabbat.

TOut ce qu'on vient de dire est plus propre à prouver que ce qu'on dit des sorciers & sorcieres qui vont au sabbat, n'est qu'illusion & imagination dérangée de la part de ces personnes, & malice & tromperie de la part du démon, qui les séduit, & les engage à se donner à lui, & à renoncer à la vraie religion, sous l'appas de vaines promesses de les enrichir, & de les combler d'honneurs, de plaisirs & de prospérités, qu'à persuader la réalité du transport corporel de ces personnes à ce qu'on appelle Sabbat.

Voici quelques raisons & quelques exemples qui semblent prouver au moins que le transport des sorciers au sabbat n'est pas impossible; car l'impossibilité de ce transport est une des plus fortes objections que l'on forme contre le sentiment qui le suppose.

Il est sans difficulté que Dieu peut permettre au démon de séduire les hommes, & les porter à des

des excès de déréglement, d'erreurs & d'impiétés, & qu'il peut auſſi leur permettre de faire des choſes qui nous paroiſſent prodigieuſes & même miraculeuſes, ſoit que le démon les faſſe par une puiſſance naturelle, ou par un concours ſurnaturel de Dieu, qui emploie le mauvais eſprit pour punir ſa créature, qui a bien voulu l'abandonner pour ſe livrer à ſon ennemi. Le prophête Ezéchiel fut tranſporté à travers les airs, de Caldée où il étoit captif, en Judée dans le temple du Seigneur, où il vit les abominations que commettoient les Iſraélites dans ce ſaint lieu; & de-là il fut ramené en Caldée par la même voie, apparemment par le miniſtere des Anges, ainſi que nous l'allons rapporter ci-après.

Nous ſavons par l'Evangile que le démon enleva notre Sauveur juſqu'au haut du temple de Jéruſalem (*a*). Nous ſavons auſſi que le prophête Habacuc (*b*) fut tranſporté de la Judée à Babylone pour porter à manger à Daniel enfermé dans la foſſe aux lions. S. Paul nous apprend qu'il a été enlevé juſqu'au troiſieme Ciel, & qu'il a oui des choſes ineffables; mais il avoue qu'il ne ſait ſi c'eſt en corps, ou ſeulement en eſprit; *ſive in corpore, ſive extra corpus neſcio, Deus ſcit*. Il ne doutoit donc pas qu'un homme ne pût être tranſporté en corps & en ame dans les airs. Le diacre S. Philippe fut tranſ-

(*a*) *Matth. iv. 5.* (*b*) *Dan. xiv. 33. 34.*

porté du chemin de Gaze à Azoth en très-peu de tems par l'esprit de Dieu (*a*). Nous apprenons de l'histoire ecclésiastique que Simon le magicien fut enlevé par le démon dans les airs, d'où il fut précipité par les prieres de l'Apôtre S. Pierre. Jean, diacre (*b*), auteur de la vie de S. Gregoire le grand, raconte qu'un nommé Farolde ayant introduit dans le monastere de S. André à Rome des femmes de mauvaise vie, afin de s'y divertir avec elles, & de faire insulte aux religieux, la nuit même Farolde étant sorti pour quelques nécessités, fut tout d'un coup saisi & enlevé en l'air par des démons, qui le tinrent ainsi suspendu par les cheveux, sans pouvoir ouvrir la bouche pour crier, jusqu'à l'heure des matines, que le Pape S. Gregoire, fondateur & protecteur de ce monastere, lui apparut, lui reprocha la profanation qu'il faisoit de ce saint lieu, & lui prédit qu'il mourroit dans l'année, ce qui arriva.

Je tiens d'un magistrat, aussi incapable de donner dans l'illusion que d'en imposer aux autres (*c*), que le 16 octobre 1716. un menuisier, habitant d'un village voisin de Baar en Alsace, nommé Heiligenstein, fut trouvé à cinq heures du matin sur le grenier d'un tonnelier de Baar. Ce tonnelier y étant monté

(*a*) *Act. viij.* 40. (*b*) *Joan. Diacon. vit. Gregor. mag.*
(*c*) Lettre de Mr: G. P. R. du 5. Octob. 1746.

pour y chercher les bois de magazin dont il vouloit se servir dans la journée, & ayant ouvert la porte, qui étoit fermée au verrouil par dehors, y apperçut un homme couché tout de son long sur le ventre, & profondément endormi : il le reconnut aisément, le connoissant d'ailleurs ; & lui ayant demandé ce qu'il faisoit là, le menuisier lui dit avec la derniere surprise qu'il ne savoit, ni par qui, ni comment il avoit été conduit en cet endroit.

Le tonnelier ne se payant pas de ces raisons, lui dit qu'assurément il étoit venu pour le voler, & le fit mener chez le bailli de Baar, qui l'ayant interrogé sur le fait dont on vient de parler, il lui raconta naïvement que s'étant mis en chemin sur les quatre heures du matin pour venir de Heiligenstein à Baar (ces deux lieux n'étant distans que d'un quart d'heure), il vit tout-à-coup dans une place couverte de verdure & de gazon un festin magnifique des mieux illuminés, & où l'on se divertissoit à l'envi, tant par la somptuosité du repas que par les danses qui s'y faisoient ; que deux femmes de sa connoissance & habitantes de Baar l'ayant convié à se mettre de la compagnie, il se mit à table, & profita de la bonne chere tout au plus pendant un quart d'heure ; après cela quelqu'un des conviés ayant crié *cito cito*, il se trouva enlevé tout doucement dans le grenier du tonnelier, sans savoir comment il y avoit été transporté.

C'eſt ce qu'il déclara en préſence du bailli. La circonſtance la plus ſinguliere de cette hiſtoire, c'eſt qu'à peine le menuiſier eut-il déposé ce que nous venons de voir, que ces deux femmes de Baar, qui l'avoient convié à leur feſtin, ſe pendirent chacune chez elle.

Les magiſtrats ſupérieurs craignant de porter les choſes à un point qui auroit impliqué la moitié des habitans de Baar, jugerent prudemment qu'il ne falloit pas informer d'avantage: ils traiterent le menuiſier de viſionnaire; & les deux femmes qui s'étoient pendues furent jugées atteintes de folie; & ainſi la choſe fut étouffée, & on en demeura là.

Si c'étoit là ce qu'on appelle Sabbat, ni le menuiſier, ni les deux femmes, ni apparemment les autres conviés du feſtin n'eurent pas beſoin d'y venir montés ſur le démon : elles étoient trop près de leurs demeures pour recourir à des moyens ſurnaturels, afin de ſe faire tranſporter au lieu de leur aſſemblée. On ne nous apprend pas comment ces conviés ſe rendirent à ce feſtin, ni comment ils ſe retirerent chacun chez ſoi; le lieu étoit ſi près de la ville, qu'ils pouvoient aiſément y aller & en revenir, ſans avoir beſoin du ſecours étranger.

Mais ſi le ſecret étoit néceſſaire, & qu'ils craigniſſent d'être découverts, il eſt très-probable que le démon les tranſporta chez eux par les airs avant qu'il fît bien jour, comme il

transporta le menuisier au grenier du tonnelier. Quelque tournure qu'on donne à cet événement, il est certainement malaisé de ne pas reconnoître une opération manifeste du mauvais esprit dans le transport du menuisier à travers les airs, qui se trouve sans le savoir dans un grenier bien fermé. Les femmes qui se pendirent montrerent assez qu'elles craignoient encore quelque chose de pis de la part de la justice, si elles avoient été convaincues de magie & de sorcellerie. Et que n'avoient pas à craindre aussi leurs complices qu'il auroit fallu déclarer ?

Guillaume de Neubrige en raconte une autre qui a quelque rapport à celle-ci. Un paysan ayant entendu la nuit, passant auprès d'un tombeau, un concert mélodieux de différentes voix, s'en approcha, & ayant trouvé la porte ouverte, y mit la tête, & vit au milieu d'une grande fête éclairée d'une infinité de flambeaux, une table bien couverte, autour de laquelle étoient des hommes & des femmes qui se réjouissoient : un des officiers qui servoient à table l'ayant apperçu, lui présenta une coupe remplie de liqueur ; il la prit, & ayant renversé la liqueur, il s'enfuit avec la coupe dans le premier village, où il s'arrêta. Si notre menuisier en avoit usé de même, au lieu de s'amuser au festin des sorciers de Baar, il se seroit épargné bien des inquiétudes.

Nous avons dans l'histoire plusieurs exem-

ples de personnes pleines de religion & de pié-té, qui dans la ferveur de leur oraison ont été élevées en l'air, & y sont demeurées assez long-tems. Nous avons connu un bon religieux qui s'éleve quelquefois de terre, & demeure suspendu sans le vouloir, sans y tâcher, & cela à l'occasion d'une image de dévotion qu'il voit, ou de quelque oraison dévote qu'il entend, comme du *Gloria in excelsis Deo.* Je connois une religieuse à qui il est souvent arrivé malgré elle de se voir ainsi élevée en l'air à une certaine distance de la terre; ce n'étoit, ni par son choix, ni par l'envie de se distinguer, puisqu'elle en avoit une véritable confusion. Etoit ce par le ministere des Anges, ou par l'artifice de l'esprit séducteur, qui vouloit lui inspirer des sentimens de vanité ou d'orgueil? ou étoit-ce un effet naturel de l'amour divin, ou de la ferveur de la dévotion de ces personnes?

Je ne remarque pas que les anciens peres du desert, qui étoient si spirituels, si fervens & si grands hommes d'oraison, éprouvassent de pareilles extases. Ces enlevemens en l'air sont plus communs parmi nos nouveaux Saints.

On peut voir la vie de S. Philippe de Neri, au 26 mai des Bollandistes, c. 20. n. 356. & 357. où l'on raconte ses extases & ses élevations de la terre en l'air, quelquefois à la hauteur de plusieurs aunes, & presque jusqu'au plafond de sa chambre, ce qui lui arrivoit mal-

gré lui ; il s'éfforçoit en vain d'en dérober la connoissance aux assistans, de peur de s'attirer leur admiration, & d'en prendre quelque vaine complaisance. Les écrivains qui nous apprennent ces particularités, ne nous disent pas quelle en étoit la cause ; si ces ravissemens & ces élevations de terre étoient produites par la ferveur de l'Esprit saint, ou par le ministere des bons Anges, ou par un miracle de la grace de Dieu, qui vouloit ainsi honorer ses serviteurs aux yeux des hommes. Dieu avoit de plus fait la grace au même S. Philippe de Neri de voir les esprits célestes, & même les démons, & de découvrir l'état des ames saintes par une lumiere surnaturelle.

S. Jean Columbin, instituteur des Jésuates, se servit pour l'établissement des filles de son ordre de sainte Catherine Columbine (*a*), qui étoit une fille d'une vertu extraordinaire. On raconte d'elle que quelquefois elle demeuroit en extase & élevée en l'air à la hauteur de deux aunes, immobile, sans parole & sans sentiment.

On dit la même chose de S. Ignace de Loyola (*b*), qui demeuroit ravi en Dieu & élevé de terre à la hauteur de plus de deux pieds, ayant le corps tout brillant de lumiere : on la vu demeurer en extase sans sentiment & presque

(*a*) *Acta S. J. Bolland.* 3. *Jul. pag.* 95.

(*b*) *Ibid.* 31. *Jul. pag.* 432. *pag.* 663.

ſans reſpiration pendant huit jours entiers.

Le B. Robert de Palentin (*a*) s'élevoit auſſi quelquefois de terre à la hauteur d'un pied & demi, au grand étonnement de ſes diſciples & des aſſiſtans. On voit de pareils raviſſemens & élevations en l'air dans la vie du B. Bernard Ptolomei, inſtituteur de la congrégation de notre Dame du mont Olivet (*b*), de S. Philippe Benite, de l'ordre des Servites, & de S. Cajetan, fondateur des Théatins (*c*), & de S. Albert de Sicile, confeſſeur, qui pendant ſes oraiſons s'élevoit de terre à la hauteur de 3 coudées, & enfin de S. Dominique, fondateur des F. F. Prêcheurs (*d*).

On raconte de ſainte Chriſtine (*e*), Vierge, à S. Tron, qu'étant tenue pour morte, & portée à l'Egliſe dans ſon cercueil, comme on faiſoit pour elle les ſervices accoutumés, tout d'un coup elle s'éleva, & ſe porta juſques ſur les poutres de l'Egliſe, comme auroit pu faire un oiſeau. Etant retournée avec ſes ſœurs dans la maiſon, elle raconta qu'elle avoit été conduite en purgatoire, de-là en enfer, & enfin en Paradis, où Dieu lui avoit fait l'option de demeurer, ou de retourner au monde, afin d'y faire pénitence pour les ames qu'elle avoit vues en purgatoire. Elle choiſit ce dernier parti, & fut

(*a*) *Ibid.* 18. *Aug. p.* 503.
(*b*) *Id.* 21. *Aug. p.* 469. 481.
(*c*) *Ibid.* 17. *Aug. p.* 265.
(*d*) *Ibid.* 4. *Aug. p.* 405.
(*e*) *Vita S. Chriſtinæ* 24. *Julii. Bolland. p.* 652. & 653.

ramenée dans ſon corps par les Ss. Anges. Depuis ce tems elle ne pouvoit ſouffrir l'odeur des corps humains, & s'élevoit ſur les arbres & ſur les plus hautes tours avec une incroyable légereté pour y vaquer à l'oraiſon. Elle étoit ſi légere à la courſe, qu'elle ſurpaſſoit les chiens les plus vîtes. Ses parens firent inutilement ce qu'ils purent pour l'arrêter, juſqu'à la charger de chaînes, mais elle s'échappa toujours. On raconte de cette Sainte tant d'autres choſes preſque incroyables, que je n'oſe les rapporter ici.

M. Nicole dans ſes lettres parle d'une religieuſe, nommée Séraphine, qui dans ſes extaſes s'élevoit de terre avec tant d'impétuoſité, que cinq ou ſix de ſes ſœurs avoient peine à la retenir.

Ce docteur raiſonnant ſur ce fait (*a*), dit qu'il ne prouve rien du tout pour la ſœur Séraphine; mais que la choſe bien vérifiée prouve Dieu & le diable; c'eſt-à-dire, toute la religion; que le fait bien vérifié eſt d'une très-grande conſéquence pour la religion; que le monde eſt plein de certaines gens qui ne croient que ce dont on ne peut douter; que la grande héréſie du monde n'eſt plus le calviniſme & le luthéraniſme, mais l'athéiſme. Il y a de toutes ſortes d'athées, de bonne foi, de mauvaiſe foi, de déterminés, de vacillans, de tentés. On ne doit pas

(*a*) Nicole, tom. I. lettre xlv. p. 203. 204.

négliger ces sortes de gens : la grace de Dieu est toute-puissante ; on ne doit pas desespérer de les ramener par de bonnes raisons & des preuves solides & sans réplique. Or si ces faits sont certains, il faut conclure qu'il y a un Dieu, ou des mauvais anges qui imitent les œuvres de Dieu, & operent par eux-mêmes, ou par leurs suppôts, des œuvres capables d'induire à erreur même les élûs.

Un des plus anciens exemples que je remarque de personnes soulevées en l'air, sans que personne les touche, est celui de saint Dunstan, Archevêque de Cantorbery, mort en 988. qui peu de tems avant sa mort (*a*), comme il remontoit dans son appartement, accompagné de plusieurs personnes, fut vu élevé de terre. Comme tous les assistans s'en étonnoient, il en prit occasion de leur parler de sa mort prochaine.

Tritheme (*b*), parlant de sainte Elisabeth, abbesse de Schonau, dans le diocese de Treves, dit que quelquefois elle étoit ravie en extase, de telle sorte qu'elle demeuroit sans mouvement & sans respiration pendant un assez long tems. Durant ces intervalles elle apprenoit par révélation & par le commerce qu'elle avoit avec les esprits bienheureux, des choses admirables ; & quand elle revenoit à elle-même, elle tenoit des discours tout divins, tantôt en alle-

(*a*) *Vita S. Dunstani, cap. II.* 42.

(*b*) *Trith. de viris illustrib. Ord. S. Bernard. c.* 335.

mand, qui étoit sa langue naturelle, & tantôt en latin, quoiqu'elle n'eût aucune connoissance de cette langue. Tritheme ne doutoit point de sa sincérité & de la verité de ses discours. Elle mourut en 1165.

Le B. Richard, abbé de S. Vanne de Verdun, parut en 1036. (a) élevé en l'air pendant qu'il disoit la Messe en présence du Duc Gazilon, de ses fils, d'un grand nombre de seigneurs & de soldats.

Au siecle dernier le R. P. Dominique, Carme déchaux, fut élevé en l'air devant le Roi d'Espagne (b), la Reine & toute la Cour, en sorte qu'il n'y avoit qu'à souffler son corps pour le remuer comme une bouteille de savon.

CHAPITRE XXI.

Suite du même sujet.

On ne peut raisonnablement contester la vérité de ces ravissemens & de ces élevations du corps de quelques Saints à une certaine distance de la terre, puisque ces faits ont eu un si grand nombre de témoins. Pour en faire l'application à la matiere que nous traitons ici, ne pourroit-on pas dire que les sorciers & sorcie-

(a) Jean de Bayon xlviij. p. lxij. Hist. de Lorraine.

(b) Le P. le Brun traité des Superstitions. tom. I. p. 319.

res, par l'opération du démon, & avec la permiſſion de Dieu, à l'aide d'un tempérament vif & ſubtil, ſont rendus légers, & s'élevent dans les airs, où leur imagination échauffée & leur eſprit prévenu leur font croire qu'ils ont fait, vu & entendu ce qui n'a de réalité que dans le creux de leur cerveau.

On me dira que le paralelle que je fais des actions des Saints, qu'on ne peut attribuer qu'aux Anges & à l'opération de l'Eſprit ſaint, ou à l'ardeur de leur charité & de leur dévotion, avec ce qui arrive aux ſorciers & ſorcieres, que ce paralelle eſt injurieux & odieux; j'en ſais faire la juſte différence : les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament ne mettent-ils pas en paralelle les vrais miracles de Moïſe avec ceux des magiciens de Pharaon ? ceux de l'antechriſt & de ſes ſuppôts avec ceux des Saints & des Apôtres ? Et S. Paul ne nous apprend-t-il pas que l'ange des ténebres ſe transforme ſouvent en Ange de lumiere.

Nous avons parlé aſſez au long dans la premiere édition de cet ouvrage de certaines perſonnes qui ſe vantent d'avoir ce qu'on appelle la jarretiere, & qui par ce moyen font avec une diligence extraordinaire en fort peu d'heures ce que naturellement ils ne pourroient faire qu'en quelques jours de marche ordinaire. On raconte ſur cela des choſes preſque incroyables; & cependant on les détaille d'une

maniere si circonstanciée, qu'il est malaisé qu'il n'en soit quelque chose, & que le démon ne transporte ces gens, en les agitant d'une maniere forcée & violente, qui leur cause une fatigue pareille à celle qu'ils auroient soufferte en faisant réellement le voyage avec une promptitude plus qu'ordinaire.

Par exemple, les deux faits rapportés par Torquemade (*a*): le premier d'un jeune écolier de sa connoissance, fort bon esprit, qui parvint à être médecin de l'Empereur Chales V. étudiant à Gadeloupe, fut invité par un voyageur qui étoit en habit de religieux, à qui il avoit rendu quelque petit service, de monter en croupe sur son cheval, qui paroissoit fort mauvais & fort harassé; il y monta, & marcha toute la nuit, sans s'appercevoir qu'il faisoit une diligence extraordinaire, & qu'au matin il se trouva près de la ville de Grenade; le jeune homme entra dans la ville, mais le conducteur passa plus loin.

Une autre fois le pere d'un jeune homme de la connoissance du même Torquemade, & le jeune homme allant ensemble à Grenade, & passant par le village d'Almede, firent rencontre d'un homme qui alloit à cheval comme eux, & tenoit le même chemin. Après avoir voyagé deux ou trois lieues ensemble, ils firent halte, & le cavalier étendit son manteau sur l'her-

(*a*) *Torquemade.*

be, de ſorte qu'il ne reſta aucun pli au manteau : ils mirent chacun ſur ce manteau étendu ce qu'ils avoient de proviſion, & firent repaître leurs chevaux. Ils bûrent & mangerent à leur aiſe, & ayant dit à leurs gens d'amener leurs chevaux, le cavalier leur dit : Meſſieurs, ne vous preſſez point, vous ſerez de bonne heure à la ville ; en même tems il leur montra Grenade, qui n'étoit pas à un quart-d'heure de-là.

On dit quelque choſe d'auſſi merveilleux d'un chanoine de la cathédrale de Beauvais. Le chapitre de cette Egliſe étoit chargé depuis long-tems d'acquiter certaine charge perſonnelle envers l'Egliſe de Rome : les chanoines ayant choiſi un de leurs confreres pour ſe rendre à Rome à cet effet, le chanoine différa de jour en jour de ſe mettre en campagne ; il ne partit qu'après les matines du jour de Noël, il arriva le même jour à Rome, s'y acquita de ſa commiſſion, & s'en revint avec la même diligence, rapportant avec ſoi l'original de l'obligation où étoient les chanoines d'envoyer un de leur corps pour y faire cette preſtation en perſonne.

Quelque fabuleuſe & quelque incroyable que paroiſſe cette hiſtoire, on aſſure qu'on en a des preuves certaines dans l'archive de la Cathédrale, & que ſur la tombe du chanoine en queſtion on voit encore des démons gravés aux quatre coins, en mémoire de cet événement.

On assure même que le célebre P. Mabillon en avoit vu la piece authentique ; or si ce fait & ses semblables ne sont pas absolument faux & fabuleux, on ne peut nier que ce ne soient des effets de la magie & l'ouvrage du mauvais esprit.

Pierre le vénérable (*a*), abbé de Cluny, rapporte une chose si extraordinaire arrivée de son tems, que je ne la raconterois pas ici, si elle n'avoit pas été vue par toute la ville de Mâcon. Le Comte de cette ville, homme très-violent, exerçoit une espece de tyrannie contre les ecclésiastiques & contre ce qui leur appartenoit, sans se mettre en peine de cacher ou de colorer ses violences : il les exerçoit hautement & s'en faisoit gloire. Un jour qu'il étoit assis dans son palais, accompagné de quantité de noblesse & d'autres personnes, on y vit entrer un inconnu à cheval, qui s'avança jusqua lui, & lui dit qu'il avoit à lui parler, & qu'il le suivît. Le Comte se leve & le suit ; étant arrivé à la porte, il y trouva un cheval préparé ; il monte dessus, & aussi-tôt il est transporté dans les airs, criant d'une voix terrible à ceux qui étoient présens : A moi, au secours. Toute la ville accourut au bruit ; mais bientôt on le perdit de vue, & on ne douta pas que le démon ne l'eût emporté pour être compagnon de ses supplices, & pour porter la peine de ses excés & de ses violences.

(*a*) *Petrus venerab. lib.* 2. *de miraculis*, c. 1. *pag.* 1299.

Il n'est donc pas absolument impossible qu'une personne soit élevée dans les airs, & transportée dans un lieu fort élevé & fort éloigné, par l'ordre ou par la permission de Dieu, par les bons ou par les mauvais esprits; mais il faut convenir que la chose est très-rare, & que dans tout ce qu'on raconte des sorciers & sorcieres, & de leurs assemblées au sabbat, il y a une infinité de contes faux, absurdes, ridicules & dénués même de vraisemblance. M. Remi, Procureur-général de Lorraine, auteur d'un ouvrage célebre, intitulé *la Démonolatrie*, & qui a fait le procès à une infinité de sorciers & de sorcieres, dont la Lorraine étoit alors infectée, ne produit presque aucune preuve, dont on puisse inférer la vérité & la réalité de la sorcellerie, & du transport des sorciers & sorcieres au sabbat.

CHAPITRE XXII.

Obsessions & Possessions du Démon.

ON met avec raison au rang des apparitions du malin esprit parmi les hommes les obsessions & possessions du diable. Nous appellons *Obsession*, lorsque le démon agit au dehors contre la personne qu'il obsede; & *Possession*, lorsqu'il agit au dedans, qu'il agite la personne, remue ses

ſes humeurs, lui fait proférer des blaſphêmes, lui fait parler des langues qu'elle n'a jamais appriſes, lui découvre des ſecrets inconnus, lui inſpire la connoiſſance des choſes les plus obſcures de la philoſophie ou de la théologie. Saül étoit agité & poſſédé par le mauvais eſprit (*a*), qui par intervalle remuoit ſes humeurs mélancoliques, & réveilloit ſon animoſité & ſa jalouſie contre David, ou qui, à l'occaſion du mouvement naturel de ces humeurs noires, le ſaiſiſſoit, l'agitoit, & le mettoit hors de ſon aſſiete ordinaire. Les poſſédés dont il eſt parlé dans l'Evangile (*b*), & qui crioient tout haut que Jéſus étoit le Chriſt, qu'il étoit venu avant le tems pour les tourmenter, qu'il étoit le fils de Dieu. Tous ces exemples ſont des exemples de poſſeſſions.

Mais le démon Aſmodée qui obſédoit Sara, fille de Raguël (*c*), & qui avoit fait mourir ſes ſept premiers maris : ceux dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui étoient ſimplement frappés de maladies, ou d'incommodités qu'on croyoit incurables : ceux que l'Ecriture appelle quelquefois *Lunatiques*, qui écumoeint, qui s'agitoient, qui fuyoient la compagnie des hommes, qui étoient violens & dangereux, en ſorte qu'il falloit les enchaîner pour les empêcher de frapper & de maltraiter les autres. Ces ſor-

(*a*) *1. Reg. xvj.* 14. 15. *xviij.* 28.
(*b*) *Matth. viij.* 16. *x.* 1.
(*c*) *Tob. iij.* 8.

tes de personnes étoient simplement obsédées du démon.

Les sentimens sont fort partagés sur la matiere des obsessions & des possessions du démon. Les Juifs endurcis & les anciens ennemis de la religion chrétienne, convaincus par l'évidence des miracles qu'ils voyoient faire à J. C. à ses Apôtres & aux Chrétiens, n'osoient en contester ni la vérité, ni la réalité : ils les attribuoient à la magie, au prince des démons, ou à la vertu de certaines herbes ou de certains secrets naturels.

Saint Justin, Tertullien, Lactance, S. Cyprien, Minutius, & les autres peres des premiers siecles de l'Eglise parlent de l'empire que les exorcistes chrétiens exerçoient sur les possédés d'une maniere si pleine de confiance & de liberté, qu'on ne peut douter, ni de la certitude, ni de l'évidence de la chose. Ils en prennent à témoins leurs adversaires, & se font fort d'en faire l'expérience en leur présence, & de forcer les démons à sortir des corps des possédés, à déclarer leurs noms, & à reconnoître que ce qu'on adore dans les temples des payens ne sont que des démons.

Quelques-uns opposoient aux vrais miracles du Sauveur ceux de leurs faux Dieux, de leurs magiciens, des héros du paganisme, comme ceux d'Esculape & du fameux Apollonius de Thiane. Les prétendus esprits forts les contestent au-

jourd'hui par les principes de la philoſophie; ils les attribuent au déréglement de l'imagination, aux préjugés de l'éducation, aux reſſorts cachés du tempérament. Ils réduiſent les expreſſions de l'Ecriture à l'hyperbole : ils ſoutiennent que J. C. s'eſt rabaiſſé à la portée des peuples, à leurs préventions; que les démons étant des ſubſtances purement ſpirituelles, ne peuvent agir par elles-mêmes immédiatement ſur les corps, & qu'il n'eſt nullement probable que Dieu faſſe des miracles pour le leur permettre.

Qu'on examine de près ceux & celles qui ont paſſé pour poſſédés, on n'en trouvera peut-être pas un ſeul qui n'ait eu l'eſprit dérangé par quelque accident, ou le corps attaqué de quelque infirmité connue ou cachée, qui aura cauſé dans ſes humeurs ou dans ſon cerveau quelque altération, qui jointe aux préjugés ou à la frayeur, n'ait donné lieu en eux à ce qu'on appelle Obſeſſion ou Poſſeſſion.

La poſſeſſion du Roi Saül s'explique aiſément, en ſuppoſant qu'il étoit naturellement atrabilaire, & que dans les accès de ſa mélancolie il paroiſſoit furieux : auſſi ne chercha-t-on pas d'autre remede à ſon mal que la muſique & le ſon des inſtrumens propres à le réjouir & à calmer ſa mélancolie.

Pluſieurs des obſeſſions & poſſeſſions marquées dans le nouveau Teſtament étoient des

ſimples maladies ou des travers d'eſprit, qui faiſoient croire à ces gens-là qu'ils étoient poſſédés du démon. Le peuple ignorant les entretenoit dans cette prévention : l'ignorance de la phyſique & de la médecine fortifioit ces idées.

Dans l'un c'étoit une humeur noire & mélancolique, dans l'autre c'étoit un ſang brûlé & trop échauffé ; ici c'étoit une ardeur d'entrailles, là un amas de mauvaiſes humeurs qui ſuffoquoient les malades, comme il arrive aux épileptiques & aux hypocondriaques, qui s'imaginent être Dieux, Rois, chats, chiens, bœufs. Il y en avoit d'autres qui, troublés à la vue de leurs crimes, tomboient dans une eſpece de deſeſpoir, & dans des remords de conſcience qui altéroient leur eſprit & leur tempérament, & leur faiſoient croire que le démon les pourſuivoit & les obſédoit. Telles étoient apparemment ces femmes qui ſuivoient Jéſus-Chriſt, & qui avoient été délivrées par lui des eſprits immondes qui les poſſédoient (*a*), & en particulier Marie-Magdeleine, dont il avoit chaſſé ſept démons. Il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture de l'eſprit d'impureté, de l'eſprit de menſonge, de l'eſprit de jalouſie : il n'eſt pas néceſſaire de recourir à un démon particulier ponr exciter dans nous ces paſſions. S. Jacques (*b*) nous apprend que nous ſom-

(*a*) Luc. viij. 2. (*b*) Jacobi. 1. 14.

mes assez tentés par notre concupiscence, qui nous porte au mal, sans en aller chercher d'autres causes au dehors de nous.

Les Juifs attribuoient la plûpart de leurs maladies au démon : ils étoient persuadés qu'elles étoient la punition de quelque péché connu ou caché. Jésus-Christ & ses Apôttes ont sagement supposé ces préjugés, sans vouloir les attaquer de front, & réformer les anciennes opinions des Juifs : ils ont guéri les maladies, & ont chassé les mauvais esprits qui les causoient, ou qui étoient censés les causer. L'effet essentiel & réel étoit la guérison du malade; il n'étoit pas alors question d'autre chose pour assurer la mission de J. C. sa divinité, & la vérité de la doctrine qu'il prêchoit. Qu'il chasse le démon, ou qu'il ne le chasse pas, la chose n'est pas essentielle à son premier dessein. Il est certain qu'il guérissoit le malade, soit en chassant le démon, s'il est vrai que ce mauvais esprit causa la maladie, soit en rétablissant les organes ou les humeurs dans leur état régulier & naturel, ce qui est toujours miraculeux, & prouve la divinité du Sauveur.

Quoique les Juifs fussent assez crédules sur les opérations du malin esprit, ils croyoient toutefois que pour l'ordinaire les démons qui tourmentoient certaines personnes, n'étoient autre chose que les ames de quelques scélérats, qui craignant de se rendre au lieu qui leur est des-

tiné, s'emparent des corps de quelques mortels, qu'ils tourmentent, & s'efforcent de leur ôter la vie (*a*).

Joseph l'historien (*b*) raconte que Salomon composa des charmes contre les maladies, & des formules d'exorcismes pour chasser les mauvais esprits. Il dit ailleurs qu'un Juif, nommé Eléazar, guérit en présence de Vespasien quelques possédés, en leur appliquant sous le nez un anneau où étoit enchassée une racine indiquée par ce Prince. On prononcoit le nom de Salomon avec une certaine priere & un exorcisme, aussi-tôt le possédé tomboit par terre, & le démon le quittoit. Le commun des Juifs ne doutoit pas que Béelzébut, prince des démons, n'eût le pouvoir de chasser les autres démons, puisqu'ils disoient que Jésus-Christ ne les chassoit qu'au nom de Béelzébut (*c*). On lit dans l'histoire que quelquefois les payens ont chassé les démons: & les médecins se vantent de pouvoir guérir quelques possédés, comme ils guérissent des hypocondriaques & des malades imaginaires.

Voilà ce qu'on peut dire de plus plausible contre la réalité des possessions & obsessions du démon.

(*a*) *Joseph. antiquit. lib.* 7. *cap.* 25.

(*b*) *Joseph. antiquit. lib.* 8. *cap.* 2.

(*c*) *Matth. xij.* 24.

CHAPITRE XXIII.

Vérité & réalité des Possessions & Obsessions du démon, prouvées par l'Ecriture.

MAis la possibilité, la vérité & la réalité des obsessions & possessions du démon sont indubitables, & prouvées par l'Ecriture & par l'autorité de l'Eglise, des peres, des Juifs & des payens. Jésus-Christ & les Apôtres ont cru cette vérité, & ils l'ont enseignée publiquement. Le Sauveur donne pour preuve de sa mission qu'il guérit les possédés ; il réfute les pharisiens, qui avançoient qu'il ne chassoit les démons qu'au nom de Béelzébut, & il soutient qu'il les chasse par la vertu de Dieu, *in digito Dei* (*a*). Il parle aux démons qui possédoient les énergumenes, il les menace, il les fait taire. Sont-ce là des marques équivoques de la réalité des obsessions? Les Apôtres en usent de même, & les premiers chrétiens, leurs disciples : tout cela à la vue des payens, qui ne pouvoient le nier, mais qui en éludoient la force & l'évidence, en attribuant le pouvoir à d'autres démons, ou à certaines Divinités plus puissantes que les démons ordinaires; comme si le royaume de satan étoit partagé, & que le mauvais esprit pût

(*a*) Luc. viij. 21.

agir contre lui-même, ou qu'il y eût de la collusion entre J. C. & les démons, dont il venoit détruire l'empire.

Les septante disciples au retour de leur mission en viennent rendre compte à J. C. (*a*), & lui disent que les démons mêmes leur obéissent. Après sa résurrection (*b*) le Sauveur promet à ses Apôtres qu'ils feront des prodiges en son nom, *qu'ils chasseront les démons*, qu'ils recevront le don des langues. Tout cela a été exécuté à la lettre.

Les exorcismes usités de tout tems dans l'Eglise contre les énergumenes sont encore une preuve de la réalité des possessions; ils montrent que de tout tems l'Eglise & ses ministres les ont crues vraies & réelles, puisqu'ils ont toujours pratiqué ces exorcismes. Les anciens peres défient les payens de produire un démoniaque devant les chrétiens: ils se font fort de le guérir & d'en chasser le démon. Les exorcistes Juifs employoient même le nom de Jesus-Christ pour guérir les démoniaques (*c*); ils le croyoient donc efficace pour produire cet effet: il est vrai que quelquefois ils employoient le nom de Salomon, & quelques charmes qu'on disoit inventés par ce Prince, ou des racines & des herbes, à qui l'on attribuoit les mêmes vertus: de même, à proportion qu'un habile

(*a*) *Luc.* x. 17.
(*b*) *Marc.* xvj. 17.
(*c*) *Marc.* ix. 36. 38. *Act.* xj. 14.

médecin par le ſecret de ſon art pourra guérir un hypocondriaque, un maniaque, un homme ſottement perſuadé qu'il eſt poſſédé du démon, ou qu'un ſage confeſſeur remettra l'eſprit d'une perſonne troublée de remords, & agitée par la vue de ſes péchés, ou par la crainte de l'enfer.

Mais nous parlons ici des poſſeſſions & obſeſſions réelles, qui ne ſe guériſſent que par la vertu de Dieu, par le nom de J. C. par la force des exorciſmes. Le fils de Scéva, prêtre Juif (*a*), ayant entrepris de chaſſer un démon au nom de J. C. que Paul prêchoit, ce démoniaque ſe jetta ſur lui, diſant qu'il connoiſſoit J. C. & Paul, mais que pour lui il ne le craignoit pas, & il faillit de l'étrangler. On doit donc bien diſtinguer entre poſſeſſions & poſſeſſions, entre exorciſtes & exorciſtes. Il peut ſe trouver des démoniaques qui contrefont les poſſédés, pour attirer la compaſſion & pour gagner quelques aumônes. Il peut de même y avoir des exorciſtes qui abuſent du nom & de la puiſſance de J. C. pour tromper les ignorans; & que ſais-je s'il ne ſe trouve pas même des impoſteurs qui appoſteront des prétendus poſſédés, pour faire ſemblant de les guérir, & ſe concilier par-là de la réputation?

On demande ſi dans les perſonnes des poſſédés le démon eſt uni à l'ame des énergume-

(*a*) *Act. ix.* 14.

nes, en ſorte qu'il ne faſſe qu'un avec elle, & que le poſſédé ſoit en quelque ſorte animé par le démon, & que ce ne ſoit plus l'homme qui parle, qui agiſſe, qui ſe meuve, mais le démon joint à l'ame du poſſédé ?

L'abbé Serenus, dans Caſſien (*a*), répondant à Germain qui lui avoit fait cette queſtion, dit qu'on ne devoit pas s'étonner qu'un eſprit puiſſe s'unir à un autre eſprit d'une maniere inſenſible, & lui perſuader inviſiblement ce qu'il lui plait ; puiſqu'il y a entre les ames & les démons une affinité & une reſſemblance de nature, & que tout ce qui ſe dit de la nature de l'ame ſe peut dire auſſi de la nature de ces eſprits. Mais pour ce qui eſt, ajoute-t-il, de s'unir & de ſe mêler de telle ſorte enſemble, qu'ils ſe pénetrent & entrent l'un dans l'autre, c'eſt ce qui eſt tout-à-fait impoſſible, cela n'étant réſervé qu'à Dieu (*b*), qui eſt le ſeul dont la nature ſoit entierement ſimple, qui pénetre même le dedans de toutes les natures ſpirituelles, & peut s'y répandre comme un eſprit ſe répand dans un corps ; au contraire la nature des Anges, des Archanges & des autres Puiſſances du Ciel n'eſt pas tellement ſpirituelle, qu'elle n'ait un corps qui la fait ſubſiſter, quoiqu'il ſoit beaucoup plus ſubtile & plus léger que tout ce que nous voyons ici-bas. Il en eſt de même de notre ame.

(*a*) *Caſſian. Collat.* 7. *c.* 9. 10. (*b*) *Idem. cap.* 13.

L'abbé Serenus (*a*), comme l'on voit, suppofoit que les Anges, nos ames & les démons avoient des corps, ce qu'il prouve ailleurs par la diftinction que S. Paul fait entre les corps céleftes & les corps terreftres. C'eft auffi le fentiment de Tertullien; de Clement d'Alexandrie, de S. Bafile, de Lactance, de S. Auguftin, & de plufieurs autres anciens Peres. Le fentiment contraire a prévalu; & nous croyons aujourd'hui les Anges, les ames & les démons des fubftances purement fpirituelles.

Quant à la maniere dont les efprits impurs entrent dans les ames des poffédés, le même abbé (*b*) enfeigne qu'elle n'eft pas en tous la même. Quelques-uns d'eux reçoivent de telle forte ces impreffions des démons, qu'ils ne favent ce qu'ils difent ni ce qu'ils font; d'autres le favent & s'en fouviennent enfuite; mais il eft vifible que cela n'arrive pas de la part des démons, par une altération qu'ils caufent dans l'ame, ce n'eft que par la foibleffe du corps; lorfque l'efprit impur fe faififfant des parties où toute la vigueur de l'ame réfide, les accable d'un poids infupportable, & offufque par une humeur noire & obfcure fes facultés intellectuelles.

On voit tous les jours qu'un excès de vin, une chaleur de fievre, un grand froid, ou d'autres incommodités femblables jettent l'ame

(*a*) *Caffian. Collat.* 7. . *c.* 14. (*b*) *Idem. c.* 12.

dans ce même état. C'eſt ce que Dieu défendit au démon de faire au ſaint homme Job, après qu'il lui eut donné ſur ſa chair toute la puiſſance qu'il lui avoit demandée. *Je le livre*, lui dit-il, *entre tes mains, ſeulement garde ſon ame*; c'eſt-à dire, ne le jette pas dans l'aliénation & l'égarement d'eſprit, en affoibliſſant la demeure de ſon ame, & n'étouffe pas de telle ſorte l'action principale de ſon cœur, que tu renverſes l'eſprit & confondes le jugement de celui qui te réſiſte : car il ne faut pas croire que parce qu'un eſprit ſe mêle avec le corps, il puiſſe de même ſe mêler avec notre ame; cela n'étant poſſible qu'à Dieu.

Ces ſolitaires croyoient que le démon ne peut entrer dans le corps d'un homme, qu'il ne ſe ſoit auparavant rendu maître de ſes penſées & de ſon ame (*a*), & qu'il ne les ait auparavant aſſujetties & vaincues ; après quoi il oſe attaquer les hommes & les poſſéder ; qu'il les poſſede avec plus d'autorité & de furie que les hommes ſe ſont rendus plus coupables, & ſe ſont aſſervis à eux avec plus de malice. Ils ajoutent que ſouvent les démons ſe ſont emparés d'une perſonne pour des fautes aſſez légeres, & quelquefois ſeulement pour les éprouver.

On ne doit donc pas mépriſer, ni avoir en horreur les perſonnes qui ſont ainſi affligées (*b*), mais au contraire en avoir beaucoup de com-

(*a*) *Caſſian. Colla.* 7. *c.* 25. (*b*) *Idem. c.* 28.

passion, & nous souvenir que ces personnes ne tombent dans ces afflictions que par une permission particuliere de Dieu, & que tout ce qui nous arrive de sa part, se doit recevoir comme venant de la main d'un pere très-charitable, & d'un médecin très-doux, qui ne nous ordonne rien que pour notre plus grand avantage.

Germain (*a*) avoit avancé que l'on séparoit pour toujours de la communion ceux qui étoient possédés du démon; mais l'abbé Serenus dit qu'il ne se souvenoit pas que les anciens la leur aient interdite. Ils croyoient au contraire, dit-il, qu'il falloit, s'il étoit possible, qu'ils en approchassent tous les jours; car cette parole de l'Evangile : *Ne donnez point le Saint aux chiens* (*b*), ne les regarde point, & nous ne devons pas croire que la sainte communion en ces rencontres, soit en quelque sorte livrée au démon, mais qu'au contraire on s'en sert très-utilement pour purifier & conserver le corps, & qu'elle est comme un feu qui brûle & qui chasse l'esprit impur du corps de ceux qu'il possede, ou qu'il tâche de posséder. C'est, ajouta-t-il, par ce remede que nous avons vu guérir de nos jours l'abbé Andronique & plusieurs autres : ainsi ce seroit donner lieu au démon d'insulter encore plus cruellement à celui qu'il

(*a*) *Cassian. collat.* 7. *c.* 29 & 30.

(*b*) *Matth. vii.*

possede, que de le tenir séparé de l'Eucharistie; Saint Thomas enseigne de même qu'on ne doit pas refuser la commnnion aux possédés; & il appuie son sentiment de cet endroit de Cassien (*a*), quoique le sentiment contraire soit appuyé de la pratique de l'Eglise & de l'opinion des docteurs. Mais on ne doit donner la communion aux énergumenes qu'avec beaucoup de précaution, lorsqu'ils sont libres, dans leur bon sens, que le démon ne les tourmente pas, qu'ils sont en état de discerner cette nourriture céleste, qu'ils témoignent un grand desir de la recevoir, & qu'il n'y a aucun danger d'irrévérence envers ce divin Sacrement; mais on doit la leur refuser quand il y a lieu de craindre quelqu'un de ces inconvéniens.

Je n'entre point dans un plus grand détail sur cette matiere; je l'ai traitée autrefois exprès dans une dissertation particuliere, imprimée à part avec d'autres dissertations sur l'Ecriture, & j'y ai répondu aux objections que l'on forme sut cette matiere. On peut encore voir la dissertation sur le même sujet au tome X. de la sainte Bible, en latin & en françois, avec des nottes littérales, critiques & historiques des préfaces & des dissertations imprimées à Paris, *in*-4°. en 1750. page 589. & suiv.

(*a*) *D. Thom.* 3. *part.* 9. 80. *Art.* 9. *ad.* 1.

CHAPITRE XXIV.

Exemples remarquables de Possessions & d'obsessions.

IL faut à présent rapporter quelques exemples fameux de possessions & d'obsessions du démon. Tout le monde parle aujourd'hui de la possession des religieuses de Loudun, sur lesquelles on a porté, & dans le tems & encore depuis, des jugemens si divers. Marthe Brossier, fille d'un tisserand de Romorantin (a), fit aussi grand bruit dans son tems. Charles Miron, Evêque d'Orléans, découvrit la fraude, en lui faisant boire de l'eau benite comme de l'eau commune, en lui faisant présenter une clef enveloppée dans du tafetas rouge, qu'on disoit être un morceau de la vraie croix, & en récitant des vers de Virgile, que le démon de Marthe Brossier prit pour des exorcismes, s'agitant beaucoup à l'approche de la clef enveloppée & à la récitation des vers de Virgile. Henri de Gondi, Cardinal Evêque de Paris, la fit examiner par cinq médecins de la faculté : trois furent d'avis qu'il y avoit beaucoup d'imposture & un peu de maladie. Le Parlement prit connoissance de l'affaire, & nomma onze méde-

(a) Jean de Serres, sur l'an 1599. Tuan. hist. liv. 12.

cins, qui rapporterent unanimement qu'il n'y avoit rien de démoniaque en cette affaire.

Sous le regne de Charles IX, mort en 1574. ou peu auparavant, une jeune femme de la ville de Vervins, âgée de quinze ou ſeize ans, nommée Nicole Aubry, eut différentes apparitions d'un ſpectre, qui ſe diſoit ſon grand-pere, & lui demandoit des meſſes & des prieres pour le repos de ſon ame (*a*). Bientôt après il lui arriva d'être tranſportée en différens endroits par ce ſpectre, & quelquefois même d'être enlevée à la vue & du milieu de ceux qui la gardoient.

Alors on ne douta plus que ce ne fût le diable, ce qu'on eût beaucoup de peine à lui perſuader. M. l'Evêque de Laon donna ſes pouvoirs pour conjurer cet eſprit, & commanda de tenir la main à ce que les procès-verbaux fuſſent exactement dreſſés par les notaires nommés à cet effet. Les exorciſmes durerent plus de trois mois, & ne firent que conſtater de plus en plus la poſſeſſion. La pauvre ſouffrante étoit arrachée des mains de neuf ou dix hommes, qui avoient bien de la peine à la retenir; & le dernier jour des exorciſmes ſeize n'en pouvoient preſque venir à bout; couchée

(*a*) Cette hiſtoire eſt tirée d'un livre, intitulé *Examen & Diſcuſſion critique de l'Hiſtoire des Diables de Loudun, par M. de la Menardaye.* A paris, chez de Burre l'aîné, 1749.

par

par terre, elle se relevoit droite & toute d'une piece comme une statue, sans que ceux qui la gardoient pussent l'en empêcher : elle parloit diverses langues, révéloit les choses les plus cachées, en annonçoit d'autres dans le tems même qu'elles se faisoient, quoique ce fût à une distance très-éloignée ; elle découvroit à bien des gens le secret de leur conscience, poussoit à la fois trois voix toutes différentes, & parloit la langue tirée hors de la bouche d'un demi-pied de long. Après quelques exorcismes faits à Vervins, on la transporta à Laon, où M. l'Evêque l'entreprit. Il fit dresser à cet effet un échaffaut dans la Cathédrale ; l'affluence du monde y fut si grande, qu'on y voyoit des dix à douze mille personnes à la fois : on y venoit même des pays étrangers. Par conséquent la France ne dut pas être moins curieuse : les Princes, les Grands & ceux qui ne pouvoient y venir, y envoyoient aussi des gens qui pussent les instruire de ce qui s'y passoit. Les Nonces du Pape, les députés du Parlement & ceux de l'Université y assisterent.

Le diable, forcé par les exorcismes, rendit tant de témoignages de la vérité de la religon catholique, & sur-tout de la réalité de la sainte Eucharistie, & en même tems de la fausseté du calvinisme, que les calvinistes irrités ne garderent plus de mesures. Dès le tems que les exorcismes se faisoient à Vervins, ils avoient

voulu tuer la possédée avec le religieux qui l'exorcisoit, dans un voyage qu'on lui fit faire à Notre-Dame de Liesse. Ce fut encore pis à Laon; comme ils y étoient les plus forts, ils firent plus d'une fois appréhender une revolte. Ils intimiderent tellement l'Evêque & les Magistrats, qu'on défit l'échaffaut, & qu'on ne fit plus la procession générale qu'on avoit coutume de faire avant les exorcismes : le diable en devint plus orgueilleux, insulta l'Evêque & se mocqua de lui. D'un autre côté les calvinistes ayant obtenu des Magistrats qu'on séquestrât la possédée, & qu'on la mît dans la prison pour l'examiner de plus près; dans une des convulsions qu'elle y eut, Carlier, médecin calviniste, tira tout-à-coup de sa poche quelque chose, qui fut avéré être un poison des plus violens, qu'il lui jetta dans la bouche, qu'elle garda durant la convulsion, & qu'elle revomit d'elle-même après être revenue à elle.

Toutes ces expériences déterminerent à recommencer les processions, & l'on redressa l'échaffaut. Les calvinistes outrés supposerent alors un écrit de M. de Montmorency, portant défense de continuer les exorcismes, avec injonction aux gens du Roi d'y tenir la main. Ainsi on s'abstint une seconde fois de faire la procession : le diable en triompha encore, il découvrit cependant à l'Evêque tout l'artifice de cet-

te ſuppoſition, nomma tous ceux qui y avoient part, & déclara qu'il avoit encore gagné du tems par cette obéiſſance de l'Evêque à la volonté des hommes plutôt qu'à celle de Dieu. Outre cela le diable avoit déja proteſté publiquement que c'étoit malgré lui qu'il reſtoit dans le corps de cette femme, qu'il y étoit entré par l'ordre de Dieu, que c'étoit pour convertir les calviniſtes, ou les endurcir, & qu'il étoit bien malheureux d'être obligé d'agir & de parler contre lui-même.

Le Chapitre repréſenta donc à l'Evêque qu'il étoit à propos de faire la proceſſion & les conjurations deux fois par jour, pour exciter davantage la dévotion des peuples. Le Prélat y acquieſça, & tout ſe fit avec le plus grand éclat, & de la maniere la plus authentique. Le diable déclara encore pluſieurs fois qu'il avoit gagné du tems; une fois parce que l'Evêque ne s'étoit point confeſſé, une autre fois parce qu'il n'étoit pas à jeun, & en dernier lieu parce qu'il falloit que le Chapitre & toutes les dignités y fuſſent préſens, auſſi-bien que la juſtice & les gens du Roi, afin qu'il y eût des témoignages ſuffiſans; qu'il étoit forcé d'avertir ainſi l'Evêque de ſon devoir; & que maudite fût l'heure où il étoit entré dans le corps de cette perſonne: en même tems il fit mille imprécations contre l'Egliſe, l'Evêque & le Clergé.

Ainsi le dernier jour tout le monde s'étant rassemblé l'après-diné, M. l'Evêque commença les dernieres conjurations, où il se passa bien des choses extraordinaires; entre autres l'Evêque voulant approcher la sainte Eucharistie des levres de cette pauvre femme, le diable se saisit en quelque sorte de son bras, & en même tems enleva en haut cette femme, quasi hors des mains de seize hommes qui la tenoient; mais enfin après bien de la résistance il sortit & la laissa parfaitement guérie & pénétrée des bontés de Dieu. Le *Te Deum* fut chanté au son de toutes les cloches de la ville; ce ne furent qu'acclamations de joie parmi les catholiques; & il se convertit beaucoup de calvinistes, dont la race subsiste encore dans la ville. Florimond de Raimond, conseiller au parlement de Bourdeaux, eut le bonheur d'être de ce nombre, & en a écrit l'histoire dans le *Tome I. liv. 2. chap. 12. pag.* 240. de son histoire de la naissance, progrès & décadence de l'hérésie. On fit neuf jours durant la procession en actions de graces. On fonda à perpétuité une messe, qui se célebre tous les ans le 8 février; & on représenta cette histoire en bas-relief autour du chœur: on la voit encore aujourd'hui.

Enfin Dieu, comme pour mettre la derniere main à une œuvre si importante, permit que le Prince de Condé, qui venoit de quitter la

religion catholique, fût séduit à ce sujet par ceux de sa nouvelle communion. Il fit venir chez lui la pauvre femme & le chanoine d'Epinois, qui ne l'avoit pas abandonnée durant tout le tems des exorcismes. Il les interrogea séparément & à plusieurs reprises. Il employa les menaces, les promesses, & fit toutes sortes d'efforts, non pour découvrir s'il y avoit en eux de l'artifice, mais pour y en trouver à quelque prix que ce fût. Il alla jusqu'à offrir au chanoine de grandes places s'il vouloit changer de religion. Mais que peut-on gagner en faveur de l'hérésie sur des personnes sensées & pleines de droiture, à qui Dieu a manifesté ainsi la puissance de son Eglise? Tous les efforts du Prince furent inutiles, la fermeté du chanoine & la naïveté de la pauvre femme ne servirent qu'à lui constater davantage la certitude de l'événement qui lui déplaisoit, & il renvoya l'un & l'autre.

Cependant un retour de mauvaise volonté lui fit arrêter de nouveau cette femme, & il la tint dans une de ses prisons jusqu'à ce que ses pere & mere ayant présenté au Roi Charles IX. une requête sur cette injustice, elle fut remise en liberté par ordre de sa Majesté (*a*).

(*a*) Trésor & entiere histoire de la victime du corps de Dieu, présenté au Pape, au Roi, au Chancelier de France, au prémier Président. A Paris *in quarto*, chez Chesneau. 1578.

Un événement si important & si soigneusement constaté, soit de la part de l'Evêque & du Chapitre, ou de celle des Magistrats, & même par les éclats du parti calviniste, ne devoit point être enseveli dans le silence. Le Roi Charles IX. faisant son entrée à Laon quelque tems après, voulut en être instruit par le doyen de la Cathédrale, qui en avoit été témoin oculaire. Sa Majesté lui ordonna d'en mettre l'histoire au jour; elle fut donc imprimée d'abord en françois, & depuis en latin, en espagnol, en italien & en allemand, avec l'approbation de la Sorbonne, appuyée des rescrits des Papes Pie V. & Gregoire XIII son successeur; & on en fit depuis un abrégé assez exact par l'ordre de M. l'Evêque de Laon, imprimé sous ce titre : *Le Triomphe du saint Sacrement sur le Démon.*

Voilà donc un fait qui a toute l'authenticité que l'on puisse desirer, & telle qu'un homme d'honneur ne peut avec bienséance le révoquer en doute, puisqu'il ne pourroit plus après cela tenir pour certains aucuns faits, sans se couper honteusement.



CHAPITRE XXV.

Suite du même Sujet.

ON a vu en Lorraine vers l'an 1620. une possédée qui a fait grand bruit dans le pays, mais qui est beaucoup moins connue chez les étrangers. C'est demoiselle Elisabeth de Ranfaing, dont l'histoire de la possession a été écrite & imprimée à Nancy en 1622. par M. Pichard, docteur en médecine, & médecin ordinaire de Leurs Altesses de Lorraine. Mademoiselle de Ranfaing étoit une personne très-vertueuse, & dont Dieu s'est servi pour établir une espece d'ordre de religieuses *du Refuge*, dont le principal objet est de retirer du libertinage les filles ou femmes qui y seroient tombées. L'ouvrage de M. Pichard fut approuvé par des docteurs en théologie, & autorisé par M. de Porcelets, Evêque de Toul, & dans une assemblée de gens savans, qu'il fit venir pour examiner la chose & la réalité de cette possession, qui étoit vivement attaquée & hautement niée par un religieux Minime, nommé Claude Pithoy, qui avoit la témérité de dire qu'il alloit prier Dieu de lui envoyer le diable au corps, au cas que la femme qu'on exorcisoit à Nancy fût possédée, & encore que

Dieu n'étoit pas Dieu, s'il ne commandoit au diable de se saisir de son corps, si la femme qu'on exorcisoit à Nancy étoit véritablement possédée.

M. Pichard le réfute au long; mais il remarque que les personnes qui sont d'un esprit foible, ou d'un tempérament morne & mélancolique, pesant, taciturne, stupide, & qui ont naturellement des dispositions à s'effrayer & à se troubler, sont sujettes à s'imaginer qu'elles voient le diable, qu'elles lui parlent, & même qu'elles en sont possédées; sur-tout si elles se trouvent en des lieux où il y a des possédées, qu'elles les voient, & qu'elles les conversent. Il ajoute qu'il y a 13 ou 14 ans qu'il en remarqua un grand nombre de cette sorte, & qu'avec l'aide de Dieu il les guérit à Nancy. Il dit la même chose des atrabilaires & des femmes qui sont travaillées d'une fureur utérine, qui font quelquefois des choses, & qui jettent des cris qui pourroient les faire prendre pour des possédées.

Mademoiselle Ranfaing étant devenue veuve en 16 .. fut recherchée en mariage par un médecin, nommé Poirot. N'ayant pas été écouté dans ses poursuites, il lui donna d'abord des philtres pour s'en faire aimer; ce qui causa d'étranges dérangemens dans la santé de mademoiselle Ranfaing: enfin il lui donna des médicamens magiques (car il fut depuis recon-

nu pour magicien, & brûlé comme tel par ſentence des Juges). Les médecins ne pouvoient la ſoulager, & ne connoiſſoient rien à ſes maladies toutes extraordinaires. Après avoir tenté toutes ſortes de remedes, on fut obligé d'en venir aux exorciſmes.

Or voici les principaux ſymptomes qui firent croire aux exorciſtes de Lorraine que Mlle. Ranfaing étoit réellement poſſédée. On commença ſur elle les exorciſmes le 2 ſeptembre 1619. dans la ville de Remiremont, d'où elle fut transférée à Nancy; elle y fut viſitée & interrogée par pluſieurs habiles médecins, qui après avoir exactement examiné les ſymptomes de ce qui lui arrivoit, déclarerent que les accidens qu'ils avoient remarqués en elle n'avoient point de relation avec le cours ordinaire des maladies connues, mais qu'ils ne pouvoient être qu'une poſſeſſion diabolique.

Après quoi, par l'ordre de M. de Porcelets, Evêque de Toul, on lui nomma pour exorciſtes M. Viardin, docteur en théologie, conſeiller d'état du Duc de Lorraine, un Jéſuite & un Capucin; mais dans le cours de ces exorciſmes preſque tous les religieux de Nancy, ledit ſeigneur Evêque, l'Evêque de Tripoli, ſuffragant de Straſbourg, M. de Sanci, ci-devant ambaſſadeur du Roi très-chrétien à Conſtantinople, & alors prêtre de l'Oratoire, Charles de Lorraine, Evêque de Verdun, deux

docteurs de Sorbonne envoyés exprès, pour assister aux exorcismes, l'ont souvent exorcisée en hébreu, en grec & en latin; & elle leur a toujours répondu pertinemment, elle qui à peine savoit lire le latin.

On rapporte le certificat donné par M. Nicolas de Harlay, fort habile en langue hébraique, qui reconnoit que mademoiselle Ranfaing étoit réellement possédée, & lui avoit répondu au seul mouvement de ses levres, sans qu'il prononçât aucune parole, & lui avoit donné plusieurs preuves de sa possession. Le sieur Garnier, docteur de Sorbonne, lui ayant aussi fait plusieurs commandemens en langue hébraique, elle lui a de même répondu pertinemment, mais en françois, disant que le pacte étoit fait, qu'il ne parleroit qu'en langue ordinaire. Le démon ajouta: N'est-ce pas assez que je te montre que j'entends ce que tu dis? Le même M. Garnier lui parlant grec, mit par mégard un cas pour un autre, la possédée, ou plutôt le diable lui dit: *Tu as failli.* Le docteur lui dit en grec: Montre ma faute; le diable répondit: *Contente-toi que je te montre la faute, je ne t'en dirai pas d'avantage.* Le Docteur lui disant en grec de se taire, il lui répondit: Tu me commandes de me taire, & moi je ne veux pas me taire.

M. Midot, Ecolâtre de Toul, lui dit dans la même langue: Assieds-toi; il répondit: Je ne veux

pas m'asseoir. M. Midot lui dit de plus en grec: Assieds-toi à terre & obéis; mais comme le démon vouloit jetter de force la possédée par terre, il lui dit en la même langue: Fais-le doucement, il le fit; il ajouta en grec: *Etends le pied droit*, il l'étendit; il dit de plus en la même langue: *Cause-lui du froid aux genoux*, la femme répondit qu'elle y sentoit un grand froid.

Le sieur Mince, docteur de Sorbonne, tenant en main une croix, le diable lui dit tout bas en grec: Donne-moi la croix; ce qui fut entendu de quelques assistans qui étoient près de lui. M. Mince voulut presser le diable de répéter la même chose, il répondit: *Je ne le répéterai pas tout en grec*; mais il dit simplement en françois: *Donne-moi*, & en grec, *la croix*.

Le R. P. Albert, Capucin, lui ayant commandé en grec de faire sept fois le signe de la croix avec la langue en l'honneur des sept joies de la Ste. Vierge, il fit trois fois le signe de la croix avec la langue, puis deux fois avec le nez; mais le religieux lui dit de nouveau de faire sept fois le signe de la croix avec la langue, il le fit; & ayant reçu commandement en la même langue de baiser les pieds de M. l'Evêque de Toul, il se prosterna & lui baisa les pieds.

Le même religieux ayant remarqué que le démon vouloit renverser un benitier qui étoit là, il lui ordonna de prendre de l'eau benite, & de ne la pas verser, & il obéit. Le pere lui

ordonna de lui donner des marques de la possession, il lui répondit : La possession est assez connue ; il ajouta en grec : Je te commande de porter de l'eau benite à M. le Gouverneur de la ville, le démon répondit : On n'a pas la coutume d'exorciser en cette langue. Le pere répondit en latin : Ce n'est pas à toi de nous imposer des loix, mais l'Eglise a la puissance de te commander en quelle langue elle juge à propos : le démon prit donc le benitier, & porta de l'eau benite au gardien des Capucins, au Duc Erric de Lorraine, aux comtes de Brionne, Remonville, la Vaux & autres seigneurs.

Le médecin M. Pichard lui ayant dit par une phrase partie hébraique & partie grecque de guérir la tête & les yeux de la possédée, à peine en eut-il achevé les derniers mots, que le démon répondit : Ma foi, ce n'est pas nous-autres qui en sommes cause, elle a le cerveau fort humide, cela provient de son tempérament naturel : alors M. Pichard dit à l'assemblée : Prenez garde, Messieurs, qu'il répond à l'hébreu & au grec tout ensemble : Oui, répliqua le démon, tu découvres le pot aux roses & le secret, je ne te répondrai plus. Il y a plusieurs semblables demandes & réponses en langue étrangere, qui montrent qu'il les entendoit fort bien.

M. Viardin lui ayant demandé en latin : *Ubi censebaris quando manè oriebaris ?* Il répondit : Entre les Séraphins. On lui dit : *Pro signo exhibe*

nobis patibulum fratris Cephæ, le diable étendit les bras en forme de croix de S. André. On lui dit: *Applica carpum carpo*, il le fit, mettant le poignet d'une main sur l'autre; ensuite: *Admove tarsum tarso & metatarsum metatarso*, il croisa les pieds & les éleva l'un sur l'autre; puis après il lui dit: *Excita in calcaneo qualitatem congregantem heterogenea*, la possédée dit qu'elle sentoit de la froidure au talon; après: *Representa nobis labarum Venetorum*, il fit le signe de la croix; ensuite: *Exhibe nobis videntem Deum benè precantem nepotibus ex Salvatore Egypti*, il croisa les bras comme fit Jacob en donnant sa bénédiction aux enfans de Joseph; ensuite: *Exhibe crucem conterebrantem stipiti*, il représenta la croix de saint Pierre; l'exorciste ayant dit par mégard: *Per eum qui adversùs te præliavit*, le démon ne lui donna pas le tems de se corriger, il lui dit: O l'âne! au lieu de *præliatus est*. On lui parla italien & allemand, il répondit toujours à propos.

On lui dit un jour: *Sume encolpium ejus qui hodiè functus est officio illius, de quo cecinit Psaltes, pro patribus tuis nati sunt tibi filii*, il alla aussi-tôt prendre la croix pendue au col & posée sur la poitrine de Monseigneur le Prince Erric de Lorraine, qui ce même jour avoit fait l'office d'Evêque, en donnant les Ordres, à cause que Monseigneur l'Evêque de Toul étoit indisposé. Il découvrit les pensées secret-

tes, & ouit les paroles dites très-bas à l'oreille de quelques personnes, qu'il n'étoit pas à portée de pouvoir entendre: il déclara qu'il avoit su la priere mentale qu'un bon prêtre avoit fait devant le saint Sacrement.

Voici encore un trait plus extraordinaire: on dit au démon, en parlant latin & italien dans la même phrase: *Adi Scholastram seniorem, & osculare ejus pedes, la cui scarpa ha più di sugaro*, au même moment il alla baiser le pied du sieur Juillet, Ecolâtre de saint Georges, plus ancien que M. Viardin, Ecolâtre de la Primatiale. M. Juillet avoit le pied droit plus court que le gauche, ce qui l'obligeoit à porter le soulier de ce pied-là relevé par un morceau de liege, nommé en italien *sugaro*.

On lui proposa des questions très-relevées & très-difficiles sur la Trinité, l'Incarnation, le saint Sacrement de l'autel, la grace de Dieu, le franc arbitre, les manieres dont les Anges & les démons connoissent les pensées des hommes, &c. & il répondit avec beaucoup de netteté & de précision. Elle a découvert des choses inconnues à tout le monde, & a révélé à certaines personnes, mais secrettement & en particulier, des péchés dont ils étoient coupables.

Le démon n'obéissoit pas seulement à la voix de l'exorciste, il le faisoit même lorsqu'on remuoit simplement les levres, ou qu'on tenoit

la main, ou un mouchoir, ou un livre ſur la bouche. Un calviniſte s'étant un jour mêlé ſecrettement dans l'aſſemblée, l'exorciſte qui en fut averti commanda au démon de lui aller baiſer les pieds, il y alla fendant la preſſe.

Un Anglois étant venu par curioſité à l'exorciſme, le diable lui dit pluſieurs particularités de ſon pays & de ſa religion; il étoit puritain, & l'Anglois avoua que tout ce qu'il lui avoit dit étoit vrai. Le même Anglois lui dit en ſa langue : Pour preuve de ta poſſeſſion dis-moi le nom de mon maître, qui m'a autrefois montré la broderie, il répondit : *Guillaume*. On lui commanda de réciter l'*Ave Maria*, il dit à un gentilhomme huguenot qui étoit préſent : Dis-le toi, ſi tu le ſais, car on ne le dit point chez toi. M. Pichard raconte pluſieurs choſes cachées & inconnues que le démon a révélées, & qu'il a fait pluſieurs actions, qu'il n'eſt pas poſſible qu'une perſonne, quelque agile & ſubtile qu'elle ſoit, puiſſe faire par ſes forces naturelles, comme de ramper par terre ſans ſe ſervir de ſes pieds ni de ſes mains, de paroître ayant les cheveux hériſſés comme des ſerpens.

Après tout le détail des exorciſmes, des marques de poſſeſſions, de demandes & de réponſes de la poſſédée, M. Pichard rapporte les témoignages authentiques des théologiens, des médecins, des Evêques Erric de Lorraine, & Charles de Lorraine, Evêque de Verdun,

de plusieurs religieux de tous les ordres, qui attestent ladite possession réelle & véritable; & enfin une lettre du R. P. Cotton, Jésuite, qui certifie la même chose: ladite lettre datée du 5 juin 1621. en réponse de celle que le Prince Erric de Lorraine lui avoit écrite.

J'ai omis beaucoup de particularités rapportées dans le récit des exorcismes, & des preuves de possessions de la demoiselle Ranfaing; je crois en avoir dit assez pour convaincre toute personne de bonne foi & sans prévention que sa possession est aussi certaine que ces sortes de choses le peuvent être. La chose s'est passée à Nancy, capitale de Lorraine, en présence d'un grand nombre de personnes éclairées, de deux Princes de la Maison de Lorraine, tous deux Evêques, & très-bien instruits; en présence & par les ordres de Monseigneur de Porcelets, Evêque de Toul, très-éclairé & d'un rare mérite, de deux docteurs de Sorbonne, appellés exprès pour juger de la réalité de la possession, en présence de gens de la religion prétendue reformée, fort en garde contre ces sortes de choses. On a vu à quel point le P. Pithoy a poussé la témérité contre la possession dont il s'agit, il a été réprimé par son Evêque diocésain & par ses supérieurs, qui lui ont imposé silence.

La personne de mademoiselle Ranfaing est reconnue pour une femme d'une vertu, d'une sagesse,

sagesse, d'un mérite extraordinaire. On ne peut imaginer aucune cause qui l'ait pu porter à feindre une possession qui lui a causé mille douleurs. La suite de cette terrible épreuve a été l'établissement d'une espece d'ordre religieux, dont l'Eglise a reçu beaucoup d'édification, & dont Dieu par sa providence a su tirer sa gloire.

M. Nicolas de Harlay de Sancy, & M. Viardin sont des personnes très-respectables par leur mérite personneli, par leur capacité & par leurs grands emplois. Le premier ayant été ambassadeur de France à Constantinople, & l'autre résident du bon Duc Henri en cour de Rome; de maniere que je ne crois pas avoir pu donner d'exemples plus propres à persuader qu'il y a des possessions réelles & véritables, que de proposer celui de mademoiselle Ransaing.

Je ne rapporte pas celui des religieuses de Loudun, dont on a porté des jugemens si divers, & dont la réalité a été révoquée en doute dès le tems même, & qui est très-problématique encore aujourd'hui.

Ceux qui seront curieux d'en savoir l'histoire, la trouveront très-bien détaillée dans un livre que j'ai déja cité, & qui a pour titre *Examen & Discussion critique de l'histoire des Diables de Loudun, &c. par M. de la Menardaye.* A Paris, chez de Bure l'aîné, 1749.

CHAPITRE XXVI.

Objections contre les Obsessions & Possessions du Démon. Réponse aux Objections.

On peut faire plusieurs objections contre les obsessions & les possessions des démons; rien n'est sujet à de plus grandes difficultés que cette matiere ; mais c'est une conduite constante & uniforme de la providence, de permettre que les vérités les plus claires & les plus certaines de la religion demeurent enveloppées de quelques obscurités ; que les faits les plus constans & les plus indubitables soient sujets à des doutes & à des contradictions ; que les miracles les plus évidens soient contestés par quelques incrédules, sur des circonstances qui leur paroissent douteuses & contestables.

Toute la religion a ses clartés & ses obscurités ; Dieu l'a ainsi permis, afin que les justes aient de quoi exercer leur foi, en croyant, & que les impies & les incrédules périssent dans leur impiété & leur incrédulité volontaire (*a*): *ut videntes non videant, & audientes non intelligant.* Les plus grands mysteres du christianisme sont aux uns des sujets de scandale, & aux

(*a*) Luc. viij. 10.

autres des moyens de salut : les uns regardent le mystere de la croix comme une folie, & les autres comme l'ouvrage de la plus sublime sagesse, & de la plus admirable puissance de Dieu (a), *verbum crucis pereuntibus quidem stultitia est, iis autem qui salvi fiunt, Dei virtus est.*

Pharaon s'endurcit en voyant les prodiges opérés par Moyse. Les magiciens de l'Egypte sont enfin forcés d'y reconnoître le doigt de Dieu. Les Hébreux à cette vue prennent confiance en Moyse & Aaron, & se livrent à leur conduite, sans craindre les dangers ausquels ils vont s'exposer.

Nous avons déja remarqué qu'assez souvent le démon semble agir contre ses propres intérêts, & détruire son propre empire, en disant que tout ce qu'on raconte du retour des ames, des obsessions & possessions du démon, des sortileges, de la magie, de la sorcellerie, ne sont que des contes propres à épouvanter les enfans, que tout cela n'a de réalité que dans le cerveau & l'imagination des esprits foibles & prévenus. Que peut-il revenir au démon de soutenir tout cela, & de détruire l'opinion commune des peuples sur toutes ces choses? Si dans tout cela il n'y a que mensonge & illusion, que gagne-t-il à en détromper le monde? & s'il y a du vrai, pourquoi décrier son ouvrage, & ôter le crédit à ses suppôts & à ses propres opérations?

(a) Cor. 1. 18. 21. 23.

Jésus-Christ dans l'Evangile réfute ceux qui disoient qu'il chassoit les démons au nom de Béelzébut (*a*) ; il soutient que l'accusation est mal fondée, parce qu'il n'étoit pas croyable que satan détruisît son ouvrage & son empire. Le raisonnement est sans doute solide & concluant, sur tout envers les Juifs, qui croyoient que J. C. ne différoit des autres exorcistes qui chassoient les démons, sinon en ce qu'il commandoit au prince des démons, au lieu que les autres ne commandoient qu'aux démons subalternes. Or dans cette supposition le prince des démons ne pouvoit pas chasser ses subalternes, sans détruire son propre empire, sans se décrier, & sans perdre de réputation ceux qui n'agissoient que par ses ordres.

On pourra objecter contre ce raisonnement que J. C. supposoit, comme les Juifs, que les démons qu'il chassoit, possédoient réellement ceux qu'il guérissoit, de quelque maniere qu'il les guérît, & par conséquent que l'empire des démons subsistoit, & dans Béelzébut, prince des démons, & dans les autres démons qui lui étoient subordonnés, & obéissoient à ses ordres : ainsi son empire n'étoit pas entierement détruit, en supposant que J. C. les chassoit au nom de Béelzébut : cette subordination au contraire supposoit cet empire du prince des démons, & le fortifioit.

Mais J. C. non seulement chassoit les dé-

(*a*) *Matth. xij.* 24. 27. *Luc. xj.* 15. 18.

mons par ſon autorité abſolue, ſans jamais faire mention de Béelzébut, il les chaſſoit malgré eux; & quelquefois ils ſe plaignoient hautement qu'il étoit venu les tourmenter avant le tems (a). Il n'y avoit ni colluſion entre lui & eux, ni ſubordination pareille à celle que l'on voudroit ſuppoſer entre Béelzébut & les autres démons. Le Seigneur les pourſuivoit non ſeulement en les chaſſant des corps, mais auſſi en renverſant leurs mauvaiſes maximes, en établiſſant une doctrine & des maximes toutes contraires aux leurs; il faiſoit la guerre à tous les vices, à l'erreur, au menſonge; il attaquoit le démon de front par-tout & ſans ménagement: ainſi on ne peut pas dire qu'il l'épargnoit, ou qu'il uſoit de colluſion avec lui.

Si le diable veut quelquefois faire paſſer pour chimere & pour illuſion tout ce qu'on dit des apparitions, des obſeſſions & poſſeſſions, de la magie, de la ſorcellerie, & s'il paroit par-là abſolument renverſer ſon regne, juſqu'à nier les effets les plus marqués & les plus ſenſibles de ſa propre puiſſance & de ſa préſence, & les imputer à la foibleſſe de l'eſprit des hommes & à leur folle prévention, dans cela il n'y a quà gagner pour lui; car s'il perſuade ce qu'il avance, ſon empire n'en ſera que plus ſolidement affermi, puiſqu'on ne l'attaquera plus, qu'on le laiſſera jouir en paix de ſes conquêtes, & que

(a) *Matth. viij. 29.*

les puiſſances eccléſiaſtiques & ſéculieres, intereſſées à réprimer les effets de ſa malice & de ſa cruauté, ne ſe mettront plus en peine de lui faire la guerre, & de précautionner les peuples contre ſes ruſes & ſes embûches Cela fermera la bouche aux paſteurs, & arrêtera la main des juges & des puiſſances ; & le ſimple peuple deviendra le jouet du démon, qui ne laiſſera pas de continuer à tenter, à perſécuter, à corrompre, à tromper, à faire périr ceux qui ne ſe défieront plus de ſes pieges & de ſa malice. Le monde retombera dans l'état où il étoit ſous le paganiſme, livré à l'erreur, aux paſſions les plus honteuſes, à nier, ou à révoquer en doute les vérités les plus conſtantes & les plus néceſſaires au ſalut.

Moyſe dans l'ancien Teſtament a bien prévu que le mauvais eſprit mettroit tout en œuvre pour induire les Iſraélites dans l'erreur & dans le déréglement ; il a prévu qu'il ſuſciteroit du milieu du peuple choiſi des ſéducteurs qui leur prédiroient des choſes inconnues & futures, leſquelles ſe trouveroient vraies, & ſeroient ſuivies de l'effet. Il défend toutefois d'écouter ce prophête ou ce devin, s'il veut engager ſes auditeurs dans l'impiété & dans l'idolâtrie.

Tertullien parlant des preſtiges opérés par les démons, & de la prévoyance qu'ils ont de certains événemens, dit (*a*) que quoique ſpi-

(*a*) *Tertull. Apologet. c. 22. p. 22. edit. Rigaltii.*

rituels de leur nature, ils ſe trouvent en un moment par-tout où ils veulent, & annoncent au loin ce qu'ils y ont vu & appris. On attribue tout cela à la Divinité, parce qu'on n'en connoit ni la cauſe ni la maniere : ſouvent auſſi ils ſe vantent d'être la cauſe des événemens qu'ils ne font qu'annoncer ; & il eſt vrai que ſouvent ils ſont auteurs des maux qu'ils prédiſent, mais jamais du bien. Quelquefois ils ſe ſervent des connoiſſances qu'ils ont tirées des prédictions des Prophêtes, touchant les deſſeins de Dieu, & ils les débitent comme venant d'eux-mêmes. Comme ils ſont répandus dans l'air, ils voient dans les nues ce qui doit arriver, & prédiſent la pluie qu'ils ont connue avant qu'elle ſe ſoit fait ſentir ſur la terre. Pour les maladies, s'ils les guériſſent, c'eſt qu'ils les ont cauſées : ils preſcrivent des remedes qui ſont ſuivis de l'effet ; & on croit qu'ils ont guéri les maladies, parce qu'ils ne les ont pas continuées, *quia deſinunt lædere, curaſſe creduntur.*

Le démon peut donc prévoir l'avenir & des choſes cachées, & les faire découvrir par ſes ſuppôts : il peut auſſi ſans doute faire des choſes merveilleuſes, & qui paſſent les forces ordinaires & connues de la nature ; mais ce n'eſt jamais que pour nous ſéduire & nous conduire au déſordre & à l'impiété : & quand même il ſembleroit porter à la vertu, & à pratiquer des choſes louables & utiles au ſalut, ce ne ſeroit

que pour gagner la confiance de ceux qui voudroient l'écouter, & les faire ensuite tomber dans quelque malheur, & les engager dans quelque péché de présomption ou de vanité : car comme c'est un esprit de mensonge & de malice, peu lui importe par quelle voie il nous surprenne, & établisse son regne parmi nous.

Mais il s'en faut bien qu'il prévoie toujours l'avenir, ni qu'il réussisse toujours à nous séduire ; Dieu a mis des bornes à sa malice. Il se trompe souvent, & souvent il use de déguisement & de détour pour ne paroître pas ignorer ce qu'il ignore, ou ne vouloir pas faire ce que Dieu ne lui permet pas de faire : son pouvoir est toujours borné, & ses connoissances limitées : souvent aussi il trompe & séduit par malice, parce qu'il est le pere du mensonge (*a*), *mendax est, & pater ejus*. Il trompe les hommes, & se réjouit quand il les voit dans l'erreur : mais pour ne pas perdre son crédit parmi ceux qui le consultent directement ou indirectement, il en fait tomber la faute sur ceux qui se mêlent d'interpréter ses paroles, ou les signes équivoques qu'il a donnés : par exemple, si on le consulte pour commencer une entreprise, ou pour donner un combat, ou pour se mettre en voyage, si la chose réussit, il s'en attribue la gloire & le succès, si elle ne réussit pas, il l'impute aux hommes, qui n'ont pas bien compris le sens

(*a*) *Joan. viij.* 44.

de ſon oracle, ou aux aruſpices, qui ſe ſont trompés en conſultant les entrailles des animaux immolés, ou le vol des oiſeaux, &c.

On ne doit donc pas être ſurpris de trouver dans la matiere des apparitions des Anges, des démons & des eſprits, tant de contradictions, de doutes & de difficultés. L'homme naturellement aime à ſe diſtinguer du commun, & à s'élever au deſſus des opinions du peuple : c'eſt une eſpece de bel air que de ne ſe pas laiſſer entraîner au torrent, & de vouloir tout approfondir & tout examiner. On ſait qu'il y a une infinité d'erreurs, de préventions, d'opinions vulgaires, de faux miracles, d'illuſions, de ſéductions dans le monde; on ſait qu'on attribue au démon des choſes purement naturelles, ou qu'on raconte mille hiſtoires apocryphes. Il eſt donc juſte de ſe tenir ſur ſes gardes pour n'y être pas trompé. Il eſt très-important pour la religion de diſtinguer les vrais des faux miracles, les événemens certains des incertains, les ouvrages du doigt de Dieu de ceux qui ſont l'ouvrage de l'eſprit ſéducteur.

Le démon mêle dans tout ce qu'il fait beaucoup d'illuſions parmi quelques vérités, afin que la difficulté de diſcerner le vrai du faux faſſe prendre à chacun le parti qui lui plait davantage, & que les incrédules aient toujours de quoi ſe ſoutenir dans leur incrédulité. Car ſelon la remarque de M. Nicole, aujourd'hui la

grande héréſie du monde (*a*) n'eſt plus le luthéraniſme ou le calviniſme, c'eſt l'athéïſme: il y a des athées de toutes ſortes, les uns de bonne foi, les autres de mauvaiſe foi, quelques-uns déterminés, les autres vacillans & tentés. Les raiſonnemens ſpéculatifs font peu ſur l'eſprit de ces gens-là; ils n'y font qu'une impreſſion ſombre: il n'en eſt pas de même d'un miracle, ils n'en diſputent d'ordinaire que la vérité.

Quoique les apparitions des eſprits, des Anges, des démons, & leurs opérations ne ſoient pas peut-être toujours miraculeuſes, cependant comme la plûpart paroiſſent au deſſus de l'ordre ordinaire de la nature, pluſieurs des perſonnes dont nous venons de parler, ſans ſe donner la peine de les examiner, & d'en rechercher les cauſes, les auteurs & les circonſtances, prennent hardiment le parti de les nier: c'eſt le plus court, mais non le plus ſenſé, ni le plus raiſonnable; car dans ce qu'on dit ſur ce ſujet, il y a des effets qu'on ne peut raiſonnablement attribuer qu'à la toute-puiſſance de Dieu, qui agit immédiatement, ou qui fait agir les cauſes ſecondes pour ſa gloire, pour l'avancement de la religion, & pour la manifeſtation de la vérité; & d'autres qui portent viſiblement le caractere de l'illuſion, de l'impiété, de la ſéduction, & où il ſemble qu'au lieu du doigt de

(*a*) Nicole, tome 7. lettre 45. page 238.

Dieu, on ne remarque que le caractere de l'esprit de tromperie & de mensonge.

Les anciens solitaires, au rapport de Cassien (a), ne croyoient pas que les démons pussent connoître nos pensées immédiatement, mais seulement par conjecture, ou par quelque signe extérieur que nous leur avons donné, par nos paroles, ou par les choses où ils remarquent que se portent nos inclinations & nos desirs, par quelques gestes, par quelque émotion dans nos humeurs, dans nos yeux, dans notre extérieur, &c.

Je ne vois pas pourquoi les démons ne puissent connoître nos pensées, nos desirs, nos volontés, à moins que nous ne leur fassions connoître par quelques signes extérieurs: car les Anges, les démons & nos ames sont de même nature. Les Anges se connoissent entre eux, de même que les démons; puisque selon l'Ecriture sainte ils composent une espece d'empire, qui ne peut subsister sans cette connoissance & une subordination réciproque. Les Anges pénetrent nos pensées, pourquoi les démons ne les pénétreroient-ils pas?

J'avoue que nous ne connoissons pas les pensées des uns & des autres; mais après la mort pourquoi ne les connoîtrions-nous pas, puisque nous serons semblables aux Anges de Dieu, selon l'Evangile? Nous prions les Anges, ils

(a) *Cassian. Collat. vii. c. 15.*

nous exaucent. Les hommes réduits au désespoir ont quelquefois invoqué le démon, qui s'est apparu à eux, qui leur a fait des promesses, leur a procuré certains biens, qui les a précipités dans des malheurs. Est-il plus mal-aisé au démon de connoître ce qui se passe dans mon cœur, que de m'inspirer de l'amour, de la haine, d'autres passions?

Est-il plus concevable que le démon voie les êtres corporels, qu'il les agite, qu'il les remue, que de dire qu'il voit les êtres spirituels?

Nos nouveaux philosophes soutiennent qu'il est impossible à un être spirituel de mouvoir un corps, à cause de la diversité de nature de l'une & l'autre substance, qu'il n'y a point de proportion physique de l'esprit au corps, & qu'il n'y a que la seule ame de l'homme à qui Dieu ait accordé la faculté de donner les mouvemens volontaires à son corps; car pour les mouvemens involontaires, ils ne dépendent pas de l'ame, ils sont une suite de l'impression que l'Auteur de la nature a donnée aux êtres créés & matériels de se mouvoir, & de se reproduire par le mouvement réglé & ordonné par l'Etre tout-puissant.

Satan s'étant emparé de Judas, le porta à convenir avec les Princes des prêtres de leur livrer J. C. il le trahit, il conduit les soldats au jardin des olives, il baise le Sauveur, il rapporte au temple l'argent qu'il a reçu, se pend en-

fin de désespoir. Combien de mouvemens le démon fit-il faire à ce traitre?

CHAPITRE XXVII.

Suite des Objections contre les Possessions, & des Réponses aux Objections.

NOus lisons dans des écrits publics & imprimés, composés par des auteurs catholiques de nos jours (*a*), qu'il est constant, par la raison que les possessions du démon sont naturellement impossibles, & qu'il n'est pas vrai, par rapport à nous & à nos idées, que le démon ait un pouvoir naturel sur le monde corporel, que dès qu'on admet dans les volontés créées une puissance d'agir sur les corps, & de les remuer, il est impossible de lui donner des bornes, & que cette puissance est véritablement infinie.

Ils soutiennent que le démon ne peut agir sur nos ames que par voie de suggestion, qu'il est impossible que le démon soit cause physique du moindre effet extérieur, que tout ce que dit l'Ecriture des pieges & des ruses de satan, ne signifie autre chose que les tentations de la chair & la concupiscence, que le démon, pour

(*a*) Voyez la lettre de M. l'Evêque de Sénez, imprimée à Utrecht en 1736. & les écrits qu'il y cite & qu'il y refute.

nous séduire, n'a besoin que de suggestions morales. C'est en lui un pouvoir moral, & non un pouvoir physique; en un mot, *que le démon ne peut faire ni bien ni mal, que c'est un néant de puissance*; que nous ne savons pas que Dieu ait donné à d'autres esprits qu'à l'ame de l'homme le pouvoir de mouvoir le corps; qu'au contraire nous devons présumer que la sagesse de Dieu a voulu que les purs esprits n'eussent avec le corps aucun commerce : ils soutiennent de plus que les payens n'ont jamais connu ce que nous appellons *des mauvais anges & des démons*.

Toutes ces propositons sont certainement contraires à l'Ecriture, au sentiment des peres & à la tradition de l'Eglise catholique. Mais ces Messieurs ne s'en mettent point en peine; ils soutiennent que les écrivains sacrés se sont souvent exprimés suivant les opinions de leur tems, soit que la nécessité de se faire entendre les ait forcés de s'y conformer, soit qu'ils eussent eux-mêmes adopté ces opinions. Il y a, disent-ils, plus que de la vraisemblance que plusieurs infirmités, que les écritures ont attribuées au démon, n'avoient point d'autre cause que la nature même; que dans ces endroits les auteurs sacrés ont parlé selon les opinions vulguaires. L'erreur de ce langage est sans conséquence.

Les Prophêtes de Saül & Saül lui-même ne furent jamais ce qu'on appelle proprement

Prophêtes ; ils pouvoient être attaqués de quelques-uns de ces maux, que les payens appelloient *Sacrés*. Il ne faut que ne pas lire en dormant, pour voir que la tentation d'Eve n'est qu'une allégorie. Il en est de même de la permission que Dieu donna à satan de tenter Job. Pourquoi vouloir expliquer tout ce livre de Job littéralement, & comme une histoire véritable, puisque son commencement n'est qu'une fiction ? Il n'est rien moins que certain que J. C. ait été transporté par le démon sur le faîte du temple.

Les peres étoient prévenus d'un côté des idées régnantes de la philosophie de Pythagore & de Platon sur l'influence des intelligences moyennes, & de l'autre du langage des livres saints, qui pour se conformer aux opinions populaires, attribuoient souvent au démon des effets purement naturels. Il faut donc revenir à la doctrine de la raison, pour décider de la soumission qu'on doit à toutes les autorités de l'Ecriture & des peres sur la puissance des démons.

La méthode uniforme des saints peres dans l'interprétation de l'ancien Testament est une opinion humaine, dont on peut appeller au tribunal de la raison. On va jusqu'à dire que les auteurs sacrés étoient prévenus de la métempsycose, comme l'auteur de la sagesse, chap. viij. 19. 20. *J'étois un enfant ingénieux*,

& je reçus une bonne ame ; & comme j'étois déjà bon, je suis entré dans un corps non corrompu.

Des personnes de ce caractere ne liront pas certainement notre ouvrage, ou s'ils le lisent, ils le feront avec mépris ou compassion. Je ne crois pas qu'il soit besoin de réfuter ici ces paradoxes : M. l'Evêque de Sénez l'a fait avec son zele & son érudition ordinaire dans une longue lettre, imprimée à Utrecht en 1736. Je ne nie pas que les écrivains sacrés n'aient quelquefois parlé d'une maniere populaire & proportionnée au préjugé du peuple. Mais c'est outrer les choses, que de réduire le pouvoir du démon à ne pouvoir agir sur nous que par voie de suggestion ; & c'est une présomption indigne d'un philosophe de décider du pouvoir des esprits sur les corps, n'ayant aucune connoissance, ni par la révélation, ni par la raison, sur l'étendue du pouvoir des Anges & des démons, sur la matiere & sur les corps. On peut excéder en leur donnant un pouvoir excessif, comme en ne leur accordant pas assez : or il est d'une importance infinie pour la religion de faire un juste discernement de ce qui est naturel ou surnaturel dans les opérations des Anges & des démons, pour ne pas laisser les simples dans l'erreur, ni les méchans triompher de la vérité, & abuser de leur propre esprit & de leurs lumieres, pour rendre douteux ce qui est certain, pour se tromper eux-mêmes & tromper les autres,

autres, en attribuant au hazard, ou à l'illusion des sens, ou à une vaine prévention, ce qu'on dit des apparitions des Anges, des démons & des personnes décédées ; puisqu'il est certain qu'il y a plusieurs de ces apparitions qui sont très-véritables, quoiqu'il y en ait grand nombre d'autres très-incertaines, & même manifestement fausses.

Je ne ferai donc point difficulté d'avouer que les miracles memes, du moins ce qui en a l'apparence, la prédiction de l'avenir, les mouvemens du corps qui paroissent au dessus des forces ordinaires de la nature, parler & entendre des langues étrangeres & auparavant inconnues, pénétrer les pensées, découvrir des choses cachées, être élevé en l'air, & transporté en un moment d'un lieu en un autre, annoncer des vérités, mener une bonne vie à l'extérieur, prêcher Jésus-Christ, décrier la magie & la sorcellerie, faire à l'extérieur profession de vertu, j'avouerai sans peine que tout cela peut ne pas prouver invinciblement que tous ceux qui operent toutes ces choses soient envoyés de Dieu, ni que ces opérations soient de vrais miracles : mais on ne peut raisonnablement nier que le démon ne s'en mêle par la permission de Dieu, ou que les démons, ou les Anges n'agissent sur les personnes qui font des prodiges & prédisent des choses futures, ou qui pénétrent le fond des cœurs, ou que Dieu-même

ne produiſe immédiatement ces effets par ſa juſtice ou par ſa puiſſance.

Les exemples qu'on a cités, & ceux que l'on pourra citer ci-après, ne prouveront jamais que l'homme puiſſe par lui-même pénétrer les ſentimens d'un autre, ni découvrir ſes penſées.

Les merveilles opérées par les magiciens de Pharaon n'étoient qu'illuſion, elles paroiſſoient toutefois de vrais miracles, & paſſoient pour tels aux yeux du Roi d'Egypte & de toute ſa Cour. Balaam, fils de Béor, étoit un vrai Prophête, quoique de mœurs très-corompues.

Pomponace écrit que la femme de François Maigret, ſavetier Mantouan, parloit diverſes langues, & fut guérie par Calderon, médecin fameux de ſon tems, qui lui donna une potion d'ellébore. Eraſme dit auſſi (*a*) avoir vu un Italien, natif de Spolette, qui parloit fort bien allemand, quoiqu'il n'eut jamais été en Allemagne. On lui donna une médecine qui lui fit jetter quantité de vers par le fondement, & il fut guéri, ſans plus parler allemand.

Le Loyer dans ſon livre *des Spectres* (*b*) avoue que tout cela lui paroit fort ſuſpect; il croit plutôt Fernel, un des plus grands médecins de ſon ſiecle, qui ſoutient (*c*) que la médecine n'a pas un tel pouvoir, & en apporte

(*a*) *Eraſm. Orat de laudibus Medicinæ.*

(*b*) Le Loyer I. livre des Spectres. c. 2. p. 288.

(*c*) *Fernel de abditis rerum cauſis l.* 2. *c.* 16.

pour exemple l'hiſtoire d'un jeune gentilhomme, fils d'un chevalier de l'Ordre, qui étant ſaiſi du démon, ne put être guéri, ni par potions, ni par médecines, ni par diette, mais qui le fut par les conjurations & les exorciſmes de l'Egliſe.

Quant à la réalité du retour des ames & de leurs apparitions, la Sorbonne, la plus célebre école de théologie qui ſoit en France, a toujours cru que les ames des défunts revenoient quelquefois, ou par l'ordre & la puiſſance de Dieu, ou par ſa permiſſion. Elle l'a ainſi reconnu dans ſes déciſions en l'an 1518. & encore plus poſitivement le 23 janvier 1724. *Nos reſpondemus veſtræ petitioni animas defunctorum divinitùs, ſeu divinâ virtute, ordinatione aut permiſſione, interdùm ad vivos redire exploratum eſſe.* Pluſieurs juriſconſultes & pluſieurs compagnies ſouveraines ont jugé que l'apparition d'un mort dans une maiſon pouvoit faire réſoudre les baux à loyer. On doit compter pour beaucoup d'avoir prouvé à certaines perſonnes qu'il y a un Dieu, dont la providence s'étend ſur toutes choſes paſſées, préſentes & à venir, qu'il y a une autre vie, des bons & des mauvais eſprits, des récompenſes pour les bonnes œuvres, & des châtimens après cette vie pour les péchés; que J. C. a ruiné le regne de ſatan, qu'il a exercé par lui-même, par ſes Apôtres, & qu'il continue d'exercer par les miniſtres de ſon Egliſe

ſur les puiſſances infernales un empire abſolu; que le démon eſt aujourd'hui enchaîné, qu'il peut abboyer & menacer, mais ne peut mordre que ceux qui s'en approchent, & ſe livrent volontairement à lui.

On a vu en ces pays-ci une femme qui ſuivoit une bande de charlatans & de bateleurs, qui étendoit ſes jambes d'une maniere ſi extraordinaire, & élevoit ſes pieds juſqu'à ſa tête, en avant & en arriere, avec autant de ſoupleſſe que ſi elle n'eût eu ni nerfs ni jointures. Il n'y avoit en cela rien de ſurnaturel; elle s'étoit exercée de jeuneſſe à ces mouvemens, & en avoit contracté l'habitude.

Saint Auguſtin parle d'un devin, nommé Albicerius (a), qu'il avoit connu à Carthage, homme ſans lettres qui découvroit le ſecret des cœurs, & répondoit à ceux qui le conſultoient ſur des choſes ſecretes & inconnues. Il l'avoit expérimenté lui-même, & prenoit à témoin S. Alype, Licentius & Trygnius, ſes interlocuteurs dans ſon dialogue contre les Académiciens. Ils avoient comme lui conſulté Albicerius, & avoient admiré la juſteſſe de ſes réponſes. Il en donne pour exemple une cuiller qui avoit été perdue; on lui dit qu'on avoit perdu quelque choſe, & ſur le champ il répondit ſans héſiter que cette choſe étoit perdue, qu'un tel l'avoit priſe, & l'avoit cachée en tel endroit; ce qui ſe trouva véritable.

(a) *Auguſt. contra Academic. l. 2. 17. 18.*

On lui envoyoit une certaine quantité de pieces d'argent : celui qui en étoit chargé en avoit détourné quelques-unes ; il les lui fit rendre, & reconnut le vol avant qu'on lui eût montré l'argent ; S. Augustin étoit présent. Un homme docte & distingué, nommé Flaccianus, voulant acheter un champ, consulta le devin, qui lui déclara le nom de la terre, qui étoit fort hétéroclite, & lui détailla l'affaire dont il étoit question. Un jeune étudiant voulant éprouver Albicerius, le pria de lui déclarer ce qu'il avoit dans la pensée ; il lui dit qu'il avoit dans l'esprit un vers de Virgile ; & comme il lui demandoit quel étoit ce vers, il le lui récita sur le champ, quoiqu'il n'eût jamais étudié la langue latine.

Cet Albicerius étoit un scélérat, comme le dit saint Augustin, qui le nomme *flagitiosum hominem.* La connoissance qu'il avoit des choses cachées n'étoit pas sans doute un don du Ciel, non plus que l'esprit de Python qui animoit cette fille des actes des Apôtres, que S. Paul réduisit au silence (*a*). C'étoit donc l'opération du malin esprit.

On apporte toutefois & avec raison le don des langues, la connoissance de l'avenir & la pénétration des pensées, comme des preuves solides de la présence & de l'inspiration du S. Esprit. Mais si le démon peut quelquefois opé-

(*a*) *Act. xvj.* 16.

ter les mêmes choſes, c'eſt pour ſéduire, pour induire à erreur, ou ſimplement pour rendre douteuſes les vraies prophéties, mais jamais pour conduire à la vérité, à la crainte & à l'amour de Dieu, & à l'édification du prochain. Dieu peut permettre que des hommes corrompus & des ſcélérats, comme Balaam & cet Albicerius, aient des connoiſſances de l'avenir & des choſes cachées, ou des penſées ſecrettes des hommes; mais il ne permettra pas que leur vie criminelle demeure inconnue jusqu'à la fin, & devienne une pierre d'achoppement pour les ſimples & les gens de bien. La malice de ces hommes hypocrites & corrompus ſe manifeſtera tôt ou tard par quelque endroit; on découvrira enfin leur malice & leur dépravation, qui feront juger, ou qu'ils ne ſont inſpirés que du mauvais eſprit, ou que ſi le ſaint Eſprit ſe ſert de leur organe pour prédire quelque vérité, comme il a prophétiſé par Balaam & par Caïphe, leurs mœurs & leur conduite décréditeront leurs perſonnes, & obligeront d'uſer de précautions pour diſcerner leurs vraies prédictions de leurs mauvais exemples. On a vu des hypocrites qui ſont morts en réputation de gens de bien, & qui dans le fond étoient des ſcélérats; comme ce curé, directeur des religieuſes de Loudun, deſquelles la poſſeſſion a fait tant de bruit.

Jéſus-Chriſt dans l'Evangile nous dit de pren-

dre garde aux loups qui ſont revêtus de peaux de brebis ; & ailleurs il nous enſeigne qu'il y aura des faux chriſts & des faux prophêtes qui prophétiſeront en ſon nom, & qui feront des miracles capables d'induire à erreur même les élus, s'il étoit poſſible. Mais il nous renvoie à leurs œuvres pour les diſtinguer : *à fructibus eorum cognoſcetis eos.*

Pour faire l'application de tout ceci aux poſſédées de Loudun & à madame Ranfaing, même à cette fille, dont l'hypocriſie fut découverte par mademoiſelle Acarie, j'en appelle à leurs œuvres, à leur conduite qui a précédé & qui a ſuivi : *à fructibus eorum cognoſcetis eos.* Dieu ne permettra point que ceux qui cherchent ſincérement la vérité, y ſoient trompés.

Un bateleur vous devinera une carte que vous aurez touchée, ou que vous aurez ſeulement déſignée par la penſée ; mais on ſait qu'il n'y a en cela rien de ſurnaturel, & que cela ſe fait par la combinaiſon & l'arrangement des cartes, ſelon les regles des mathématiques. On a vu un ſourd qui comprenoit ce qu'on vouloit lui dire, en voyant ſeulement le mouvement des levres de celui qui lui parloit. Il n'y a dans cela pas plus de miracle que dans ceux qui ſe parlent par ſignes dont ils ſont convenus.



CHAPITRE XXVIII.

Esprits folets, ou Esprits familiers.

SI tout ce qu'on raconte des esprits folets, qui se font sentir dans les maisons, dans les creux des montagnes, dans les mines, est bien assuré, on ne peut disconvenir qu'il ne faille aussi les mettre au rang des apparitions du mauvais esprit; car encore pour l'ordinaire ils ne fassent ni tort ni violence à personne, à moins qu'on ne les irrite, ou qu'on ne les outrage de paroles. Cependant nous ne lisons point qu'ils portent à craindre ou à aimer Dieu, à la priere, à la piété, aux actes de religion : on sait qu'ils en témoignent au contraire de l'éloignement; ainsi nous ne feindrons point de les mettre parmi les esprits de ténebres.

Je ne remarque pas que les anciens Hébreux aient connu ce que nous appellons esprits folets, ou esprits familiers, qui infectent les maisons, ou qui s'attachent à certaines personnes, pour les servir, les avertir, les garantir des dangers, comme étoit l'esprit de Socrate, qui l'avertissoit d'éviter certains malheurs. On raconte aussi quelques autres exemples de gens qui disoient avoir de pareils génies attachés à leurs personnes.

Les Juifs & les chrétiens reconnoiſſent que chacun de nous a ſon bon Ange, qui le conduit dès ſa jeuneſſe (*a*). Pluſieurs anciens ont cru que nous avions auſſi chacun notre mauvais ange, qui nous porte au mal. Le pſalmiſte (*b*) dit clairement que Dieu a ordonné à ſes Anges de nous conduire dans toutes nos voies. Mais tout cela n'eſt point ce que nous entendons ici ſous le nom d'eſprits familiers, ou d'eſprits folets.

Les Prophêtes en quelques endroits parlent des *Faunes*, ou des *velus*, ou des *Satyres*, qui ont quelque rapport à nos eſprits folets.

Iſaïe (*c*) parlant de l'état où Babylone ſera réduite après ſa deſtruction, dit que les autruches y feront leur demeure, & que les velus, *piloſi*, les Satyres, les boucs y danſeront. Et ailleurs le même Prophête dit (*d*): *Occurrent dæmonia onocentauris, & piloſus clamabit alter ad alterum*. Ce que d'habiles interpretes entendent des ſpectres qui apparoiſſent ſous la forme de boucs. Jérémie les appelle *Faunes*, *dracones cum Faunis ficariis*, les dragons avec les Faunes, qui ſe nourriſſent de figues. D'autres traduiſent l'hébreux par *Satyri* ou *Lamiæ*; mais ce n'eſt pas ici le lieu de nous étendre ſur la ſignification des termes de l'original; il nous ſuffit de faire voir que dans l'Ecriture, au moins dans la vul-

(*a*) *Matth. xviij.* 10.
(*b*) *Pſalm. xc.* 11.
(*c*) *Iſai. xiij.* 21. *Piloſi ſaltabunt ibi.*
(*d*) *Idem. xxxiv.* 14.

gate, on trouve les noms de *Lamiæ*, de *Faunes* & de *Satyres*, qui ont quelque rapport aux esprits folets.

Caſſien (*a*), qui avoit beaucoup étudié les vies des peres du deſert, & qui avoit beaucoup fréquenté les ſolitaires d'Egypte, parlant des diverſes ſortes de démons, reconnoit qu'il y en a que l'on nomme communément *Faunes* ou *Satyres*, que les payens regardoient comme des eſpeces de Divinités champêtres ou bocageres, qui ſe plaiſent, non à tourmenter, ni à faire du mal aux hommes, mais à les tromper, les fatiguer, ſe divertir à leurs dépens, & ſe jouer de leur ſimplicité : *quos ſeductores & jaculatores eſſe manifeſtum eſt, nequaquàm tormentis eorum, quos prætereuntes potuerint decipere oblectentur, ſed de riſu tantummodò & illuſione contenti, fatigare potiùs ſtudeant quàm nocere.*

Pline (*b*) le jeune avoit un affranchi, nommé Marc, homme lettré, qui couchoit dans un même lit avec ſon frere plus jeune que lui. Il lui ſembla voir une perſonne aſſiſe ſur le même lit, qui lui coupoit les cheveux du haut de la tête : à ſon réveil il ſe trouva raſé, & ſes cheveux jettés par terre au milieu de la chambre. Peu de temps après la même choſe arriva à un jeune garçon qui dormoit avec pluſieurs autres dans une penſion : celui-ci vit entrer par la fenêtre deux hommes vêtus de blanc, qui lui cou-

(*a*) *Caſſien. collat.* 7. *c.* 32. (*b*) *Plin. l.* 7. *epiſt.* 27. *ſuiv.*

perent les cheveux comme il dormoit, puis ſortirent de même par la fenêtre : à ſon réveil il trouva ſes cheveux répandus ſur le plancher. A quoi attribuer tout cela, ſinon à un folet ?

Plotin (*a*), philoſophe Platonicien, avoit, dit-on, un démon familier, qui lui obéiſſoit dès qu'il l'appelloit, & qui étoit d'une nature ſupérieure aux génies ordinaires : il étoit de l'ordre des Dieux ; & Plotin avoit une attention continuelle à ce divin gardien. C'eſt ce qui lui fit entreprendre un ouvrage ſur le démon que chacun de nous a en partage. Il tâche d'y expliquer les différences des génies qui veillent ſur les hommes.

Tritheme dans ſa chronique d'Hirſauge (*b*), ſous l'an 1130. raconte qu'au dioceſe d'Hildesheim en Saxe on vit aſſez long-tems un eſprit, qu'ils appelloient en allemand *Heide-Kind*, comme qui diroit *Génie champêtre* : *Heide* ſignifie vaſte campagne, *Kind*, enfant. Il apparoiſſoit tantôt ſous une forme, tantôt ſous une autre, & quelquefois, ſans apparoître, il faiſoit pluſieurs choſes qui prouvoient & ſa préſence & ſon pouvoir. Il ſe mêloit quelquefois de donner des avis importans aux Puiſſances : ſouvent on l'a vu dans la cuiſine de l'Evêque aider les cuiſiniers, & faire divers ouvrages.

Un jeune garçon de cuiſine, qui s'étoit familiariſé avec lui, lui ayant fait quelques inſul-

(*a*) *Vit. de Plotin. art. x.* (*b*) *Chronic. Hirſaug. ad ann.* 1130.

tes, il en avertit le chef de cuisine, qui n'en tint compte; mais l'esprit s'en vengea cruellement: ce jeune garçon s'étant endormi dans la cuisine, l'esprit l'étouffa, le mit en pieces, & le fit cuire. Il poussa encore plus loin sa fureur contre les officiers de la cuisine & les autres officiers du Prince. La chose alla si loin, qu'on fut obligé de procéder contre lui par censures, & de le contraindre par les exorcismes de sortir du pays.

Je crois pouvoir mettre au nombre des folets les esprits qui se voient, dit-on, dans les mines & dans le creux des montagnes. Ils paroissent vêtus comme les mineurs, courent çà & là, s'empressent comme pour travailler & chercher le minéral, l'assemblent en monceaux, le tirent dehors, tournent la roue de la grue: ils semblent se donner de grands mouvemens pour aider les ouvriers, & toutefois ne font rien.

Ces esprits ne sont pas malfaisans, à moins qu'on ne les insulte, & qu'on ne se mocque d'eux; car alors ils se mettent de mauvaise humeur, ils jettent quelque chose à ceux qui les outragent. Un de ces génies, qui avoit été injurié & envoyé au gibet par un mineur, lui tordit le cou, & lui mit la tête par derriere. Le mineur n'en mourut point, mais il demeura toute sa vie ayant le cou renversé & tordu.

George Agricola (*a*), qui a savamment traité

(*a*) *Georg. Agricola, de mineral. subterran. pag.* 504.

la matiere des mines, des métaux, & de la maniere de les tirer des entrailles de la terre, reconnoit deux ou trois sortes d'esprits qui apparoissent dans les mines : les uns sont fort petits, & ressemblent à des nains ou à des pygmées : les autres sont comme des vieillards recourbés & vêtus comme des mineurs, ayant la chemise retroussée, & un tablier de cuir autour des reins : d'autres font, ou semblent faire ce qu'ils voient faire aux autres, sont fort gais, ne font mal à personne ; mais de tous leurs travaux il ne résulte rien de réel.

En d'autres mines on voit des esprits dangereux qui maltraitent les ouvriers, les chassent, les tuent quelquefois, & les contraignent d'abandonner des mines très-riches & très-abondantes. Par exemple, à Anneberg, dans une mine, appellée Couronne de rose, un esprit, en forme de cheval fougueux & ronflant, tua douze mineurs, & obligea les entrepreneurs d'abandonner cette entreprise, quoique d'un très-grand rapport. Dans une autre, nommée S. Gregori en Siveberg, il parut un esprit, ayant la tête couverte d'un chaperon noir, qui saisit un mineur, l'éleva fort haut, puis le laissa tomber, & le blessa considérablement.

Olaus-magnus (*a*) dit que dans la Suede & dans les pays septentrionaux on voyoit autrefois des esprits familiers, qui, sous la forme

(*a*) *Olaus magn. lib.* 3. *Hist. c.* 9. 10. 11. 12. 13. 14.

d'hommes ou de femmes, servoient des particuliers. Il parle de certaines nymphes qui ont leur demeure dans des antres & dans le plus profond des forêts, & qui annoncent les choses futures : les unes sont bonnes, les autres mauvaises ; elles apparoissent & parlent à ceux qui les consultent. Les voyageurs & les bergers voient aussi souvent pendant la nuit divers fantômes, qui brûlent tellement l'endroit où ils paroissent, qu'on n'y voit plus croître ni herbe ni verdure.

Que les peuples de Fionie avant leur conversion au christianisme vendoient les vents aux matelots, en leur donnant un cordon avec trois nœuds, & les avertissoient qu'en dénouant le premier nœud ils auroient un vent doux & favorable, au second nœud un vent plus véhément, & au troisieme nœud un vent impétueux & dangereux. Il dit de plus que les Bothniens frappant sur une enclume à grands coups de marteau, sur une grenouille ou sur un serpent d'airain, tombent évanouis, & pendant cet évanouissement apprennent ce qui se passe en des lieux fort éloignés.

Mais tout cela regarde plutôt la magie que les esprits familiers ; & si ce qu'on dit sur tout cela est vrai, on doit l'attribuer au mauvais esprit.

Le même Olaus-magnus (*a*) dit qu'on voit

(*a*) *Olaus-mag. lib.* 6. *c.* 9.

dans les mines, ſur-tout dans celle d'argent, où il y a un plus grand profit à eſpérer, ſix ſortes de démons, qui ſous diverſes formes travaillent à caſſer les rochers, à tirer les ſeaux, à tourner les roues, qui éclatent quelquefois de rire, & font diverſes ſingeries, mais que tout cela n'eſt que pour tromper les mineurs, qu'ils écraſent ſous les rochers, ou qu'ils expoſent aux plus éminens dangers, pour leur faire proférer des blaſphêmes ou des juremens contre Dieu. Il y a pluſieurs mines très-riches qu'on a été obligé d'abandonner par la crainte de ces dangereux eſprits.

Malgré tout ce que nous venons de rapporter, je doute beaucoup qu'il y ait des eſprits dans le creux des montagnes & dans les mines; j'ai interrogé ſur cela des gens du métier & des mineurs de profeſſion, qui ſont en aſſez grand nombre dans nos montagnes de Vôges, & qui m'ont aſſuré que tout ce qu'on raconte ſur cela étoit fabuleux; que ſi quelquefois on y apperçoit des eſprits folets ou des figures groteſques, il faut les attribuer à une imagination échauffée & prévenue; ou que la choſe eſt ſi rare qu'elle ne doit pas être rapportée comme commune & ordinaire.

Un nouveau voyageur des pays ſeptentrionaux, imprimé à Amſterdam en 1708. dit que les peuples d'Iſlande ſont preſque tous ſorciers, qu'ils ont des démons familiers, qu'ils nomment

Troles, qui les servent comme valets, qui les avertissent des accidens ou des maladies qui leur doivent arriver ; ils les réveillent pour aller à la pêche quand il fait bon, & s'ils y vont sans l'avis de ces génies, ils ne réussissent pas. Il y en a parmi ces peuples qui évoquent les morts, & les font voir à ceux qui veulent les consulter; ils font aussi paroître les absens loin des lieux de leurs demeures.

Le P. Vadingue rapporte d'après une ancienne légende manuscrite, qu'une dame, nommée Lupa, avoit eu pendant 13 ans un démon familier qui lui servoit de femme de chambre, & qui la portoit à beaucoup de désordres secrets, & à traiter inhumainement ses suites: Dieu lui fit la grace de reconnoître sa faute & d'en faire pénitence, par l'intercession de saint François d'Assise & de saint Antoine de Padoue, en qui elle avoit toujours eu une dévotion particuliere.

Cardan parle d'un démon barbu de Niphus, qui lui faisoit des leçons de philosophie..

Henri-Corneille-Agrippa avoit un démon qui le servoit sous la forme de chien : ce chien, dit Paul-Jove, voyant son maître prêt à expirer, se précipita dans le Rhône.

On parle beaucoup de certains esprits (*a*) qu'on tient enfermés dans certains anneaux que

(*a*) Loyer, des Spectres. p. 474.

l'on

l'on achete, que l'on vend, que l'on troque. On parle auſſi d'un anneau de cryſtal, dans lequel le démon faiſoit voir ce que l'on deſiroit.

On vante ces miroirs enchantés (*a*) où des enfans voient la figure d'un voleur que l'on cherche; d'autres le verront dans leurs ongles: ce qui ne peut être que preſtiges diaboliques.

Le Loyer raconte (*b*) que dans le tems qu'il étudioit en droit à Toulouſe, il étoit logé aſſez près d'une maiſon, où un folet ne ceſſoit toute la nuit de tirer de l'eau d'un puits, en faiſant crier la poulie: d'autres fois il ſembloit tirer ſur les dégrés quelque choſe de peſant; mais il n'entroit dans les chambres que très-rarement & à petit bruit.

CHAPITRE XXIX.

Autres exemples d'Eſprits folets.

J'Ai reçu le 25 août 1746. une lettre d'un fort honnête homme, curé de la paroiſſe de Walsche, village ſitué dans les montagnes de Vôges, au Comté de Dabo ou Daſbourg, dans la baſſe Alſace, dioceſe de Metz, qui a Straſbourg dix lieues vers le midi. Par cette lettre il me dit que le 10 juin 1740. à huit heures du matin, lui étant dans ſa cuiſine avec ſa niece

(*a*) Loyer des Spectres. l. 2. p. 258.

(*b*) *Idem*. p. 550. & ſuiv.

& sa servante, il vit tout-à-coup un pot de fer qui fut mis à terre, & y fit trois ou quatre tours, sans qu'il y eût personne qui le mît en mouvement. Un moment après une pierre d'environ une livre pesant fut jettée de la chambre voisine dans la même cuisine en présence des mêmes personnes, sans qu'on vît la main qui la jettoit. Le lendemain à neuf heures du matin quelques carreaux de vitres furent cassés, & quelques pierres furent jettées à travers ces carreaux avec une dextérité qui parut surnaturelle. L'esprit ne fit jamais de mal à personne, & ne fit rien que pendant le jour & jamais la nuit. Le curé employa les prieres marquées dans le rituel pour benir sa maison, & depuis ce tems-là le génie ne brisa plus de vitres, mais il continua à jetter des pierres sur les gens du curé, sans toutefois les blesser. Si l'on apportoit de l'eau de la fontaine, il jettoit des pierres dans le seau: il se mit ensuite à servir dans la cuisine. Un jour comme la servante plantoit des choux au jardin, le génie les arrachoit à mesure & les mettoit en monceaux; la servante eut beau à tempêter, menacer, jurer à l'Allemande, le génie continua ses badineries.

Un jour qu'on avoit bêché & préparé un carreau au jardin, on trouva la bêche enfoncée de deux pieds en terre, sans qu'on vît aucun vestige de celui qui l'avoit ainsi fichée en terre; on remarqua sur la bêche un ruban, & au cô-

té de la bêche deux pieces de deux sols, que la servante avoit serrées la veille dans une petite boëte. Quelquefois il prenoit plaisir à déplacer la vaisselle de fayance & d'étain, & de la ranger en rond dans sa cuisine, ou dans le porche, ou même dans le cimetiere, & toujours en plein jour. Un jour il remplit un pot de fer d'herbes sauvages, de sons, de feuilles d'arbres, & y ayant mis de l'eau, le porta au jardin dans l'allée; une autre fois il le suspendit au cramail sur le feu. La servante ayant cassé deux œufs dans un petit plat pour le souper du curé, le génie y en cassa deux autres en sa présence, la servante ayant seulement tourné le dos pour y mettre du sel. Le curé étant allé dire la messe, il trouva au retour toute sa vaisselle, ses meubles, son linge, pain, lait & autres choses répandues dans la maison.

Quelquefois il formoit sur le pavé des cercles, tantôt avec des pierres, tantôt avec du blé ou des feuilles, & dans un moment, aux yeux des assistans, tout cela étoit renversé & dérangé. Fatigué de tout ce manege le curé fit venir le maire du lieu, & lui dit qu'il étoit résolu de quitter la maison curiale. Dans ces entrefaites arriva la niece du curé, qui leur dit que le génie avoit arraché les choux du jardin, & avoit mis de l'argent dans un trou en terre. On y alla, & on trouva la chose comme elle l'avoit dite. On ramassa l'argent qui étoit celui

que le curé avoit mis dans ſon poële, en un lieu non fermé, & un moment après on le trouva de nouveau avec des liards deux-à-deux répandus dans ſa cuiſine.

Les agens du Comte de Linange étant arrivés à Walsche, allerent chez le curé, & lui perſuaderent que tout cela étoit l'effet d'une ſorcellerie: ils lui dirent de prendre deux piſtolets, & de les tirer à l'endroit où il remarqueroit quelques mouvemens. Le génie jetta en même tems dans la poche d'un de ces officiers deux pieces d'argent, & depuis ce tems il ne ſe fit plus ſentir dans la maiſon.

Cette circonſtance de deux piſtolets qui terminerent la ſcene de l'eſprit folet qui inquiétoit le bon curé, lui fit croire que ce lutin n'étoit autre qu'un certain mauvais paroiſſien, que le curé avoit été obligé de faire ſortir de ſa paroiſſe, & qui pour ſe venger avoit fait dans la maiſon curiale tout ce que nous venons de voir. Si cela eſt, il s'étoit donc rendu inviſible, ou il avoit eu le crédit d'envoyer en ſa place un génie familier, qui intrigua le curé pendant quelques ſemaines; mais s'il n'étoit point en corps dans cette maiſon, qu'avoit-il à craindre des coups de piſtolets qu'on auroit pu tirer ſur lui? & s'il y étoit en corps, comment pouvoit-il ſe rendre inviſible?

On m'a raconté pluſieurs fois qu'un religieux de l'ordre de Citeaux avoit un génie fa-

milier, qui le servoit, accommodoit sa chambre, & préparoit toutes choses lorsqu'il devoit revenir de campagne. On y étoit si accoutumé, qu'on l'attendoit à ces marques, & qu'il arrivoit en effet. On assure d'un autre religieux du même Ordre qu'il avoit un esprit familier, qui l'avertissoit non-seulement de ce qui se passoit dans la maison, mais aussi de ce qui arrivoit au dehors, & qu'un jour il fut éveillé par trois fois, & averti que des religieux s'étoient pris de querelle, & étoient prets à en venir aux mains : il y accourut & les arrêta.

Saint Sulpice-Severe (*a*) raconte que saint Martin avoit souvent des entretiens avec la Ste. Vierge & d'autres Saints, & encore avec les démons & les faux Dieux du paganisme ; il leur parloit & apprenoit d'eux plusieurs choses cachées. Un jour qu'on tenoit un concile à Nîme, où il n'avoit pas jugé à propos de se trouver, mais dont il vouloit savoir les résolutions, comme il étoit dans un bateau avec Sulpice-Severe, mais à l'écart, comme à son ordinaire, un Ange lui apparut, & lui apprit ce qui s'étoit passé dans cette assemblée d'Evêques. On s'informa du jour & de l'heure ausquels le concile s'étoit tenu, & on trouva que c'étoit à la même heure que l'Ange avoit apparu à Martin.

On nous a raconté plus d'une fois qu'à Pa-

(*a*) *Sulpit. Sever.* 2. c. 14. 15.

ris, dans un séminaire, il y avoit un jeune ecclésiastique qui avoit un génie qui le servoit, lui parloit, arrangeoit sa chambre & ses habits. Un jour le supérieur passant devant la chambre de ce séminariste, l'entendit qui parloit avec quelqu'un, il entra & demanda avec qui il s'entretenoit; le jeune homme soutint qu'il n'y avoit personne dans sa chambre; & en effet le supérieur n'y vit & n'y découvrit personne; cependant comme il avoit ouï leur entretien, le jeune homme lui avoua qu'il avoit depuis quelques années un génie familier, qui lui rendoit tous les services qu'auroit pu faire un domestique, & qui lui avoit promis de grands avantages dans l'état ecclésiastique. Le supérieur le pressa de lui donner des preuves de ce qu'il disoit; il commanda au génie de présenter une chaise au supérieur, le génie obéit. L'on donna avis de la chose à Monseigneur l'Archevêque, qui ne jugea pas à propos de la faire éclater. On renvoya le jeune clerc, & on ensevelit dans le silence cette avanture si singuliere.

Bodin (*a*) parle d'une personne de sa connoissance, qui étoit encore en vie lorsqu'il écrivoit, c'étoit en 1580. Cette personne avoit un esprit familier, qui depuis l'âge de 37 ans lui donnoit de bons avis sur sa conduite; tantôt pour le corriger de ses défauts, tantôt pour lui faire pratiquer la vertu, ou pour lui aider à ré-

(*a*) *Bodin Dæmono. lib. 2. c. 2.*

soudre les difficultés qu'il rencontroit dans la lecture des livres saints, ou lui donner de bons conseils sur ses propres affaires. Ordinairement il frappoit à sa porte à trois ou quatre heures du matin pour l'éveiller ; & comme cette personne se défioit de tout cela, craignant que ce ne fût un mauvais ange, l'esprit se fit voir à lui en plein jour, frappant doucement sur un bocal de verre, puis sur un banc. Lorsqu'il vouloit faire quelque chose de bon & d'utile, l'esprit lui touchoit l'oreille droite ; mais s'il étoit question d'une chose mauvaise & dangereuse, il lui touchoit l'oreille gauche ; de sorte que depuis ce tems-là il ne lui étoit rien arrivé dont il n'eût été averti auparavant. Quelquefois il a entendu sa voix, & un jour qu'il se trouva en un danger éminent de sa vie, il vit son génie sous la forme d'un enfant d'une beauté extraordinaire, qui l'en garentit.

Guillaume, Evêque de Paris (*a*), dit qu'il a connu un baladin qui avoit un esprit familier qui jouoit & badinoit avec lui, & qui l'empêchoit de dormir, jettant quelque chose contre la muraille, tirant les couvertures du lit, ou l'en tirant lui-même l'orsqu'il étoit couché. Nous savons par le rapport d'une personne fort sensée, qu'il lui est arrivé en campagne & en plein jour de se sentir tirer le manteau & les bottes, & jetter à bas le chapeau, puis enten-

(*a*) *Guillelm. Paris. 2. part. quæst. 2. c. 8.*

dre des éclats de rire, & la voix d'une personne décédée & bien connue, qui sembloit s'en réjouir.

On ne peut gueres attribuer qu'à des esprits familiers la découverte des choses cachées qui se fait en songe ou autrement. Un homme qui ne savoit pas un mot de grec vint trouver M. de Saumaise, qui étoit conseiller au parlement de Dijon, & lui montra ces mots qu'il avoit ouï la nuit en dormant, & qu'il avoit écrit en caracteres françois à son réveil : *Apithi, ouc osphrainé tén sén apsychian.* Il lui demanda ce que cela vouloit dire, M. Saumaise lui dit : *Sauve-toi, ne sens-tu pas ta mort qui te menace.* Sur cet avis l'homme déménagea, & quitta sa maison qui écroula la nuit suivante (*a*).

On raconte la même histoire un peu différemment dans un auteur nouveau, qui dit que la chose arriva à Paris, & que le génie parla syriaque, & que M. Saumaise consulté répondit que ce qu'on avoit ouï signifioit : *Sors de ta maison, car elle tombera en ruine aujourd'hui à neuf heures du soir.* On prétend que la chose est arrivée à Dijon dans la famille de M. M. Surmin, où une tradition constante l'a perpétuée. Il n'est que trop ordinaire dans le récit de ces sortes d'histoires d'y ajouter quelques circonstances pour les embellir.

Le fameux Isaac-la-Peyrere, dans une lettre

(*a*) *Grot. Epist. part. 2. Epist.* 405.

écrite à Philbert de la Marre le 9 ſeptembre 1661. nous apprend une autre anecdote du même M. de Saumaiſe : en voici les propres termes : M. de Saumaiſe m'a dit qu'étant écolier chez feu M. ſon pere à Dijon, on heurta à la porte de ſa chambre, & que l'ayant ouverte, il vit un homme de très-bonne mine, habillé en bourgeois, qui lui préſenta un papier plié qu'il prit & lut : c'étoit ſon nom, *Salmaſius*, & l'anagramme au bas : *Muſas alis*. Il regarda cet homme qui l'enviſageoit auſſi avec attention ſans lui dire un ſeul mot, & qui tirant tout-à-coup la porte ſur lui, enferma M. de Saumaiſe ſous clef à double reſſort ; ſi bien que celui-ci fut contraint d'appeller ſon valet pour lui ouvrir la porte ; & s'étant enſuite informé de cet homme, il ſe trouva que qui que ce fût de la maiſon ne l'avoit vu entrer ni ſortir, & qu'on ne connoiſſoit perſonne à la ville qui reſſemblât à celui que M. de Saumaiſe dépeignoit. *Mélanges hiſtoriq. & Philologiq. de M. Michault, avocat de Dijon, tom. 2. p. 365.*

En voici une beaucoup plus ſinguliere que les précédentes, quoiqu'à peu près dans le même goût (*a*). Un ſavant de Dijon, après s'être fatigué tout le jour ſur un endroit important d'un poëte grec, ſans y pouvoir rien comprendre, ſe couche tout rempli de ſa difficulté. Durant ſon ſommeil ſon génie le tranſporte en eſ-

(*a*) Suite du comte de Gabalis, à la Haye en 1708. p. 56.

prit à Stockholm, l'introduit dans le palais de la Reine Christine, le conduit dans la bibliotheque, & lui montre un petit volume, qui étoit précisément celui qu'il cherchoit; il l'ouvre & y lit dix ou douze vers grecs qui levoient absolument la difficulté qui l'avoit arrêté si longtems: il s'éveille & met sur le papier les vers qu'il a vus à Stockholm. Le lendemain il écrit à M. Descartes qui étoit alors en Suede, & le prie de voir dans l'endroit & dans un tel *tremeau* de la bibliotheque si le livre, dont il lui envoie la description, s'y trouve, & si les vers grecs qu'il lui envoie s'y lisent.

M. Descartes lui répondit qu'il avoit trouvé le livre en question, & les vers qu'il lui avoit envoyés en l'endroit par lui indiqué, qu'un de ses amis lui avoit promis un exemplaire de cet ouvrage, & qu'il le lui enverroit par la premiere commodité.

Nous avons déja dit un mot de l'esprit ou du génie familier de Socrate, qui l'empêchoit de faire certaines choses, mais ne le portoit pas à en faire d'autres. On assure (a) qu'après la défaite de l'armée Athénienne, commandée par le Général *Lachès*, Socrate fuyant comme les autres avec ce Général Athénien, & étant arrivé à un lieu où aboutissoient plusieurs chemins differens, Socrate ne voulut pas suivre la route que tenoient les autres fuyards; on lui

(a) *Cicero de Divinat. lib.* 1.

en demanda la raiſon, il répondit que ſon génie l'en détournoit. L'événement juſtifia ſa prévoyance. Tous ceux qui avoient ſuivi un autre chemin que Socrate, furent ou tués ou faits priſonniers par la cavalerie ennemie.

Il y a lieu de douter ſi les eſprits folets, dont on raconte tant de choſes, ſont de bons ou de mauvais eſprits; car la foi de l'Egliſe n'admet rien entre ces deux ſortes de génies. Tout ce qui eſt génie eſt bon ou mauvais; mais comme il y a dans le Ciel pluſieurs demeures, comme le dit l'Evangile (*a*), qu'il y a parmi les Bienheureux divers dégrés de gloire differens les uns des autres, ainſi on peut croire qu'il y a dans l'enfer divers dégrés de peines & de ſupplices pour les damnés & pour les démons.

Mais ne ſont-ce pas plutôt des magiciens qui ſe rendent inviſibles, & qui ſe divertiſſent à inquiéter les vivans? Pourquoi s'attachent-ils à certains lieux & à certaines perſonnes plutôt qu'à d'autres? pourquoi ne ſe font-ils ſentir que pendant quelque eſpace de tems ſouvent aſſez court?

J'en concluroìs volontiers que ce qu'on en dit n'eſt qu'imagination & prévention; mais on a tant d'expériences de leurs réalités par les diſcours qu'ils ont tenus, & par les actions qu'ils ont faites en préſence de pluſieurs perſonnes ſages & éclairées, que je ne puis me per-

(*a*) *Joan. xiv. 2.*

ſuader que parmi le grand nombre d'hiſtoires qu'on en raconte, il n'y en ait au moins quelques-unes de vraies.

Il eſt remarquable que ces folets ne portent jamais au bien, à la priere, à la piété, à l'amour de Dieu, ni aux actions ſaintes & ſérieuſes. S'ils ne font pas d'autre mal, ils laiſſent de fâcheux doutes ſur la créance des ſupplices des damnés, ſur l'efficace de la priere & des exorciſmes : s'ils ne font point de mal aux hommes, aux animaux, aux lieux où ils ſe font ſentir, c'eſt que Dieu met des bornes à leur malice & à leur pouvoir. Le démon a mille manieres de nous tromper. Tous ceux à qui ces génies s'attachent les ont en horreur, s'en défient, les craignent ; & il eſt rare que ces démons familiers ne les conduiſent à une dangereuſe fin, à moins qu'ils ne s'en délivrent par des actes ſérieux de religion & de pénitence.

Voici une hiſtoire d'un eſprit, dont je ne doute non plus que ſi j'en avois été témoin, dit celui qui me l'a écrite. Le comte Deſpilliers le pere, étant jeune & capitaine des Cuiraſſiers, ſe trouva en quartier d'hiver en Flandre : un de ſes cavaliers vint un jour le prier de le changer d'hôte, diſant que pendant toutes les nuits il revenoit dans ſa chambre un eſprit qui ne le laiſſoit pas dormir. Le comte Deſpilliers renvoya ſon cavalier & ſe mocqua de ſa ſimplicité. Quelques jours après le même cavalier vint

lui faire la même priere, & le capitaine pour toute réponse voulut lui décharger une volée de coups de bâtons, qu'il n'évita que par une prompte fuite. Enfin il revint une troisieme fois à la charge, & protesta à son capitaine qu'il ne pouvoit plus résister, & qu'il seroit obligé de déserter si on ne le changeoit de logis. Despilliers qui connoissoit le cavalier pour brave soldat & fort raisonnable, lui dit en jurant: Je veux aller cette nuit coucher avec toi, & voir ce qu'il en est.

Sur les dix heures du soir le capitaine se rend au logis de son cavalier, & ayant mis ses pistolets en bon état sur la table, se couche tout vêtu son épée à côté de lui, près de son soldat dans un lit sans rideaux. Vers minuit il entend quelque chose qui entre dans la chambre, & qui en un instant met le lit sans dessus dessous, & enferme le capitaine & le soldat sous le matelas & la paillasse. Despilliers eut toutes les peines du monde de se dégager & de retrouver son épée & ses pistolets, & s'en retourna chez lui fort confus. Le cavalier fut changé de logis dès le lendemain, & dormit tranquillement chez un nouvel hôte.

M. Despilliers racontoit cette avanture à qui vouloit l'entendre; c'étoit un homme intrépide, & qui n'avoit jamais su ce que c'étoit que de reculer. Il est mort maréchal de camp des armées de l'Empereur Charles VI. & gouverneur

de la forteresse de Ségédin. M. son fils m'a confirmé depuis peu la même avanture, comme l'ayant apprise de son pere.

Celui qui m'écrit ajoute : Je ne doute pas qu'il ne revienne quelquefois des esprits, mais je me suis trouvé en bien des endroits où l'on disoit qu'il en revenoit, j'ai même essayé plusieurs fois d'en voir, je n'en ai jamais vu; je me trouvai une fois avec plus de quatre mille personnes, qui toutes disoient voir l'esprit, j'étois le seul de l'assemblée qui ne vît rien : c'est ce que m'écrit un très-honnête officier cette année 1745. dans la même lettre où il raconte l'affaire de M. Despilliers.

CHAPITRE XXX.

Esprits qui gardent les trésors.

TOut le monde reconnoit qu'il y a une infinité de richesses enfouies sous la terre, ou perdues sous les eaux par des naufrages; on s'imagine que le démon, qu'on regarde comme le Dieu des richesses, le Dieu *Mammon*, le Pluton des payens, est le dépositaire, ou du moins le gardien de ces trésors. Il disoit à J. C. (*a*) lorsqu'il le tenta dans le désert, en lui montrant les Royaumes du monde & toute

(*a*) *Matth. iv.* 8.

leur gloire : *Je vous donnerai tout cela si vous voulez m'adorer*. Nous savons aussi que les anciens enterroient assez souvent de grands trésors dans les tombeaux des morts, soit afin que ces morts pussent s'en servir dans l'autre vie, ou que leurs ames les gardassent dans ces lieux ténébreux. Job semble faire allusion à cet ancien usage, lorsqu'il dit (*a*) : *Plût à Dieu que je ne fusse pas né, je dormirois maintenant avec les Rois & les Grands de la terre qui se sont bâti des solitudes, comme ceux qui cherchent un trésor, & qui sont ravis lorsqu'ils ont trouvé un tombeau*; sans doute parce qu'ils esperent d'y trouver de grandes richesses.

Il y avoit dans le tombeau de Cyrus des choses fort précieuses. Semiramis avoit fait graver sur son mausolée qu'il contenoit de grandes richesses. Joseph (*b*) raconte que Salomon mit dans le tombeau de David, son pere, de grands trésors, que le grand-Prêtre Hircan étant assiégé dans Jérusalem par le Roi Antiochus, en tira trois mille talens. Il dit de plus que plusieurs années après Hérode-le-grand ayant fait fouiller dans ce tombeau, en tira encore de grosses sommes. On voit plusieurs loix contre ceux qui violoient les sépulcres pour en tirer ce qui y étoit de précieux. L'Empereur Marcien (*c*) défendit d'enfouir des richesses dans les tombeaux.

(*a*) *Job.* iij 13. 14. 22.

(*b*) *Joseph. antiq lib.* 13. *c.* 19. & *lib.* 16. *c.* 11.

(*c*) *Martian. lib.* 4.

Si l'on en a mis dans les mausolées des gens de bien & des saints personnages, & si l'on en a trouvé sur l'indication de bons esprits, de gens décédés dans la foi & dans la grace de Dieu, on ne peut pas conclure que tous les trésors cachés soient au pouvoir du démon, & que lui seul en ait connoissance; les bons Anges les connoissent, & les Saints en peuvent être gardiens beaucoup plus fideles que les démons, qui d'ordinaire n'ont pas le pouvoir d'enrichir, ni de délivrer des horreurs de la pauvreté, des supplices & de la mort même, ceux qui se sont livrés à eux pour en recevoir quelque récompense.

Mélanchton raconte (*a*) que le démon enseigna à un prêtre le lieu d'un trésor caché. Le prêtre accompagné d'un de ses amis alla à l'endroit marqué; ils y virent un chien noir couché sur un coffre. Le prêtre étant entré pour tirer le trésor, fut écrasé & étouffé par les ruines de la caverne.

M. Remy (*b*) dans sa démonolatrie parle de plusieurs personnes qu'il avoit ouies en jugement, en sa qualité de Lieutenant-général de Lorraine, dans le tems où ce pays fourmilloit de sorciers & de socieres: ceux d'entre eux qui croyoient avoir reçu de l'argent du démon, ne trouvoient dans leurs bourses que des mor-

(*a*) Le Loyer liv. 2. p. 495. | *Ann.* 1605.
(*b*) *Remy Dæmonol.* c. 4.

ceaux

ceaux de pots cassés & des charbons, ou des feuilles d'arbres, ou d'autres choses aussi viles & aussi méprisables.

Le R. P. Abram, Jésuite, dans son histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson, rapporte qu'un jeune garçon de bonne famille, mais peu accommodé, se mit d'abord à servir dans l'armée parmi les goujats & les valets; de-là ses parens le mirent aux écoles; mais ne s'accommodant pas de l'assujétissement que demandent les études, il les quitta, résolu de retourner à son premier genre de vie. En chemin il eut à sa rencontre un homme vêtu d'un habit de soie, mais de mauvaise mine, noir & hideux, qui lui demanda où il alloit, & pourquoi il avoit l'air si triste: Je suis, lui dit cet homme, en état de vous mettre à votre aise, si vous voulez vous donner à moi.

Le jeune homme croyant qu'il vouloit l'engager à son service, lui demanda du tems pour y penser; mais commençant à se défier des magnifiques promesses qu'il lui faisoit, il le considéra de plus près; & ayant remarqué qu'il avoit le pied gauche fendu comme celui d'un bœuf, il fut saisi de frayeur, fit le signe de la croix & invoqua le nom de Jésus; aussi-tôt le spectre disparut.

Trois jours après la même figure lui apparut de nouveau, & lui demanda s'il avoit pris sa résolution: le jeune homme répondit qu'il n'avoit

pas besoin de maître. Le spectre lui dit : Où allez-vous ? Je vais, lui repondit-il, à une telle ville, qu'il lui nomma. En même tems le démon jetta à ses pieds une bourse qui sonnoit & se trouva pleine de trente ou quarante écus de Flandre, entre lesquels il y en avoit environ douze qui paroissoient d'or & nouvellement frappés, & comme sortant de dessous le coin du monnoyeur. Dans la même bourse il y avoit une poudre que le spectre disoit être une poudre très-subtile.

En meme tems il lui donnoit des conseils abominables pour contenter les plus honteuses passions, & l'exhortoit à renoncer à l'usage de l'eau benite & à l'adoration de l'hostie, qu'il nommoit par dérision ce petit gateau. L'enfant eut horreur de ses propositions, fit le signe de la croix sur son cœur, & en même tems il se sentit si rudement jetté contre terre, qu'il y demeura demi-mort pendant une demi-heure. S'étant relevé, il s'en retourna chez sa mere, fit pénitence & changea de conduite. Les pieces qui paroissoient d'or & nouvellement frappées ayant été mises au feu, ne se trouverent que de cuivre.

Je rapporte cet exemple pour montrer que le démon ne cherche qu'à tromper & à corrompre ceux-mêmes à qui il fait les plus spécieuses promesses, & ausquels il semble donner des richesses.

Il y a quelques années que deux religieux fort éclairés & fort sages me consulterent sur une chose arrivée à Orbé, village d'Alsace près l'abbaye de Pairis. Deux hommes de ce lieu leur dirent qu'ils avoient vu dans leur jardin sortir de terre une cassette, qu'ils présumoient être remplie d'argent, & que l'ayant voulu saisir, elle s'étoit retirée & cachée de nouveau sous la terre. Ce qui leur étoit arrivé plus d'une fois.

Theophane, historiographe grec, célebre & sérieux sous l'an de J. C. 408. raconte que Cabades, Roi de Perse, étant informé qu'entre le pays de l'Inde & de la Perse il y avoit un château nommé Zubdadeyer, qui renfermoit une grande quantité d'or, d'argent & de pierreries; résolut de s'en rendre maître; mais ces trésors étoient gardés par des démons, qui ne souffroient point qu'on en approchât. Il employa pour les conjurer & les chasser les exorcismes des Mages & des Juifs qui étoient auprès de lui; mais leurs efforts furent inutiles. Le Roi se souvint du Dieu des chrétiens, lui adressa ses prieres, & fit venir l'Evêque qui étoit à la tête de l'Eglise chrétienne de Perse, & le pria de s'employer pour lui faire avoir ces trésors, & pour chasser les démons qui les gardoient. Le Prélat offrit le S. sacrifice, y participa; & étant allé sur le lieu, en écarta les démons, gardiens de ces richesses, & mit le Roi en paisible possession du château.

Racontant cette hiſtoire à un homme de conſidération (*a*), il me dit que dans l'iſle de Malthe deux chevaliers ayant apposté un eſclave, qui ſe vantoit d'avoir le ſecret d'évoquer les démons, & de les obliger de découvrir les choſes les plus cachées, ils le menerent dans un vieux château, où l'on croyoit qu'étoient cachés des tréſors. L'eſclave fit ſes évocations, & enfin le démon ouvrit un rocher, d'où ſortit un coffre. L'eſclave voulut s'en emparer, mais le coffre rentra dans le rocher. La choſe recommença plus d'une fois; & l'eſclave après de vains efforts vint dire aux chevaliers ce qui lui étoit arrivé, mais qu'il étoit tellement affoibli par les efforts qu'il avoit faits, qu'il avoit beſoin d'un peu de liqueur pour le fortifier; on lui en donna, & quelque tems après étant retourné, on ouit du bruit, l'on alla dans la cave avec de la lumiere pour voir ce qui étoit arrivé, & l'on trouva l'eſclave étendu mort, & ayant ſur toute ſa chair comme des coups de canifs repréſentant une croix. Il en étoit ſi chargé, qu'il n'y avoit pas de quoi poſer le doigt qui n'en fût marqué. Les chevaliers le porterent au bord de la mer, & l'y précipiterent avec une groſſe pierre pendue au col. On pourroit nommer les perſonnes & marquer les dates s'il étoit néceſſaire.

La même perſonne nous raconta encore à

(*a*) M. le Chevalier Guyot de Marne.

cette occaſion, qu'il y a environ quatre-vingt-dix ans qu'une vieille femme de Malthe fut avertie par un génie qu'il y avoit dans ſa cave un tréſor de grand prix, appartenant à un chevalier de très-grande conſidération, & lui ordonna de lui en donner avis; elle y alla, mais elle ne put obtenir audience. La nuit ſuivante le même génie revint, lui ordonna la même choſe; & comme elle refuſoit d'obéir, il la maltraita & la renvoya de nouveau. Le lendemain elle revint trouver le ſeigneur, & dit aux domeſtiques qu'elle ne ſortiroit point qu'elle n'eût parlé au maître Elle lui raconta ce qui lui étoit arrivé, & le chevalier réſolut d'aller chez elle accompagné de gens munis de pieux & d'autres inſtrumens propres à creuſer; ils creuſerent, & bientôt il ſortit de l'endroit où ils piochoient une ſi grande quantité d'eau, qu'ils furent obligés d'abandonner leur entrepriſe.

Le chevalier ſe confeſſa à l'inquiſiteur de ce qu'il avoit fait, reçut l'abſolution; mais il fut obligé d'écrire dans les régîtres de l'inquiſition le fait que nous venons de raconter.

Environ ſoixante ans après, les chanoines de la cathédrale de Malthe voulant donner au devant de leur Egliſe une place plus vaſte, acheterent des maiſons qu'il fallut renverſer, & entre autres celle qui avoit appartenu à cette vieille femme. En y creuſant on y trouva le tréſor, qui conſiſtoit en pluſieurs pieces d'or de la

valeur d'un ducat, avec l'effigie de l'Empereur Juſtin I. Le grand-Maître de Malthe prétendoit que le tréſor lui appartenoit, comme Souverain de l'Iſle ; les chanoines le lui conteſterent. L'affaire fut portée à Rome. Le grand-Maître gagna ſon procès ; l'or lui fut apporté de la valeur d'environ ſoixante mille ducats ; mais il les céda à l'Egliſe Cathédrale.

Quelque tems après le chevalier dont nous avons parlé, qui étoit alors fort agé, ſe ſouvint de ce qui lui étoit arrivé, & prétendit que ce tréſor lui devoit appartenir ; il ſe fit mener ſur les lieux, reconnut la cave où il avoit d'abord été, & montra dans les régîtres de l'inquiſition ce qu'il y avoit écrit ſoixante ans auparavant, Cela ne lui fit pas recouvrer le tréſor ; mais ce fut une preuve que le démon connoiſſoit & gardoit cet argent. La perſonne de qui je tiens cette hiſtoire, a en mains trois ou quatre de ces pieces d'or, qu'il a achetées de ces chanoines.

CHAPITRE XXXI.

Autres exemples de tréſors cachés & gardés par de bons ou de mauvais Eſprits.

ON lit dans un livre nouveau qu'un nommé Honoré Mirabel ayant trouvé dans un jardin près Marſeille un tréſor de pluſieurs pieces d'or Portugaiſes, à l'indication que lui en avoit

faite un ſpectre qui lui apparut à onze heures du ſoir près la Baſtide, ou maiſon de campagne, nommée du Paret, il en fit la découverte en préſence de la fermiere de cette Baſtide & du valet, nommé Bernard. Auſſi-tôt qu'il eut apperçu le tréſor enterré & enveloppé d'un paquet de mauvais linge, il n'oſa d'abord le toucher, de peur qu'il ne fût empoiſonné, & ne lui causât la mort. Il l'enleva au bout d'un crochet, fait d'une branche d'amandier, & le porta dans ſa chambre, où il le développa ſans témoins, & y trouva beaucoup d'or; & pour ſatisfaire au deſir de l'eſprit qui lui étoit apparu, il fit dire pour lui quelques meſſes. Il découvrit ſa bonne fortune à un homme de ſon pays, nommé Auquier, qui lui prêta quarante livres, & lui paſſa un billet, par lequel il reconnoiſſoit lui devoir vingt mille livres, & lui quittoit les quarante livres prêtées: le billet eſt du 27 ſeptembre 1726.

Quelque tems après Mirabel demanda à Auquier le paiement du billet; Auquier dénia tout. Grand procès, informations, perquiſitions dans la maiſon d'Auquier: ſentence du 10 ſeptembre 1727. portant qu'Auquier paſſeroit le guichet, & ſeroit appliqué à la queſtion: appel au parlement d'Aix. Le billet d'Auquier fut déclaré contrefait. Bernard, qu'on diſoit avoir aſſiſté à la découverte du tréſor, ne fut point cité; les autres témoins ne dépoſerent que ſur des ouïs-dire: la ſeule Magdeleine Caillot qui étoit

présente, reconnut avoir vu le paquet enveloppé de linges, & avoir ouï tinter comme des especes d'or & d'argent, & d'en avoir vu une piece de la largeur d'une piece de deux liards.

Le parlement d'Aix rendit son arrêt le 17 février 1728. par lequel il ordonna que Bernard, valet de la Bastide du Paret, seroit ouï: il fut entendu en différens jours, & déposa qu'il n'avoit vu ni trésors, ni linges, ni pieces d'or. Autre arrêt du 2 juin 1728. qui ordonne que le Procureur-général se pourvoira par censures ecclésiastiques sur les faits résultans de la procédure.

Le monitoire fut publié, cinquante-trois témoins furent ouïs. Autre arrêt du 18 février 1729. par lequel Auquier fut mis hors de cours & de procès, Mirabel condamné aux galeres perpétuelles, après avoir été préalablement appliqué à la question, Caillot condamné à dix livres d'amende. Telle fut la fin de ce grand procès. Si l'on suivoit de près les apparitions des spectres qui gardent les trésors, on trouveroit sans doute comme ici beaucoup de superstition, de mauvaise foi & de jeux d'imagination.

Delrio raconte quelques exemples de gens qui ont été mis à mort, ou qui sont péris misérablement en voulant chercher des trésors cachés. Dans tout ceci l'on reconnoit toujours l'esprit de mensonge & de séduction de la part

du démon, ſon pouvoir borné & ſa malice arrêtée par la volonté de Dieu, l'impiété de l'homme, ſon avarice, ſa vaine curioſité, la confiance qu'il met en l'ange des ténebres punie par la perte de ſes biens, de ſa vie & de ſon ame.

Jean Vierus, dans ſon ouvrage intitulé, des preſtiges des démons, imprimé à Bâle en 1577. raconte que de ſon tems (en 1430.) le démon découvrit à un certain prêtre à Nuremberg des tréſors cachés dans une caverne près la ville, & renfermés dans un vaſe de cryſtal. Le prêtre prit avec lui un de ſes amis pour lui ſervir de compagnon; ils ſe mirent à fouiller dans le lieu déſigné, & ils découvrirent dans un ſouterrain une eſpece de coffre, auprès duquel étoit couché un chien noir : le prêtre s'avance avec empreſſement pour ſe ſaiſir du tréſor; mais à peine fut-il entré dans la caverne, qu'elle s'enfonça, écraſa le prêtre, & ſe trouva remplie de terre comme auparavant.

Voici l'extrait d'une l'ettre éerite de Kirchheim du 1 janvier 1747. à M. Schopfflein, profeſſeur en hiſtoire & en éloquence à Straſbourg. Il y a plus d'un an que M. Cavallari, premier muſicien de mon ſéréniſſime Maître, & Vénitien de nation, avoit envie de faire creuſer à Rothenkirchen à une lieue d'ici, qui étoit autrefois une Abbaye renommée, & qui fut ruinée du tems de la réformation. L'occa-

ſion lui en fut fournie par une apparition que la femme du cenſier de Rothenkirchen avoit eue plus d'une fois en plein midi, & ſur tout le 7 mai, pendant deux ans conſécutifs. Elle jure & en peut faire ſerment, qu'elle a vu un prêtre vénérable en habits pontificaux, brodés en or, qui jetta devant lui un grand tas de pierre; & quoiqu'elle ſoit luthérienne, par conſéquent peu crédule ſur ces ſortes de choſes-là, elle croit pourtant que ſi elle avoit eu la préſence d'eſprit d'y mettre un mouchoir ou un tablier, toutes les pierres ſeroient devenues de l'argent.

M. Cavallari demanda donc permiſſion d'y creuſer, ce qui lui fut d'autant plus facilement accordé, que le dixieme du tréſor en eſt dû au Souverain. On le traita de viſionnaire, & on regarda l'affaire des tréſors comme une choſe inouie. Cependant il ſe mocqua *du qu'en dira-t-on*, & me demanda ſi je voulois être de moitié avec lui; je n'ai pas héſité un moment d'accepter cette propoſition; mais j'ai été bien ſurpris d'y trouver de petits pots de terre remplis de pieces d'or. Toutes ces pieces plus fines que les ducats, ſont pour la plûpart du 14 & 15e. ſiecle. Il m'en a échu pour ma part 666. trouvées à trois différentes repriſes. Il y a des Archevêques de Mayence, de Trêves & de Cologne, des villes d'Oppenheim, de Baccarat, de Bingen, de Coblens; il y en a auſſi de Rupert, Palatin, de Frederic, Burgrave de Nu-

remberg, quelques-unes de Wenceslas, & une de l'Empereur Charles IV, &c.

Ceci montre que non-seulement les démons, mais aussi les Saints sont quelquefois gardiens des trésors, à moins qu'on ne veuille dire que le démon s'étoit mis sous la figure de ce Prélat. Mais quel intérêt auroit eu le démon de donner ce trésor à ces Messieurs, qui ne le lui demandoient pas, & ne se mettoient gueres en peine de lui? J'ai vu deux de ces pieces entre les mains de M. Schopfflein.

On peut ajouter à ce que nous venons de voir ce qui est rapporté par Bartolin dans son livre de la cause du mépris de la mort que faisoient les anciens Danois. *lib.* 2. *c.* 2. Il raconte que les richesses cachées dans les tombeaux des grands hommes de ce pays-là étoient gardées par les manes de ceux à qui elles appartenoient, & que ces manes, ou ces démons répandoient la frayeur dans l'ame de ceux qui vouloient enlever ces trésors, par un déluge d'eau qu'ils répandoient, ou par des flammes qu'ils faisoient paroître autour des monumens qui renfermoient ces corps & ces trésors.



CHAPITRE XXXII.

Spectres qui apparoissent, & qui prédisent des choses futures & cachées.

ON trouve dans les anciens & dans les modernes une infinité d'histoires de spectres. Nous ne doutons point que leurs apparitions ne soient l'ouvrage du démon, si elles sont réelles. Or on ne peut disconvenir qu'il ne s'y trouve beaucoup d'illusions & de mensonges dans tout ce qu'on nous raconte. Nous distinguerons ici des spectres de deux sortes ; les uns qui apparoissent aux hommes pour leur nuire, ou pour les tromper, ou pour leur annoncer des choses futures, heureuses ou facheuses, selon les circonstances ; les autres spectres infestent certaines maisons, dont ils se sont rendus maîtres, & où ils se font voir & entendre. Nous traiterons de ces derniers dans un chapitre à part, & nous ferons voir que la plûpart de ces spectres & de ces apparitions sont fort suspectes de fausseté.

Pline le jeune (a) écrivant à son ami Sura sur le sujet des apparitions, lui témoigne qu'il est fort porté à les croire véritables ; & la raison qu'il en donne, est ce qui est arrivé à

(a) *Plin. junior. epist. lib. 7. 27.*

Quintus-Curtius-Rufus, qui étant allé en Afrique à la ſuite du queſteur ou du tréſorier, de la part des Romains, ſe promenant un jour ſur le ſoir ſous un portique, vit une femme d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire, qui lui dit qu'elle étoit l'Afrique, & qui l'aſſura qu'il retourneroit un jour dans ce même pays en qualité de proconſul. Cette promeſſe lui inſpira de grandes eſpérances; & étant de retour à Rome, il fit tant par ſes intrigues & par le ſecours des amis qu'il avoit gagnés par argent, qu'il obtint la queſture, & enſuite la préture par la faveur de l'Empereur Tibere.

Cette dignité ayant couvert l'obſcurité & la baſſeſſe de ſa naiſſance, il fut enſuite envoyé proconſul en Afrique, où il mourut après avoir obtenu les marques d'honneur du triomphe. On dit qu'à ſon retour en Afrique la même perſonne qui lui avoit prédit ſa grandeur future, lui apparut de nouveau au moment de ſon débarquement à Carthage.

Ces prédictions ſi préciſes & ſi exactement ſuivies de l'effet, faiſoient croire au jeune Pline que ces ſortes de prédictions ne ſont pas toujours vaines. Cette hiſtoire de Curtius-Rufus avoit été écrite par Tacite aſſez long-tems avant Pline, qui pouvoit bien l'avoir priſe de Tacite.

Après la mort funeſte de Caligula, qui fut maſſacré dans ſon palais, on l'enterra à demi-brûlé dans ſes propres jardins. Les Princeſſes ſes

ſœurs, à leur retour de leur exil le firent brûler en cérémonie, & l'inhumerent avec honneur; mais il paſſoit pour conſtant qu'avant cela ceux qui avoient la garde de ces jardins & du palais avoient été toutes les nuits inquiétés par des fantômes & des bruits effroyables.

Voici un exemple ſi extraordinaire, que je ne le rapporterois point, s'il n'étoit atteſté par plus d'un écrivain, & s'il n'étoit conſigné dans les monumens publics d'une ville conſidérable de la haute Saxe: cette ville eſt Hamelen dans la Principauté de Kalenberg, au confluent de la riviere du Hamel & du Veſer.

L'an 1384. cette ville étoit infeſtée par une ſi prodigieuſe multitude de rats, qu'ils ravageoient tout le grain qui étoit dans les greniers: on employa inutilement pour les chaſſer tout ce que l'art & l'expérience purent inſpirer, & ce qu'on a accoutumé d'employer contre ces ſortes d'animaux. En ce tems arriva dans la ville un inconnu d'une taille plus grande que l'ordinaire, vêtu d'une robe de diverſes couleurs, qui s'engagea de délivrer la ville de ce fléau, moyennant une certaine récompenſe dont on convint.

Alors il tira de ſa manche une flute, au ſon de laquelle tous les rats ſortirent de leurs trous & le ſuivirent; il les mena droit à la riviere, où ils ſe jetterent & ſe noyerent. Au retour il vint demander la récompenſe promiſe; on la

lui refusa, apparemment à cause de la facilité avec laquelle il avoit exterminé les rats. Le lendemain qui étoit un jour de fête, il prit le tems que tous les bourgeois étoient à l'Eglise, & par le moyen d'une autre flute, dont il se mit à jouer, tous les enfans de la ville au dessous de quatorze ans, & qui étoient au nombre de cent trente, s'assemblerent autour de lui; il les mena jusqu'à la montagne voisine, nommée Kopfelberg, qui sert de voirie à la ville, & où l'on exécute les criminels: ces enfans disparurent, & on ne les a pas revus depuis.

Une jeune fille qui suivoit de loin, fut témoin de la chose, & en vint apporter la nouvelle à la ville. On montre encore dans cette montagne un enfoncement, où l'on dit que cet homme fit entrer les enfans. Au coin de cette ouverture est une inscription si ancienne, qu'on ne peut plus la déchiffrer: mais l'histoire est représentée sur les vitraux de l'Eglise; & on assure que dans les actes publics de cette ville, encore à présent, on a coutume de mettre les dates en cette sorte: *Fait en l'année ...... après la disparution de nos Enfans.* On peut voir Vagenseil, *Opera librorum Juvenil. tom.* 2. *p.* 295. la géographie de Hubner, & le dictionnaire géographique de la Martiniere, sous le nom d'*Hamelen*.

Si ce récit n'est pas entierement fabuleux, comme il en a l'air, on ne peut regarder cet

homme que comme un ſpectre & un mauvais génie, qui par la permiſſion de Dieu aura puni la mauvaiſe foi des bourgeois dans la perſonne de leurs enfans, quoiqu'innocens du manque de parole de leurs peres. Il ſe pourroit faire qu'un homme auroit quelque ſecret naturel pour raſſembler les rats & les précipiter dans la riviere; mais il n'y a qu'une malice diabolique qui puiſſe faire périr tant d'innocens pour ſe venger de leurs peres.

Jules-Ceſar (*a*) étant prêt d'entrer en Italie & de paſſer le Rubicon, apperçut un homme d'une taille au deſſus de l'ordinaire, qui commença à ſiffler. Pluſieurs ſoldats étant accourus pour l'entendre, ce ſpectre ſaiſit la trompette de l'un d'entre eux, & commença à ſonner l'allarme & à paſſer le fleuve. A ce moment Ceſar ſans délibérer d'avantage, dit: Allons où les préſages des Dieux & l'injuſtice de nos ennemis nous appellent.

L'Empereur Trajan (*b*) fut tiré de la ville d'Antioche par un fantôme, qui le fit ſortir par une fenêtre, au milieu de ce terrible tremblement de terre, qui renverſa preſque toute la ville. Le philoſophe Simonide (*c*) fut averti par un ſpectre que ſa maiſon devoit tomber; il en ſortit auſſi-tôt, & bientôt après elle ſe renverſa.

(*a*) *Sueton in Jul. Cæſar.*
(*b*) *Dio Caſſius lib. 68.*
(*c*) *Diogen. Laërt. in Simon. Valer. Maxim. lib.* 1.

L'Empereur

L'Empereur Julien l'apostat disoit à ses amis que dans le tems que ses troupes le pressoient d'accepter l'Empire, étant à Paris, il vit pendant la nuit un spectre sous la forme d'une femme, comme on dépeint le génie de l'Empire, qui se présenta pour demeurer avec lui; mais elle l'avertit que ce ne seroit que pour peu de tems. Le même Empereur racontoit de plus qu'écrivant dans sa tente, peu avant sa mort, son génie familier lui apparut sortant de sa tente tout triste & tout morne. Un peu avant la mort de l'Empereur Constance, le même Julien eut pendant la nuit une vision d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui répéta plus d'une fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter seroit au signe du verseau, & Saturne au 25 dégré de la Vierge, Constance finiroit sa vie en Asie par une triste mort.

Le même Empereur Julien atteste Jupiter (*a*) qu'il a souvent vu Esculape, qui l'a guéri de ses maladies.

CHAPITRE XXXIII.

Autres Apparitions de Spectres.

PLutarque, dont on connoit la gravité & la sagesse, parle souvent de spectres & d'apparitions : il dit, par exemple, que dans la fameu-

(*a*) *Julian. apud Cyrill. Alex.*

ſe bataille de Marathon contre les Perſes, plu-ſieurs ſoldats virent le fantôme de Théſée qui combattoit pour les Grecs contre les ennemis.

Le même Plutarque, dans la vie de Sylla, dit que ce Général vit pendant ſon ſommeil la Déeſſe que les Romains adoroient ſuivant le rit des Cappadociens, qui rendent au feu le culte ſuprême; ſoit que ce fût Bellone, ou Minerve, ou la Lune. Cette Divinité ſe préſenta devant Sylla, & lui mit en main une eſpece de foudre, en lui diſant de la lancer contre ſes ennemis, qu'elle lui nomma les uns après les autres; qu'en même tems qu'il les frappoit, il les voyoit tomber & expirer à ſes pieds. Il y a lieu de croire que cette Déeſſe étoit Minerve, à qui le paganiſme attribue comme à Jupiter le droit de lancer la foudre, ou plutôt un démon.

Pauſanias, Général des Lacédémoniens (*a*), ayant tué par mégarde Cleonice, fille d'une des meilleures maiſons de Bizance, étoit tourmenté jour & nuit par l'ombre de cette fille, qui ne lui laiſſoit aucun repos, lui répétant en colere un vers héroïque, dont le ſens eſt : *Marche devant le tribunal de la Juſtice, qui punit les forfaits & qui t'attend. L'inſolence eſt enfin funeſte aux mortels*. Pauſanias toujours troublé de cette image, qui le pourſuivoit par-tout, ſe retira à Héraclée dans l'Elide, où il y avoit un temple deſſervi par des prêtres magiciens, nom-

(*a*) *Plutarch. in Cimone.*

més *Psychagogues* ; c'est-à-dire, qui font profession d'évoquer les ames des trépassés. Là Pausanias, après avoir fait la libation & les effusions funebres, appella l'ame de Cleonice, & la conjura de renoncer à sa colere. Cleonice parut enfin, & lui dit que bientôt arrivé à Sparte il seroit délivré de ses maux ; voulant apparemment sous ces paroles couvertes lui marquer la mort qui l'y attendoit.

Voilà l'usage des évocations des morts bien marqué & bien solemnellement pratiqué dans un temple consacré à ces cérémonies : cela démontre au moins la créance & l'usage des Grecs : & si Cleonice apparut réellement à Pausanias, & lui annonça sa mort prochaine, peut-on nier que le mauvais esprit ou l'ame de Cleonice ne soient auteurs de cette prédiction, à moins que ce ne soit une friponnerie des prêtres, comme il est assez croyable, & comme l'insinue la réponse ambiguë qu'ils donnent à Pausanias.

Pausanias l'historien (*a*) écrit que 400 ans après la bataille de Marathon, on y entendoit encore toutes les nuits les hennissemens des chevaux, & des cris comme de soldats qui s'animoient au combat. Plutarque parle aussi des spectres qu'on voyoit, & des hurlemens épouvantables qu'on entendoit dans des bains publics, où l'on avoit égorgé plusieurs citoyens de Chéronée sa patrie : on avoit même été obli-

(*a*) *Pausanias lib.* 1. *c.* 32.

gé de fermer ces bains; ce qui n'empêcha pas que les voisins n'y entendissent encore de grands bruits, & ne vissent de tems en tems des spectres aux environs de ces bains.

Dion le philosophe, disciple de Platon & Général des Syracusains, étant un jour assis sur le soir tout pensif dans le portique de sa maison, ouït un grand bruit, puis apperçut un spectre terrible d'une femme, d'une grandeur monstrueuse, qui ressembloit à une furie, telle qu'on les dépeint dans les tragédies : il étoit encore assez grand jour, & elle commença à balayer la maison. Dion tout effrayé envoya prier ses amis de le venir voir, & de passer la nuit avec lui; mais cette femme ne parut plus. Peu de tems après son fils se précipita du haut du logis, & lui-même fut assassiné par des conjurés.

Marcus-Brutus, un des meurtriers de Jules-Cesar, étant dans sa tente pendant une nuit qui n'étoit pas bien obscure, vers la troisieme heure de la nuit, vit entrer une figure monstrueuse & terrible. Brutus lui demanda : Qui es-tu? un homme ou un Dieu, & pourquoi es-tu venu ici? Le spectre répondit : Je suis ton mauvais génie, tu me verras à Philippes. Brutus lui répondit sans s'effrayer : Je t'y verrai : & étant sorti, il alla raconter la chose à Cassius, qui étant de la secte d'Epicure, & ne croyant point ces sortes d'apparitions, lui dit que c'étoit une pure imagination, qu'il n'y avoit ni génies, ni

autres esprits qui pussent apparoître aux hommes, que quand ils apparoîtroient, ils n'auroient ni la forme, ni la voix humaine, & ne pourroient rien contre nous. Quoique ces raisons rassurassent un peu Brutus, elles ne le tirerent pas néanmoins d'inquiétude.

Mais le même Cassius, dans la campagne de Philippes & au milieu du combat, vit Jules-Cesar qu'il avoit assassiné, qui vint à lui à toutes brides, & l'effraya de telle sorte qu'enfin il se perça de son épée. Cassius de Parme, différent de celui dont on vient de parler, vit un mauvais génie qui entroit dans sa tente, & lui annonçoit sa mort prochaine.

Drusus faisant la guerre aux Allemands sous l'Empire d'Auguste, & voulant traverser l'Elbe, pour pénétrer plus avant dans le pays, en fut détourné par une femme d'une stature plus grande que l'ordinaire, qui lui apparut, & lui dit: Drusus où veux-tu aller? ne seras-tu jamais satisfait? ta fin est proche, retourne-t-en. Il retourna sur ses pas, & mourut avant que d'être arrivé au Rhin qu'il vouloit repasser.

Saint Gregoire de Nysse, dans la vie de S. Gregoire Taumaturge, dit que pendant une grande peste qui ravagea la Ville de Néocésarée, on vit en plein jour des spectres qui entroient dans les maisons, & y venoient apporter une mort certaine.

Après la fameuse sédition arrivée à Antioche

ſous l'Empereur Théodoſe, on vit la nuit ſuivante une eſpece de furie courant par toute la ville avec un fouet, qu'elle faiſoit claquer comme un cocher qui preſſe ſes chevaux.

Saint Martin, Evêque de Tours, étant à Trêves, entra dans une maiſon, où il trouva un ſpectre qui l'effraya d'abord. Martin lui ordonna de ſortir du corps qu'il poſſédoit: au lieu de ſortir, il entra dans le corps d'un autre homme qui étoit dans le même logis, & ſe jettant ſur ceux qui ſe trouverent là, commença à les attaquer & à les déchirer à belles dents. Martin ſe jetta à la traveſe, l'arrêta, mit les doitgs dans ſa bouche, le défiant de le mordre. Le poſſédé recula, comme ſi on lui avoit mis une barre de fer rouge dans la bouche; & enfin le démon ſortit du corps du poſſédé, non par la bouche, mais avec les excrémens qu'il jetta par le bas.

Jean, Evêque d'Atrie, qui vivoit au ſixieme ſiecle, parlant de la grande peſte qui arriva ſous l'Empereur Juſtinien, & dont preſque tous les hiſtoriens de ce tems-là font mention, dit qu'on voyoit dans des barques d'airain des hommes noirs & ſans têtes, qui voguoient ſur mer, & s'avançoient vers les lieux où la peſte commençoit à faire des ravages, que cette infection ayant dépeuplé une ville d'Egypte, en ſorte qu'il n'y reſtoit plus que ſept hommes avec un garçon de dix ans, ces per-

ſonnes ayant voulu ſe ſauver de la ville avec beaucoup d'argent, tomberent mortes ſubitement.

Le jeune garçon s'enfuit ſans rien emporter ; mais à la porte de la ville il fut arrêté par un ſpectre, qui le traîna malgré lui dans la maiſon où les ſept hommes étoient morts. Quelque tems après l'intendant d'un homme riche y étant entré avec quelques domeſtiques, pour en tirer des meubles de ſon maître qui étoit demeuré à la campagne, fut averti par le même jeune garçon de ſe ſauver, mais il mourut ſubitement. Les valets qui accompagnoient l'intendant ſe ſauverent, & porterent la nouvelle de tout ceci à leur maître.

Le même Evêque Jean raconte qu'étant venu à Conſtantinople pendant une très-grande peſte, qui enlevoit par jour dix, douze, quinze & ſeize mille perſonnes, en ſorte qu'on en compta juſqu'à deux cens mille de morts de cette maladie ; il raconte, dis-je, qu'on voyoit par la ville des démons qui couroient de maiſons en maiſons ſous l'habit d'écclésiaſtiques ou de religieux, & qui donnoient la mort à ceux qu'ils y rencontroient.

La mort de Carloſtad fut accompagnée de circonſtances effrayantes, ſelon les miniſtres de Bâle, ſes collegues, qui en rendirent témoignage alors. Ils racontent (*a*) qu'au dernier ſermon

(*a*) *Moshovius, pag.* 22.

que Carloſtad prononça dans le temple de Bâle, un grand homme noir vint s'aſſeoir près du conſul. Le prédicateur l'apperçut, & en parut troublé. Au ſortir de la chaire il s'informa quel étoit l'inconnu qui avoit pris place auprès du premier magiſtrat: perſonne que lui ne l'avoit vu. Carloſtad eut encore des nouvelles du ſpectre lorſqu'il rentra dans ſon logis. L'homme noir y étoit allé, & avoit pris par les cheveux le plus jeune & le plus tendrement chéri de ſes enfans. Après l'avoir ainſi ſoulevé de terre, il s'étoit mis en devoir de le laiſſer retomber pour lui caſſer la tête; mais il ſe contenta d'ordonner à l'enfant d'avertir ſon pere que dans trois jours il reviendroit, & qu'il eût à ſe tenir prêt. L'enfant ayant raconté à ſon pere ce qui lui avoit été dit, jetta Carloſtad dans l'épouvante. Il ſe mit au lit tout effrayé, & trois jours après il expira. Ces apparitions du démon, de l'aveu même de Luther, étoient aſſez fréquentes à l'égard des premiers réformateurs.

On pourroit multiplier à l'infini ces exemples d'apparitions de ſpectres; mais ſi l'on entreprenoit d'en faire la critique, à peine en trouveroit-on un ſeul de bien certain, & qui fût à l'épreuve d'un examen ſérieux & profond. En voici un que je rapporte exprès, parce qu'il a des caracteres ſinguliers, & que la fauſſeté en a été enfin reconnue.

CHAPITRE XXXIV.

Examen de l'Apparition d'un prétendu Spectre.

DEs affaires (*a*) ayant conduit le comte d'Alais (*b*) à Marseille, il lui arriva une avanture des plus extraordinaires. Il chargea aussi-tôt Neuré de l'écrire à M. Gassendi, pour savoir ce qu'il en pensoit; ce qu'il fit en ces termes: M. le Comte & Madame la Comtesse étant venus à Marseille, virent étant couchés dans leur lit un spectre lumineux; ils étoient fort bien éveillés l'un & l'autre. Pour mieux s'assurer si ce n'étoit pas quelque illusion, ils appellent leurs valets de chambre; mais ceux-ci ne parurent pas plutôt avec leurs flambeaux, que le spectre disparut. Ils firent boucher toutes les ouvertures & les fentes qu'ils trouverent dans la chambre, & se remirent au lit: à peine les valets de chambre se furent retirés, que le spectre reparut.

Sa lumiere étoit moins éclatante que celle du soleil, mais elle l'étoit plus que celle de la

(*a*) Vie de Gassendi, tom. 1. pag. 258.

(*b*) Alais est une Ville dans le bas Languedoc, dont les Seigneurs portent le titre de Prince, depuis que cette Ville est passée dans la Maison d'Angoulême & de Conty.

lune. Tantôt ce ſpectre étoit en forme angulaire, tantôt en cercle, & tantôt en ovale. On pouvoit facilement lire une lettre à ſa lueur; il changeoit ſouvent de place, & paroiſſoit quelquefois ſur le lit du comte. Il avoit des eſpeces de petits boucliers; au deſſus étoient empreints des caracteres. Cependant rien de plus agréable à la vue. Il parut toutes les nuits, tant que le comte demeura à Marſeille. Ce Prince ayant jetté une fois les mains deſſus, pour voir ſi ce n'étoit pas quelque choſe d'attaché au rideau du lit, le ſpectre diſparut cette nuit, & reparut le lendemain.

Gaſſendi conſulté ſur ce fait, répondit le 13 du même mois. Il dit d'abord qu'il ne ſait que croire de cette viſion. Il ne nie pas que ce ſpectre ne puiſſe être envoyé de Dieu, pour apprendre au comte d'Alais quelque choſe. Ce qui rend ce ſentiment probable, c'eſt la grande piété du Prince & de la Princeſſe, & que ce ſpectre n'avoit rien d'effrayant, mais au contraire. Ce qui mérite encore plus notre attention, c'eſt que ſi Dieu l'avoit envoyé, il auroit fait connoître pourquoi il l'envoyoit. Dieu ne badine pas; & puiſqu'on ne peut pas comprendre ce qu'on doit eſpérer ou craindre, ſuivre ou éviter, il s'enſuit que ce ſpectre ne ſauroit venir de lui, autrement ſa conduite ſeroit moins louable que celle d'un pere, d'un Prince, d'un homme de bien, & même d'un homme pru-

dent ; lesquels instruits de quelque chose qui pût interresser beaucoup ceux qui leur sont soumis, ne se contenteroient pas de les avertir énigmatiquement.

Si ce spectre est quelque chose de naturel, rien n'est plus difficile que de le découvrir, que de trouver même quelque conjecture pour tâcher de l'expliquer. Quoique je sois très persuadé de mon ignorance, je vais hazarder mon sentiment. Ne pourroit-on pas avancer que cette lumiere a apparu, parce que l'œil du comte étoit affecté intérieurement, ou parce qu'il l'étoit extérieurement. L'œil peut l'être intérieurement en deux manieres : premierement, si son œil étoit dans la même disposition qu'étoit toujours celui de l'Empereur Tibere ; l'orsque cet Empereur s'éveilloit la nuit, & qu'il ouvroit les yeux, il en sortoit une clarté qui lui faisoit discerner les choses qui étoient dans l'obscurité, lorsqu'il y fixoit ses regards. J'ai su que la même chose arrivoit à une dame de condition. Secondement, s'il a eu ses yeux disposés d'une certaine maniere, comme il m'arrive à moi-même l'orsque je m'éveille : si j'ouvre mes yeux, ils sont tout rayonnans de lumiere, quoiqu'il n'y ait rien eu. Personne ne sauroit nier qu'il ne puisse sortir de nos yeux quelque éclair qui nous représente des objets, lesquels objets réfléchissent dans nos yeux, & y laissent leurs traces.

On ſait que les animaux qui vont la nuit, ont une vue perçante pour diſcerner leur proie dans l'obſcurité, & l'enlever, que les eſprits animaux qui ſont dans l'œil, & qui peuvent ſe répandre de-là, ſont de la nature du feu, & par conſéquent lucides. Il peut arriver que les yeux étant fermés pendant le ſommeil, ces eſprits échauffés par les paupieres, s'enflamment, & mettent quelque faculté en mouvement, comme l'imagination. Car n'arrive-t-il pas que les bois, les épines des poiſſons produiſent quelque lumiere, lorſque leur chaleur s'excite par la putréfaction: pourquoi donc eſt-ce que cette chaleur excitée par ces eſprits enfermés, ne pourra pas produire quelque lumiere? Il prouve enſuite que l'imagination ſeule le peut.

Le comte d'Alais étant retourné à Marſeille, & ayant logé dans le même appartement, le même ſpectre lui apparut encore. Neuré écrivit à Gaſſendi qu'on avoit obſervé que ce ſpectre pénétroit dans la chambre par le lambris; ce qui obligea Gaſſendi d'écrire au comte d'examiner avec plus d'attention la choſe; & malgré cette découverte, il n'oſe encore rien décider: il ſe contente d'encourager le comte, & de lui dire que ſi cette apparition vient de Dieu, il ne ſouffrira pas qu'il ſoit plus longtems dans l'attente, qu'il lui fera bientôt connoître ſa volonté; qu'auſſi ſi cette viſion ne vient pas de lui, il ne permettra pas qu'elle

continue, & découvrira bientôt qu'elle vient de quelque cause naturelle : il n'est plus parlé en aucun endroit de ce spectre.

Trois ans après la comtesse d'Alais avoua ingénûment au comte qu'elle avoit fait jouer elle-même cette comédie par une de ses femmes de chambre, parce qu'elle n'aimoit pas le séjour de Marseille ; que sa femme de chambre étoit au dessous du lit, qu'elle faisoit de tems en tems paroître un phosphore. Le comte d'Alais le raconta lui-même à M. de Puger de Lyon, qui le dit il y a environ 35 ans à M. Falconet, docteur en médecine, de l'académie royale des belles-lettres, de qui je l'ai appris. Gassendi consulté sérieusement par le comte, répondit comme un homme qui ne doutoit point de la vérité de cette apparition : tant il est vrai que la plûpart de ces faits si extraordinaires demandent d'être examinés avec grand soin, avant que d'en porter son jugement.

CHAPITRE XXXV.

Spectres qui infestent les maisons.

ENtre les esprits ou les spectres qui infestent certaines maisons, qui y font du bruit, qui y apparoissent, qui inquietent ceux qui y demeurent, on en peut distinguer plusieurs

sortes; les uns sont des lutins ou des esprits follets qui s'y divertissent, en troublant le repos de ceux qui y demeurent; d'autres sont des spectres ou des ames des trépassés, qui molestent les vivans, jusqu'à ce qu'on leur ait donné la sépulture: quelques-unes y font, dit-on, leur purgatoire; d'autres s'y font voir ou entendre, parce qu'ils y ont été mis à mort, & que leurs ames y demandent vengeance de leur mort, & la sépulture pour leurs cadavres. On raconte sur cela tant d'histoires, qu'aujourd'hui on en est revenu, & qu'on n'en veut plus croire aucune. En effet quand on approfondit ces prétendues apparitions, on en découvre aisément le faux & l'illusion.

Tantôt c'est un locataire qui veut décrier la maison où il loge, pour détourner ceux qui voudroient y venir demeurer en sa place; tantôt c'est une troupe de faux monnoyeurs qui se sont emparés de ce logement, & qui ont intérêt à ce qu'on ne découvre pas leur manœuvre; tantôt c'est un fermier qui veut conserver sa ferme, & empêcher que d'autres ne viennent enchérir sur ses mains; ici ce sont des chats, ou des hiboux, ou même des rats qui y feront du bruit, & effrayeront les maîtres & les domestiques, comme il arriva il y a quelques années à Molsheim, où de gros rats se divertissoient la nuit à remuer & à faire jouer les machines avec quoi les femmes brisent le chan-

...re & le lin. Un honnête homme qui me l'a raconté, voulant voir la choſe de près, monta au grenier armé de deux piſtolets, avec ſon valet armé de même : après un moment de ſilence ils virent les rats commencer leur jeu ; ils tirerent deſſus, en tuerent deux, & diſſiperent les autres. La choſe ſe répandit dans le pays, & on badina beaucoup de l'avanture.

Je vais rapporter quelques-unes de ces apparitions de ſpectres, ſur leſquelles le lecteur portera tel jugement qu'il jugera à propos. Pline le jeune (*a*) dit qu'il y avoit à Athenes une fort belle maiſon, mais abandonnée à cauſe d'un ſpectre qui y revenoit. Le philoſophe Athénodore étant arrivé en cette ville, & ayant vu un écriteau qui marquoit que cette maiſon étoit à vendre, & à vil prix, l'acheta, & y alla coucher avec ſes gens : comme il étoit occupé à lire & à écrire pendant la nuit, il entendit tout d'un coup un grand bruit comme de chaînes qu'on traînoit, & apperçut en même tems comme un vieillard affreux, chargé de chaînes & de fer, qui s'approcha de lui. Athénodore continuant à écrire, le ſpectre lui fit ſigne de le ſuivre ; le philoſophe à ſon tour lui fit ſigne d'attendre, & continua à écrire : à la fin il prend ſa lumiere & ſuit le ſpectre, qui le conduiſit à la cour de la maiſon, puis rentra ſous terre & diſparut.

(*a*) *Plin. junior Epiſt. ad Suram. lib.* 7. *c.* 27.

Athénodore sans s'effrayer arrache de l'herbe pour marquer le lieu, & s'en retourna se reposer dans sa chambre. Le lendemain il fait savoir aux magistrats ce qui lui étoit arrivé; ils viennent dans la maison, font fouiller au lieu désigné; on y trouve les os d'un cadavre chargé de chaînes, on lui donne la sépulture, & le logis demeura tranquille.

Lucien rapporte (a) une histoire à peu près pareille. Il y avoit, dit-il, à Corinthe une maison qui avoit appartenu à un nommé Eubatide, dans le quartier, nommé Cranaüs: un nommé Arignote entreprit d'y passer la nuit, sans se mettre en peine d'un spectre qu'on disoit y revenir: il se munit de certains livres magiques des Egyptiens pour conjurer le spectre: étant entré la nuit dans la maison avec une lumiere, il se mit à lire tranquillement dans la cour. Le spectre parut peu après, prenant tantôt la forme d'un chien, tantôt celle d'un taureau, tantôt celle d'un lion. Arignote sans se troubler, commença à prononcer certaines invocations magiques, qu'il lisoit dans ses livres, & par leur vertu réduisit le spectre dans un coin de la cour, où il s'enfonça dans la terre & disparut.

Le lendemain Arignote fit venir Eubatide, maître de la maison, & ayant fait creuser au lieu où le fantôme avoit disparu, on trouva un squelette, auquel on donna la sépulture, & depuis

(a) *In Philo-pseu. pag.* 840.

puis ce tems on ne vit ni l'on n'ouït plus rien dans cette maison.

C'est Lucien, c'est-à-dire, l'homme du monde le moins crédule sur ces sortes de choses, qui fait raconter cet événement à Arignote. Au même endroit il dit que Démocrite, qui ne croyoit ni Anges, ni démons, ni esprits, s'étant enfermé dans un tombeau hors la ville d'Athenes, où il écrivoit & étudioit, une troupe de jeunes gens, qui vouloient l'effrayer, se couvrirent d'habits noirs, comme on représente les morts, & ayant pris des masques hideux, vinrent la nuit criailler & sauter autour du lieu où il étoit; il les laissa faire, & sans s'émouvoir, il leur dit froidement: Cessez de badiner.

Je ne sais si l'historien qui a écrit la vie de S. Germain d'Auxerre (*a*) n'avoit pas devant les yeux les histoires que nous venons de raconter, & s'il n'a pas voulu orner la vie du Saint par un récit à peu près semblable à ceux que nous venons de voir. Le Saint voyageant un jour par son Diocese, fut obligé de passer la nuit avec ses clercs dans une maison abandonnée depuis long-tems, à cause des esprits qui y revenoient. Le clerc qui faisoit la lecture devant lui pendant la nuit, vit tout-à-coup un spectre qui l'effraya d'abord; mais ayant éveillé le saint Evêque, celui-ci ordonna au spectre par le nom de Jésus-Christ de lui déclarer qui il

(*a*) *Bolland.* 31. *Jul. pag.* 211.

étoit, & ce qu'il demandoit. Le fantôme lui dit que lui & son compagnon étoient coupables de plusieurs crimes, qu'étant morts & enterrés dans cette maison, ils inquiéteroient ceux qui y logeoient, jusqu'à ce qu'on leur eût accordé la sépulture. S. Germain lui ordonna de lui montrer où étoient leurs corps ; le spectre l'y conduisit : le lendemain il assembla le peuple des environs ; on chercha parmi les ruines du bâtiment où les ronces étoient percrues, & l'on y trouva les os de ces deux hommes jettés confusément, & encore chargés de chaînes ; on les enterra, on pria pour eux, & ils ne revinrent plus.

Si ces gens étoient des scélérats morts dans le crime & dans l'impénitence, on ne peut attribuer tout ceci qu'à l'artifice du démon, pour faire voir aux vivans que les réprouvés se mettent en peine de procurer le repos à leurs corps, en les faisant enterrer, & à leurs ames, en faisant prier pour eux. Mais si ces deux hommes étoient des chrétiens qui aient expié leurs crimes par la pénitence, & qui soient morts dans la communion de l'Eglise, Dieu a pu leur permettre d'apparoître pour demander la sépulture ecclésiastique, & les prieres que l'Eglise a accoutumé de faire pour le repos des defunts, à qui il reste quelque faute légere à expier.

Voici un fait de même espece que les précédens, mais qui est revêtu de circonstances qui

peuvent le rendre plus croyable. Il eſt rapporté par Antoine Torquemade dans ſon ouvrage, intitulé, *les Fleurs curieuſes*, imprimé à Salamanque en 1570. Il dit que peu avant ſon tems un jeune homme, nommé Vaſquès de Ayola, étant allé à Boulogne avec deux de ſes compagnons pour y étudier en droit, & n'ayant pas trouvé dans la ville un logement tel qu'ils ſouhaitoient, ſe logerent dans une grande & belle maiſon, mais abandonnée, parce qu'il y revenoit un ſpectre qui effrayoit tous ceux qui y vouloient demeurer; ils ſe mocquerent de ces diſcours, & s'y logerent.

Au bout d'un mois Ayola veillant ſeul dans ſa chambre, & ſes compagnons dormant tranquillement dans leurs lits, il ouït venir de loin comme pluſieurs chaînes qu'on traînoit par terre, & dont le bruit s'avançoit vers lui par l'eſcalier de la maiſon; il ſe recommanda à Dieu, fit le ſigne de la croix, prit un bouclier & une épée, & ayant ſa bougie en main, il vit ouvrir la porte par un ſpectre terrible, n'ayant que les os, mais chargé de chaînes. Ayola le conjura & lui demanda ce qu'il ſouhaitoit; le fantôme lui fit ſigne de le ſuivre; il le ſuivit: mais en deſcendant l'eſcalier ſa lumiere s'étant éteinte, il alla la rallumer, & ſuivit l'eſprit, qui le conduiſit le long d'une cour où il y avoit un puits. Ayola craignit qu'il ne voulût l'y précipiter, & s'arrêta. Le ſpectre lui fit ſigne de

continuer à le ſuivre : ils entrerent dans le jardin, où le fantôme diſparut. Ayola arracha quelques poignées d'herbes ſur le lieu, & retourna raconter à ſes compagnons ce qui lui étoit arrivé. Le matin il en donna avis aux principaux de Boulogne.

Ils vinrent reconnoître l'endroit, y firent fouiller, on y trouva un corps décharné, mais chargé de chaînes; on s'informa qui ce pourroit être, mais on n'en put rien découvrir de certain : on fit faire au mort des obſeques convenables, on l'enterra, & depuis ce tems la maiſon ne fut plus inquiétée. Torquemade aſſure que de ſon tems il y avoit encore à Boulogne & en Eſpagne des témoins de ce fait, & qu'Ayola à ſon retour dans ſa patrie fut revêtu d'un emploi conſidérable, & que ſon fils, avant qu'il écrivît ceci, étoit encore préſident dans une bonne ville du Royaume.

Plaute plus ancien que ni Lucien, ni Pline, a compoſé ſa comédie, intitulée, *Moſtellaria* ou *Monſtellaria*, nom dérivé de *monſtrum* ou *monſtellum*, un monſtre, un ſpectre, qu'on diſoit qui apparoiſſoit dans cette maiſon, & qui avoit obligé de l'abandonner. On convient que le fond de cette comédie n'eſt qu'une fable; mais on en peut conclure l'antiquité de cette prévention chez les Grecs & les Romains.

Le poëte (*a*) fait dire à ce prétendu eſprit,

(*a*) *Plaut. monſtell. art.* II. *v.* 67.

qu'ayant été assassiné depuis environ soixante ans par un compagnon perfide, qui lui avoit pris son argent, il l'avoit clandestinement enterré dans cette maison; que le Dieu de l'enfer ne vouloit pas le recevoir dans l'Achéron, comme étant mort prématurément; c'est pourquoi il étoit obligé de demeurer dans cette maison, dont il s'étoit emparé.

Hæc mihi dedita habitatio:
Nam me Acherontem recipere noluit,
Quia præmaturè vitâ careo.

Les payens qui avoient la simplicité de croire que les lamies & les esprits malfaisans inquiétoient ceux qui demeuroient dans certaines maisons, dans certaines chambres, & qui couchoient dans certains lits, les conjuroient par des vers magiques, & prétendoient les chasser par des fumigations composées de souffre & d'autres drogues puantes, & de certaines herbes mêlées avec de l'eau de mer. Ovide parlant de Médée, cette célebre magicienne (*a*):

Terque senem flammâ, ter aquâ,
Ter sulphure lustrat.

Et ailleurs il ajoute des œufs.

Adveniat quæ lustret anus lectumque locumque,
Deferat & tremulâ sulphur & ova manu.

On rapporte à ceci l'exemple de l'Archange

(*a*) *Vide Joan. Vier. de curat. malefic. c. 21.*

Raphaël (*a*), qui chassa le démon Asmodée de la chambre de Sara par l'odeur du fiel d'un poisson qu'il fit brûler sur le feu. Mais l'exemple de Raphaël ne doit pas être mis en paralelle avec les superstitieuses cérémonies des magiciens, dont les payens mêmes se sont raillés: & si elles avoient eu quelque puissance, ce n'auroit été que par l'opération du démon avec la permission de Dieu; au lieu que ce qui est dit de l'Archange Raphaël, est certainement l'ouvrage d'un bon esprit, envoyé de Dieu pour guérir Sara, fille de Raguel, aussi distinguée par sa piété, que les magiciens sont décriés par leur malice & leur superstition.

CHAPITRE XXXVI.

Autres exemples des Spectres qui infestent certaines maisons.

LE P. Pierre Thyrée (*b*), Jésuite, rapporte une infinité d'exemples de maisons infestées par des spectres, des esprits & des démons; par exemple, celui d'un tribun, nommé Hesperius, dont la maison étoit infestée par un démon, qui en tourmentoit les domestiques & les animaux, & qui en fut chassé, dit saint

(*a*) *Tobi. viij.*
(*b*) *Thyræi Dæmoniaci cum locis infestis. lib. 5.*

Augustin (a), par un bon prêtre d'Hippone, qui y offrit le divin sacrifice du corps du Seigneur.

Saint Germain (b), Evêque de Capoue, prenant le bain dans un quartier de la ville, y trouva Paschase, diacre de l'Eglise Romaine, mort depuis quelque tems, qui se mit en devoir de le servir, lui disant qu'il faisoit là son purgatoire, pour avoir favorisé le parti de Laurent, Antipape, contre le Pape Simmaque.

Saint Gregoire de Nysse, dans la vie de S. Gregoire de Néocesarée, dit qu'un diacre de ce saint Evêque étant entré dans un bain, où personne n'osoit entrer le soir après une certaine heure, parce que tous ceux qui y étoient entrés y avoient été mis à mort, y vit des spectres de toutes sortes, qui le menacerent en mille manieres; mais il s'en délivra par le signe de la croix, & en invoquant le nom de Jésus-Christ.

Alexandre d'Alexandrie (c), savant jurisconsulte Napolitain du quinzieme siecle, dit que tout le monde sait qu'à Rome il y a nombre de maisons tellement décriées par les spectres qui y paroissent presque toutes les nuits, que personne n'ose y habiter : il cite pour témoin Nicolas Tuba, son ami, homme très-connu par sa bonne foi & sa probité, qui étant

(a) *Aug. de civit. lib. 22. 8.*
(b) *Greg. mag. Dialog. c. 39.*
(c) *Alexand. ab Alexand. lib. 5. cap. 23.*

une fois venu avec quelques-uns de ses compagnons, pour éprouver si tout ce qu'on disoit de ces maisons étoit véritable, voulut y passer la nuit avec Alexandre. Comme ils étoient ensemble & bien éveillés avec de la clarté bien allumée, ils virent paroître un spectre horrible, qui les effraya tellement par sa voix terrible & par le grand bruit qu'il faisoit, qu'ils ne savoient plus, ni ce qu'ils faisoient, ni ce qu'ils disoient; & à mésure que nous approchions, dit-il, avec la lumiere, le fantôme s'éloignoit; & enfin après avoir jetté le trouble dans toute la maison, il disparut entierement.

Je pourrois encore rapporter ici le spectre du P. Sinson, Jésuite, qu'il vit & auquel il parla à Pont-à Mousson, dans le cloître de la maison de ces Peres; mais je me contenterai de l'exemple qui est rapporté dans les causes célebres (*a*), & qui peut servir à détromper ceux qui donnent légerement créance à ces sortes de contes.

Au château d'Arsillier en Picardie, on voyoit en certains jours de l'année, c'est-à-dire, vers la Toussaint, des flammes & une fumée horrible qui en sortoient. On y entendoit des cris & des hurlemens épouvantables. Le fermier du château étoit fait à ce tintamare, parce qu'il le causoit lui-même. Tout le village en parloit, & chacun en faisoit des contes à sa façon. Le

(*a*) Causes célebres, tom. xj. pag. 374.

seigneur à qui le château appartenoit, se doutant qu'il y avoit de la supercherie, y vint vers la Toussaint avec deux gentilhommes de ses amis, bien résolus de poursuivre l'esprit, & de tirer dessus avec deux pistolets. Peu de jours après on ouït un grand bruit au dessus de la chambre où couchoit le président, seigneur du château: ses deux amis y monterent, tenant d'une main le pistolet & de l'autre une chandelle; il se présenta une espece de fantôme noir avec des cornes & une longue queue, qui commença à gambader devant eux.

L'un d'eux lui tira un coup de pistolet: le spectre au lieu de tomber, se retourne & se frise devant lui; le gentilhomme veut le saisir, mais l'esprit se sauve par un petit escalier; le gentilhomme le suit, mais le perd de vue; & après divers tours le spectre se jetta dans une grange & disparut, au moment que celui qui le poursuivoit contoit de le prendre & de l'arrêter. On apporte de la lumiere, & l'on remarque que là où le spectre avoit disparu, il y avoit une trape, qu'on fermoit au verrouil après qu'on y étoit entré; on força la porte de la trape, & on trouva le prétendu esprit. Il avoua toutes ses souplesses, & que ce qui le rendoit à l'épreuve du pistolet, étoit une peau de buffle ajustée à son corps.

Le Cardinal de Retz (*a*) dans ses mémoires ra-

(*a*) Mémoir. du Cardinal de Retz, tom. 1. pag. 43. 44.

conte agréablement la frayeur dont lui & ceux de sa compagnie furent saisis à la rencontre d'une troupe de religieux Augustins noirs, qui venoient la nuit de se baigner dans la riviere, & qu'ils prirent pour une troupe de toute autre chose.

Un médecin, dans une dissertation qu'il a donnée sur les esprits, dit qu'une servante de la rue S. Victor étant descendue dans la cave, en revint fort effrayée, disant qu'elle avoit vu un spectre debout entre deux tonneaux. D'autres plus hardis y descendirent, & le virent de même. C'étoit un corps mort, qui étoit tombé d'un chariot venant de l'hôtel-Dieu. Il étoit passé par le soupirail de la cave, & étoit demeuré debout entre deux muids.

Tous ces faits rassemblés, au lieu de se confirmer l'un l'autre, & d'établir la réalité de ces spectres qui apparoissent dans certaines maisons, & qui en écartent ceux qui voudroient y faire leur demeure, ne sont propres au contraire qu'à les faire suspecter généralement tous; car à propos de quoi ces gens enterrés & pourris depuis long-tems, se trouvent-ils en état de marcher avec leurs chaînes? comment les traînent-ils? comment parlent-ils ? Car il y en a que l'on dit qui ont parlé, n'ayant pas les organes de la voix. Que demandent-ils ? La sépulture. Ne sont-ils pas enterrés? Si ce sont des payens & des réprouvés, ils n'ont que faire de prieres. Si ce sont des gens de bien morts

en état de grace, ils peuvent avoir besoin de prieres pour les tirer du purgatoire : mais dira-t-on cela de ces spectres dont parlent Pline & Lucien ? Est-ce le démon qui se joue de la simplicité des hommes ? N'est-ce pas lui attribuer un pouvoir excessif, que de le faire auteur de toutes ces apparitions, que nous ne concevons pas qu'il puisse faire sans la permission de Dieu ? Or nous concevons encore moins que Dieu veuille concourir aux supercheries & aux illusions du démon. Il y a donc lieu de croire que toutes ces sortes d'apparitions, que toutes ces histoires sont fausses, & qu'on doit les rejetter absolument, comme plus propres à entretenir la superstition & la vaine crédulité des peuples, qu'à les édifier & à les instruire.

CHAPITRE XXXVII.

Effets prodigieux de l'imagination dans ceux ou celles qui croient avoir commerce charnel avec le démon.

DEs qu'on admet le principe que les Anges & les démons sont des substances purement spirituelles, on doit regarder non-seulement comme chimérique, mais aussi comme impossible tout commerce charnel entre un démon & un homme ou une femme, & par conséquent tenir pour des effets d'une imagination

blessée & déréglée tout ce qu'on raconte des démons incubes & succubes, & des *Ephialtes*, dont on fait tant de mauvais contes.

Je reconnois que l'ancien auteur du livre d'Hénoch, qui est cité par les peres, & qui est regardé comme écriture canonique par quelques anciens, que cet auteur, qui étoit apparemment Juif, a pris occasion de ces paroles de Moïse (*a*), *les enfans de Dieu voyant les filles des hommes, qui étoient d'une beauté extraordinaire, les prirent pour femmes, & en engendrerent les géans,* de débiter que les Anges épris de l'amour des filles des hommes, les épouserent, & en eurent des enfans, qui sont ces géans si fameux dans l'antiquité (*b*). Quelques anciens peres ont crû que cet amour déréglé des Anges fut la cause de la chûte des mauvais anges, & que jusqu'alors ils étoient demeurés dans la justice & dans la subordination qu'ils devoient à leur Créateur. Il paroit par Joseph que les Juifs de son tems croyoient sérieusement (*c*) que les Anges étoient sujets à ces foiblesses comme les hommes. Saint Justin martyr (*d*) a cru que de ce commerce des Anges avec les filles des hommes sont sortis les démons.

Mais tous ces sentimens sont aujourd'hui presque entierement abandonnés, sur-tout de-

(*a*) *Genes.* vj. 1. 2.

(*b*) *Athenagoras & Clem. Alex. lib.* 3. & 5. *Strom. & lib.* 2. *Pedagog.*

(*c*) *Joseph. antiquit. lib.* 1. *c.* 4.

(*d*) *Justin. Apolog. utraque.*

puis qu'on a adopté la créance de la ſpiritualité des Anges & des démons. Le commun des peres & des commentateurs ont expliqué le paſſage de la Géneſe que nous avons rapporté des enfans de Seth, à qui l'Ecriture donne le nom *d'enfans de Dieu*, pour les diſtinguer des enfans de Caïn, qui furent peres de ces filles qui ſont nommées ici *les filles des hommes*. La race de Seth s'étant donc alliée à la race de Caïn par les mariages dont on a parlé, il ſortit de ces mariages des hommes puiſſans, violens, impies, qui attirerent ſur la terre les effets terribles de la colere de Dieu; qui éclata au déluge univerſel.

Ainſi ces mariages des *enfans de Dieu* avec les *filles des hommes* n'ont aucun rapport à la queſtion que nous traitons ici, où nous examinons ſi le démon peut avoir commerce charnel avec un homme ou une femme, & ſi ce qu'on dit ſur tout cela peut être rapporté aux apparitions des mauvais eſprits parmi les hommes, ce qui eſt le principal objet de cette diſſertation.

Voici quelques exemples de ces perſonnes qui ont cru avoir commerce avec le démon. Torquemade raconte dans un grand détail ce qui arriva de ſon tems & de ſa connoiſſance dans la ville de Cagliari en Sardaigne à une jeune demoiſelle, qui ſe laiſſa corrompre par le démon, & qui ayant été arrêtée par l'inquiſi-

tion, souffrit la peine du feu, dans la folle espérance que son prétendu amant viendroit la délivrer.

Au même endroit il parle d'une jeune personne, qui étant recherchée en mariage par un jeune seigneur de bonne maison, le diable prit la forme de ce jeune homme, entretint la demoiselle pendant quelques mois, lui donna des promesses de mariage, & en abusa. Elle ne fut détrompée que lorsque le jeune seigneur qui la recherchoit en mariage, lui eut fait connoître qu'il étoit absent de la ville de plus de cinquante lieues, le jour que la promesse en question avoit été passée, & qu'il n'en avoit jamais eu la moindre connoissance. La fille désabusée se retira dans un couvent, & fit pénitence de son double crime d'incontinence & de liaison avec le démon.

On lit dans la vie de S. Bernard, abbé de Clairvaux (*a*), qu'une femme de Nantes en Bretagne avoit ou croyoit avoir commerce avec le démon, qui la voyoit toutes les nuits, même lorsqu'elle étoit couchée auprès de son mari. Elle demeura six ans en cet état : au bout de ce terme ayant horreur de son désordre, elle se confessa à un prêtre, & par son conseil commença à faire plusieurs actes de piété, tant pour obtenir le pardon de son crime, que pour se délivrer de cet abominable amant. Le

(*a*) *Vita S. Bernard. tom. 2. lib. 21.*

mari de la femme informé de la chose, l'abandonna, & ne voulut plus la voir ni la retenir.

Cette malheureuse fut avertie par le démon même que S. Bernard viendroit bientôt à Nantes, qu'elle se gardât bien de lui parler, que cet Abbé ne pourroit l'aider en rien, que si elle lui parloit, ce seroit pour son grand malheur, que de son amant, lui qui l'avertissoit, deviendroit son plus ardent persécuteur.

Le Saint rassura cette femme, & lui ordonna de faire le signe de la croix sur soi en se couchant, & de mettre auprès d'elle dans son lit le bâton que le Saint lui donna: Si le démon vient, lui dit-il, ne le craignez pas, qu'il fasse ce qu'il pourra. Le démon vint, mais sans oser s'approcher du lit; il fit de grandes menaces à la femme, & lui dit qu'après le départ de Bernard il reviendroit pour la tourmenter.

Le dimanche suivant S. Bernard se rendit à l'Eglise cathédrale avec les Evêques de Nantes & de Chartres, & ayant fait donner des cierges allumés à tout le peuple, qui étoit assemblé en grande foule, le Saint après avoir raconté publiquement le fait abominable du démon, exorcisa & anathématisa le mauvais esprit, & lui défendit par l'autoriré de J. C. de s'approcher jamais de cette femme, ni d'aucune autre. Tout le monde éteignit ses cierges, & la puissance du démon fut anéantie.

Cet exemple & les deux précédens racontés

d'une maniere si circonstanciée, pourroient faire croire qu'il y a de la réalité dans tout ce qu'on dit des démons incubes & succubes; mais si l'on veut approfondir les faits, on trouvera qu'une imagination fortement frappée, & une violente prévention peuvent produire tout ce que l'on vient de dire.

Saint Bernard commence par guérir l'esprit de la femme, en lui donnant son bâton pour le mettre au lit auprès d'elle. Ce bâton suffit pour une premiere impression; mais pour la dispo-ser à une guérison parfaite, il fait l'exorcisme du démon, & puis l'anathématise avec le plus grand éclat qui lui est possible : on assemble des Evêques dans la Cathédrale; le peuple s'y rend en foule; on raconte la chose en termes pompeux; on menace le mauvais esprit; on éteint les cierges, toutes cérémonies frappantes: la femme en est touchée, & son imagination en est guérie.

Jerome Cardan (*a*) rapporte deux exemples singuliers de la force de l'imagination dans ce genre; il les tenoit de François Pic de la Mirande. Je connois, disoit ce dernier, un prêtre âgé de soixante & quinze ans, qui a vêcu avec une prétendue femme, qu'il nommoit Hermeline, avec laquelle il couchoit, lui parloit, la conduisoit dans les rues, comme si elle eût été sa femme. Lui seul la voyoit, ou la croyoit voir,

(*a*) *Cardan de variet. lib.* 15. *c.* 80. *pag.* 290.

en

en sorte qu'on le regardoit comme un homme qui avoit perdu l'esprit. Ce prêtre s'appelloit Benoît Beïna. Il avoit été arrêté par l'inquisition, & puni pour ses crimes; car il avoua que dans le sacrifice de la messe, il ne prononçoit pas les paroles sacramentelles, qu'il avoit donné des hosties consacrées à des femmelettes pour s'en servir en sortileges, qu'il avoit sucé le sang des enfans. Il avoua tout cela dans la question qu'on lui donna.

Un autre, nommé Pinete, entretenoit un démon, qu'il tenoit comme sa femme, & avec qui il avoit eu commerce pendant plus de quarante ans. Cet homme vivoit encore du tems de Pic de la Mirande.

La dévotion & une spiritualité trop guindée & portée à l'excès ont aussi leurs déréglemens d'imagination. Ces personnes croient souvent voir, entendre & sentir ce qui ne se passe que dans le creux de leur cerveau, & qui n'a de réalité que dans leurs préjugés & dans leur amour propre : on s'en défie moins, parce que l'objet en est saint & pieux; mais l'erreur & l'excès même en dévotion sont sujets à de très-grands inconvéniens; & il est très-important de détromper ceux & celles qui se laissent aller à ces sortes de dérangemens d'esprit.

On a vu, par exemple, des personnes qui étoient dans la plus éminente dévotion, qui croyoient voir la Ste. Vierge, S. Joseph, le

Sauveur, leur Ange gardien, qui leur parloient, les entretenoient, touchoient les plaies du Seigneur, goûtoient du ſang qui couloit de ſon côté & de ſes plaies. D'autres croyoient avoir en leur compagnie la Ste. Vierge & l'Enfant Jéſus, qui leur parloient & les entretenoient; tout cela en idée & ſans réalité.

On auroit pu employer pour guérir ces deux eccléſiaſtiques dont on a parlé, des moyens plus doux & peut-être plus efficaces que ceux dont on ſe ſert dans le tribunal de l'inquiſition: on guérit tous les jours des hypocondriaques, des maniaques, des imaginations échauffées, des cerveaux bleſſés, des viſceres trop échauffés par des remedes tout ſimples & tout naturels, ou en rafraîchiſſant le ſang, ou en faiſant diverſion des humeurs, ou en frappant l'imagination par quelques nouveaux tours, ou en donnant tant d'exercice de corps ou d'eſprit au malade du cerveau, qu'il ait tout autre choſe à faire ou à penſer, qu'à nourrir ſes fantaiſies, & à les fortifier par des réflexions qui ſe renouvellent de jour en jour, ayant toujours le même but & le même objet.



CHAPITRE XXXVIII.

Retour & Apparitions des Ames après la mort du corps, prouvées par l'Ecriture.

LE dogme de l'immortalité de l'ame & de son existence, après sa séparation du corps qu'elle a animé, étant supposé comme indubitable, & Jésus-Christ l'ayant invinciblement établi contre les Saducéens, le retour des ames, & leurs apparitions aux vivans par l'ordre ou par la permission de Dieu, ne doit plus paroître si incroyable, ni même si difficile : c'étoit une vérité connue & reçue parmi les Juifs du tems du Sauveur : il l'a supposée comme certaine, & n'a jamais rien dit qui pût faire croire qu'il la désapprouvoit ou la condamnoit : il nous a seulement averti que dans les apparitions ordinaires les esprits n'avoient ni chair ni os, comme il en avoit après sa résurrection (*a*) : *Spiritus carnem & ossa non habent, sicut me videtis habere.* Si saint Thomas a douté de la réalité de la résurrection de son Maître, & de la vérité de son apparition, c'est qu'il savoit que ces apparitions des esprits sont sujettes à illusion, & que souvent une personne prévenue croit voir ce qu'elle ne voit pas, & entendre ce qu'elle n'entend pas : & quand

(*a*) *Luc. xxiv. 37. 39.*

même Jésus-Christ seroit apparu à ses Apôtres, cela ne prouveroit pas qu'il fût ressuscité, puisqu'un esprit peut apparoître pendant que son corps est dans le tombeau, & même corrompu, ou réduit en cendres.

Les Apôtres ne doutoient point de la possibilité des apparitions des esprits, lorsqu'ils virent le Sauveur venir à eux, marchant sur les eaux du lac de Génézareth (*a*) : ils crurent d'abord que c'étoit un fantôme. Après que saint Pierre fut sorti de prison par le secours d'un Ange, & qu'il vint frapper à la porte de la maison où les freres étoient rassemblés, la servante qui fut envoyée pour ouvrir, ayant ouï la voix de Pierre, crut que c'étoit son esprit, ou un Ange qui frappoit (*b*), & qui avoit pris sa forme & sa voix. Le mauvais riche étant dans les flammes de l'enfer, pria Abraham d'envoyer Lazare sur la terre, pour avertir ses freres (*c*) de prendre garde de ne pas s'exposer au danger de tomber comme lui dans le dernier malheur : il croyoit sans doute que les ames peuvent revenir, se faire voir, & parler aux vivans.

Dans la transfiguration de J. C. Moyse, qui étoit mort depuis tant de siecles, apparut sur le Thabor avec Elie, s'entretenant avec J. C. transfiguré (*d*). Après la résurrection du Sauveur, plusieurs personnes, mortes depuis long-tems,

(*a*) *Matth.* xj. 16. *Marc.* vj. 49.
(*b*) *Act.* xij. 13. 14.
(*c*) *Luc.* xxj. 14. 15.
(*d*) *Luc.* ix. 30.

ressusciterent, & apparurent dans Jérusalem à grand nombre de gens (*a*).

Dans l'ancien Testament le Roi Saül s'addresse à la magicienne d'Endor, pour lui évoquer l'ame de Samuel (*b*) : ce Prophête parut, & parla à Saül. Je sais qu'on forme sur cette évocation & cette apparition de Samuel des difficultés considérables ; mais qu'il ait apparu ou non, que la Pythonisse l'ait réellement évoqué, ou qu'elle ait fait illusion à Saül, j'en conclus que Saül & les siens étoient persuadés que les esprits des morts pouvoient apparoître aux vivans, & leur révéler des choses inconnues aux hommes.

Saint Augustin répondant à Simplicien, qui lui avoit proposé ses difficultés sur cette apparition, dit d'abord (*c*) qu'il n'est pas plus difficile de comprendre que le démon ait pu évoquer Samuel, par le ministere d'une magicienne, qu'il ne l'est que satan ait parlé à Dieu, ait tenté le saint homme Job, & ait demandé la permission de tenter les Apôtres, & qu'il ait transporté Jésus-Christ lui-même sur le haut du temple de Jérusalem.

On peut croire aussi que Dieu, par une dispensation particuliere de sa volonté, ait permis au démon d'évoquer Samuel, & de le faire paroître devant Saül, pour lui annoncer ce qui

(*a*) *Matth. xxvij. 34.*
(*b*) *I. Reg. xxviij. 12. 13. 14.*
(*c*) *August. de diversis quæst. ad Simplician. quæst. 3.*

lui devoit arriver, non par la vertu de la magie, ni par la ſeule puiſſance du démon, mais uniquement parce que Dieu le vouloit & l'ordonnoit ainſi.

Il ajoute qu'on peut auſſi avancer que ce n'eſt pas Samuel qui apparut à Saül, mais un fantôme, formé par l'illuſion du démon & par la force de la magie; & que l'Ecriture, en donnant à ce fantôme le nom de Samuel, a ſuivi le langage ordinaire, qui donne le nom des choſes à ce qui n'en eſt que l'image, ou la repréſentation en peinture ou en ſculpture.

Que ſi l'on demande comment ce fantôme a pu découvrir l'avenir, & prédire à Saül ſa mort prochaine, on peut demander de même comment le démon a pu connoître Jéſus-Chriſt pour le ſeul Dieu, pendant que les Juifs l'ont méconnu, & que la fille Pythoniſſe, dont il eſt parlé aux actes des Apôtres, chap. XXVI. a pu rendre témoignage aux Apôtres, & s'ingérer à devenir leur apologiſte, en rendant un bon témoignage de leur miſſion.

Enfin S. Auguſtin conclut, en diſant qu'il ne ſe croit pas aſſez éclairé pour décider ſi le démon peut ou ne peut pas, par le moyen des enchantemens magiques, évoquer une ame après la mort, en ſorte qu'elle apparoiſſe, & ſe faſſe voir ſous une forme corporelle, reconnoiſſable, & capable de parler & de découvrir des choſes futures & cachées. Que ſi l'on n'accorde pas ce

pouvoir à la magie & au démon, il faudra conclure que tout ce qui est raconté de cette apparition de Samuel à Saül, est une illusion & une apparition fausse, faite par le démon pour tromper les hommes.

Dans les livres des Machabées (*a*), le grand Prêtre Onias, qui étoit mort plusieurs années auparavant, apparut à Judas Machabée en posture d'un homme qui a les mains étendues, & qui prie pour le peuple du Seigneur : en même tems le Prophête Jérémie, décédé depuis longtems, apparut au même Machabée ; & Onias lui dit : Voilà ce saint homme, qui est l'ami & le protecteur de ses freres ; c'est lui qui prie continuellement pour le peuple du Seigneur & pour la sainte cité de Jérusalem. En disant cela, il mit entre les mains de Judas une épée d'or, lui disant : Recevez cette épée comme un présent venu du Ciel, par le moyen duquel vous détruirez les ennemis de mon peuple d'Israël.

Dans le même second livre des Machabées (*b*), on raconte que dans le fort de la bataille que Timothée, Général des armées de Syrie, livra à Judas Machabée, l'on vit cinq hommes comme venant du Ciel, montés sur des chevaux avec des freins dorés, qui étoient à la tête de l'armée des Juifs, & dont deux étoient aux deux côtés de Judas Machabée, chef de l'armée du Seigneur, qui le couvroient de leurs armes, &

(*a*) *II. Machab. xv. 14. 15.* (*b*) *II. Machab. x. 29.*

lançoient contre les ennemis des traits enflammés & comme des coups de foudre, qui les aveugloient, & leur inspiroient une frayeur mortelle.

Ces cinq cavaliers armés, & combattant pour Israël, ne sont autres apparemment que Mathathias, pere de Judas Machabée (*a*), & quatre de ses fils qui étoient décédés : il ne lui restoit alors de ses sept fils que Judas Machabée, Jonathas & Simon. On peut aussi l'entendre de cinq Anges, qui étoient envoyés de Dieu au secours des Machabées. De quelque maniere qu'on le prenne, ce sont des apparitions non douteuses, tant à cause de la certitude du livre où elles sont rapportées, que par le témoignage d'une armée entiere qui les a vues.

D'où je conclus que les Hébreux ne doutoient point que les esprits des morts ne pussent revenir, qu'ils ne revinssent en effet, & qu'ils ne découvrissent aux vivans des choses au dessus de nos connoissances naturelles. Moyse défend expressément aux Israélites de consulter les morts (*b*) : *Non erit qui quærat à mortuis veritatem*. Mais ces apparitions ne se faisoient pas dans des corps solides & matériels : le Sauveur nous en assure, lorsqu'il a dit que les *esprits n'ont ni chair ni os*. Ce n'étoit souvent qu'une figure aérienne qui frappoit les sens & l'imagination, comme les images que nous voyons dans le sommeil, ou que nous croyons fermement voir &

(*a*) *I. Machab. ij.* 2. (*b*) *Deut. xviij.* 11.

entendre. Les habitans de Sodome furent frappés d'une eſpece d'aveuglement (*a*), qui les empêcha de voir la porte de la maiſon de Loth, où les Anges étoient entrés. Les ſoldats qui cherchoient Eliſée, furent de même en quelque ſorte aveuglés (*b*), quoiqu'ils euſſent les yeux ouverts, & qu'ils parlaſſent à celui qu'ils cherchoient, & qui les conduiſit juſques dans Samarie, ſans qu'ils s'en apperçuſſent. Les deux diſciples qui alloient le jour de Pâques à Emmaüs, en la compagnie de J. C. leur maître, ne le reconnurent toutefois qu'à la fraction du pain (*c*): *Oculi eorum tenebantur ne eum agnoſcerent.*

Ainſi les apparitions des eſprits aux hommes ne ſont pas toujours en forme corporelle, ſenſible & réelle; mais Dieu qui les ordonne, ou qui les permet, fait ſouvent que les perſonnes, à qui ſe font les apparitions, voient en ſonge ou autrement ces eſprits, qui leur parlent & qui les avertiſſent, qui les menacent, qui leur font voir des choſes comme préſentes, qui réellement ne ſont pas devant leurs yeux, mais ſeulement dans leur imagination; ce qui n'empêche pas que ces viſions & ces avertiſſemens ne viennent de la part de Dieu, qui par lui-même, ou par le miniſtere de ſes Anges, ou des ames ſéparées du corps, inſpire aux hommes ce qu'il juge à propos de leur faire connoître, ou en

(*a*) *Geneſ. xix.*
(*b*) *IV. Reg. vj.* 19.
(*c*) *Luc. xxvj.* 16.

ſonge, ou par des ſignes extérieurs, ou par des paroles, ou par certaines impreſſions faites ſur leurs ſens, ou dans leur imagination, en l'abſence de tout objet extérieur.

Si les apparitions des ames des morts étoient des choſes naturelles, & qui fuſſent de leur choix, il y auroit peu de morts qui ne revinſſent viſiter les choſes ou les perſonnes qui leur ont été cheres pendant leur vie. Saint Auguſtin le dit de ſa mere, ſainte Monique (*a*), qui avoit pour lui une affection ſi tendre & ſi conſtante, & qui pendant ſa vie le ſuivit & le chercha par mer & par terre. Le mauvais riche n'auroit pas manqué non plus de venir en perſonne trouver ſes freres & ſes parens, pour les informer du malheureux état où il ſe trouvoit dans l'enfer : c'eſt une pure grace de la miſéricorde ou de la puiſſance de Dieu, & qu'il n'accorde qu'à très-peu de perſonnes d'apparoître après la mort; & c'eſt ce qui fait que l'on doit être fort en garde contre tout ce qu'on en dit, & tout ce qu'on en trouve d'écrit dans les livres.

CHAPITRE XXXIX.

Apparitions des Eſprits prouvées par l'hiſtoire.

SAint Auguſtin (*b*) reconnoit que les morts ont ſouvent apparu aux vivans, leur ont ré-

(*a*) *Aug. de cura gerenda pro mortuis. cap.* 13.

(*b*) *Auguſt. de cura gerend. pro mortuis. cap. x.*

vété le lieu où leurs corps étoient ſans ſépulture, & leur ont montré celui où ils vouloient être enterrés. Il dit de plus qu'on entend ſouvent du bruit dans les Egliſes, où des morts ſont inhumés, & que des morts ont été vus ſouvent entrer dans les maiſons où ils demeuroient avant leur décès.

On lit dans le concile *d'Elvire* (*a*), tenu vers l'an 300. une défenſe d'allumer des cierges dans les cimetieres, pour ne pas inquiéter les ames des Saints. La nuit qui ſuivit la mort de Julien l'apoſtat, S. Baſile (*b*) eut une viſion où il crut voit le Martyr S. Mercure, qui reçut ordre de Dieu d'aller tuer Julien. Peu de tems après le même S. Mercure revint & s'écria : Seigneur, Julien eſt percé & bleſſé à mort, comme vous me l'avez commandé. Dès le matin S. Baſile annonça cette nouvelle à ſon peuple.

S. Ignace, Evêque d'Antioche, qui ſouffrit le martyre en 107. (*c*) apparut à ſes diſciples, les embraſſant, & ſe tenant près d'eux. Et comme ils perſévéroient à prier avec encore plus d'ardeur, ils le virent comblé de gloire, & comme tout en ſueur, venant d'un grand combat, & environné de lumiere.

(*a*) *Concil. Eliber. anno circiter.* 300.

(*b*) *Amphilo. vita S. Baſil. & Chronic. Alex. pag.* 692.

(*c*) *Acta ſincera Mart. pag.* 11. *&* 22. *edit.* 1713.

Après la mort de S. Ambroiſe, arrivée la veille de Pâques, la nuit même où l'on baptiſoit les néophites, pluſieurs enſans nouvellement baptiſés virent le ſaint Evêque (a), & le montrerent à leurs parens, qui ne le purent voir, parce qu'ils n'avoient pas les yeux épurés, dit ſaint Paulin, diſciple du Saint, & auteur de ſa vie.

Il ajoûte que le jour de ſa mort il apparut en Orient à pluſieurs ſaints perſonnages, priant avec eux, & leur impoſant les mains; ils écrivirent à Milan, & l'on trouva, en confrontant les dates, que c'étoit le jour même de ſa mort. On conſervoit encore ces lettres du tems de Paulin, qui a écrit tout ceci : on a auſſi vu ce ſaint Evêque pluſieurs fois aprés ſa mort prier dans l'Egliſe Ambroſienne de Milan, qu'il avoit promis pendant ſa vie de viſiter ſouvent. Pendant le ſiege de la même ville, S. Ambroiſe apparut à un homme de la ville, & lui promit que le lendemain elle auroit du ſecours; ce qui arriva. Un aveugle ayant appris en viſion que les corps des SS. martyrs Siſinnius & Alexandre arrivoient par mer à Milan, & que l'Evêque Ambroiſe alloit au-devant d'eux, il pria en ſonge le même Evêque de lui rendre la vue; Ambroiſe répondit : Allez à Milan, venez au-devant de mes freres, ils arriveront un tel jour, & ils vous rendront la vue. L'aveugle vint à Milan,

(a) Paulin. vit. S. Ambroſ. n. 47. 48.

où il n'avoit jamais été, toucha la chasse des SS. martyrs, & recouvra la vue : c'est lui-même qui raconta la chose à Paulin.

Les vies des Saints sont remplies d'apparitions de personnes décédées ; & si l'on vouloit les ramasser, on en rempliroit de grands volumes. S. Ambroise dont on vient de parler, découvrit d'une façon miraculeuse les corps des saints Gervais & Protais (*a*), & ceux de S. Nazaire & de S. Celse.

Evode, Evêque d'Uzal en Afrique (*b*), grand ami de saint Augustin, étoit très-persuadé de la réalité des apparitions des morts, dont il avoit l'expérience, & dont il rapporte quelques exemples arrivés de son tems ; comme d'une bonne veuve à qui un diacre apparut, décédé depuis quatre ans ; il étoit accompagné de plusieurs serviteurs & servantes de Dieu, qui préparoient un palais d'une beauté extraordinaire. Cette veuve lui demanda pour qui l'on faisoit ces préparatifs ; il répondit que c'étoit pour ce jeune garçon qui étoit décédé le jour précédent. En même tems un vieillard vénérable, qui étoit dans le même palais, ordonna à deux jeunes hommes, qui étoient vêtus de blanc, de tirer du tombeau ce jeune homme décédé, & de le conduire en ce lieu. Dès qu'il fut sorti du tombeau,

(*a*) *Ambros. Epist.* 22. *pag.* 874. *vid. notas ibid.*

(*b*) *Evod. Uzalin. apud Aug. Epist. clviij. Idem Aug. Epist. clix.*

on y vit éclore des roſes vierges, ou en boutons, & le jeune homme apparut à un religieux, & lui dit que Dieu l'avoit reçu au nombre de ſes élus, & l'avoit envoyé querir ſon pere, qui en effet mourut quatre jours après d'une petite fievre.

Evode ſe propoſe ſur cela diverſes queſtions: Si l'ame au ſortir de ſon corps ne conſerve pas encore un certain corps ſubtil, avec lequel elle apparoit, & par le moyen duquel elle eſt tranſportée d'un lieu en un autre? Les Anges mêmes n'ont-ils pas un certain corps? car s'ils ſont incorporels, comment peut-on les compter? & ſi Samuel apparut à Saül, comment cela ſe put-il faire, ſi Samuel n'avoit point de corps? Il ajoute: Je me ſouviens fort bien que Profuturus, Privatus & Servitius, que j'avois connus dans le monaſtere, m'ont apparu, & m'ont parlé après leur décès; & ce qu'ils m'ont dit eſt arrivé. Eſt-ce leur ame qui m'a apparu, ou eſt-ce quelque autre eſprit qui a pris leur figure? Il en conclut que l'ame n'eſt pas abſolument ſans corps, puiſqu'il n'y a que Dieu qui ſoit réellement incorporel: *animam igitur omni corpore carere omninò non poſſe, illud, ut puto, oſtendit, quia Deus ſolus omni corpore ſemper caret.*

Saint Auguſtin qu'Evode avoit conſulté ſur cette matiere, ne croit pas que l'ame après la mort du corps ſoit revêtue d'aucune ſubſtance matérielle, mais il avoue qu'il eſt très-difficile

d'expliquer comment se font une infinité de choses, qui se passent dans notre esprit, tant dans le sommeil que dans la veille, où nous croyons voir, sentir, discourir, & faire des choses qui semblent ne pouvoir être faites que par le corps, quoiqu'il soit certain qu'il ne s'y passe rien de corporel; & comment pouvoir expliquer des choses si inconnues & si éloignées de ce que nous expérimentons tous les jours, puisque nous ne pouvons expliquer ce que l'expérience journaliere nous fait éprouver? *Quid se præcipitat de rarissimis aut inexpertis quasi definitam ferre sententiam, cùm quotidiana & continua non solvat?* Evode ajoute qu'on a vu plusieurs personnes après leur décès aller & venir dans leurs maisons comme auparavant, & le jour & la nuit; & que dans les Eglises où il y a des morts enterrés, on entend souvent la nuit du bruit, comme de personnes qui prient à haute voix.

Saint Augustin à qui Evode écrit tout cela, reconnoit qu'il y a beaucoup de distinction à faire entre les vraies & les fausses visions, & qu'il voudroit bien avoir un moyen sûr pour en faire le juste discernement. Le même Saint raconte à cette occasion une histoire remarquable, qui a un très-grand rapport à la matiere que nous traitons. Un médecin, nommé Gennade, fort ami de saint Augustin, & fort connu à Carthage par sa grande capacité & par

ſon amour pour les pauvres, doutoit qu'il y eût une autre vie après celle-ci : un jour il vit en ſonge un jeune homme, qui lui dit : Suivez-moi; il le ſuivit en eſprit, & ſe trouva dans une ville, où il entendit à ſa droite une mélodie admirable ; il ne ſe ſouvenoit pas de ce qu'il avoit entendu à ſa gauche.

Une autre fois il vit le même jeune homme, qui lui dit : Me connoiſſez-vous ? Fort bien, lui répondit-il; & d'où me connoiſſez-vous ? Il lui raconta ce qu'il lui avoit fait voir dans la ville où il l'avoit conduit. Le jeune homme ajouta : Eſt-ce en ſonge ou éveillé que vous avez vu tout cela ? C'eſt en ſonge, lui dit-il; & ce que je vous dis à préſent, l'entendez-vous en ſonge ou éveillé ? C'eſt en ſonge, répondit-il. Le jeune homme ajouta : Où eſt à préſent votre corps ? Dans mon lit, répliqua-t-il. Savez-vous bien que vous ne voyez rien à préſent des yeux du corps ? Je le ſais, répondit il. Quels ſont donc les yeux par leſquels vous me voyez ? comme il héſitoit, & ne ſavoit quoi répondre, le jeune homme lui dit : De même que vous me voyez & m'entendez à préſent, que vos yeux ſont fermés & vos ſens endormis, ainſi après votre mort vous vivrez, vous verrez, vous entendrez, mais des yeux de l'eſprit ; ainſi ne doutez point qu'il n'y ait une autre vie après celle-ci.

Le grand ſaint Antoine vit un jour, étant bien

bien éveillé, l'ame du solitaire saint Ammon, qui étoit portée dans le Ciel au milieu des chœurs des Anges. Or saint Ammon étoit décédé le même jour à cinq journées de-là dans le désert de Nitrie. Le même saint Antoine vit aussi l'ame de saint Paul, hermite, qui montoit au Ciel au milieu des chœurs des Anges & des Prophêtes. S. Benoît vit l'ame de saint Germain, Evêque de Capoue, au moment de son décès, qui étoit portée dans le Ciel par le ministere des Anges. Le même Saint vit l'ame de sa sœur sainte Scolastique, qui montoit au Ciel en forme de colombe. On pourroit multiplier ces exemples à l'infini. Ce sont de véritables apparitions d'ames séparées de leurs corps.

Saint Sulpice-Sévere étant assez éloigné de la ville de Tours, & ne sachant pas ce qui s'y passoit, s'étoit endormi un matin d'un sommeil fort léger : comme il dormoit, il vit saint Martin qui lui apparut, vêtu d'un habit blanc, le visage éclatant, les yeux étincelans, les cheveux couleur de pourpre : il étoit néanmoins fort reconnoissable à son air & à sa figure ; & saint Martin se fit voir à lui d'un visage riant, & tenant en main le livre que Sulpice-Sévere avoit composé de sa vie. Sulpice se jetta à ses pieds, embrassa ses genoux, & lui demanda sa bénédiction, que le Saint lui donna. Tout ceci se passoit en vision ; & comme S. Martin se fut élevé en l'air, Sulpice-Sévere vit encore en es-

prit le prêtre Clarus, disciple du Saint, qui prenoit le même chemin, & s'élevoit vers le Ciel. A ce moment Sulpice s'éveilla, & un jeune garçon qui le servoit etant entré, lui dit qu'il y avoit deux moines de Tours qui venoient d'arriver, & qui annonçoient que saint Martin y étoit décédé.

M. le baron de Coussey, ancien & respectable magistrat, m'a raconté plus d'une fois qu'étant à plus de soixante lieues de la ville où sa mere décéda, la nuit qu'elle mourut, il fut éveillé par les abbois d'un chien qui étoit au pied de son lit, & qu'en même tems il apperçut la tête de sa mere environnée d'une grande lumiere, qui entrant par la fenêtre dans sa chambre, lui parla distinctement, & lui annonça diverses choses qui concernoient l'état de ses affaires.

Saint Chrysostôme dans son exil (*a*), & la nuit qui précéda sa mort, vit le martyr saint Basilique, qui lui dit : Courage, mon frere Jean, demain nous nous trouverons ensemble. La même chose avoit été prédite à un prêtre qui demeuroit au même endroit. Saint Basilique lui dit : Préparez un lieu pour mon frere Jean, car le voici qui vient.

La découverte du corps de saint Etienne, premier martyr, est très-célebre dans l'Eglise;

(*a*) *Palladius, Dialog. de vita Chrisost. c. xj.*

elle se fit en 415. Saint Gamaliel qui avoit été maître de saint Paul avant sa conversion, apparut à un prêtre, nommé Lucius, qui couchoit dans le baptistere de l'Eglise de Jérusalem, pour en garder les vases sacrés, & lui dit que son corps & celui de saint Etienne, premier martyr, étoient enterrés à Caphargamala au fauxbourg, nommé Dilagabis, que le corps de son fils, nommé Abibas & celui de Nicodeme reposoient au même endroit. Lucius eut la même vision trois fois de suite à quelques jours de distance. Jean, Patriarche de Jérusalem, qui étoit alors au concile de Diospolis, se rendit sur les lieux, fit les découvertes & la translation des reliques, qui furent transportées à Jérusalem ; & il s'y fit un grand nombre de miracles.

Licinius étant dans sa tente (*a*) tout occupé de la bataille qu'il devoit livrer le lendemain, vit un Ange qui lui dicta la formule d'une priere qu'il fit apprendre à ses soldats, & par le moyen de laquelle il remporta la victoire sur l'Empereur Maximin.

Mascezel, Général des troupes Romaines que Stilicon envoya en Afrique contre Gildon, se prépara à cette guerre à l'imitation du grand Théodose, par la priere & l'intervention des serviteurs de Dieu. Il mena avec lui dans son vaisseau des religieux, dont toute l'occupation

(*a*) *Lactant. de mort. persec. c. 46.*

pendant tout le trajet ne fut que la priere, le jeûne & le chant des pseaumes. Gildon avoit une armée de soixante & dix mille hommes, Mascezel n'en avoit que cinq mille, & ne croyoit pas pouvoir sans témérité se mesurer avec un ennemi si puissant & si supérieur en forces. Comme il étoit dans ces inquiétudes, saint Ambroise qui étoit mort un an auparavant, lui apparut la nuit tenant un bâton à la main, & frappa la terre par trois fois, disant: Ici, ici, ici. Mascezel comprit que le Saint lui promettoit la victoire au même lieu dans trois jours. En effet trois jours après il marcha à l'ennemi, offrit la paix aux premiers qu'il rencontra; mais un Enseigne lui ayant répondu avec arrogance, il lui déchargea un grand coup d'épée sur le bras, & lui fit pancher son étendart: ceux qui étoient loin crurent qu'il se rendoit, & qu'il baissoit son étendart en signe de soumission, & ils se hâterent d'en faire de même. Paulin qui a écrit la vie de S. Ambroise, assure avoir appris ces particularités de la bouche même de Mascezel; & Orose les savoit de ceux qui en avoient été témoins.

Les persécuteurs ayant fait souffrir le martyre à sept vierges chrétiennes (*a*), l'une d'elles apparut la nuit suivante à saint Théodose d'Ancyre, & lui découvrit le lieu où elle & ses compagnes avoient été jettées dans le lac, ayant

(*a*) *Acta sincera Martyr. passion. S. Theodos. m. p.* 343. 344.

chacune une pierre au col. Comme Théodose & les siens étoient occupés à la recherche de ces corps, une voix du Ciel avertit Théodose de se garder du traître: elle vouloit marquer Polycronius qui trahit Théodose, & fut cause qu'il fut arrêté & martyrisé.

Sainte Potamienne (*a*), vierge chrétienne, qui souffrit le martyre à Alexandrie, apparut après sa mort à plusieurs personnes, & fut cause de leur conversion au christianisme. Elle se fit voir en particulier à un soldat, nommé Basilide, qui la menant au supplice l'avoit défendue contre les insultes de la populace: ce soldat encouragé par Potamienne, qui lui mit en vision une couronne sur la tête, se fit baptiser, & reçut la couronne du martyre.

Saint Grégoire Thaumaturge, Evêque de Néocésarée dans le Pont, étant fort occupé de certaines difficultés de théologie, que formoient des hérétiques sur les mysteres de la religion, & ayant passé une grande partie de la nuit à étudier ces matieres, il vit entrer dans sa chambre un vieillard vénérable, ayant à ses côtés comme une dame d'une forme auguste & divine: il comprit que c'étoient la sainte Vierge & saint Jean l'Evangéliste. La Vierge exhorta saint Jean à instruire l'Evêque, & à le tirer d'embarras, en lui expliquant clairement le mystere de la Trinité & de la divinité du Ver-

(*a*) *Euseb. Hist. Eccles. lib.* 6. *c.* 8.

be ; il le fit, & Grégoire l'écrivit sur le champ. C'est cette doctrine qu'il laissa à son Eglise, & que nous avons encore aujourd'hui.

CHAPITRE XL.

Autres exemples d'Apparitions.

Pierre le vénérable, abbé de Cluny (*a*), raconte qu'un bon prêtre, nommé Etienne, ayant entendu la confession d'un seigneur, nommé Gui, blessé à mort dans un combat, ce seigneur lui apparut tout armé quelque tems après sa mort, & le pria de dire à son frere Anselme de restituer un bœuf que lui Gui avoit pris à un tel paysan qu'il lui nomma, & de réparer le dommage qu'il avoit fait dans un village qui ne lui appartenoit pas, & auquel il avoit imposé des charges indues; qu'il avoit oublié de déclarer ces deux péchés dans sa derniere confession, & qu'il étoit cruellement tourmenté pour cela : Et pour assurance de ce que je vous dis, ajouta-t-il, quand vous serez retourné chez vous, vous trouverez qu'on vous a volé l'argent que vous destiniez à faire le voyage de S. Jacques. Le curé de retour en sa maison trouva son argent, mais ne put s'acquitter de sa commission, parce qu'Anselme

(*a*) *Pet. venerab. in Biblioth. Cluniac. p.* 1283. *& reliq.*

étoit abſent. Peu de jours après Gui lui apparut de nouveau, & lui reprocha ſa négligence à ſatisfaire à ce qu'il avoit demandé de lui ; le curé s'excuſa ſur l'abſence d'Anſelme, & enfin l'alla trouver, & lui dit ce dont il étoit chargé: Anſelme lui répondit durement qu'il n'étoit pas obligé de faire pénitence pour les péchés de ſon frere.

Le mort apparut une troiſieme fois au curé, & le pria de le ſecourir dans cette extrémité: il le fit, & reſtitua le prix du bœuf; mais comme le reſte excédoit ſon pouvoir, il fit des aumônes, recommanda Gui aux gens de bien de ſa connoiſſance; & il n'apparut pas d'avantage.

Richer, moine de Senones (*a*), parle d'un eſprit qui revint de ſon tems dans la ville d'Epinal, vers l'an 1212. chez un bourgeois, nommé Huges de la Cour, & qui depuis Noël juſqu'à la ſaint Jean-Baptiſte fit dans cette maiſon une infinité de choſes à la vue de tout le monde. On l'entendoit parler, on voyoit tout ce qu'il faiſoit, mais nul ne le pouvoit voir: il ſe diſoit de Cléſenteine, village à ſept lieues d'Epinal; & ce qui eſt encore remarquable, c'eſt que pendant les ſix mois qu'il ſe fit entendre dans cette maiſon, il n'y fit aucun mal à perſonne. Un jour Hugues ayant ordonné à ſon domeſtique de ſeller ſon cheval, & le valet occupé à autre choſe ayant différé de le fai-

(*a*) *Richer. Senon. in Chronic. m. Hoc non exſtat in impreſſo.*

re, l'eſprit fit ſon ouvrage au grand étonnement de toute la maiſon. Une autre fois Hugues étant abſent, l'eſprit demanda à Etienne, gendre de Hugues, un denier pour en faire une offrande à ſaint Goëric, patron d'Epinal. Etienne lui préſenta un vieux denier Provencien; mais l'eſprit le rebuta, diſant qu'il vouloit un bon denier Toulois. Etienne mit ſur le ſeuil de la porte un denier Toulois, qui diſparut auſſi-tôt, & la nuit ſuivante on entendit dans l'Egliſe de ſaint Goëric du bruit, comme d'un homme qui y marchoit.

Une autre fois Hugues ayant acheté du poiſſon pour le repas de ſa famille, l'eſprit tranſporta le poiſſon au jardin qui étoit derriere la maiſon, en mit la moitié ſur un eſſis (*ſcandula*), & le reſte dans un mortier, où on le retrouva. Une autre fois Hugues voulant ſe faire ſaigner, dit à ſa fille de lui préparer des bandelettes; l'eſprit auſſi-tôt alla prendre une chemiſe neuve dans une autre chambre, & la réduiſit en pluſieurs bandes, qu'il préſenta au maître du logis, & lui dit de choiſir les meilleures. Un autre jour la ſervante du logis ayant étendu divers linges au jardin pour les faire ſécher, l'eſprit les porta à la chambre haute, & les y plia plus proprement que n'auroit pu faire la plus habile blanchiſſeuſe.

Un homme, nommé Gui de la Torre (*a*),

(*a*) *Herman. Contract. Chronic. pag.* 1006.

étant décédé à Véronne en 1306. au bout de huit jours parla à sa femme, aux voisins & voisines, au prieur des Dominicains & au professeur de théologie, qui lui fit plusieurs questions de théologie, ausquelles il répondit fort pertinemment; il déclara qu'il étoit en purgatoire pour certains péchés non expiés. On lui demanda comment il pouvoit parler n'ayant pas les organes de la voix; il répondit que les ames séparées du corps avoient la faculté de se former de l'air des instrumens propres à prononcer des paroles: il ajouta que le feu de l'enfer agit sur les esprits, non par sa vertu naturelle, mais par la puissance de Dieu, dont le feu est l'instrument.

Voici un autre exemple remarquable d'apparition rapporté par M. d'Aubigné. J'affirme sur la parole du Roi (*a*) le second prodige, comme étant un des trois contes desquels j'ai parlé autrefois, qu'il nous a réitéré, nous faisant voir ses cheveux hérissés. C'est que la Reine s'étoit mise au lit de meilleure heure que de coutume, ayant à son coucher entre autres personnes de marque, le Roi de Navarre (*b*), l'Archevêque de Lyon, les Dames de Retz, de Lignerolles & de Sauve, deux desquelles ont confirmé ce discours. Comme elle étoit pressée de donner le bon soir, elle se jetta d'un

(*a*) D'Aubigné, Histoire univ. l. 2. c. 12. an. 1574 pag. 79.

(*b*) Henri IV.

treſſaut ſur ſon chevet, mit les mains devant ſon viſage, & avec un cri violent appella à ſon ſecours ceux qui l'aſſiſtoient, leur voulant montrer au pied du lit le Cardinal qui lui tendoit la main ; elle s'écria pluſieurs fois : M. le Cardinal, je n'ai que faire de vous. Le Roi de Navarre envoie au même tems un de ſes gentilhommes au logis du Cardinal, qui rapporta comment il avoit expiré au même point.

Je tire des mémoires de Sully (*a*), qu'on vient de réimprimer dans un meilleur ordre qu'ils n'étoient auparavant, un autre fait ſingulier, & qui peut ſe rapporter à ceux-ci. On cherche encore, dit l'auteur, de quelle nature pouvoit être ce preſtige, vu ſi ſouvent & par tant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau; c'étoit un fantôme environné d'une meute de chiens, dont on entendoit les cris, & qu'on voyoit de loin, mais qui diſparoiſſoit lorſqu'on s'en approchoit

La note de M. de l'Ecluſe, éditeur de ces mémoires, entre dans un plus grand détail. Il marque que M. de Peréfix fait mention de ce fantôme, & il lui fait dire d'une voix rauque l'une de ces trois paroles : M'attendez-vous, ou m'entendez-vous, ou amandez-vous ; & l'on croit dit-il, que c'étoient des jeux de ſorciers ou du malin eſprit. Le journal de Henri IV. &

(*a*) Mém. de Sully *in-quarto* t. 1. liv. x. pag. 562. note 26. | ou Edit. *in-12*. t. 3. pag. 321. note 26.

la chronologie septenaire en parlent aussi, & assurent même que ce phénomene effraya beaucoup Henri IV. & ses courtisans; & Pierre Mathieu en dit quelque chose dans son histoire de France, *tom. 2. pag.* 268. Bongars en parle comme les autres (*a*), & prétend que c'étoit un chasseur qu'on avoit tué dans cette forêt, du tems de François I. Mais aujourd'hui il n'est plus question de ce spectre. Cependant il reste dans la forêt une route, qui a retenu le nom du grand véneur, en mémoire, dit-on, de ce prestige.

Une chronique de Metz (*b*) sous l'an 1330. raconte l'apparition d'un esprit à Lagni sur Marne à six lieues de Paris; c'étoit une bonne dame, qui parla souvent après sa mort à plus de vingt-huit personnes, à son pere, à sa sœur, à sa fille, à son gendre & à ses autres amis, leur demandant qu'ils fissent dire pour elle des messes propres, comme plus efficaces que les messes communes. Comme on craignoit que ce ne fût un mauvais esprit, on lui lut le commencement de l'Evangile de saint Jean: *In principio erat Verbum*, & on lui fit dire son *Pater*, son *Credo* & son *Confiteor*: elle disoit qu'elle avoit auprès d'elle deux Anges, un bon & un mauvais, & que le bon Ange lui révéloit ce qu'elle devoit dire. On lui demanda si on iroit querir le saint Sacrement de l'Autel, elle ré-

(*a*) *Bongars, epist. ad Camerarium.* (*b*) *Chron. Metens. anno* 1330.

pondit qu'il étoit avec eux ; car ſon pere qui étoit préſent, & pluſieurs autres des aſſiſtans l'avoient reçu le jour de Noël, qui étoit le mardi précédent.

Le P. Taillepied, Cordelier, profeſſeur en théologie à Rouen (*a*), qui a composé un livre exprès ſur les apparitions, imprimé à Rouen en 1600. dit qu'un de ſes confreres & de ſa connoiſſance, nommé frere Gabriël, apparut à pluſieurs religieux du couvent de Nice, & les pria de ſatisfaire à un marchand de Marſeille, chez qui il avoit pris un habit qu'il n'avoit pas payé. On lui demanda pourquoi il faiſoit tant de bruit; il répondit que ce n'étoit pas lui, mais un mauvais eſprit qui vouloit apparoître au lieu de lui, & l'empêcher de déclarer la cauſe de ſon tourment.

Je tiens de deux chanoines de Saint Diez en notre voiſinage, que trois mois après la mort de M. Henri, chanoine de Saint Diez, leur confrere, celui des chanoines à qui la maiſon étoit échue, étant allé avec un de ſes confreres à deux heures après midi pour viſiter ladite maiſon, & voir quel changement il conviendroit d'y faire, ils entrerent dans la cuiſine, & virent tous deux dans une grande chambre voiſine & fort éclairée un grand eccléſiaſtique, de même taille & de même figure qu'étoit le chanoine défunt, qui s'étant tourné vers eux, les enviſa-

(*a*) Taillepied, traité de l'apparit. des eſprits. c. 15. p. 173.

gea pendant deux minutes, puis traversa ladite chambre, & gagna un petit escalier borgne qui conduit au grenier.

Ces deux Messieurs fort effrayés sortirent incontinent, & raconterent l'avanture à quelques-uns de leurs confreres, qui furent d'avis de retourner pour voir s'il n'y avoit pas quelqu'un de caché dans la maison ; on alla, on chercha, on fureta par-tout, sans pouvoir trouver personne.

On lit dans l'histoire des Evêques du Mans (*a*), sous l'Evêque Hugues, qui vivoit en 1135. qu'on ouït dans la maison du prevôt Nicolas un esprit qui effrayoit les voisins & ceux qui demeuroient dans la maison, par des tintamares & des bruits effroyables, comme s'il eût jetté des pierres énormes contre les murs, avec un fracas qui ébranloit les toitures, les murailles & les lambris : il transportoit les plats & la vaisselle d'un lieu à un autre, sans qu'on vît la main qui faisoit ces mouvemens. Ce génie allumoit une chandelle, quoiqu'éloignée du feu : quelquefois lorsqu'on avoit servi de la viande sur la table, il y répandoit du son, ou de la cendre, ou de la suie, pour empêcher qu'on y touchât. *Amica*, femme du prevôt Nicolas, ayant préparé du fil pour faire de la toile, l'esprit l'entortilla & l'embarrassa de telle sorte autour d'un banc, que tous ceux qui le virent ne pouvoient

(*a*) Anecdot. Mabill. pag. 320. edition *in*-fol.

assez admirer la facon dont tout cela s'étoit fait.

On appella des prêtres, qui jetterent de l'eau bénite par-tout, & ordonnerent à tous les assistans de faire sur eux le signe de la croix. Vers la premiere & la seconde nuit on ouït comme la voix d'une jeune fille, qui tirant des soupirs du fond du cœur, disoit d'une voix lamentable & entrecoupée qu'il étoit *Garnier*; & s'addressant au prevôt : Hélas, d'où viens-je ? de quel pays lointain, par combien de tempêtes, de dangers, de neiges, de froid, de feu, de mauvais tems, suis-je arrivé en cet endroit ? je n'ai point reçu le pouvoir de faire mal à personne; mais munissez-vous du signe de la croix contre une troupe de malins esprits, qui ne sont venus ici que pour vous nuire : faites dire pour moi une messe du saint Esprit, & une messe pour les défunts ; & vous, ma chere belle-sœur, donnez pour moi quelques habits aux pauvres.

On lui fit plusieurs questions sur des choses passées & futures, ausquelles il répondit très-pertinemment : il s'expliqua même sur le salut & la damnation de plusieurs personnes; mais il ne voulut pas entrer en dispute ni en conférence avec des hommes doctes, qui lui furent envoyés par l'Evêque du Mans. Cette derniere circonstance est fort remarquable, & donne quelque chose à soupçonner sur cette apparition.

CHAPITRE XLI.

Apparitions d'Esprits qui impriment leur main sur des habits ou sur du bois.

On m'a communiqué depuis peu un ouvrage, composé par un P. Prémontré de l'abbaye de Toussaints dans la forêt noire, homme fort habile. Son ouvrage est manuscrit, & intitulé, *Umbra Humberti, hoc est historia memorabilis D. Humberti Birkii mirâ post mortem apparitione, per A. G. N.*

Ce Humbert Birck étoit un notable bourgeois de la ville d'Oppenheim, & maître d'une maison champêtre, nommée Berenbach : il mourut au mois de Novembre 1620. peu de jours avant la saint Martin. Le samedi qui suivit ses obseques, on commença d'ouïr certains bruits dans la maison où il avoit demeuré avec sa premiere femme : car lorsqu'il mourut, il s'étoit remarié avec une autre femme.

Le maître de cette maison soupçonnant que c'étoit son beau-frere qui y revenoit, il lui dit : Si vous êtes Humbert, mon beau-frere, frappez trois fois contre la muraille. En même tems on ouït trois coups seulement ; car pour l'ordinaire il frappoit plusieurs coups. Il se faisoit aussi quelquefois entendre à la fontaine, où l'on

alloit puiſer de l'eau, & effrayoit tout le voiſinage : il ne proféroit pas toutefois des voix articulées, mais il ſe faiſoit entendre par des coups redoublés, par du bruit, une palpitation, un gémiſſement, un coup de ſifflet, ou par un cri, comme d'une perſonne qui ſe lamentoit. Tout cela dura pendant environ ſix mois, puis ceſſa tout-à-coup.

Au bout d'un an, & peu aprés ſon anniverſaire il ſe fit entendre beaucoup plus fort qu'auparavant. Le maître de la maiſon & ſes domeſtiques les plus hardis lui demanderent enfin ce qu'il ſouhaitoit, & en quoi on pourroit l'aider; il répondit, mais d'une voix rauque & baſſe: Faites venir pour ſamedi prochain le curé avec mes enfans. Le curé étant incommodé, ne put s'y rendre au jour marqué, mais il y vint le lundi ſuivant, accompagné de bon nombre de perſonnes.

On en avertit Humbert, qui répondit d'une maniere fort intelligible. On lui demanda s'il deſiroit des meſſes; il en demanda trois : s'il vouloit qu'on fît des aumônes à ſon intention; il dit : Je ſouhaite qu'on donne aux pauvres huit meſures de grains; que ma veuve donnera quelque choſe à tous mes enfans. Il ordonna enſuite qu'on réformât ce qui avoit été mal diſtribué dans ſa ſucceſſion, ce qui alloit environ à vingt florins. On lui demanda pourquoi il infeſtoit cette maiſon plutôt qu'une autre; il répondit

pondit qu'il y étoit forcé par des conjurations & des malédictions : s'il avoit reçu les saints Sacremens de l'Eglise : Je les ai reçus du curé votre prédécesseur. On lui fit dire le *Pater* & l'*Ave* : il les récita avec peine, disant qu'il en étoit empêché par un mauvais esprit, qui ne lui permettoit pas de dire au curé beaucoup d'autres choses.

Le curé qui étoit un Prémontré de l'abbaye de Toussaints, vint au monastere le mardi 12 janvier 1621. afin de prendre l'avis du supérieur dans une affaire si singuliere : on lui donna trois religieux pour l'aider de leurs conseils. Ils se rendirent à la maison où Humbert continuoit ses instances ; car on n'avoit encore rien exécuté de ce qu'il avoit demandé. Il s'y trouva grand nombre de personnes des environs. Le maître du logis dit à Humbert de frapper la muraille ; il la frappa assez doucement : il lui dit de nouveau : Allez chercher une pierre, & frappez plus fort ; il différa un peu, comme ayant été ramasser une pierre, & donna un coup plus fort sur la muraille : le maître dit à l'oreille à son voisin le plus bas qu'il put : Qu'il frappe sept fois ; & aussi-tôt il frappa sept fois. Il témoigna toujours un grand respect pour les prêtres, & il ne leur répondoit pas avec la même hardiesse qu'aux laïques : comme on lui en demanda la cause : C'est, dit-il, qu'ils ont avec eux le saint Sacrement : ils ne l'avoient pas tou-

tefois autrement, que parce que ce jour-là ils avoient dit la meſſe. Le lendemain on dit les trois meſſes qu'il avoit demandées, & on ſe diſpoſa auſſi à faire un pélerinage qu'il avoit ſpécifié dans le dernier entretien qu'ils eurent avec lui; on promit de faire les aumônes au premier jour. Depuis ce tems Humbert ne revint plus.

Le même religieux Prémontré raconte que le 9 ſeptembre 1625. un nommé Jean Steinlin mourut dans un lieu appellé Altheim, du diocèſe de Conſtance. Steinlin étoit homme aiſé & conſeiller de ſa ville. Quelques jours après ſa mort il ſe fit voir pendant la nuit à un tailleur d'habits, nommé Simon Bauh, ſous la forme d'un homme environné d'une flamme ſombre, & comme celle du ſouffre allumé, allant & venant dans ſa propre maiſon, mais ſans parler. Bauh, que ce ſpectacle inquiétoit, réſolut de lui demander ce qu'on pouvoit faire pour ſon ſervice; il en trouva l'occaſion le 17 novembre de la même année 1625. Car comme il ſe repoſoit la nuit dans ſon poële, un peu après onze heures du ſoir, il vit entrer dans ſa chambre ce ſpectre environné de feu comme de ſouffre, allant & venant, fermant & ouvrant les fenêtres. Le tailleur lui demanda ce qu'il ſouhaitoit; il répondit d'une voix rauque & interrompue qu'il pourroit beaucoup l'aider s'il vouloit: Mais, ajouta-t-il, ne me promettez

pas, si vous n'êtes pas résolu d'exécuter vos promesses: Je les exécuterai, si elles ne passent pas mon pouvoir, répondit-il.

Je souhaite donc, reprit l'esprit, que vous fassiez dire une messe à la chapelle de la Vierge de Rotembourg; je l'ai vouée pendant ma vie, & ne l'ai pas fait acquitter: de plus vous ferez dire deux messes à Altheim, l'une des défunts, & l'autre de la Vierge; & comme je n'ai pas toujours exactement satisfait à payer mes domestiques, je souhaite que l'on distribue aux pauvres un quarteron de blé. Simon promit de satisfaire à tout. L'esprit lui tendit la main comme pour s'assurer de sa parole; mais Simon craignant qu'il ne lui arrivât quelque chose, lui tendit le banc qui lui tomba sous la main; & le spectre l'ayant touché, y imprima sa main avec les cinq doigts & ses jointures, comme si le feu y avoit passé, & y eût laissé une impression assez profonde. Après cela il s'évanouit avec un si grand bruit, qu'on l'entendit trois maisons plus loin.

J'ai rapporté dans la premiere édition de cette dissertation sur le retour des esprits une avanture arrivée à Fontenoy sur la Moselle, où l'on prétendoit qu'un esprit avoit de même imprimé sa main sur un mouchoir, & y avoit laissé l'empreinte de la main & du carpe très-bien marquée. Le mouchoir est entre les mains d'un nommé Casmet, huissier, demeurant à

Toul, qui l'avoit reçu de son oncle, curé de Fontenoy même : mais ayant approfondi la chose, il s'est trouvé que c'étoit d'un jeune garçon maréchal, qui faisoit l'amour à la demoiselle à qui le mouchoir appartenoit, & qui avoit forgé une main de fer pour en faire l'empreinte sur le mouchoir, & persuader le monde de la réalité de l'apparition.

On a vu à Saint-Avold, ville de la Lorraine-Allemande, dans la maison du sieur curé, nommé M. Royer de Monclos, une scene à peu près pareille d'une jeune servante, âgée de seize ans, qui entendoit & voyoit, disoit-elle, une femme qui faisoit grand bruit dans la maison; mais elle étoit la seule qui la vît & l'entendît, quoique d'autres entendissent aussi le bruit qui se faisoit dans le logis : ils voyoient aussi la jeune servante comme poussée, tirée, frappée par l'esprit; mais on ne le vit jamais, & on n'entendit pas sa voix. Ce manege commença la nuit du 31 de janvier 1694. & finit sur la fin de février de la même année. Le curé conjura l'esprit en allemand & en françois : il ne répondit point aux exorcismes faits en françois, sinon par des soupirs; & comme on terminoit l'exorcisme fait en allemand, en disant : *Que tout esprit loue le Seigneur*, la fille dit que l'esprit avoit dit : *Et moi aussi*; mais elle fut la seule qui l'ouït.

On pria quelques religieux de l'abbaye de venir aussi exorciser l'esprit; ils y vinrent, &

avec eux quelques notables bourgeois de Saint-Avold; & ni après, ni pendant les exorcismes ils ne virent & n'ouïrent autre chose, sinon que la servante paroissoit être poussée violemment, & qu'on frappoit rudement sur les portes. A force d'exorcismes, on força l'esprit, ou plutôt la servante qui étoit la seule qui le vît & qui l'entendît, de déclarer qu'il n'étoit ni fille ni femme; qu'elle s'appelloit Claire-Marguerite Henri; qu'il y avoit cent cinquante ans qu'elle étoit morte à l'âge de vingt-ans, après avoir servi chez le curé de Saint-Avold d'abord pendant huit ans; qu'elle étoit décédée à Guenvillier de douleur & de regret d'avoir tué son propre enfant.

Enfin la servante lui soutenant qu'elle n'étoit pas un bon esprit, elle lui dit: Donne-moi ta juppe; elle n'en voulut rien faire; en même tems l'esprit lui dit: *Regarde ta juppe, ma marque y est.* Elle regarda, & vit sur sa juppe les cinq doigts de la main si bien exprimés, qu'il ne paroissoit pas qu'une créature vivante l'eût pu mieux marquer. Ce manege dura environ deux mois; & aujourd'hui à Saint-Avold, comme dans tout le pays, on parle de l'esprit de Saint-Avold comme d'un jeu joué par cette fille, de concert sans doute avec quelques personnes qui voulurent se divertir, & intriguer le bon curé avec ses sœurs, & tous ceux qui donnerent dans ce panneau. On a imprimé à

Nancy, chez Cusson, en 1718. la relation de cet événement, qui trouva d'abord créance parmi bon nombre de gens, mais dont on a été bien détrompé dans la suite.

J'ajouterai à cette histoire celle qui est racontée par Philippe Mélancthon (a), dont le témoignage en cette matiere ne doit pas être suspect. Il dit que sa tante ayant perdu son mari, lorsqu'elle étoit enceinte & près de son terme, elle vit un jour sur le soir deux personnes entrer chez elle; l'un avoit la forme de son mari décédé, & l'autre celle d'un Franciscain de haute taille. D'abord elle fut effrayée; mais son mari la rassura, & lui dit qu'il avoit des choses importantes à lui communiquer: en même tems il pria le Franciscain de passer dans le poële voisin, en attendant qu'il eût fait connoître ses volontés à sa femme. Alors il la pria de faire dire quelques messes pour le soulagement de son ame, & l'engagea de lui donner sa main sans crainte: comme elle en faisoit difficulté, il l'assura qu'elle n'en ressentiroit aucun mal. Elle lui donna la main, puis la retira sans sentir aucune douleur, mais si gâtée de brûlure, qu'elle en demeura noire toute sa vie. Après cela le mari rappella le Franciscain; ils sortirent & disparurent. Mélancthon croit que c'étoient deux spectres: il ajoute que l'on connoit plusieurs exemples semblables rapportés par des personnes très-dignes de foi.

(a) *Philipp. Melancth. theolog. t. 1. oper. fol. 326. 327.*

Si ces deux hommes n'étoient que des ſpectres, n'ayant ni chair ni os, comment l'un d'eux a-t-il pu imprimer la couleur noire à la main de cette veuve ? comment celui qui a apparu au tailleur Bauh imprima-t-il ſa main dans le banc qu'on lui préſenta ? Si c'étoient de mauvais génies, pourquoi demanderent-ils des meſſes, & ordonnerent-ils des reſtitutions ? Satan détruit-il ſon empire, & inſpire-t-il aux vivans de faire de bonnes actions, & de craindre les peines dont Dieu punit les péchés des méchans ?

Mais conſidérant la choſe ſous une autre vue, le démon ne peut-il pas dans ces ſortes d'apparitions, où il demande des meſſes & des prieres, avoir deſſein de fomenter la ſuperſtition, en faiſant croire aux vivans que les meſſes & les prieres qu'on fera après leur mort les garantiront des peines de l'enfer ; quand même ils mourroient dans l'habitude du crime & dans l'impénitence ? On cite pluſieurs exemples de ſcélérats qui ſont apparus après leur mort, demandant des prieres comme le mauvais riche, & auſquels les prieres & les meſſes ne pouvoient être d'aucune utilité, attendu l'état malheureux dans lequel ils étoient décédés. Ainſi dans tout cela ſatan cherche à établir ſon empire, & non à le détruire ou le diminuer.

Nous parlerons ci-après dans la diſſertation ſur les Vampires, des apparitions de perſonnes

mortes qui ont été vues, & ont agi comme vivantes dans leur propre corps.

Le même Mélancthon raconte qu'un religieux vint un jour frapper rudement à la porte du logis de Luther, demandant à lui parler : il entra & dit : J'ai quelques erreurs papistiques, sur lesquelles je ferai bien-aise de conférer avec vous. Parlez, lui dit Luther. Il lui proposa d'abord quelques syllogismes, ausquels il répondit aisément ; puis il lui en proposa d'autres plus difficiles. Luther offensé lui répondit brusquement : Allez, vous m'embarrassez, j'ai autre chose à faire à présent. Toutefois il se leva, & répondit à ses argumens. En même tems ayant remarqué que le prétendu religieux avoit les mains faites comme des griffes d'oiseaux, il lui dit : N'es-tu pas celui dont il est dit dans la Genese : *Celui qui naîtra de la femme brisera la tête du serpent ?* Il ajouta : *Mais tu ne les engloutiras pas tous.* A ces mots le démon confus se retira en grondant & faisant grand fracas : il laissa la chambre infectée d'une très-mauvaise odeur, qui s'y fit sentir pendant quelques jours.

Luther qui fait l'esprit fort, & qui invective avec tant d'emportement contre les messes privées, où l'on prie pour le repos des défunts (*a*), soutient hardiment que toutes les apparitions d'esprits qui se lisent dans les vies des Saints, & qui demandent des messes pour le soulage-

(*a*) *Martin. Luther, de abroganda Missa privata, part. 2.*

ment de leurs ames, ne ſont que des illuſions de ſatan, qui apparoit pour tromper les ſimples, & leur inſpirer une vaine confiance au ſacrifice de la meſſe. Il en conclut qu'il vaut mieux ſans détour nier abſolument le purgatoire.

Il ne nioit donc ni les apparitions ni les opérations du diable, & il ſoutenoit qu'Ecolampade étoit mort accablé des coups du diable (*a*), dont il n'avoit pu ſoutenir l'effort : & parlant de lui-même, il aſſure que s'étant un jour éveillé en ſurſaut au milieu de la nuit, le diable parut pour diſputer contre lui : alors il ſe ſentit ſaiſi d'une frayeur mortelle. Les argumens du démon étoit ſi preſſans, qu'ils ne lui laiſſoient aucun repos d'eſprit : le ſon de ſa puiſſante voix, ſes manieres de diſputer accablantes, où la queſtion & la réponſe ſe font ſentir à la fois, ne le laiſſoient pas reſpirer. Il dit encore que le diable peut tuer & étrangler, & ſans tout cela mettre un homme ſi fort à l'étroit par ſes diſputes, qu'il y a de quoi en mourir, comme je l'ai, dit-il, expérimenté pluſieurs fois. Après de tels aveux, que peut-on penſer de la doctrine de ce chef des novateurs ?

(*a*) *Martin. Luther, de abrogat. Miſſæ privatæ, t. viij.* 226.



CHAPITRE XLII.

Sentimens des Juifs, des Grecs & des Latins ſur les Morts qui ſont demeurés ſans ſépulture.

LEs anciens Hébreux, de même que la plûpart des autres peuples étoient fort ſoigneux de donner la ſépulture aux morts. Cela paroit par toutes les hiſtoires. On voit dans l'Ecriture combien les Patriarches ont eu d'attention ſur cela pour eux-mêmes & pour les leurs : on ſait de quelles louanges ils ont comblé le ſaint homme Tobie, qui mettoit ſa principale dévotion à donner la ſépulture aux morts.

Joſeph l'hiſtorien (*a*) dit que les Juifs ne refuſent la ſépulture qu'à ceux qui ſe ſont donné la mort. Moyſe ordonna (*b*) de donner la ſépulture le même jour, & avant le coucher du ſoleil, à un ſupplicié & attaché à la croix : *Parce que*, dit-il, *celui qui eſt pendu au bois eſt maudit de Dieu, vous prendrez garde de ne pas ſouiller la terre que le Seigneur votre Dieu vous a donnée.* Cela ſe pratiqua envers notre Sauveur, que l'on détacha de la croix le même jour qu'il y avoit été attaché, & peu d'heures après ſa mort.

(*a*) *Joſeph. Bell. Jud. lib.* 3. *c.* 25. (*b*) *Deut.* xxj. 23.

Homere (*a*) parlant de l'inhumanité d'Achille, qui traîna le corps d'Hector après son chariot, dit qu'il deshonoroit & outrageoit la terre par cette barbare conduite. Les rabbins écrivent que l'ame n'est reçue dans le Ciel qu'après que le corps grossier est enterré & entierement consumé. Ils croient de plus qu'après la mort les ames des méchans sont revêtues d'une espece d'enveloppe ou de surtout, avec lequel elles s'accoutument à souffrir les peines qui leur sont dues; & que les ames des justes sont revêtues d'un corps resplendissant & d'un habit lumineux, avec lequel elles s'accoutument à l'éclat de la gloire qui les attend.

Origenes (*b*) reconnoit que Platon dans son dialogue de l'ame avance que les images & les ombres des morts paroissent quelquefois auprès de leurs tombeaux. Origenes en conclut qu'il faut que ces ombres & ces images aient une cause qui les produise; & cette cause, selon lui, ne peut être que l'ame des morts, qui est revêtue d'un corps subtil, semblable à celui de la lumiere, sur lequel elles sont portées comme dans un chariot où elles apparoissent aux vivans. Celse soutenoit que les apparitions de Jésus-Christ après sa résurrection n'étoient que les effets d'une imagination frappée & prévenue, qui se formoit à elle-même les objets de ses illusions sur le plan de ses desirs. Origenes le réfute

(*a*) *Homer. Iliad.* 24. (*b*) *Orig. contra Celsum, pag.* 97.

ſolidement par le récit que font les Evangéliſtes de l'apparition du Sauveur à S. Thomas, qui ne ſe rendit qu'à la vue & au toucher de ſes plaies: ce n'étoit donc pas l'effet de ſa pure imagination.

Le même Origenes (*a*) & Théophilacte après lui avancent que les Juifs & les Payens croyoient que l'ame demeuroit quelque tems auprès du corps qu'elle avoit animé; & que c'eſt pour détruire cette vaine opinion, que Jéſus-Chriſt voulant reſſuſciter Lazare, crie à haute voix: *Lazare, ſortez dehors*; comme voulant appeller de loin l'ame de cet homme mort depuis trois jours.

Tertullien met les Anges dans la cathégorie de l'étendue (*b*); il y place Dieu même, & ſoutient que l'ame eſt corporelle. Origenes croit auſſi l'ame matérielle & figurée (*c*); ſentiment qu'il peut avoir pris de Platon. Arnobe, Lactance, S. Hilaire, pluſieurs anciens peres & quelques théologiens ont été de la même opinion; & Grotius ſait mauvais gré à ceux qui ont abſolument ſpiritualiſé les Anges, les démons & les ames ſéparées du corps.

Les Juifs d'aujourd'hui (*d*) croient qu'après que le corps d'un homme eſt enterré, ſon ame va & vient, & ſort du lieu où elle eſt deſtinée,

(*a*) *Origen. in Joan. xj. & Theophilac. ibid.*
(*b*) *Tertul. lib. de anima.*
(*c*) *Origen. contra Celſ. l. 2.*
(*d*) *Bereſeith Rabbæ, c. 12. vide Menaſſe, de Reſurr. mort.*

pour venir visiter son corps, & savoir ce qui se passe autour de lui; qu'elle est errante pendant un an entier après la mort du corps; & que ce fut pendant cette année de délai que la Pythonisse d'Endor évoqua l'ame de Samuel, après lequel tems l'évocation n'auroit eu aucun pouvoir sur elle.

Les payens pensoient à peu près de même. Lucain (*a*) introduit Pompée qui consulte une magicienne, & lui commande d'évoquer l'ame d'un mort pour lui découvrir quel seroit le succès de la guerre contre Cesar. Le poëte fait dire à cette femme : Manes, obéissez à mes charmes; car je n'évoque pas une ame qui soit dans le noir tartare, mais une ame qui y est descendue depuis peu, & qui se trouve encore aux portes de l'enfer :

- - - - - *Parete precanti.*
Non in tartareo latitantem poscimus antro,
Assuetamque diù tenebris : modò luce fugatâ
Descendentem animam primo pallentis hiatu
Hæret adhuc orci.

Les Egyptiens (*b*) croyoient que lorsque l'ame d'un animal est séparée de son corps par violence, elle ne s'en éloigne pas, mais se tient près de lui. Il en est de même de l'ame des hom-

(*a*) *Lucan. Pharf.* 16. (*b*) *Porphyr. de abstin. l.* 2. *art. xlvij.*

mes qu'une mort violente a fait mourir : elle reste près du corps, rien ne peut l'en éloigner; elle y est retenue par sympathie : on en a vu plusieurs qui soupiroient près de leurs corps qui ne sont pas en terre, restant près de leur cadavre. C'est de celles-là dont les magiciens abusent pour leurs opérations : ils les forcent de leur obéir, lorsqu'ils sont les maîtres du corps mort ou même d'une partie. Une expérience fréquente leur a appris que dans le corps il y a une vertu secrette qui y attire l'ame qui l'a autrefois habité; c'est pourquoi ceux qui veulent recevoir les ames des animaux qui savent l'avenir, en mangent les principales parties, comme le cœur des corbeaux, des taupes, des éperviers : l'ame de ces bêtes entre chez eux en même tems qu'ils font usage de ces nourritures; elle leur fait rendre des oracles comme des Divinités.

Les Egyptiens croyoient (*a*) que lorsque l'ame des bêtes est délivrée de son corps, elle est raisonnable & prédit l'avenir, rend des oracles, & est capable de tout ce que l'ame de l'homme peut faire, lorsqu'elle est dégagée du corps; c'est pour cela qu'ils s'abstenoient de manger des animaux, & qu'ils respectoient les Dieux sous la forme des animaux.

On voyoit à Rome & à Metz des compagnies ou des colleges de prêtres consacrés au

(*a*) *Demet. lib. 4. art. x.*

service des manes (*a*), des lares, des images, des ombres, des ſpectres, de l'érebe, de l'averne ou de l'enfer, ſous la protection du Dieu Sylvanus : ce qui démontre que les Latins & les Gaulois reconnoiſſoient le retour des ames & leurs apparitions, & qu'on les conſidéroit comme des Divinités, à qui l'on offroit des ſacrifices pour les appaiſer & les empêcher de nuire. Nicandre confirme la même choſe, en diſant que les Celtes ou les Gaulois veilloient auprès des tombeaux de leurs grands hommes, pour en tirer des lumieres ſur l'avenir.

Les anciens peuples ſeptentrionaux étoient perſuadés que les ſpectres qui apparoiſſent quelquefois, ne ſont autres que les ames des morts décédés depuis peu, & que dans leur pays on ne connoiſſoit point de remede plus propre à faire ceſſer ces ſortes d'apparitions, que de couper la tête au mort, de l'empaler, ou de lui percer le corps avec un pieu, ou de le brûler, comme il ſe pratique encore aujourd'hui dans la Hongrie & dans la Moravie envers les Vampires.

Les Grecs qui avoient tiré leur religion & leur théologie des Egyptiens & des Orientaux, & les Latins qui l'avoient tirée des Grecs, étoient dans la perſuaſion que les ames des morts apparoiſſoient quelquefois aux vivans ; que les

(*a*) Gruter. page lxiij. 1. Meuriſſ. Hiſtoire de Metz, page 15. Preface.

Nécromanciens les évoquoient, & en tiroient des réponses sur l'avenir & des instructions sur le présent. Homere le plus grand théologien, & peut-être le plus curieux des écrivains de la Grece, a rapporté plusieurs apparitions, tant des Dieux que des héros, & des hommes après leur mort.

Dans l'Odyssée (*a*) Ulysse va consulter le devin Tyrésias; & ce devin ayant préparé une fosse pleine de sang pour évoquer les manes, Ulysse tire son épée, & les empêche de venir boire ce sang, dont elles paroissoient fort altérées, & dont on ne vouloit pas qu'elles goûtassent avant que d'avoir répondu à ce qu'on demandoit d'elles. Ils croyoient aussi que les ames n'étoient point en repos, & qu'elles rodoient autour de leurs cadavres tandis qu'ils n'étoient point inhumés (*b*) :

Propterea jacet exanimum tibi corpus amici;
Heu nescis! totamque incestat funere classem.
Sedibus hunc refer ante suis, & conde sepulchro.

Quand on donnoit la sépulture à un corps, on

(*a*) *Homer. Odyss. sub finem. Horat. lib. 7. Satyr. 8. Aug. lib. de Civit. lib. 7. cap. 35. Clem. Alex. Pædag. lib. 2. cap. 1. Prudent. lib. 4. contra Symach. Tertul. lib. de anim. Lactantius, lib. 2.*

(*b*) *Virgil. Æneid. lib. 3. v. 150. & sequent.*

on appelloit cela *animam condere*, couvrir l'ame, la mettre ſous terre & à couvert :

- - - - Animamque ſepulchro
Condimus, & magnâ Supremum voce ciemus.

On l'appelloit à haute voix, & on lui offroit des libations de lait & du ſang. On appelloit auſſi cette cérémonie, cacher les ombres, les envoyer avec leurs corps ſous la terre :

Romulus ut tumulo fraternas condidit umbras,
Et malè veloci juſta ſolita Remo.

La Sibylle parlant à Enée, lui montre les manes qui erroient ſur les bords de l'Achéron, & lui dit que ce ſont les ames des perſonnes qui n'ont pas reçu la ſépulture, & qui ſont errantes pendant cent ans :

Hæc omnis, quam cernis, inops, inhumataque turba eſt.
Centum errant annos, volitantque hæc littora circùm.

Le philoſophe Salluſte (*a*) parle des apparitions des morts autour de leurs tombeaux dans des corps ténébreux : il s'efforce de prouver par-là le dogme de la métempſycoſe.

(*a*) *Salluſt. philoſ. c.* 19. 20.

Voici un exemple ſingulier d'un mort qui refuſe la ſépulture, s'en reconnoiſſant indigne. Agathias raconte (*a*) que quelques philoſophes payens ne pouvant goûter le dogme de l'unité d'un Dieu, réſolurent de paſſer de Conſtantinople à la cour de Choſroës, Roi de Perſe, dont on parloit comme d'un Prince humain, & aimant les lettres. Simplicius de Cilicie, Eulamius, Phrygien, Protan, Lydien, Hermene & Philogenes de Phénicie, & Iſidore de Gaze ſe rendirent donc à la cour de Choſroës, & y furent bien reçus; mais ils s'apperçurent bientôt que ce pays étoit beaucoup plus corrompu que la Grece, & ils réſolurent de retourner à Conſtantinople, où régnoit alors Juſtinien.

Comme ils étoient en chemin ils trouverent un cadavre ſans ſépulture, en eurent pitié, & le firent mettre en terre par leurs gens. La nuit ſuivante cet homme apparut à l'un d'eux, & lui dit de ne pas enterrer celui qui n'étoit pas digne de recevoir la ſépulture; que la terre abhorroit celui qui avoit ſouillé ſa propre mere. Le lendemain ils trouverent le même cadavre jetté hors de terre, & comprirent qu'il s'étoit ſouillé d'un inceſte qui le rendoit indigne de l'honneur de la ſépulture; quoique ces ſortes de crimes fuſſent communs en Perſe, & qu'on n'en eût pas la même horreur que dans d'autres pays.

(*a*) *Agathias, ſcholaſt. de rebus geſtis Juſtiniani Imper. lib.* 2. *ſub finem.*

Les Grecs & les Latins croyoient que les ames des morts venoient goûter ce qu'on offroit ſur leurs tombeaux, ſur-tout du miel & du vin; que les démons aimoient la fumée & les odeurs des ſacrifices, la mélodie, le ſang des victimes, le commerce des femmes; qu'ils étoient attachés pour un tems à certains lieux, ou à certains édifices qu'ils infeſtoient, & où ils apparoiſſoient; que les ames ſéparées de leur corps terreſtre retenoient après leur mort un corps ſubtil, délié, aérien, qui conſervoit la figure de celui qu'elles avoient animé; que ces corps étoient lumineux & ſemblables aux aſtres; qu'elles conſervoient de l'inclination pour les choſes & pour les perſonnes qu'elles avoient aimées pendant leur vie; qu'elles pourſuivoient celles qui leur avoient fait outrage, & qu'elles haïſſoient. Ainſi Virgile décrit Didon en fureur, qui menace de pourſuivre le perfide Enée (*a*):

- - - - Sequar atris ignibus abſens;
Et cùm frigida mors animæ ſubduxerit artus,
Omnibus umbra locis adero: dabis, improbe, pœnas.

Quand l'ame de Patrocle apparut à Achille (*b*), elle avoit ſa voix, ſa taille, ſes yeux, ſes habits, mais non pas ſon corps palpable. Ulyſſe étant deſcendu aux enfers, y vit le divin Her-

(*a*) *Virgil. Æneid. lib. iv.* (*b*) *Homer. Iliad. xxiij.*

cule (*a*); c'eſt-à-dire, dit Homére, ſon image; car pour lui il eſt avec les Dieux immortels aſſis à leur feſtin. Enée reconnut ſa femme Creüſe, qui lui apparut ſous ſa forme ordinaire, mais d'une taille plus grande & plus avantageuſe (*b*) :

Infelix ſimulachrum, atque ipſius umbra Creüſæ
Viſa mihi ante oculos, & notâ major imago.

On pourroit entaſſer une foule de paſſages des anciens poëtes, même des peres de l'Egliſe, qui ont cru que les ames apparoiſſoient ſouvent aux vivans. Tertullien (*c*) croit que l'ame eſt corporelle, & qu'elle a une certaine figure. Il en appelle à l'expérience de ceux à qui les ames des perſonnes mortes ſont apparues, & qui les ont vues d'une maniere ſenſible, corporelle & palpable, quoique d'une couleur & d'une conſiſtance aérienne. Il définit l'ame (*d*), un ſouffle envoyé de Dieu, immortelle, corporelle, figurée. En parlant des fictions des poëtes, qui ont avancé que les ames n'étoient pas en repos tandis que leurs corps n'étoient pas enterrés, il dit que tout cela n'eſt inventé que pour inſpirer aux vivans le ſoin qu'ils doivent avoir de la ſé-

(*a*) *Homer. Odyſſ. v.*
(*b*) *Virgil. Æneid. 1.*
(*c*) *Tertull. de anim.*
(*d*) *Idem, de anim. c. 56.*

pulture des morts, & pour ôter aux parens du mort la vue d'un objet qui ne pourroit qu'augmenter inutilement leur douleur, s'ils le gardoient trop long-tems dans leurs maisons : *ut instantiâ funeris & honor corporum servetur, & mœror affectuum temperetur.*

Saint Irénée (*a*) enseigne, comme une doctrine reçue du Seigneur, que les ames non-seulement subsistent après la mort du corps, sans toutefois passer d'un corps à un autre, comme le veulent ceux qui admettent la métempsycose, mais qu'elles en conservent la figure, qu'elles demeurent auprès de ce corps, comme de fidelles gardiennes, & se souviennent de ce qu'elles ont fait & n'ont pas fait dans cette vie. Ces peres croyoient donc le retour des ames, leurs apparitions, leur attachement à leurs corps; mais nous n'adoptons pas leur opinion sur la corporéité des ames; nous sommes persuadés qu'elles peuvent apparoître par la permission de Dieu, indépendamment de toute matiere & de toute substance corporelle qui leur soit propre.

Quant à l'opinion qui veut que l'ame ne soit pas en repos tandis que son corps n'est pas enterré, qu'elle demeure pendant quelque tems auprès du tombeau du corps, & qu'elle y apparoit sous une forme corporelle, ce sont des

(*a*) *Iren. lib.* 2. *cap.* 34.

ſentimens qui n'ont nul ſolide fondement, ni dans les Ecritures, ni dans la tradition de l'Egliſe, qui nous enſeigne qu'auſſi-tôt après la mort du corps l'ame eſt préſentée au jugement de Dieu, & y eſt deſtinée au lieu que ſes bonnes ou mauvaiſes œuvres lui ont mérité.

CHAPITRE XLIII.

Examen de ce que les morts qui reviennent, demandent ou révelent aux vivans.

LEs apparitions ſe font, ou par les bons Anges, ou par les démons, ou par les ames des trépaſſés, ou par les vivans à d'autres perſonnes encore vivantes.

Les bons Anges pour l'ordinaire n'apportent que de bonnes nouvelles, n'annoncent rien que d'heureux; ou s'ils annoncent des malheurs futurs, c'eſt afin d'engager les hommes à les prévenir, ou à les détourner par la pénitence, ou à profiter des maux que Dieu leur envoie, par l'exercice de la patience & de la réſignation à ſes ordres.

Les mauvais anges ne prédiſent ordinairement que des malheurs, des guerres, des effets de la colere de Dieu ſur les peuples; ſouvent même ils ſont les exécuteurs des malheurs, des

guerres, des calamités publiques, qui désolent les Royaumes, les Provinces, les Villes & les Familles. Les spectres dont nous avons raconté les apparitions à Brutus, à Cassius, à Julien l'apostat, ne sont porteurs que des ordres funestes de la colere de Dieu. Si quelquefois ils promettent quelque prospérité à ceux à qui ils apparoissent, ce n'est que pour le présent, jamais pour l'éternité, ni pour la gloire de Dieu, ni pour le salut éternel de ceux à qui ils parlent: cela ne va qu'à une fortune temporelle, toujours de peu de durée, très-souvent trompeuse.

Les ames des défunts, si ce sont des chrétiens, demandent assez souvent que l'on offre le saint sacrifice du corps & du sang de Jésus-Christ, suivant la remarque de saint Gregoire le grand (*a*), & comme l'expérience le fait voir, n'y ayant presque aucune apparition de chrétiens qui ne demandent des messes, des pélerinages, des restitutions, que l'on fasse des aumônes, que l'on satisfasse à ceux à qui le défunt doit quelque chose: souvent aussi ils donnent des avis salutaires pour le salut, pour la correction des mœurs, pour le bon réglement des familles. Ils découvrent l'état où se trouvent certaines personnes dans l'autre vie, afin qu'on les soulage, ou afin de précautionner les vivans, & les empêcher de tomber dans

(*a*) *Greg. mag. lib.* 4. *Dialog. c.* 55.

de pareils malheurs. Ils parlent de l'enfer, du Paradis, du purgatoire, des Anges, des démons, du souverain Juge, de la rigueur de ses jugemens, de la bonté qu'il exerce envers les justes, & des récompenses dont il couronne leurs bonnes œuvres.

Mais on doit beaucoup se défier de ces apparitions où lon demande des messes, des pélerinages, des restitutions. S. Paul nous avertit que le démon se transforme souvent en Ange de lumiere (a); & S. Jean (b) nous avertit de nous défier des *profondeurs de satan*, de ses illusions, de ses prestiges. Cet esprit de malice & de mensonge se trouve parmi les vrais Prophêtes, pour mettre dans la bouche des faux prophêtes le mensonge & l'erreur ; il abuse du texte des Ecritures, des cérémonies les plus sacrées, des Sacremens mêmes & des prieres de l'Eglise, pour séduire les simples & attirer leur confiance, pour partager autant qu'il est en lui la gloire qui n'est due qu'au Tout-Puissant, & pour se l'approprier. Combien de faux miracles n'a t-il point faits ? combien de fois a-t il prédit l'avenir ? combien de guérisons n'a t-il pas opérées ? combien d'actions saintes n'a-t-il pas conseillées ? combien d'entreprises louables en apparence n'a-t-il pas inspirées pour attirer les fideles dans ses pieges ?

Bodin dans sa démonomanie (c) cite plus

(a) *II. Cor. xj.* 14.
(b) *Apoc.* 21. 14.
(c) *Bodin. Dæmonom. l.* 3. *c*, 6.

d'un exemple de démons qui ont demandé des prieres, & se sont même mis en posture de personnes qui prient sur la fosse d'un mort, pour faire croire que le mort a besoin de prieres. Quelquefois ce sera le démon, sous la figure d'un scélérat mort dans le crime, qui viendra demander des messes, pour faire croire que son ame est en purgatoire, & a besoin de prieres, quoiqu'il soit certain qu'il est mort dans l'impénitence finale, & que les prieres sont inutiles pour son salut. Tout cela n'est qu'une ruse du démon, qui cherche à inspirer aux méchans une folle & dangereuse confiance qu'ils seront sauvés malgré leur vie criminelle & leur impénitence, & qu'ils pourront parvenir au salut, moyennant quelques prieres & quelques aumônes qu'ils feront faire après leur mort, ne faisant pas attention que ces bonnes œuvres ne peuvent être utiles qu'à ceux qui sont morts en état de grace, quoiqu'encore souillés par quelque faute vénielle; puisque l'Ecriture nous apprend (*a*) que rien de souillé n'entrera dans le royaume des Cieux.

On croit que les réprouvés peuvent quelquefois revenir par la permission de Dieu, comme on a vu des personnes mortes dans l'idolatrie, & par conséquent dans le crime, & exclues du royaume de Dieu, retourner en vie, se convertir, & recevoir le baptême. S. Martin n'étoit

(*a*) *Apoc.* 21. 27. (*b*) *Sulpit. Sever. vita S. Martin. c.* 5.

encore que ſimple abbé de ſon monaſtere de Ligugé (*b*), lorſqu'en ſon abſence un cathécumene, qui s'étoit mis ſous ſa diſcipline pour être inſtruit des vérités de la religion chrétienne, vint à mourir ſans avoir reçu le baptême. Il y avoit trois jours qu'il étoit décédé lorſque le Saint arriva; il fit ſortir tout le monde, fit ſa priere ſur le mort, le reſſuſcita, & lui donna le baptême.

Ce cathécumene racontoit qu'il avoit été conduit devant le tribunal du ſouverain Juge, qui l'avoit condamné à deſcendre dans des lieux obſcurs avec une infinité d'autres perſonnes condamnées comme lui; mais que deux Anges ayant repréſenté au Juge que cet homme étoit celui pour qui Martin intercédoit, Dieu ordonna aux deux Anges de le ramener en terre, & de le rendre à Martin. Voilà un exemple qui prouve ce que je viens de dire, que les réprouvés peuvent revenir en vie, faire pénitence, & recevoir le baptême.

Mais ce que quelques-uns ont avancé du ſalut de Falconile, procuré par ſainte Thecle, de celui de Trajan, ſauvé par les prieres de ſaint Grégoire, Pape, & de quelques autres décédés dans le paganiſme, tout cela eſt entierement contraire à la foi de l'Egliſe & aux ſaintes Ecritures, qui nous apprennent que ſans la foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu, & que celui qui ne croit point, & n'a pas reçu le baptême,

est déja jugé & condamné : ainsi l'on doit tenir pour téméraires, erronnées, fausses & dangereuses les opinions de ceux qui accordent le salut à Platon, à Aristote, à Seneque, &c. parce qu'il leur paroit qu'ils ont vêcu louablement, selon les regles d'une morale toute humaine & philosophique.

Philippe, Chancelier de l'Eglise de Paris, soutenoit que la pluralité des bénéfices étoit permise. Etant au lit de la mort, il fut visité de Guillaume, Evêque de Paris, mort en 1248. Ce Prélat pressa le chancelier Philippe de renoncer à ses bénéfices, à la réserve d'un seul; il le refusa, disant qu'il vouloit éprouver si la pluralité des bénéfices étoit un aussi grand mal qu'on le disoit : il mourut dans ces dispositions en 1237.

Quelques jours après son décès, l'Evêque Guillaume priant la nuit après matines dans sa Cathédrale, vit paroître devant lui une figure d'homme hideux & affreux; il fit le signe de la croix, & lui dit : Si vous êtes envoyé de Dieu, parlez; il parla, & dit : Je suis ce misérable chancelier, qui ai été condamné au supplice éternel. L'Evêque lui en ayant demandé la cause, il répondit : Je suis condamné; 1°. pour n'avoir point distribué aux pauvres le superflu de mes bénéfices; 2°. pour avoir soutenu qu'il étoit permis d'en posséder plusieurs; 3°. pour avoir croupi quelques jours dans le crime d'incontinence.

Cette histoire fut souvent prêchée par l'Evêque Guillaume à ses clercs; elle est rapportée par le B. Albert le grand, qui étoit contemporain, dans son livre des Sacremens ; par Guillaume Durand, Evêque de Mande, dans son livre *de modo celebrandi Concilia*; & dans Thomas de Cantimpré, dans son ouvrage *des Abeilles*. Ils croyoient donc que Dieu permet quelquefois que les réprouvés apparoissent aux vivans.

Voici encore un exemple d'apparitions d'un réprouvé & d'une réprouvée. Le Prince de Ratzivil (*a*), dans son voyage de Jérusalem, raconte qu'étant en Egypte il acheta deux momies, les fit emballer, & les chargea sur son vaisseau le plus secrettement qu'il lui fut possible, en sorte qu'il n'y avoit que lui & deux domestiques qui le sussent; les Turcs ne permettant que très-difficilement qu'on emporte de ces momies, parce qu'ils croient que les chrétiens s'en servent pour des opérations magiques. Lorsqu'on fut en mer, il survint une tempête à diverses reprises, & avec tant de violence, que le pilote désespéroit de sauver le vaisseau. Un bon prêtre Polonois, de la suite du Prince de Ratzivil, récitoit des prieres convenables à une telle circonstance ; mais il étoit tourmenté, disoit-il, par deux spectres hideux & noirs, un homme & une femme, qui

(*a*) *Ratzivil. peregrin. Jerosol. pag.* 218.

étoient à ses côtés, & le menaçoient de lui ôter la vie : on crut d'abord que la frayeur lui avoit troublé l'imagination.

Le calme étant revenu, il parut tranquille ; mais bientôt l'orage ayant recommencé, il fut tourmenté plus fort qu'auparavant, & ne fut délivré de cette infestation que quand on eut jetté dedans la mer ces deux momies qu'il n'avoit pas vues, & que ni lui ni le pilote ne savoient pas être dans le vaisseau. Je ne veux pas nier le fait, qui est rapporté par un Prince incapable de vouloir en imposer, mais combien de réflexions ne peut-on pas faire sur cet événement ? Etoient-ce les ames de ces deux payens, ou deux démons qui prirent leur figure ? Quel intérêt le démon prenoit-il à ne pas souffrir que ces corps fussent réduits au pouvoir des chrétiens ?

CHAPITRE XLIV.

Apparitions d'hommes vivans à d'autres hommes vivans, absens & fort éloignés.

On a dans toutes les histoires sacrées & profanes, anciennes & modernes, une infinité d'exemples d'apparitions de personnes vivantes à d'autres personnes vivantes. Le pro-

phête Ezéchiel dit de lui-même (*a*) : J'étois assis dans ma maison au milieu des anciens de mon peuple, lorsque tout d'un coup une main qui venoit d'une figure toute brillante comme de feu, me saisit par les cheveux, & l'esprit me transporta entre le ciel & la terre, & me mena à Jérusalem, où il me plaça auprès de la porte du parvis intérieur qui regarde le septentrion, où je vis l'idole de la jalousie (apparemment Adonis), & j'y remarquai la majesté du Seigneur, comme je l'avois vue dans le champ: il me fit voir l'idole de la jalousie, à laquelle les Israélites brûloient des parfums; & l'Ange du Seigneur me dit: Tu vois les abominations que commettent les enfans d'Israël en s'éloignant de mon sanctuaire, tu en verras encore de plus grandes.

Et ayant percé la muraille du temple, je vis des figures de reptiles & d'animaux, les abominations & les idoles de la maison d'Israel, & soixante & dix hommes des anciens d'Israël, qui étoient debout devant ces figures, ayant chacun un encensoir à la main; après cela l'Ange me dit: Tu verras encore quelque chose de plus abominable; & il me fit voir des femmes qui faisoient le deuil d'Adonis. Enfin m'ayant introduit dans l'intérieur du parvis du temple, je vis vingt hommes entre le vestibule & l'autel, qui tournoient le dos au temple du Sei-

(*a*) *Ezech. viij.* 1. 2. *&c.*

gneur, & avoient le visage tourné vers l'orient, & rendoient leurs adorations au soleil dans son lever.

On peut remarquer ici deux choses : la premiere, Ezéchiel transporté de la Chaldée à Jérusalem par les airs entre le ciel & la terre par la main d'un Ange ; ce qui prouve la possibilité du transport d'un homme vivant par les airs à une très-grande distance du lieu où il étoit.

La seconde, la vision ou l'apparition de ces prévaricateurs, qui commettent jusques dans le temple les plus grandes abominations & les plus contraires à la majesté de Dieu, à la sainteté du lieu, & à la loi du Seigneur. Après tout cela le même Ange rapporta Ezéchiel dans la Chaldée : *Et spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmigrationem, &c.* mais ce ne fut qu'après que Dieu lui eut fait voir la vengeance qu'il devoit exercer contre les Israélites.

On dira peut être que tout ceci ne se passa qu'en vision, qu'Ezéchiel crut être transporté à Jérusalem, & ensuite rapporté à Babylone, & que ce qu'il vit dans le temple, il ne le vit que par révélation. Je réponds que le texte de ce Prophête marque un transport réel, & qu'il fut transporté par les cheveux entre le ciel & la terre : *Similitudo manûs apprehendit in cincinno capitis mei, & elevavit me spiritus inter terram*

& cœlum, & adduxit me in Jerusalem in visione Dei. Il fut ramené en Judée de la même maniere.

Je ne nie pas que la chose ne puisse être arrivée en vision, & qu'Ezéchiel n'ait vu en esprit ce qui se passoit dans le temple de Jérusalem ; mais j'en tirerai toujours une conséquence favorable à mon dessein, qui est la possibilité du transport d'un homme vivant par les airs à une très-grande distance du lieu où il se trouvoit, ou du moins qu'un homme vivant peut s'imaginer fortement qu'il est transporté, quoique ce transport ne soit qu'imaginaire & en vision, comme on prétend que cela arrive dans le transport des sorciers au sabbat.

Voilà donc de véritables apparitions d'hommes vivans faites à d'autres hommes vivans. Comment cela s'est-il fait ? La chose n'est pas difficile à expliquer, en suivant le récit du Prophête qui est transferé de la Chaldée en Judée dans son propre corps par le ministere des Anges ; mais les apparitions rapportées dans S. Augustin & dans d'autres auteurs ne sont pas de la même sorte : les deux personnes qui se voient & s'entretiennent ne sortent point de leur place, & celle qui apparoit n'a aucune connoissance de ce qui se passe à l'égard de celle à qui elle apparoit sans le sçavoir, & à qui elle explique certaines choses, ausquelles elle ne pense pas même dans ce moment.

Dans

Dans le troisieme livre des Rois, Abdias, intendant du Roi Achab, ayant rencontré le prophête Elie qui se tenoit caché depuis long tems, lui dit que le Roi Achab l'avoit fait chercher par-tout, & que ne l'ayant pu découvrir en aucun lieu, il étoit allé lui-même pour le chercher. Elie lui ordonna d'aller dire au Roi qu'Elie avoit paru; mais Abdias lui répondit: Voyez à quoi vous m'exposez; car si je vais annoncer à Achab que je vous ai parlé, l'esprit de Dieu vous transportera dans un lieu inconnu, & le Roi ne vous trouvant point, me fera mourir: *Cum recessero à te, spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro, & ingressus nuntiabo Achab, & non inveniens te, interficiet me.*

Voilà encore un exemple qui prouve la possibilité du transport d'un homme vivant en un lieu fort éloigné. Le même Prophête étant au Carmel, fut saisi de l'esprit de Dieu, qui le transporta de là à *Jezraël* en fort peu de tems, non par les airs, mais en le faisant marcher & courir avec une promptitude toute extraordinaire.

Dans l'Evangile Elie (*a*) apparoit avec Moyse sur le Thabor à la transfiguration du Sauveur. Moyse étoit décédé depuis long-tems; mais l'Eglise croit qu'Elie est encore vivant. Dans les actes des Apôtres (*b*), Ananie apparoit à saint

(*a*) *Matth. xvij. 3.* (*b*) *Act. ix. 2.*

Paul, & lui impose les mains en vision avant qu'il arrive dans sa maison à Damas.

Deux hommes de la cour de l'Empereur Valens voulant découvrir par les secrets de la magie, qui étoit celui qui devoit succéder à cet Empereur (a), firent faire une table de bois de laurier en forme de trépied, sur laquelle ils mirent un bassin fait de divers métaux; sur les bords de ce bassin étoient gravées à quelque distance l'une de l'autre les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec: un magicien avec certaines cérémonies s'approcha du bassin, & tenant en main un anneau suspendu à un fil, laissoit tomber par intervalle l'anneau sur les lettres de l'alphabet, pendant qu'on tournoit rapidement la table; l'anneau tombant sur les différentes lettres, formoit des vers obscurs & énigmatiques, comme ceux que rendoit l'oracle de Delphes.

Ensuite on demanda quel étoit le nom de celui qui devoit succéder à l'Empereur Valens. L'anneau toucha les quatre lettres, T E O D, qu'ils interpréterent de Théodose, second sécretaire de l'Empereur Valens. Théodose fut arrêté, interrogé, convaincu, & mis à mort, & avec lui tous les coupables & les complices de cette opération; on fit la recherche de tous les livres de magie, & on en brûla un très-grand nombre.

(a) *Ammian. Marcel. lib.* 19. *Sozomen. lib.* 6. *cap.* 35.

Le grand Théodose, à qui l'on ne pensoit point, & qui étoit fort éloigné de la cour, étoit celui que ces lettres désignoient. En 379. il fut déclaré Auguste par l'Empereur Gratien ; & étant venu à Constantinople en 380. il eut un songe (*a*), par lequel il lui sembloit que Melece, Evêque d'Antioche, qu'il n'avoit jamais vu, & qu'il ne connoissoit que de réputation, le revêtoit du manteau impérial, & lui ceignoit la tête du diadême.

On assembloit alors les Evêques d'Orient pour la tenue du concile de Constantinople. Théodose pria qu'on ne lui montrât point Melece, disant qu'il le reconnoîtroit aux marques qu'il avoit vues en songe : en effet il le distingua entre tous les autres Evêques, l'embrassa, lui baisa les mains, & le regarda toujours depuis comme son pere. Voilà une apparition d'un homme vivant bien marquée.

S. Augustin raconte (*b*) qu'un certain homme vit la nuit avant son sommeil entrer dans sa maison un philosophe qui lui étoit connu, & qui lui expliqua quelques passages ou quelques sentimens de Platon, qu'il n'avoit pas voulu lui expliquer auparavant. Cette apparition du Platonicien n'étoit que fantastique ; car la personne à qui il avoit apparu, lui ayant demandé pourquoi il n'avoit pas voulu lui expli-

(*a*) *Theodoret. Hist. Eccles. lib.* 5. *cap.* 7.

(*b*) *August. lib.* 8. *de Civit. cap.* 18.

quer dans ſon logis ce qu'il étoit venu lui expliquer chez lui, il répondit : Je ne l'ai point fait, mais j'ai ſongé que je le faiſois. Voilà donc deux perſonnes vivantes, dont l'une dans le ſommeil & en ſonge parle à une autre bien éveillée, & qui ne la voit que par l'imagination.

Le même S. Auguſtin (*a*) reconnoit en préſence de ſon peuple, qu'il a apparu à deux perſonnes qui ne l'avoient jamais vu, qui ne le connoiſſoient que de réputation, & qu'il leur conſeilla de venir à Hippone, pour y recevoir leur guériſon par le mérite du martyr S. Etienne : ils y vinrent, & recouvrerent la ſanté.

Ennode enſeignant la rhétorique à Carthage (*b*), & ſe trouvant embarraſſé ſur le ſens d'un paſſage des livres de la rhétorique de Ciceron, qu'il devoit expliquer le lendemain à ſes écoliers, ſe coucha inquiet, & à peine put il s'endormir. Pendant ſon ſommeil il crut voir S. Auguſtin, qui étoit alors à Milan fort éloigné de Carthage, qui ne penſoit point du tout à lui, & qui apparemment dormoit fort tranquillement, qui vint lui expliquer le paſſage en queſtion. Saint Auguſtin avoue qu'il ne ſait comment cela s'eſt fait ; mais de quelque maniere qu'il ſe ſoit fait, il eſt fort poſſible que nous voyions en ſonge un mort comme nous voyons

(*a*) *Aug. ſerm. cxxiij. pag.* 1277. 1278.

(*b*) *Aug. de cura gerenda pro mortuis, cap.* 11. 12.

un vivant, ſans que ni l'un ni l'autre ſache, ni comment, ni quand, ni où ſe forment ces images dans notre eſprit. Il ſe peut faire auſſi qu'un mort apparoiſſe aux vivans ſans le ſavoir, & qu'il leur découvre des choſes cachées & futures, dont l'événement découvre la vérité & la réalité. Quand un homme vivant apparoit en ſonge à un autre homme, on ne dit pas que ſon corps ou ſon ame lui aient apparu, mais ſimplement qu'un tel lui a apparu. Pourquoi ne pourra-t-on pas dire que les morts apparoiſſent ſans corps & ſans ames, mais ſimplement que leur figure ſe préſente à l'eſprit & à l'imagination de la perſonne vivante?

Saint Auguſtin, dans le livre qu'il a compoſé ſur le ſoin qu'on doit avoir pour les morts (*a*), dit qu'un ſaint moine, nommé Jean, apparut à une femme pieuſe, qui deſiroit ardemment de le voir. Le ſaint docteur raiſonne beaucoup ſur cette apparition; ſi ce ſolitaire a prévu ce qui lui devoit arriver, s'il a été en eſprit vers cette femme, ſi c'eſt ſon Ange, ſi c'eſt ſon eſprit ſous la figure de ſon corps, s'il a apparu dans ſon ſommeil, comme nous voyons en ſonge des perſonnes abſentes qui nous ſont connues. Il faudroit parler au ſolitaire pour ſavoir de lui-même comment cela s'eſt fait, ſi c'eſt par la vertu de Dieu ou par ſa permiſſion; car il n'y a

(*a*) *Aug. de cura gerend. pro mort. cap.* 17. *pag.* 529.

gueres d'apparence qu'il l'ait fait par une puissance naturelle.

On dit que S. Siméon Stylite (*a*) apparut à son disciple S. Daniel, qui avoit entrepris le voyage de Jérusalem, & lui dit d'aller à Constantinople, où il auroit beaucoup à souffrir pour Jésus Christ. S. Benoît (*b*) avoit promis à des architectes, qui l'en avoient prié, de venir leur montrer comment il vouloit qu'ils bâtissent un monastere : le Saint n'y alla point en corps, mais il s'y rendit en esprit, & leur donna le plan & le dessein de la maison qu'ils devoient construire : ces hommes ne comprirent pas que ce fût là ce qu'il leur avoit promis, & vinrent de nouveau lui demander quelles étoient ses intentions sur cet édifice ; il leur dit : Je vous l'ai expliqué en songe ; vous pouvez suivre le plan que vous avez vu.

Le César Bardas, qui avoit si fort contribué à la déposition de S. Ignace, Patriarche de Constantinople, eut une vision qu'il raconta ainsi à Philothée son ami : Je croyois cette nuit aller en procession avec l'Empereur Michel à la grand'-Eglise. Quand nous y fumes entrés & arrivés près de l'Ambon, parurent deux eunuques de la chambre, d'un air cruel & farouche, dont l'un ayant lié l'Empereur, le tira hors du chœur du côté droit ; l'autre me tira de même du côté

(*a*) *Vita Daniel. Stylit. xj. Decemb.*

(*b*) *Gregor. lib.* 2. *Dialog. cap.* 22.

gauche. Alors je vis tout d'un coup ſur le thrône du ſanctuaire un vieillard aſſis, tout ſemblable à l'image de S. Pierre, ayant debout près de lui deux hommes terribles, qui paroiſſoient des prevôts. Je vis devant les genoux de S. Pierre, Ignace fondant en larmes, & criant : Vous avez les clefs du royaume des Cieux ; ſi vous avez connoiſſance de l'injuſtice qu'on m'a faite, conſolez ma vieilleſſe affligée.

Saint Pierre répondit : Montrez celui qui vous a maltraité. Ignace ſe retournant, me montra de la main, & dit : Voilà celui qui m'a le plus fait de mal. S. Pierre fit ſigne à celui qui étoit à ſa droite, & lui mettant en main un petit glaive, il lui dit tout haut : Prens Bardas, l'ennemi de Dieu, & le mets en pieces devant le veſtibule. Comme on me menoit à la mort, j'ai vu qu'il diſoit à l'Empereur, le menaçant de la main : Attens, fils dénaturé ; enſuite je vis qu'on me coupoit effectivement en pieces.

Ceci arriva en 866. L'année ſuivante, au mois d'avril, l'Empereur étant parti pour attaquer l'iſle de Crete, on lui rendit Bardas tellement ſuſpect, qu'il réſolut de s'en défaire. Il accompagnoit l'Empereur Michel en cette expédition. Bardas voyant entrer les meurtriers, l'épée à la main, dans la tente de l'Empereur, ſe jetta à ſes pieds pour lui demander pardon ; mais on le tira dehors, on le mit en pieces, & on porta par dériſion quelques-uns de ſes mem-

bres au bout d'une pique. Ceci arriva le 29 d'avril 866.

Roger, comte de Calabre & de Sicile, assiégeant la ville de Capoue, un nommé Sergius, Grec de naissance, à qui il avoit donné le commandement de deux cens hommes, s'étant laissé gagner par argent, forma le dessein de le trahir, & de livrer l'armée du Comte au Prince de Capoue pendant la nuit; c'étoit le premier jour de mars qu'il devoit exécuter son dessein. Saint Bruno, qui vivoit alors dans le désert de Squilance, apparut au comte Roger, & lui dit de courir promptement aux armes, s'il ne vouloit être opprimé par ses ennemis. Le Comte s'éveille en sursaut, ordonne à ses gens de monter à cheval, & de voir ce qui se passoit dans le camp: ils rencontrerent les gens de Sergius avec le Prince de Capoue, qui les ayant apperçus, se retirerent promptement dans la Ville: ceux du comte Roger en prirent cent soixante-deux, de qui ils apprirent tout le secret de la trahison. Roger étant allé le 29 juillet suivant à Squilance, & ayant raconté à Bruno ce qui lui étoit arrivé, le Saint lui dit: Ce n'est pas moi qui vous ai averti; c'est l'Ange de Dieu, qui se trouve auprès des Princes en tems de guerre. Ainsi le raconte le comte Roger lui-même dans un privilege accordé à S. Bruno.

Un religieux (*a*), nommé Fidus, disciple de

(*a*) *Vita sancti Euthym. pag.* 86. 87.

S. Euthymius, abbé célebre en Palestine, ayant été envoyé par Martyrius, Patriarche de Jérusalem, pour une commission importante touchant les affaires de l'Eglise, s'embarqua à Joppé, & fit naufrage la nuit suivante : il se soutint pendant quelque tems sur une piece de bois qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à son secours S. Euthymius, qui lui apparut marchant sur la mer, & lui dit : Sachez que ce voyage n'est point agréable à Dieu, & ne sera d'aucune utilité à la mere des Eglises, c'est-à-dire, à Jérusalem : retournez à celui qui vous a envoyé, & lui dites de ma part qu'il ne se mette point en peine de la séparation des schismatiques, car l'union se fera dans peu : pour vous, il faut que vous alliez en ma laure, & que vous en fassiez un monastere.

Ayant ainsi parlé, il enveloppa Fidus de son manteau, & Fidus se trouva tout d'un coup à Jérusalem dans sa maison, sans savoir comment il y étoit venu : il raconta tout au Patriarche Martyrius, qui se souvint de la prédiction de S. Euthymius sur le changement de la laure en monastere.

La Reine Marguerite, dans ses mémoires, prétend que Dieu protege les Grands d'une façon particuliere, & qu'il leur fait connoître en songe, ou autrement, ce qui doit leur arriver ; comme la Reine Catherine de Médicis, ma mere, dit-elle, qui, la nuit de devant cette misérable

course, songea qu'elle voyoit le Roi Henri II. mon pere, blessé à l'œil, comme il arriva: étant éveillée, elle pria plusieurs fois le Roi de ne vouloir point courir ce jour-là.

La même Reine étant dangereusement malade à Metz, & ayant autour de son lit le Roi, (Charles IX.) ma sœur & mon frere de Lorraine, & force dames & Princesses, elle s'écria, comme si elle eût vu donner la bataille de Jarnac: Voyez comme ils fuient; mon fils a la victoire: voyez-vous dans cette haie le Prince de Condé mort? Tous ceux qui étoient là croyoient qu'elle rêvoit; mais la nuit d'après M. de Losse lui en apporta des nouvelles: Je le savois bien, dit-elle; ne l'avois-je pas vu d'avant-hier?

La duchesse Philippe de Gueldres, épouse du duc de Lorraine, René II. étant religieuse à sainte Claire du Pont-à-Mousson, vit pendant son oraison la malheureuse bataille de Pavie. Elle s'écria tout d'un coup: Ah, mes sœurs, mes cheres sœurs, en prieres pour l'amour de Dieu; mon fils de Lambesc est mort, & le Roi (François I.) mon cousin est fait prisonnier. Quelques jours après on reçut à Nancy des nouvelles de ce fameux événement, arrivé le même jour que la Duchesse l'avoit vu. Ni le jeune Prince de Lambesc, ni le Roi François I. n'avoient certainement aucune connoissance de cette révélation, & n'y eurent aucune part: ce ne furent donc ni leurs esprits, ni leurs fantômes qui

apparurent à la Princesse; ce fut apparemment leur Ange, ou Dieu même, qui par sa puissance frappa son imagination, & lui représenta ce qui arrivoit dans ce moment.

Mézeray assure qu'il avoit souvent ouï raconter à des gens de qualité, que le duc Charles III. de Lorraine, qui étoit à Paris lorsque le Roi Henri II. fut blessé d'un éclat de lance dont il mourut, avoit raconté plusieurs fois, qu'une dame, qui logeoit dans son hôtel, avoit vu en songe fort distinctement, que le Roi avoit été atteint & abbattu par terre d'un coup de lance.

Aux exemples d'apparitions d'hommes vivans à d'autres hommes vivans dans le sommeil, on peut joindre une infinité d'autres exemples d'apparitions d'Anges & de saints personnages, ou même de personnes mortes à des hommes vivans endormis, pour leur donner des instructions, pour les instruire des dangers qui les menacent, pour leur inspirer des avis salutaires sur leur salut, pour leur donner du secours. On pourroit composer de gros volumes sur cette matiere; je me contenterai de rapporter ici quelques exemples de ces apparitions, tirés des auteurs profanes.

Xercès, Roi de Perse, délibérant dans un conseil s'il porteroit la guerre en Grece, en fut fortement dissuadé par Artabane, son oncle paternel: Xercès s'offensa de sa liberté, & lui dit:

des paroles fort desobligeantes. La nuit suivante il fit de sérieuses réflexions sur les raisons d'Artabane, & changea de résolution : s'étant endormi, il vit en songe un homme d'une taille & d'une beauté extraordinaire, qui lui dit : Vous avez donc renoncé au dessein de faire la guerre aux Grecs, quoique vous ayez déja donné vos ordres aux chefs des Perses pour assembler votre armée : vous n'avez pas bien fait de changer de résolution ; quand vous n'auriez personne qui fût de votre sentiment, allez, croyez-moi, suivez vos premiers desseins : ayant dit cela, la vision disparut. Le lendemain il assembla de nouveau son conseil, &, sans parler du songe qu'il avoit eu, il témoigna qu'il étoit fâché de ce qu'il avoit dit dans sa colere le jour précédent à Artabane son oncle, & déclara qu'il avoit renoncé au dessein de faire la guerre aux Grecs ; ceux de son conseil ravis de joie se prosternerent en sa présence, & l'en féliciterent.

La nuit suivante il eut pour la seconde fois la même vision, & le même fantôme lui dit : Fils de Darius, tu as donc abandonné le dessein de déclarer la guerre aux Grecs, sans te mettre en peine de ce que je t'ai dit : sache que si tu n'entreprends incessamment cette expédition, tu seras bientôt réduit à une condition aussi basse que celle où tu te trouves aujourd'hui est élevée. Aussi-tôt le Roi se jette à bas du lit, & envoie en diligence querir Artabane, à qui il

raconte les deux ſonges qu'il avoit eus deux nuits de ſuite ; il ajouta : Je vous prie de vous revêtir de mes ornemens royaux, de vous aſſeoir ſur mon thrône, enſuite de vous coucher dans mon lit ; ſi le fantôme, qui m'a apparu, vous apparoit auſſi, je croirai que la choſe eſt ordonnée par les decrets des Dieux, & je me rendrai à leurs ordres.

Artabane eut beau ſe défendre de ſe revêtir des ornemens royaux, de s'aſſeoir ſur le thrône du Roi, & de ſe coucher dans ſon lit, alléguant que tout cela ſeroit inutile, ſi les Dieux avoient réſolu de lui faire connoître leur volonté ; que cela même ſeroit plus capable d'irriter les Dieux, comme ſi l'on vouloit par ces marques extérieures leur faire illuſion ; qu'au reſte les ſonges par eux mêmes ne méritent aucune attention, & que pour l'ordinaire ils ne ſont que des ſuites & des repréſentations de ce que l'on a eu plus fortement dans l'eſprit pendant la veille.

Xercès ne ſe rendit point à ſes raiſons, & Artabane fit ce que le Roi voulut, perſuadé que ſi la même choſe ſe préſentoit plus d'une fois, ce ſeroit une preuve de la volonté des Dieux, de la réalité de la viſion, & de la vérité du ſonge : il ſe coucha donc dans le lit du Roi, & le même fantôme lui apparut, & lui dit : C'eſt donc toi qui empêches Xercès d'exécuter ſa réſolution, & d'accomplir ce qui eſt arrêté par les deſtins ; j'ai déja déclaré au Roi ce qu'il doit

craindre, s'il differe d'obéir à mes ordres. En même tems il sembla à Artabane que le spectre vouloit lui brûler les yeux avec un fer ardent; aussi-tôt il sortit du lit, & raconta à Xercès ce qui lui étoit apparu, ce qui lui avoit été dit, & ajouta : Je change absolument d'avis, puisqu'il plait aux Dieux que nous fassions la guerre, & que les Grecs sont menacés de grands malheurs; donnez vos ordres, & faites toutes vos dispositions pour la guerre ; ce qui fut aussi-tôt exécuté.

Les terribles suites de cette guerre, qui devint si fatale à la Perse, & qui fut enfin cause du renversement de cette fameuse Monarchie, font juger que cette apparition, si elle est véritable, fut annoncée par un mauvais esprit, ennemi de cette Monarchie, envoyé de Dieu pour disposer les choses aux événemens prédits par les Prophêtes, & à la succession des grands Empires, prédestinée dans les decrets du Tout-Puissant.

Ciceron remarque que deux Arcadiens, qui voyageoient ensemble (a), arriverent à Mégare, ville de la Grece, située entre Athenes & Corinthe : l'un, qui avoit droit d'hospitalité dans la ville, logea chez son ami, & l'autre dans une hôtellerie. Après le souper, celui qui étoit chez son ami se retira pour se coucher : dans le sommeil il lui sembla que celui qui étoit à l'hôtellerie lui apparoissoit, & le prioit de le secourir, parce que l'hôtellier vouloit le tuer. Sur

(a) *Cicero, de divinatione.*

le champ il se leve effrayé par le songe ; mais s'étant rassuré & rendormi, l'autre lui apparut de nouveau, & lui dit que puisqu'il n'avoit pas eu la bonté de le secourir, du moins il ne laissât pas sa mort impunie ; que l'hôtellier, après l'avoir tué, avoit caché son corps dans un chariot, & l'avoit couvert de fumier, & qu'il ne manquât pas de se trouver le lendemain matin à l'ouverture de la porte de la ville, avant que le chariot sortît. Frappé de ce nouveau songe, il se rend du grand matin à la porte de la ville, voit le chariot, & demande à celui qui le menoit, ce qu'il avoit sous ce fumier : le chartetier prit aussi-tôt la fuite ; l'on tira le corps du chariot, & l'hôtellier fut arrêté & puni.

Ciceron rapporte encore d'autres exemples de pareilles apparitions arrivées dans le sommeil ; l'une est de Sophocles, & l'autre de Simonides. Le premier vit Hercule en songe, qui lui marqua le nom d'un voleur qui avoit pris dans son temple une patere d'or. Sophocles négligea cet avertissement comme l'effet d'un sommeil inquiet ; mais Hercule lui apparut une seconde fois, & lui répéta la même chose ; ce qui engagea Sophocles à dénoncer le voleur, qui fut convaincu par l'Aréopage, & depuis ce tems-là le nom d'Hercule le révélateur fut donné à ce temple.

Le songe ou l'apparition de Simonides lui fut personnellement plus utile. Il étoit sur le point

de s'embarquer : il trouva ſur le rivage le cadavre d'un inconnu, qui étoit ſans ſépulture ; Simonides la lui donna par humanité. La nuit ſuivante le mort apparut à Simonides, & lui conſeilla par reconnoiſſance de ne point s'embarquer ſur le vaiſſeau qui étoit à la rade, parce qu'il feroit naufrage. Simonides le crut, & peu de jours après il apprit le naufrage du vaiſſeau ſur lequel il devoit monter.

Jean Pic, Prince de la Mirande, nous aſſure dans ſon traité *de auro*, qu'un homme qui n'étoit pas riche, ſe trouvant réduit à la derniere extrémité, & n'ayant aucune reſſource, ni pour payer ſes dettes, ni pour nourrir dans un tems de diſette une famille nombreuſe, accablé de chagrin & d'inquiétude, s'endormit. Dans ce même tems un bienheureux s'apparoit à lui en ſonge, lui enſeigne par quelques énigmes le moyen de faire de l'or, & lui indique au même inſtant l'eau dont il devoit ſe ſervir pour y réuſſir. A ſon réveil il prend cette eau, & en fait de l'or, en petite quantité, à la vérité, mais aſſez pour ſuſtenter ſa famille. Il en fit deux fois avec du fer, & trois fois avec de l'orpiment ; & il m'a convaincu par mes propres yeux, dit Pic de la Mirande, que le moyen de faire de l'or artificiellement n'eſt pas un menſonge, mais un art véritable.

Voici une autre ſorte d'apparition d'un homme vivant à un autre homme vivant, qui eſt

d'autant plus ſinguliere, qu'elle prouve à la fois, & la force des ſortileges, & qu'un magicien peut ſe rendre inviſible à pluſieurs perſonnes, pendant qu'il ſe découvre à un ſeul homme. Le fait eſt tiré du traité des ſuperſtitions, du R. P. le Brun (*a*), & eſt revêtu de tout ce qui le peut rendre inconteſtable ; je ne le rapporterai qu'en abrégé. Le vendredi, premier jour de mai 1705. ſur les cinq heures du ſoir, Denis Miſanger de la Richardiere, âgé de dix-huit ans, fut attaqué d'une maladie extraordinaire, qui commença par une eſpece de léthargie : on lui donna tous les ſecours que la médecine & la chirurgie peuvent fournir ; il tomba enſuite dans une eſpece de fureur ou de convulſion, & on fut obligé de le tenir & faire garder par cinq ou ſix perſonnes, de peur qu'il ne ſe précipitât par les fenêtres, ou qu'il ne ſe caſsât la tête contre la muraille : l'émétique qu'on lui donna, lui fit jetter quantité de bile, & il demeura quatre ou cinq jours aſſez tranquille.

A la fin du mois de mai on l'envoya à la campagne pour prendre l'air : il lui ſurvint de nouveaux accidens, ſi peu ordinaires, qu'on jugea qu'il étoit enſorcellé ; & ce qui confirmoit cette conjecture, c'eſt qu'il n'eut jamais de fievre, & qu'il conſerva toutes ſes forces, nonobſtant tous ſes maux & les remedes violens qu'on lui avoit

(*a*) Le Brun, Traité des ſuperſtitions, tom. 1. pag. 281. 282. & ſuiv.

fait prendre. On lui demanda s'il n'avoit point eu quelques démêlés avec quelque berger, ou autre personne soupçonnée de sortilege ou de maléfice.

Il déclara que le 18 avril précédent, traversant le village de Noysi à cheval pour se promener, son cheval s'arrêta tout court au milieu de la rue Feret, vis-à-vis la chapelle, sans qu'il pût le faire avancer, quoiqu'il lui donnât plusieurs coups d'éperon. Il y avoit là un berger appuyé contre la chapelle, ayant sa houlette en main, & deux chiens noirs à ses côtés. Cet homme lui dit : Monsieur, je vous conseille de retourner chez vous, car votre cheval n'avancera pas. Le jeune la Richardiere continuant à piquer son cheval, dit au berger : Je n'entre point dans ce que vous dites ; le berger répondit à demi-bas : Je vous y ferai bien entrer. En effet le jeune homme fut obligé de descendre de cheval, & de le ramener par la bride au logis de M. son pere dans le même village ; alors le berger lui donna un sort, qui devoit commencer au premier mai, comme on l'a su depuis.

Pendant cette maladie on fit dire plusieurs messes en différens endroits, sur-tout à S. Maur des Fossés, à S. Amable & au S. Esprit. Le jeune la Richardiere assista à quelques-unes des messes que l'on dit à S. Maur ; mais il déclara qu'il ne seroit guéri que le vendredi, 26 juin, au retour de S. Maur. Entrant dans la chambre,

dont il avoit la clef dans sa poche, il y trouva ce berger assis dans son fauteuil, avec sa houlette & ses deux chiens : il fut le seul qui le vit; nul autre de la maison ne l'apperçut : il dit même que cet homme s'appelloit *Damis*, quoiqu'auparavant il ne se souvenoit pas que personne lui eût révélé son nom. Il le vit pendant tout ce jour & toute la nuit suivante. Sur les six heures du soir, comme il étoit dans ses maux ordinaires, il tomba par terre, criant que le berger étoit sur lui & l'écrasoit; en même tems il tira son couteau, & en donna cinq coups dans le visage du berger, dont il demeura marqué: le malade dit à ceux qui le veilloient, qu'il alloit avoir cinq foiblesses considérables, & les pria de le secourir & de l'agiter violemment. La chose arriva comme il l'avoit prédite.

Le vendredi, 26 juin, M. de la Richardiere étant allé à la messe à S. Maur, assura qu'il seroit guéri ce jour-là. Après la messe le prêtre lui mit l'étole sur la tête, & récita l'évangile de S. Jean : pendant cette priere le jeune homme vit S. Maur debout, & le malheureux berger à sa gauche, ayant le visage ensanglanté des cinq coups de couteau qu'il avoit reçus. Dans ce moment le jeune homme cria sans dessein : Miracle, miracle, & assura qu'il étoit guéri, comme il le fut en effet.

Le 29 juin le même M. de la Richardiere retourna à Noysi, & s'amusa à chasser : le lende-

main, comme il chassoit encore dans les vignes, le berger se présenta devant lui ; il lui donna de la crosse de son fusil sur la tête ; le berger s'écria : Monsieur, vous me tuez, & s'enfuit. Le lendemain cet homme se présenta de nouveau devant lui, se jetta à ses genoux, lui demanda pardon, & lui dit : Je m'appelle *Damis* ; c'est moi qui vous ai donné le sort qui devoit durer un an : par le secours des messes & des prieres qu'on a dites pour vous, vous en avez été guéri au bout de huit semaines ; mais le sort est retombé sur moi, & je n'en pourrai guérir que par un miracle. Je vous prie de faire prier pour moi.

Pendant tous ces bruits la maréchaussée s'étoit mise à la poursuite du berger ; mais il leur échappa, ayant tué ses deux chiens & jetté sa houlette. Le dimanche, 13 de septembre, il vint trouver M. de la Richardiere, lui raconta son aventure ; qu'après avoir été vingt ans sans s'approcher des Sacremens, Dieu lui avoit fait la grace de se confesser à Troyes, & qu'après diverses remises il avoit été admis à la sainte communion. Huit jours après M. de la Richardiere reçut une lettre d'une femme, qui se disoit parente du berger, qui lui apprit sa mort, & le prioit de faire dire pour lui une messe de *Requiem* ; ce qui fut exécuté.

Combien de difficultés ne peut-on pas former contre cette histoire ? Comment ce malheureux

berger a-t-il pu donner un ſort ſans toucher la perſonne ? Comment a t-il pu s'introduire dans la chambre du jeune M. de la Richardiere, ſans ouvrir ni forcer la porte ? Comment a-t-il pu ſe rendre viſible à lui ſeul, pendant que nul autre ne le voyoit ? Peut-on douter de ſa préſence corporelle, puiſqu'il reçut cinq coups de couteau au viſage, dont il portoit encore les marques, lorſque par le mérite de la ſainte meſſe & l'interceſſion des Saints, le ſortilege fut levé ? Comment S. Maur lui apparut-il avec ſon habit de Bénédictin, ayant à ſa gauche le magicien ? Si le fait eſt certain, comme il le paroit, qui expliquera la maniere dont tout cela ſe paſſa ?

CHAPITRE XLV.

Raiſonnemens ſur les Apparitions.

APrès avoir parlé aſſez long-tems des apparitions, & après en avoir établi la vérité, autant qu'il nous a été poſſible, par l'autorité des écritures, par des exemples, par des raiſons, il faut à préſent porter notre jugement ſur les cauſes, les moyens & les raiſons de ces apparitions, & répondre aux objections qu'on peut former pour en détruire la réalité, ou du moins pour en faire douter.

Nous avons ſuppoſé que les apparitions étoient l'ouvrage des Anges, des démons, ou des ames des défunts : nous ne parlons pas des apparitions de Dieu même ; ſes volontés, ſes opérations, ſa puiſſance ſont au deſſus de notre portée ; nous reconnoiſſons qu'il peut tout ce qu'il veut, que ſa volonté eſt toute-puiſſante, & qu'il ſe met, quand il veut, au deſſus des loix qu'il a faites. Quant aux apparitions des hommes vivans à d'autres hommes auſſi vivans, elles ſont d'une nature différente de celles que nous nous propoſons d'examiner ici ; nous ne laiſſerons pas d'en parler ci-après.

Quelque ſyſteme que l'on ſuive ſur la nature des Anges, des démons, ou des ames ſéparées du corps, ſoit qu'on les tienne pour ſubſtances purement ſpirituelles, comme l'Egliſe chrétienne le tient aujourd'hui, ſoit qu'on leur donne un corps aérien, ſubtil, inviſible, comme pluſieurs l'ont enſeigné, il paroit preſque auſſi difficile de rendre palpable, ſenſible & épais, un corps ſubtil & aérien, qu'il l'eſt de condenſer l'air, & de le faire paroître comme un corps ſolide & ſenſible ; comme quand les Anges apparurent à Abraham & à Loth, l'Ange Raphaël à Tobie, & le conduiſit en Médie, ou lorſque le démon apparut à Jéſus-Chriſt, & le conduiſit ſur une haute montagne & ſur le pinacle du temple de Jéruſalem, ou lorſque Moyſe apparut avec Elie ſur le mont Thabor ; car ces

apparitions ſont certaines par les Ecritures.

Si l'on veut que ces apparitions n'aient été que dans l'imagination & dans l'eſprit de ceux qui ont vu ou cru voir des Anges, des démons, ou des ames ſéparées du corps, ainſi qu'il arrive tous les jours dans le ſommeil, & quelquefois dans la veille, lorſqu'on eſt fort occupé de certains objets, ou frappé de certaines choſes qu'on deſire ardemment, ou qu'on craint extraordinairement; comme quand Ajax croyant voir Ulyſſe & Agamemnon, ou Menelaüs, ſe jetta ſur des animaux qu'il égorgea, croyant tuer ces deux hommes ſes ennemis, & ſur leſquels il mouroit d'envie d'exercer ſa vengeance.

Dans cette ſuppoſition l'apparition ne ſera pas moins difficile à expliquer. Il n'y avoit ni prévention, ni trouble d'imagination, ni paſſion précédente, qui portât Abraham à ſe figurer qu'il voyoit trois perſonnes, à qui il donna à manger, à qui il parla, qui lui promirent la naiſſance d'un fils, à quoi il ne penſoit gueres alors. Les trois Apôtres qui virent Moyſe s'entretenant avec Jéſus-Chriſt ſur le Thabor, n'étoient point préparés à cette apparition : il n'y avoit nulle paſſion de crainte, d'amour, de vengeance, d'ambition, ni autre qui leur frappât l'imagination, pour les diſpoſer à voir Moyſe, comme il n'y en avoit point dans Abraham, lorſqu'il apperçut les trois Anges qui lui apparurent.

Souvent dans le ſommeil nous voyons ou nous croyons voir ce qui nous a beaucoup frappé dans la veille, ou ce que nous ſouhaitons beaucoup; quelquefois nous nous y repréſentons des choſes auſquelles nous n'avons jamais penſé, & même qui nous répugnent, & qui ſe préſentent à notre eſprit malgré nous. Perſonne ne s'aviſe de chercher les cauſes de ces ſortes de repréſentations: on les attribue au hazard ou à quelque diſpoſition des humeurs, ou du ſang, ou du cerveau, ou même du lieu où l'on eſt couché, ou de la maniere dont le corps eſt placé au lit; mais rien de tout cela n'eſt applicable aux apparitions des Anges, des démons, ou des eſprits, lorſque ces apparitions ſont accompagnées & ſuivies d'actions, de diſcours, de prédictions & d'effets réels, précédés & prédits par ceux qui apparoiſſent.

Si l'on a recours à une prétendue faſcination des yeux ou des autres ſens, qui nous font quelquefois croire que nous voyons & entendons ce que nous ne voyons & n'entendons pas, ou que nous ne voyons ou n'entendons pas ce qui ſe paſſe à nos yeux, ou ce qui frappe nos oreilles; comme quand les ſoldats envoyés pour arrêter Eliſée, lui parlerent & le virent avant de le connoître, ou que les habitans de Sodome ne purent reconnoître la porte de Lot, quoiqu'elle fût devant leurs yeux, ou que les diſciples d'Emmaüs ne reconnurent pas Jéſus-Chriſt

qui les accompagnoit, & qui leur expliquoit les Ecritures; ils n'ouvrirent leurs yeux & ne le reconnurent *qu'à la fraction du pain.*

Cette fascination des sens, qui nous fait croire que nous voyons ce que nous ne voyons pas, ou cette suspension de l'exercice & des fonctions naturelles de nos sens, qui nous empêche de voir & de reconnoître ce qui se passe à nos yeux; tout cela n'est gueres moins miraculeux que de condenser l'air ou de le raréfier, ou de donner de la solidité & de la consistence à ce qui est purement spirituel & dégagé de la matiere.

Il s'ensuit de tout cela que nulle apparition ne se peut faire sans une espece de miracle, & sans un concours extraordinaire & surnaturel de la puissance de Dieu, qui ordonne, ou qui fait, ou qui permet qu'un Ange, qu'un démon, ou qu'une ame séparée du corps, apparoisse, agisse, parle, marche, & fasse d'autres fonctions, qui n'appartiennent qu'à un corps organisé.

On me dira qu'il est inutile de recourir au miraculeux & au surnaturel, si l'on a reconnu dans les substances spirituelles un pouvoir naturel de se faire voir, soit en condensant l'air, ou en produisant un corps massif & palpable, ou en suscitant quelque corps mort, à qui ces esprits rendent la vie & le mouvement pour un certain tems.

Je conviens de tout cela ; mais j'ose soutenir que cela n'est possible, ni à l'Ange, ni au démon, ni à une substance spirituelle, quelle qu'elle soit. L'ame peut bien produire en elle-même des pensées, des volontés & des desirs ; elle peut bien imprimer des mouvemens à son corps, & réprimer ses saillies & ses agitations ; mais comment le fait-elle ? La philosophie ne peut gueres l'expliquer, qu'en disant qu'en vertu de l'union qu'elle a avec son corps, Dieu, par un effet de sa sagesse, lui a donné le pouvoir d'agir sur ses humeurs, sur ses organes, & de leur imprimer certains mouvemens ; mais il y a lieu de croire qu'elle n'opere tout cela que comme cause occasionnelle, & que c'est Dieu, comme cause premiere, nécessaire, immédiate & essentielle, qui produit tous les mouvemens du corps qui se font dans la nature.

Ni l'Ange ni le démon n'ont pas plus de privilege à cet égard sur la matiere, que l'ame de l'homme sur son propre corps. Ils ne peuvent, ni modifier la matiere, ni la changer, ni lui imprimer des actions & des mouvemens que par le pouvoir de Dieu, & avec son concours nécessaire & immédiat : nos lumieres ne nous permettent pas de juger autrement : il n'y a point de proportion physique entre l'esprit & le corps : ces deux substances ne peuvent agir mutuellement & immédiatement l'une sur l'autre ; elles ne peuvent agir qu'occasionnellement, en dé-

terminant la cauſe premiere, en vertu des loix qu'elle a jugé à propos de ſe preſcrire à elle-même, pour l'action réciproque des créatures l'une ſur l'autre, de leur donner l'être, de le conſerver, & de perpétuer le mouvement dans la maſſe de la matiere qui compoſe l'univers, en donnant lui-même la vie aux ſubſtances ſpirituelles, & leur permettant avec ſon concours, comme cauſe premiere, d'agir le corps ſur l'ame, & l'ame ſur le corps, les uns & les autres comme cauſes occaſionnelles.

Porphyre étant conſulté par Anebon, prêtre Egyptien, ſi ceux qui prédiſent l'avenir & font des prodiges, ont des ames plus puiſſantes, ou s'ils reçoivent ce pouvoir de quelque eſprit étranger, répond que ſelon toutes les apparences tout cela ſe fait par le moyen de certains mauvais eſprits, qui ſont naturellement fourbes, qui prennent toutes ſortes de formes, & qui font tout ce qu'on voit arriver de bien & de mal, mais qu'au fond ils ne portent jamais les hommes à ce qui eſt véritablement bien.

Saint Auguſtin (*a*), qui rapporte ce paſſage de Porphyre, appuie beaucoup ſur ſon témoignage, & dit que tout ce qui ſe fait d'extraordinaire par certains tons de voix, par des figures ou des fantômes, eſt d'ordinaire l'ouvrage du démon, qui ſe joue de la crédulité & de l'aveuglement des hommes ; que tout ce qui s'opere

(*a*) *Aug. de Civit. Dei, lib. x, cap.* 11. 12.

de merveilleux dans la nature, & ne se rapporte pas au culte du vrai Dieu, doit passer pour illusion du démon. Les plus anciens peres de l'Eglise, Minutius Felix, Arnobe, S. Cyprien attribuent de même toutes ces sortes d'effets extraordinaires au malin esprit.

Tertullien (*a*) ne doutoit pas que les apparitions qui sont produites par la magie & par les évocations des ames, qui, forcées par les enchantemens, sortent, dit-on, du fond de l'enfer, ne soient de pures illusions du démon, qui fait paroître aux assistans un corps fantastique, & qui fascine les yeux de ceux qui croient voir ce qu'ils ne voient pas; ce qui n'est pas plus difficile au démon, dit-il, que de séduire & d'aveugler les ames qu'il engage dans le péché. Pharaon croyoit voir des serpens véritables produits par ses magiciens; ce n'étoit qu'illusion. La vérité de Moyse dévora le mensonge de ces imposteurs: *Corpora videbantur Pharaoni & Ægyptiis magicarum virgarum dracones; sed Moysi veritas mendacium devoravit.*

Cette fascination des yeux de Pharaon & de ses serviteurs est-elle plus aisée à faire que de produire des serpens, & se peut elle faire sans le concours de Dieu? Et comment concilier ce concours avec la sagesse, l'indépendance & la vérité de Dieu? Le démon à cet égard a-t-il un plus grand pouvoir qu'un Ange & qu'une ame

(*a*) *Tertull. de anima, cap.* 57.

séparée du corps ? Et si une fois on ouvre la porte à cette fascination, tout ce qui paroit surnaturel & miraculeux deviendra incertain & douteux. On dira que les merveilles racontées dans l'ancien & le nouveau Testament ne sont à l'égard de ceux qui en ont été témoins, ou à qui elles sont arrivées, qu'illusions & fascinations; & à quoi ces principes ne conduisent-ils pas? Cela conduit à douter de tout, à nier tout, à croire que Dieu, de concert avec le démon, nous induit à erreur, & nous fascine les yeux & les autres sens, pour nous faire croire que nous voyons, que nous entendons & que nous connoissons ce qui n'est ni présent à nos yeux, ni connu à notre esprit, ni appuyé sur notre raisonnement, puisque par-là les principes du raisonnement sont renversés.

Il faut donc recourir aux principes solides & inébranlables de la religion, qui nous apprennent :

1°. Que les Anges, les démons, & les ames séparées du corps, sont de purs esprits dégagés de toute matiere.

2°. Que les substances spirituelles ne peuvent que par l'ordre ou la permission de Dieu apparoître aux hommes, & leur faire paroître des corps sensibles & véritables, dans lesquels & par lesquels ils font ce qu'on leur voit faire.

3°. Que pour faire paroître ces corps & les faire agir, parler, marcher, manger, &c. elles

doivent produire des corps ſenſibles, ou en condenſant l'air, ou ſubſtituant d'autres corps terreſtres, ſolides & capables de faire les fonctions dont nous parlons.

4°. Que la maniere dont ſe fait cette production & apparition de corps ſenſibles, nous eſt abſolument inconnue; que nous n'avons aucune preuve que les ſubſtances ſpirituelles aient un pouvoir naturel de produire ces ſortes de changemens quand il leur plait; qu'elles ne les peuvent produire que dépendamment de Dieu.

5°. Qu'encore qu'il y ait ſouvent beaucoup d'illuſion, de prévention & d'imagination dans ce qu'on raconte des opérations & des apparitions des Anges, des démons & des ames ſéparées du corps, il y a toutefois de la réalité dans pluſieurs de ces choſes, & qu'on ne peut raiſonnablement les révoquer toutes en doute, ni encore moins les nier toutes.

6°. Qu'il y a des apparitions qui portent avec elles la preuve & le caractere de vérité, par la qualité de celui qui les rapporte, par les circonſtances qui les accompagnent, par les ſuites de ces apparitions, qui annoncent des choſes futures, & qui ſont ſuivies de l'effet, qui operent des choſes impoſſibles aux forces naturelles de l'homme, & trop oppoſées aux intérêts du démon & à ſon caractere de malice & de tromperie, pour qu'on puiſſe le ſoupçonner d'en être l'auteur ou le fauteur. Enfin ces apparitions

sont certifiées par la créance, les prieres & la pratique de l'Eglise, qui les autorise & qui en suppose la réalité.

7°. Que ceux qui veulent les expliquer par la voie de la fascination des yeux & des autres sens, ne résolvent pas la difficulté, & se jettent dans de plus grands embarras que ceux qui admettent simplement les apparitions faites par l'ordre ou la permission de Dieu.

8°. Que quoique ce qui paroit miraculeux ne le soit pas toujours, on doit au moins y reconnoître pour l'ordinaire du prestige & de l'opération du démon; par conséquent que le démon peut, avec la permission de Dieu, faire beaucoup de choses qui surpassent nos connoissances & le pouvoir naturel que nous lui supposons.

CHAPITRE XLVI.

Objections contre les Apparitions, & réponses aux objections.

LA plus solide objection qu'on puisse former contre les apparitions des Anges, des démons, des ames séparées du corps, se prend de la nature de ces substances, qui étant purement spirituelles, ne peuvent paroître avec des corps sensibles, solides & palpables, ni en faire les

doivent produire des corps ſenſibles, ou en condenſant l'air, ou ſubſtituant d'autres corps terreſtres, ſolides & capables de faire les fonctions dont nous parlons.

4°. Que la maniere dont ſe fait cette production & apparition de corps ſenſibles, nous eſt abſolument inconnue; que nous n'avons aucune preuve que les ſubſtances ſpirituelles aient un pouvoir naturel de produire ces ſortes de changemens quand il leur plait; qu'elles ne les peuvent produire que dépendamment de Dieu.

5°. Qu'encore qu'il y ait ſouvent beaucoup d'illuſion, de prévention & d'imagination dans ce qu'on raconte des opérations & des apparitions des Anges, des démons & des ames ſéparées du corps, il y a toutefois de la réalité dans pluſieurs de ces choſes, & qu'on ne peut raiſonnablement les révoquer toutes en doute, ni encore moins les nier toutes.

6°. Qu'il y a des apparitions qui portent avec elles la preuve & le caractere de vérité, par la qualité de celui qui les rapporte, par les circonſtances qui les accompagnent, par les ſuites de ces apparitions, qui annoncent des choſes futures, & qui ſont ſuivies de l'effet, qui operent des choſes impoſſibles aux forces naturelles de l'homme, & trop oppoſées aux intérêts du démon & à ſon caractere de malice & de tromperie, pour qu'on puiſſe le ſoupçonner d'en être l'auteur ou le fauteur. Enfin ces apparitions

ſont certifiées par la créance, les prieres & la pratique de l'Egliſe, qui les autoriſe & qui en ſuppoſe la réalité.

7°. Que ceux qui veulent les expliquer par la voie de la faſcination des yeux & des autres ſens, ne réſolvent pas la difficulté, & ſe jettent dans de plus grands embarras que ceux qui admettent ſimplement les apparitions faites par l'ordre ou la permiſſion de Dieu.

8°. Que quoique ce qui paroit miraculeux ne le ſoit pas toujours, on doit au moins y reconnoître pour l'ordinaire du preſtige & de l'opération du démon; par conſéquent que le démon peut, avec la permiſſion de Dieu, faire beaucoup de choſes qui ſurpaſſent nos connoiſſances & le pouvoir naturel que nous lui ſuppoſons.

CHAPITRE XLVI.

Objections contre les Apparitions, & réponſes aux objections.

LA plus ſolide objection qu'on puiſſe former contre les apparitions des Anges, des démons, des ames ſéparées du corps, ſe prend de la nature de ces ſubſtances, qui étant purement ſpirituelles, ne peuvent paroître avec des corps ſenſibles, ſolides & palpables, ni en faire les

fonctions, qui n'appartiennent qu'à la matiere & à des corps vivans & animés.

Car ou les ſubſtances ſpirituelles ſont unies aux corps qui paroiſſent, ou non. Si elles n'y ſont pas unies, comment peuvent-elles les mouvoir & les faire agir, marcher, parler, raiſonner, manger? Si elles y ſont unies elles ne ſont donc qu'un tout, un individu avec elles; & comment peuvent-elles s'en ſéparer après s'y être unies? Les prennent-elles & les quittent-elles à volonté, comme on quitte un habit ou un maſque? Cela ſuppoſeroit qu'elles ſont maîtreſſes de paroître ou de diſparoître; ce qui n'eſt pas, puiſque toute apparition ſe fait uniquement par l'ordre ou par la permiſſion de Dieu. Ces corps qui paroiſſent ne ſont ils que les inſtrumens dont les Anges, les démons ou les ames ſe ſervent pour effrayer, pour avertir, pour châtier, pour inſtruire celui ou ceux à qui ils paroiſſent? C'eſt en effet ce qu'on peut dire de plus raiſonnable ſur ces apparitions: les exorciſmes de l'Egliſe ne tombent directement que ſur l'agent & le moteur de ces apparitions, & non ſur le fantôme qui apparoit, ni ſur le premier auteur, qui eſt Dieu, qui l'ordonne ou le permet.

Une autre objection fort commune & fort frappante, eſt celle qui ſe tire de la multitude des fauſſes hiſtoires, & des bruits ridicules qui ſe répandent parmi le peuple, d'apparitions d'ames,

mes, de démons, de folets, de possessions & obsessions.

Il faut convenir que de cent de ces prétendues apparitions, à peine y en aura-t-il deux de vraies : les anciens ne sont pas plus croyables en cela que les modernes, puisqu'ils étoient au moins aussi crédules qu'on l'est dans notre siecle, ou plutôt qu'ils étoient plus crédules qu'on ne l'est aujourd'hui.

Je conviens que la vaine crédulité du peuple & l'amour de ce qui a l'air de merveilleux & d'extraordinaire, ont produit une infinité d'histoires fausses sur le sujet que nous traitons. Il y a ici deux écueils à éviter; la trop grande crédulité, & l'excessive difficulté à croire ce qui est au dessus du cours ordinaire de la nature : de même qu'on ne doit pas conclure le général du particulier, ni dire que tout est faux, parce qu'il y a quelques histoires qui sont fausses; aussi ne doit-on pas toujours assurer qu'une telle histoire en particulier est inventée à plaisir, parce qu'il y en a un très-grand nombre de cette derniere espece. Il est permis d'examiner, d'éprouver & de choisir; on ne doit porter son jugement qu'avec connoissance de cause. Une histoire peut être fausse dans plusieurs de ses circonstances, & être vraie dans le fond.

L'histoire du déluge & celle du passage de la mer rouge sont certaines en elles-mêmes, & dans le simple & naïf récit qu'en fait Moyse.

Les historiens profanes & quelques Hébreux ; des chrétiens même y ont ajouté des embellissemens qui ne doivent point porter coup contre l'histoire en elle-même. Joseph l'historien a beaucoup embelli l'histoire de Moyse ; des auteurs chrétiens ont beaucoup ajouté à celle de Joseph ; les Mahométans ont altéré plusieurs points de l'histoire sacrée de l'ancien & du nouveau Testament : faudra-t-il pour cela réduire en probleme ces histoires ? La vie de saint Grégoire Thaumaturge est remplie de miracles, de même que celles de S. Martin, de S. Bernard : S. Augustin rapporte plusieurs guérisons miraculeuses opérées par les reliques de S. Etienne ; on rapporte aussi plusieurs choses extraordinaires dans la vie de S. Ambroise. Pourquoi n'y pas ajouter foi après le témoignage de ces grands hommes & celui de leurs disciples, qui avoient vécu avec eux, & avoient été témoins d'une bonne partie de ce qu'ils rapportent ?

Il n'est pas permis de contester la vérité des apparitions marquées dans l'ancien & le nouveau Testament, mais il est permis de les expliquer : par exemple, il est dit que le Seigneur apparut à Abraham dans la vallée de Mambré (*a*), qu'il entra dans la tente d'Abraham, & qu'il lui promit la naissance d'un fils : toutefois l'on convient qu'il reçut trois Anges, qui allerent de-là à Sodome. S. Paul (*b*) le marque expressément

(*a*) *Genes. xviij. v.* 23. (*b*) *Hebr. xiij.* 2.

dans l'Epître aux Hébreux : *Angelis hospitio receptis.* Il est dit de même que le Seigneur apparut à Moyse, & lui donna la loi ; & S. Etienne dans les actes (*a*), nous apprend que ce fut un Ange qui lui parla au buisson ardent & sur le mont Oreb ; & S. Paul aux Galates, dit que la loi a été donnée par les Anges (*b*) : *Ordinata per Angelos.*

Quelquefois le nom d'Ange du Seigneur se prend pour un Prophête, pour un homme rempli de son esprit & député de sa part. Il est certain que l'hébreu *Malac* & le grec *Angelos* a la même signification qu'un *envoyé.* Par exemple, au commencement du livre des Juges (*c*), il est dit qu'il vint un Ange du Seigneur de Galgal au lieu des pleurs, & qu'il y reprocha aux Israélites leur infidélité & leur ingratitude. Les plus habiles commentateurs (*d*) croient que cet *Ange du Seigneur* n'est autre que Phinées, ou le grand-Prêtre d'alors, ou plutôt un Prophête envoyé exprès vers le peuple assemblé à Galgal.

Dans l'Ecriture les Prophêtes sont quelquefois qualifiés Anges du Seigneur (*e*) : *Voici ce que dit l'envoyé du Seigneur* ; *entre les envoyés du Seigneur*, dit Aggée, parlant de lui-même. Le prophête Malachie, le dernier des petits Prophêtes, dit que *le Seigneur enverra son Ange*,

(*a*) *Act.* vij. 30. 33.
(*b*) *Gal.* 3.
(*c*) *Judic.* 11. 1.
(*d*) *Vide Commentar. in Judic.* 11.
(*e*) *Agg.* 1. 13.

qui préparera sa voie devant sa face (*a*). Cet Ange est S. Jean-Baptiste, qui prépare la voie à Jesus-Christ, lequel est lui-même qualifié l'Ange du Seigneur : *Et bientôt le dominateur que vous demandez, & l'Ange du Seigneur si desiré viendra dans son temple.* Ce même Sauveur est désigné dans Moyse sous le nom de Prophête (*b*): *Le Seigneur suscitera du milieu de votre nation un Prophête comme moi.* Le nom d'Ange est donné au prophête Nathan, qui reprit David de son péché. Je ne prétends pas par ces témoignages nier que les Anges n'aient souvent apparu aux hommes, mais j'en infere que quelquefois ces Anges n'étoient que des Prophêtes, ou d'autres personnes suscitées & envoyées de Dieu à son peuple.

Quant aux apparitions du démon, il est bon de remarquer que dans l'Ecriture on attribue aux mauvais esprits la plus grande partie des calamités publiques & des maladies : par exemple, il est dit que satan inspira à David (*c*) de faire le dénombrement de son peuple ; mais dans un autre endroit il est dit simplement que la colere du Seigneur s'enflamma contre Israël (*d*), & qu'elle porta David à faire le dénombrement de ses sujets. Il y a plusieurs autres endroits des livres saints, où l'on rapporte ce que fait le démon, & ce qu'il dit, d'une maniere populaire,

(*a*) *Malac. iij.* 1.
(*b*) *Deut. xviij.* 18.
(*c*) *I. Par. xxj.* 1.
(*d*) *II. Reg. xxiv.* 1.

par la figure que l'on nomme proſopopée : par exemple, l'entretien de ſatan avec la premiere femme (*a*), & le diſcours que le démon tint en la compagnie des bons Anges devant le Seigneur, lorſqu'il lui parla de Job (*b*), & qu'il obtint permiſſion de le tenter & de l'affliger. Dans le nouveau Teſtament il paroit que les Juifs attribuoient à la malice du démon & à ſa poſſeſſion preſque toutes les maladies dont ils étoient affligés. Dans S. Luc (*c*), cette femme qui étoit courbée, & ne pouvoit ſe relever, & qui ſouffroit cette incommodité depuis dix-huit ans, avoit, dit l'Evangéliſte, *un eſprit d'infirmité*; & Jéſus-Chriſt, après l'avoir guérie, dit *que ſatan la tenoit liée depuis dix-huit ans*; & dans un autre endroit il eſt dit qu'un lunatique ou épileptique étoit poſſédé du démon : il eſt clair, par ce qu'en diſent S. Mathieu & S. Luc, qu'il étoit attaqué d'épilepſie (*d*), qu'il tomboit du mal caduc, qu'il écumoit, qu'il ſe déchiroit, qu'il ſe rouloit, qui ſont des marques connues de l'épilepſie. Le Sauveur le guérit de cette incommodité, & ôta par ce moyen au démon l'occaſion de le tourmenter davantage : comme David en diſſipant par le ſon de ſa harpe la noire mélancolie de Saül, le délivroit du malin eſprit, qui abuſoit de ces diſpoſitions qu'il trou-

(*a*) *Geneſ.* II. ℣. 2. 3.
(*b*) *Job*, I. 7. 8. 9.
(*c*) *Luc.* xiij. 16.
(*d*) *Math.* xvij. 14. *Luc.* ix. 36.

voit en lui, pour réveiller sa jalousie contre David. Tout ceci veut dire que souvent on attribue au démon ce dont il n'est point coupable, & qu'il ne faut pas donner légerement dans tous les préjugés du peuple, ni prendre à la lettre tout ce que l'on raconte des opérations de satan.

CHAPITRE XLVII.

Autres objections & réponses.

POur combattre les apparitions des Anges, des démons & des ames séparées du corps, on releve encore les effets d'une imagination frappée & prévenue, d'un esprit foible & timide, qui s'imagine voir & entendre ce qui ne subsiste que dans son idée : on releve les supercheries du malin esprit, qui se plait à nous jouer & à nous faire illusion ; on appelle au secours les subtilités des charlatans, qui font tant de choses qui passent pour surnaturelles aux yeux des ignorans. Les philosophes, par le moyen de certains verres & de ce qu'on appelle lanternes-magiques, par les secrets de l'optique, par les poudres de sympathie, par leurs phosphores, & depuis peu par la machine de l'électricité, font voir une infinité de choses que les simples prendroient pour des prestiges, parce qu'ils en

ignorent les causes. Des yeux mal affectés ne voient pas ce que les autres voient, ou le voient autrement. Un homme plein de vin verra les objets doubles; celui qui a la jaunisse les verra jaunes; dans l'obscurité on croit voir un spectre en voyant un tronc d'arbre.

Un charlatan paroîtra manger une épée; un autre crachera des charbons ou des cailloux; celui-ci boira du vin, & le fera sortir par le front; un autre coupera la tête à son compagnon, & la lui remettra: vous croirez voir un poulet qui traîne une poutre. Le charlatan avalera du feu, & le vomira; il tirera du sang d'un fruit; il fera sortir de sa bouche des cloux enfilés, se mettra une épée sur le ventre, la pressera avec force, & au lieu d'entrer, elle se repliera jusqu'à la garde; un autre se fera passer une épée au travers du corps sans se blesser; vous verrez tantôt un enfant sans tête, puis une tête sans enfant, & tout vivant. Cela paroit miraculeux; cependant si l'on savoit comment tout cela se fait, on n'en feroit que rire, & on admireroit qu'on ait pu admirer de telles choses.

Que n'a-t-on pas dit pour & contre le secret de la baguette de Jacques Aimar? L'Ecriture nous prouve l'antiquité de la divination par la baguette, dans l'exemple de Nabuchodonosor (*a*), & dans ce qu'en dit le prophête Osée (*b*). La fable parle des merveilles opérées par la ver-

(*a*) *Ezech. xxj. 21.* (*b*) *Osæ. iv. 12.*

ge d'or de Mercure. Les Gaulois & les Germains usoient aussi de la baguette pour deviner ; & il y a lieu de croire que souvent Dieu permettoit que les baguettes fissent connoître par leurs mouvemens ce qui devoit arriver ; c'est pourquoi on les consultoit. Tout le monde sait le secret de la baguette de Circé, qui changeoit les hommes en bêtes : je ne lui compare pas la baguette de Moyse, par le moyen de laquelle Dieu opéra tant de miracles en Egypte ; mais on peut lui comparer celles des magiciens de Pharaon, qui produisirent tant d'effets merveilleux.

Albert le grand rapporte qu'en Allemagne on a vu deux freres, dont l'un passant près d'une porte des mieux fermée, & présentant le côté gauche, elle s'ouvroit ; l'autre frere avoit la même vertu pour le côté droit. S. Augustin dit qu'il y a des hommes (*a*) qui remuent les deux oreilles l'une après l'autre, ou toutes les deux ensemble, sans remuer la tête : d'autres, sans la remuer aussi, font descendre sur leur front toute la peau de leur tête & les cheveux qui y tiennent, & la remettent comme elle étoit auparavant : quelques-uns imitent si parfaitement la voix des animaux, qu'il est presque impossible de ne s'y pas méprendre. On a vu des gens qui parloient du creux de leur estomach, & se faisoient entendre comme parlant

(*a*) *Aug. lib. xiv. de Civit. cap.* 24.

de très-loin, quoiqu'ils fussent tout près : un autre, dans le bruit qu'il rendoit par le derriere sans aucune mauvaise odeur (*a*), imitoit quand il vouloit le son de la voix & du chant de l'homme : d'autres avalent une incroyable quantité de choses différentes, & en resserrant tant soit peu leur estomach, rejettent toutes entieres comme d'un sac celles qu'il leur plait. On a vu & entendu l'année passée en Alsace un Allemand qui seul sonnoit de deux cors de chasse ensemble, & donnoit des airs à deux parties, le premier & le second dessus en même tems. Qui nous expliquera le secret des fievres intermittantes, du flux & reflux de la mer, & la cause de tant d'effets qui sont certainement tout naturels ?

Gallien raconte (*b*) qu'un médecin, nommé Théophile, étant tombé malade, s'imaginoit voir auprès de son lit grand nombre de joueurs d'instrumens, qui lui rompoient la tête & augmentoient sa maladie. Il ne cessoit de crier que l'on chassât ces gens-là. Etant revenu en santé & en son bon sens, il se souvenoit parfaitement de tout ce qu'on lui avoit dit ; mais il ne pouvoit se mettre hors de l'esprit ces joueurs d'instrumens, qu'il assuroit lui avoir causé un ennui mortel.

(*a*) *Aug. ibidem : Quidam ab imo sine fœtore ullo ita numerosos pro arbitrio sonitus edunt, ut ex illa etiam parte cantare videantur.*

(*b*) *Gallien. de differ. sympt.*

En 1628. Desbordes, valet de chambre du duc de Lorraine, Charles IV. fut accusé d'avoir avancé la mort de la princesse Christine de Salm, épouse du duc François II. & mere du duc Charles IV. & d'avoir causé à différentes personnes des maladies que les médecins attribuoient aux maléfices. Charles IV. avoit conçu de violens soupçons contre Desbordes, depuis que dans une partie de chasse ce valet de chambre avoit servi, sans autres préparatifs que d'avoir ouvert une boëte à trois étages, un grand dîner au Duc & à sa compagnie, & pour comble de merveilles avoit ordonné à trois voleurs, qui étoient morts & pendus au gibet, d'en descendre, & de venir faire la révérence au Duc, puis de reprendre leur place à la potence : on disoit de plus que dans une autre occasion il avoit ordonné aux personnages d'une tapisserie de s'en détacher, & de venir se présenter au milieu de la salle.

Charles IV. n'étoit pas fort crédule ; cependant il permit qu'on fît le procès à Desbordes : il fut, dit-on, convaincu de magie, & condamné au feu : mais on m'a assuré depuis (*a*) qu'il s'étoit sauvé, & que quelques années après s'étant présenté devant le Duc, & s'étant justifié, il demanda la restitution de ses biens qu'on avoit confisqués, mais qu'il n'en put récupérer qu'une très-petite partie. Depuis l'aventure de Des-

(*a*) M. Fransquin, chanoine de Toul.

bordes, les partiſans de Charles IV. voulurent révoquer en doute la validité du baptême de la ducheſſe Nicole, ſon épouſe, parce qu'elle avoit été baptiſée par Lavallée, chantre de S. George, ami de Deſbordes, & convaincu comme lui de pluſieurs crimes, qui lui attirerent une pareille condamnation. Du doute du baptême de la Ducheſſe, on vouloit inférer l'invalidité du mariage de Charles avec elle, ce qui étoit alors la grande affaire de Charles IV.

Le P. Delrio, Jeſuite, dit que le magicien, nommé Trois-Echelles, détachoit par ſes enchantemens, en préſence du Roi Charles IX. les anneaux ou chaînes d'un collier de l'ordre du Roi, porté par quelques Chevaliers qui étoient fort éloignés de lui : il les faiſoit venir dans ſa main, & les remettoit enſuite en leur place, ſans que le collier parût dérangé.

Jean-Fauſte Cudlingen, Allemand, fut prié dans une compagnie de gens de bonne humeur, de faire en leur préſence quelques tours de ſon métier ; il leur promit de leur faire voir une vigne chargée de raiſins meurs & prêts à cueillir. Ils croyoient que comme on étoit alors au mois de décembre, il ne pourroit exécuter ſa promeſſe : il leur recommanda beaucoup de ne bouger de leurs places, & de ne pas porter les mains pour couper des raiſins, ſinon par ſon commandement exprès. La vigne parut auſſi-tôt en verdure & chargée de raiſins, au grand étonne-

ment de tous les aſſiſtans : chacun prit ſon couteau, attendant l'ordre de Cudlingen pour couper du raiſin ; mais après les avoir tenus quelque tems en cette attente & dans cette poſture, il fit tout d'un coup diſparoître la vigne & les raiſins : alors chacun ſe trouva armé de ſon couteau, & tenant d'une main le nez de ſon voiſin ; de maniere que s'ils euſſent voulu couper une grappe ſans le commandement de Cudlingen, ils ſe ſeroient coupé le nez les uns aux autres.

On a vu dans ces quartiers-ci un cheval qui paroiſſoit doué d'eſprit & de diſcernement, & entendre le langage ſon maître : tout le ſecret conſiſtoit en ce que le cheval étoit dreſſé à obſerver certains mouvemens de ſon maître, & enſuite de ces mouvemens, il étoit porté à faire certaines choſes auſquelles il étoit accoutumé, & à s'addreſſer à certaines perſonnes, à quoi il ne ſe ſeroit jamais porté, ſans le mouvement qu'il voyoit faire à ſon maître.

On peut objecter cent autres faits ſemblables, qui pourroient paſſer pour opérations magiques, ſi l'on ne ſavoit que ce ſont de pures ſubtilités & des tours de ſoupleſſe faits par des gens exercés en ces ſortes de maneges. Il ſe peut faire que quelquefois on ait attribué à la magie & au malin eſprit des opérations pareilles à celles que nous venons de rapporter, & que l'on ait pris pour des apparitions d'eſprits de perſonnes décédées, de pures badineries ſouvent faites ex-

près par des jeunes gens, pour effrayer les passans. Ils se couvriront de blanc ou de noir, & se feront voir dans un cimetiere en posture de gens qui demandent des prieres; après cela ils seront les premiers à crier qu'ils ont vu un esprit: d'autres fois ce seront des filoux ou de jeunes gens, qui couvriront sous ce voile leurs intrigues amoureuses, ou leurs vols & leurs friponneries.

Quelquefois une veuve ou des héritiers, par des raisons d'intérêt, publieront que le défunt mari apparoit dans sa maison, & est dans la peine, qu'il a demandé ou commandé telles choses ou telles restitutions. J'avoue que tout cela peut arriver & arrive quelquefois; mais il ne s'ensuit pas qu'il ne revienne jamais d'esprits. Le retour des ames est infiniment plus rare que ne le croit le commun du peuple; j'en dis autant des prétendues opérations magiques & des apparitions du démon.

On remarque que plus l'ignorance est grande dans un pays, plus la superstition y regne, & que l'esprit de ténebres y exerce un plus grand empire, à proportion de ce que les peuples y sont plongés dans les plus grands desordres & dans de plus profondes ténebres. Louis Vivez témoigne (*a*) que dans les pays nouvellement découverts en Amérique, rien n'est plus commun que de voir des esprits qui paroissent en

(*a*) *Ludov. Vivez, lib.* 1. *de veritate fidei, pag.* 540.

plein midi, non-seulement à la campagne, mais dans les villes & dans les villages, parlant, commandant, frappant même quelquefois les hommes. Olaüs Magnus, Archevêque d'Upsal, qui a écrit sur les antiquités des nations septentrionales, remarque que dans la Suede, la Norvege, la Finlande, la Fionie & la Laponie, l'on voit communément des spectres ou des esprits, qui font plusieurs choses merveilleuses, qu'il y en a même qui servent comme de domestiques aux hommes, menent paître les chevaux & autre bétail.

Les Lapons encore aujourd'hui, tant ceux qui sont demeurés dans l'idolatrie, que ceux qui ont embrassé le christianisme, croient les apparitions des manes, & leur font des especes de sacrifices. Je veux croire que la prévention & les préjugés de l'enfance ont beaucoup plus de part à cette croyance que la raison & l'expérience. En effet parmi les Tartares, où la barbarie & l'ignorance regnent autant qu'en aucun pays du monde, on ne parle ni d'esprits ni d'apparitions, non plus que parmi les Mahométans, quoiqu'ils admettent les apparitions des Anges faites à Abraham & aux Patriarches, & celle de l'Archange Gabriël à Mahomet même.

Les Abyssins, peuple fort grossier & fort ignorant, ne croient ni sorciers, ni sortileges, ni magiciens; ils disent que c'est donner trop de pouvoir au démon, & que par-là on tombe

dans l'erreur des Manichéens, qui admettent deux principes, l'un du bien, qui est Dieu, & l'autre du mal, qui est le démon. Le ministre Becker, dans son livre intitulé, *Le Monde enchanté*, se mocque des apparitions des esprits & des mauvais anges, & traite de ridicule tout ce qu'on dit des effets de la magie; il soutient que croire à la magie est contraire à l'Ecriture & à la religion.

Mais d'où vient donc que les Ecritures défendent de consulter les magiciens, & qu'elles font mention de Simon le magicien, d'Elimas autre magicien, & des opérations de satan? Que deviendront les apparitions des Anges, si bien marquées dans l'ancien & le nouveau Testament? Que deviendront les apparitions d'Onias à Judas Machabée, & du diable à Jésus-Christ même, après son jeûne de quarante jours? Que dira-t-on de l'apparition de Moyse à la transfiguration du Sauveur, & d'une infinité d'autres apparitions faites à toutes sortes de personnes, & rapportées dans des auteurs sages, sérieux, éclairés? Les apparitions des démons & des ames sont-elles plus difficiles à expliquer & à concevoir que celles des Anges, que l'on ne peut raisonnablement contester, sans renverser toutes les Ecritures, les pratiques & la créance des Eglises?

L'Apôtre ne nous dit-il pas que l'ange de ténebres se transfigure quelquefois en Ange de lu-

miere ? Abandonner abſolument la créance des apparitions, n'eſt-ce pas donner atteinte à ce que le chriſtianiſme a de plus ſacré, à la créance d'une autre vie, d'une Egliſe ſubſiſtante dans un autre monde, des récompenſes pour les bonnes actions, & des ſupplices pour les mauvaiſes, l'utilité des prieres pour les morts, l'efficace des exorciſmes ? Il faut donc dans ces matieres garder le milieu entre l'exceſſive crédulité & l'extrême incrédulité : il faut être ſage & éclairé modérément, *ſapere ad ſobrietatem* : il faut, ſelon le conſeil de S. Paul, éprouver tout, examiner tout, ne ſe rendre qu'à l'évidence & à la vérité connue : *Omnia probate, quod bonum eſt tenete.*

CHAPITRE XLVIII.

Les ſecrets de la Phyſique & de la Chymie pris pour choſes ſurnaturelles.

ON pourra m'objecter les ſecrets de la phyſique & de la chymie, qui produiſent une infinité d'effets merveilleux, & qui paroiſſent au deſſus des forces des agens naturels. On a la compoſition d'un phoſphore, avec lequel on écrit ; les caracteres ne paroiſſent point au grand jour, mais on les voit briller dans l'obſcurité : on peut tracer avec ce phoſphore des figures capables

capables de ſurprendre & même d'allarmer pendant la nuit, comme on a fait apparemment plus d'une fois, pour cauſer malicieuſement de vaines frayeurs. La poudre ardente eſt un autre phoſphore, qui, pourvû qu'on l'expoſe à l'air, répand la lumiere & le jour & la nuit. Combien de gens ont-ils été effrayés par les petits vers qui ſe trouvent dans certains bois pourris, & qui rendent la nuit une lumiere brillante !

On a l'expérience journaliere d'une infinité de choſes toutes naturelles, qui paroiſſent au deſſus du cours ordinaire de la nature (a), mais qui n'ont rien de miraculeux, ni qui doive être attribué aux Anges ou au démon : par exemple, les dents & les nez d'applique, dont on trouve tant d'hiſtoires dans les auteurs, en ſont une preuve. Ces dents & ces nez tombent auſſi-tôt que la perſonne dont on les a tirés vient à mourir, à quelque diſtance que ces deux perſonnes ſoient l'une de l'autre.

Les preſſentimens qu'ont certaines perſonnes de ce qui arrive à leurs parens & à leurs amis, même à leur propre mort, n'ont rien de plus miraculeux. On a pluſieurs exemples des perſonnes à qui ces preſſentimens ſont ordinaires, & qui, la nuit même en dormant, diront qu'une telle choſe eſt arrivée, ou doit arriver; que tels

(a) Monſieur de Saint-André, Lettre 3. ſur les Maléfices.

meſſagers leur doivent venir & annoncer telles choſes.

Il y a des chiens qui ont l'odorat ſi fin, qu'ils ſentent d'aſſez loin l'approche d'une perſonne qui leur a fait du bien ou du mal; on en a diverſes expériences : cela ne peut venir que de la diverſité des organes de ces animaux, dont les uns ont l'odorat beaucoup plus fin que les autres, & ſur qui les eſprits qui s'exhalent des corps étrangers, agiſſent plus vivement & dans une plus grande diſtance que ſur d'autres. Certaines perſonnes ont l'ouie ſi fine, qu'elles entendront ce qui ſe dira à l'oreille, même dans une autre chambre bien fermée : on cite ſur cela l'exemple d'une certaine Marie Bucaille, à qui l'on croyoit que ſon Ange gardien découvroit ce qu'on diſoit à une aſſez grande diſtance d'elle.

D'autres ont l'odorat ſi vif, qu'ils diſtinguent à l'odeur tous les hommes & les animaux qu'ils ont vus, & qu'ils ſentent leur approche à une aſſez grande diſtance; on en a plus d'un exemple. Les aveugles aſſez ſouvent ont cette faculté, auſſi-bien que celle de diſcerner au tact les couleurs des étoffes, du poil des chevaux, des cartes à jouer.

D'autres diſcernent au goût tout ce qui entre dans un ragoût, mieux que ne ſauroit faire le cuiſinier le plus expert. D'autres ont la vue ſi perçante, qu'au premier coup d'œil ils diſ-

cernent les objets les plus confus & les plus éloignés, & remarquent jusqu'au moindre changement qui s'y fait.

Il y a des hommes & des femmes qui, sans dessein de nuire, ne laissent pas de faire beaucoup de mal aux enfans & à tous les animaux tendres & délicats, qu'ils regardent avec attention, ou qu'ils touchent. Tout cela arrive particulierement dans les pays chauds, & l'on en pourroit produire beaucoup d'exemples: de-là ce que les anciens & les modernes ont écrit sur les fascinations; de-là les précautions qu'on prenoit contre ces effets par des amuletes & des préservatifs qu'on pendoit au col des enfans.

On a connu des hommes, des yeux desquels il sortoit des esprits si venimeux, qu'ils endommageoient tout ce qu'ils regardoient, même jusqu'aux mammelles des nourrices, qu'ils faisoient tarir, aux plantes, aux fleurs, aux feuilles des arbres, qu'on voyoit se flétrir & tomber: ils n'osoient entrer en aucun lieu, qu'ils n'avertissent auparavant qu'on en fît sortir les enfans, les nourrices, les animaux nouveaux nés, & généralement toutes les choses qu'ils pouvoient infecter par leur haleine ou par leurs regards.

On se mocqueroit avec raison de ceux qui, pour expliquer tous ces effets si singuliers, auroient recours aux maléfices, aux sortileges, à l'opération des démons ou des bons Anges. L'é-

coulement des corpuſcules, ou la tranſpiration inſenſible des corps, qui produiſent tous ces effets, ſuffit pour en rendre raiſon. On n'a recours ni aux miracles, ni aux cauſes ſupérieures, ſur-tout lorſque ces effets ſont produits de près à près, & à une médiocre diſtance; mais quand la diſtance eſt grande, l'écoulement des eſprits & des corpuſcules inſenſibles ne ſatisfait pas de même, non plus que quand il ſe trouve des choſes & des effets qui paſſent les forces connues de la nature, comme de prédire l'avenir, de parler des langues inconnues, de s'extaſier en ſorte que l'on ne ſente plus rien, de s'élever en l'air, & d'y demeurer aſſez long-tems.

Les chymiſtes montrent que la palingénéſie, ou une eſpece de renaiſſance ou de réſurrection des animaux, des inſectes & des plantes, eſt poſſible & naturelle. En mettant les cendres d'une plante dans une phiole, ces cendres s'exaltent, & s'arrangent autant qu'elles peuvent dans la figure que leur a d'abord imprimée l'auteur da la nature.

Le P. Schot, Jéſuite, aſſure qu'il a vu ſouvent une roſe qu'on faiſoit ſortir de ſes cendres toutes les fois qu'on vouloit, moyennant un peu de chaleur. On a trouvé le ſecret d'une eau minérale, qui fait reverdir une plante morte qui a ſa racine, & qui la met au même état que ſi elle pouſſoit en pleine terre. Digby aſſure qu'il

a tiré d'animaux morts, pilés & broyés, la représentation de ces animaux, ou d'autres animaux de même eſpece.

Ducheſne, fameux chymiſte, rapporte qu'un médecin de Cracovie conſervoit dans des phioles les cendres de preſque toutes les plantes, de ſorte que quand quelqu'un par curioſité vouloit voir, par exemple, une roſe dans ces phioles, il prenoit celle où ſe conſervoit la cendre du roſier, & la mettant ſur une chandelle allumée, dès qu'elle avoit un peu ſenti la chaleur, on voyoit remuer la cendre, qui s'élevoit comme un petit nuage obſcur, & après quelques mouvemens venoit enfin à repréſenter une roſe, auſſi belle & auſſi fraîche que ſi elle venoit du roſier.

Gaffarel aſſure que M. de Claves, célebre chymiſte, faiſoit voir tous les jours des plantes tirées de leurs propres cendres. David Vanderbroch prétend que le ſang des animaux contient auſſi-bien que leur ſemence les idées de leurs eſpeces; il rapporte à ce ſujet l'expérience de M. Borelli, qui aſſure que le ſang humain tout chaud eſt encore rempli de ſes eſprits ou ſouffres acides & volatils, & qu'étant excité dans les cimetieres & dans les lieux où ſe ſont données de grandes batailles, par quelque chaleur de la terre, on voit s'élever des idées ou fantômes des perſonnes qui y ſont enterrées; qu'on les verroit auſſi-bien le jour que la nuit, ſans

le trop de lumiere, qui nous empêche même de voir les étoiles. Il ajoute que par ce moyen on pourroit voir l'idée, & représenter par une nécromancie licite & naturelle, la figure ou le fantôme de tous les grands hommes de l'antiquité, nos amis & nos ancêtres, pourvû qu'on eût de leurs cendres.

Voilà ce qu'on objecte de plus plausible pour détruire tout ce qu'on dit des apparitions des esprits. On en conclut que ce sont ou des phénomenes fort naturels, & des exhalaisons produites par la chaleur de la terre, imbibée de sang & des esprits volatils des morts, sur-tout de mort violente, ou que ce sont des suites d'une imagination frappée ou prévenue, ou simplement des illusions de notre esprit, ou des jeux de personnes qui aiment à se divertir par des terreurs paniques qu'ils inspirent aux autres; ou enfin des mouvemens produits naturellement par des hommes, des chats, des chiens, des hiboux, des rats, des singes & autres animaux; car il est vrai que le plus souvent, quand on approfondit ce qu'on a pris pour des apparitions, on ne trouve rien de réel, d'extraordinaire, ni de surnaturel : mais conclure de-là que toutes les apparitions & les opérations que l'on attribue aux Anges, aux ames & aux démons, sont chimériques, c'est porter les choses à l'excès, c'est conclure qu'on se trompe toujours, parce qu'on se trompe souvent.

CHAPITRE XLIX.

Conclusion du Traité sur les Apparitions.

APrès avoir exposé mon ſentiment ſur les apparitions des Anges, des démons, des ames des trépaſſés, & même des hommes vivans à d'autres hommes vivans, & avoir parlé de la magie, des oracles, des obſeſſions & poſſeſſions du démon, des eſprits folets & familiers, des ſorciers & ſorcieres, des ſpectres qui prédiſent l'avenir, de ceux qui infeſtent les maiſons; après avoir propoſé les objections qu'on forme contre les apparitions, & y avoir répondu le plus ſolidement qu'il m'a été poſſible, je crois pouvoir conclure qu'encore que cette matiere ſouffre de très-grandes difficultés, tant pour le fond de la choſe, je veux dire pour la vérité & la réalité des apparitions en général, que ſur la maniere dont elles ſe font, toutefois on ne peut raiſonnablement diſconvenir qu'il n'y ait des apparitions véritables de toutes les ſortes dont nous venons de parler, & qu'il n'y en ait auſſi un très-grand nombre de très-conteſtables, & d'autres qui ſont manifeſtement l'ouvrage de la fourberie, de la malice des hommes, de la ſubtilité des charlatans, & de la ſoupleſſe des joueurs de paſſe-paſſe.

Je reconnois de plus, que l'imagination, la prévention, la ſimplicité, la ſuperſtition, l'exceſſive crédulité, la foibleſſe d'eſprit ont donné lieu à pluſieurs prétendues apparitions & à pluſieurs hiſtoires qu'on raconte; que l'ignorance de la bonne philoſophie a fait prendre pour effets miraculeux & pour opérations de la magie noire, ce qui eſt le ſimple effet de la magie blanche & des ſecrets d'une philoſophie cachée aux ignorans & au commun des hommes.

De plus je confeſſe que je vois des difficultés inſurmontables dans l'explication de la maniere des apparitions, ſoit qu'on admette avec pluſieurs anciens que les Anges, les démons & les ames ſéparées du corps ont une eſpece de corps ſubtil, tranſparent, de la nature de l'air, ſoit qu'on les croie purement ſpirituels & dégagés de toutes matieres viſibles, groſſieres ou ſubtiles.

Je poſe pour principe que pour expliquer la matiere des apparitions, & pour donner ſur ce ſujet des regles ſûres, il faudroit:

1°. Connoître parfaitement la nature des eſprits, des Anges, des ames & des démons: il faudroit ſavoir ſi les ames par leur nature ſont tellement ſpirituelles, qu'elles n'aient plus aucun rapport à la matiere, ou ſi elles ont encore quelque relation à un corps aérien, ſubtil, inviſible, dont elles ſoient encore les maîtreſſes après la mort, ou qu'elles exercent quelque em-

pire ſur le corps groſſier qu'elles ont animé, pour lui imprimer de nouveau certains mouvemens, de même que l'ame qui nous anime, imprime à nos corps tels mouvemens qu'elle juge à propos; ou ſi l'ame détermine ſimplement par ſa volonté, comme cauſe occaſionnelle, la premiere cauſe, qui eſt Dieu, à donner le mouvement à la machine qu'elle a animée.

2°. Si après la mort l'ame conſerve encore ce pouvoir ſur ſon propre corps ou ſur d'autres: par exemple, ſur l'air & ſur les autres élémens.

3°. Si les Anges & les démons ont reſpectivement le même pouvoir ſur les corps ſublunaires: par exemple, pour épaiſſir l'air, pour l'enflammer, pour y produire des nuages & des orages, pour y faire paroître des fantômes, pour gâter ou conſerver les fruits & les moiſſons, pour faire périr les animaux, pour produire des maladies, pour exciter des tempêtes & des naufrages ſur la mer, ou même pour faſciner les yeux & tromper nos autres ſens.

4°. S'ils peuvent faire toutes ces choſes naturellement & par leur propre vertu, autant de fois qu'ils le jugent à propos, ou s'il faut un ordre particulier, ou du moins une permiſſion de Dieu, pour qu'ils puiſſent exercer ce que nous venons de dire.

5°. Enfin il faudroit ſavoir exactement quel eſt l'empire de ces ſubſtances que nous ſuppo-

ſons purement ſpirituelles, & juſqu'où s'étend le pouvoir des Anges, des démons & des ames ſéparées de leurs corps groſſiers, à l'égard des apparitions, des opérations, des mouvemens qu'on leur attribue : car tandis que nous ne ſaurons pas quelle eſt la meſure de la puiſſance que le Créateur a donnée ou laiſſée aux ames ſéparées du corps, aux bons Anges ou aux démons, nous ne pourrons aucunement définir ce qui eſt miraculeux, ni le diſtinguer de ce qui eſt naturel, ni preſcrire les juſtes bornes juſqu'où elle peut s'étendre, ou dans leſquelles on doit limiter les opérations naturelles des ames, des Anges & des démons.

Si nous accordons au démon la faculté de faſciner nos yeux quand il lui plaît, ou de diſpoſer l'air pour y faire paroître un fantôme ou un phénomene, ou de rendre le mouvement à un corps mort, mais non entierement corrompu, ou d'inquiéter les vivans par de mauvais ſonges ou des repréſentations terribles, il ne faudra plus admirer pluſieurs choſes que nous admirons, ni tenir pour miracles certaines guériſons & certaines apparitions, ſi elles ne ſont que des effets naturels de la puiſſance des ames, des Anges & des démons.

Si un homme revêtu de ſon corps produiſoit de tels effets par lui-même, on auroit raiſon de dire que ce ſont des opérations ſurnaturelles, parce qu'elles excedent le pouvoir connu, or-

dinaire & naturel de l'homme vivant; mais si ce même homme avoit commerce avec un esprit, un Ange ou un démon, à qui il commandât, en vertu de quelque pacte explicite ou implicite, certaines choses qui seroient au dessus de ses forces naturelles, mais non pas au dessus des forces de l'esprit auquel il commanderoit, l'effet qui en résulteroit seroit-il miraculeux ou surnaturel? Non sans doute, dans la supposition que l'esprit qui le produiroit, ne feroit rien qui fût au dessus de ses forces & de sa faculté naturelle.

Mais seroit-ce un miracle qu'un homme eût relation avec un Ange ou avec un démon, & qu'il fît avec eux un pacte explicite ou implicite, pour les obliger, sous certaines conditions & avec certaines cérémonies, à produire des effets qui paroîtroient au dehors & dans nos esprits pour être au dessus des forces de l'homme? Par exemple, dans les opérations de certains magiciens, qui se vantent d'avoir un pacte explicite avec le démon, & qui par ce moyen excitent des tempêtes, ou font une diligence extraordinaire en marchant, ou font mourir des animaux, ou causent aux hommes des maladies incurables, ou charment les armes; ou qui dans d'autres opérations, comme dans l'usage de la baguette divinatoire, & dans certains remedes contre les maladies des hommes & des chevaux, qui n'ont nulle proportion naturelle avec ces

maladies, ne laissent pas de les guérir, quoique ceux qui emploient ces remedes, protestent qu'ils n'ont jamais pensé à contracter aucune alliance avec le démon ?

Pour répondre à cette question, la difficulté revient toujours à savoir s'il y a entre l'homme vivant & mortel une proportion ou un rapport naturel, qui le rende capable de contracter une alliance avec l'Ange ou le démon, en vertu de laquelle ces esprits lui obéissent, & exercent sous son empire, en vertu du pacte précédent, un pouvoir qui leur est naturel : car si dans tout cela il n'y a rien qui soit au dessus des forces ordinaires de la nature, tant de la part de l'homme que de la part des Anges ou des démons, il n'y a rien de miraculeux ni dans les uns ni dans les autres; il n'y en a point non plus de la part de Dieu, qui laisse agir les causes secondes selon leur faculté naturelle, dont il est néanmoins toujours le principe & le maître absolu, pour les limiter, les arrêter, les suspendre, les étendre ou les augmenter selon son bon plaisir.

Mais comme nous ne connoissons point, & qu'il paroit même impossible que nous connoissions par les lumieres de la raison, quelle est la nature & l'étendue naturelle du pouvoir des Anges, des démons & des ames séparées du corps, il semble qu'il y auroit de la témérité à vouloir décider sur cette matiere, pour en tirer des conséquences des causes par les effets, ou des effets

par les causes. Par exemple, dire, les ames, les démons & les Anges ont quelquefois apparu aux hommes, donc elles ont une faculté naturelle de revenir & d'apparoître; c'est une proposition hasardée & téméraire : car il est très-possible que les ames ne reviennent, & que les Anges & les démons n'apparoissent que par une volonté particuliere de Dieu, & non par une suite de ses volontés générales, & en vertu de son concours naturel & physique avec ses créatures.

Au premier cas, ces apparitions sont miraculeuses, comme étant au dessus des forces naturelles des agens dont il s'agit: au second cas, elles n'ont rien de surnaturel, sinon la permission que Dieu accorde rarement aux ames de revenir, aux Anges & aux démons d'apparoître, & de produire les effets dont nous avons parlé.

Suivant ces principes, nous pouvons avancer sans témérité:

1°. Que les Anges & les démons ont souvent apparu aux hommes; que les ames séparées du corps sont souvent revenues; & que les uns & les autres peuvent encore faire la même chose.

2°. Que la maniere de ces apparitions & de ces retours est une chose inconnue, & que Dieu abandonne à la dispute & aux recherches des hommes.

3°. Qu'il y a quelque apparence que ces sortes d'apparitions ne sont point absolument mi-

raculeuſes de la part des bons & des mauvais Anges, mais que Dieu les permet quelquefois pour des raiſons dont il s'eſt réſervé la connoiſſance.

4°. Que l'on ne peut donner ſur cela aucune regle certaine, ni former aucun raiſonnement démonſtratif, faute de connoître parfaitement la nature & l'étendue du pouvoir des êtres ſpirituels dont il s'agit.

5°. Qu'il faut raiſonner des apparitions en ſonge autrement que de celles qui ſe font dans la veille ; autrement des apparitions en corps ſolides, parlant, marchant, bûvant & mangeant; & autrement des apparitions en ombre, ou en corps nébuleux & aériens.

6°. Ainſi il ſeroit téméraire de poſer des principes, & de former des raiſonnemens uniformes ſur toutes ces choſes en commun, chaque eſpece d'apparition demandant ſon explication particuliere.

CHAPITRE L.

Maniere d'expliquer les Apparitions.

LEs apparitions en ſonge: par exemple, celle de l'Ange (*a*) qui dit à S. Joſeph de tranſporter l'enfant Jéſus en Egypte, parce que le Roi Hé-

(*a*) *Matth. II.* 13. 14.

rode vouloit le faire mourir : cette apparition renferme deux choſes ; la premiere, l'impreſſion qui ſe fit dans l'idée de S. Joſeph, d'un Ange qui lui apparoiſſoit ; la ſeconde, la prédiction ou la révélation de la mauvaiſe volonté d'Hérode. L'une & l'autre eſt au deſſus des forces ordinaires de notre nature ; mais nous ne ſavons pas ſi elle eſt au deſſus du pouvoir d'un Ange : il eſt certain qu'elle ne s'eſt pu faire que par la volonté & par l'ordre de Dieu.

Les apparitions d'une ame, d'un Ange & d'un démon, qui ſe font voir revêtus d'un corps apparent, & ſeulement en ombre & en fantôme ; comme celle de l'Ange qui ſe fit voir à Manué, pere de Samſon, & qui s'évanouit avec la fumée du ſacrifice ; & de celui qui tira S. Pierre de priſon, & diſparut de même après l'avoir conduit le long d'une rue. Les corps que ces Anges prenoient, & que nous ſuppoſons avoir été ſeulement apparens & aériens, ſouffrent de grandes difficultés ; car ou ces corps leur étoient propres, ou ils leur étoient étrangers ou empruntés.

S'ils leur étoient propres, & que l'on ſuppoſe avec pluſieurs anciens & quelques nouveaux, que les Anges, les démons, & même les ames des hommes ont une eſpece de corps ſubtil, tranſparent & aérien, la difficulté conſiſte à ſavoir comment ils peuvent condenſer le corps tranſparent, & le rendre viſible, d'inviſible qu'il étoit : car s'il étoit toujours & de ſa nature

ſenſible & viſible, il y auroit une autre eſpece de miracle continuel à le rendre inviſible, & à le dérober à nos ſens; & ſi de ſa nature il eſt inviſible, quelle puiſſance le peut rendre viſible? De quelque maniere qu'on enviſage cet objet, il paroit également miraculeux, ou de rendre ſenſible ce qui eſt purement ſpirituel, ou de rendre inviſible ce qui eſt de ſa nature palpable & corporel.

Les anciens peres de l'Egliſe, qui donnoient aux Anges des corps ſubtils & de la nature de l'air, expliquoient, ſelon leurs principes, plus facilement les prédictions faites par les démons, & les opérations merveilleuſes qu'ils cauſent dans l'air, dans les élémens, dans nos corps, & qui ſont beaucoup au deſſus de ce que les hommes les plus ſubtils & les plus ſavans peuvent connoître, prédire & opérer. Ils concevoient de même plus facilement que les mauvais Anges peuvent cauſer des maladies, qu'ils rendent l'air corrompu & contagieux, qu'ils inſpirent aux méchans de mauvaiſes penſées & des deſirs injuſtes, qu'ils pénetrent nos penſées & nos deſirs, qu'ils prévoient des tempêtes & des changemens dans l'air, & des dérangemens dans les ſaiſons: tout cela s'explique avec beaucoup plus de facilité dans l'hypotheſe que les démons ont des corps compoſés d'un air très-fin & très-ſubtil.

Saint

Saint Augustin (*a*) avoit écrit qu'ils pouvoient aussi découvrir ce qui se passe dans notre esprit & dans le fond de nos cœurs, non-seulement par nos paroles, mais aussi par certains signes & certains mouvemens extérieurs, qui échappent aux plus circonspects ; mais réfléchissant sur ce qu'il avoit avancé dans cet endroit, il se rétracta, & avoua qu'il avoit parlé trop affirmativement sur une matiere peu connue, & que la maniere dont les mauvais anges pénetrent nos pensées, est une chose très-cachée, & qu'il est très-difficile aux hommes de découvrir & d'expliquer : ainsi il aime mieux suspendre son jugement sur cela, & demeurer dans le doute.

CHAPITRE LI.

Difficulté d'expliquer la maniere dont se font les Apparitions, quelque systeme que l'on propose sur ce sujet.

LA difficulté est plus grande, si l'on suppose que ces esprits sont absolument dégagés de toute matiere : car comment peuvent-ils rassembler autour d'eux une certaine quantité de matiere, s'en revêtir, lui donner une forme humaine, reconnoissable, capable de parler, d'agir, de

(*a*) *S. Aug. lib.* 2. *retract. c.* 30.

s'entretenir, de boire & de manger, comme firent les Anges qui apparurent à Abraham (*a*), & celui qui apparut (*b*) au jeune Tobie, & le conduisit à Ragès? Tout cela se fait-il par la puissance naturelle de ces esprits? Dieu leur a-t-il donné ce pouvoir en les créant, & s'est-il engagé, en vertu de ses loix naturelles, & par une suite de son action intime & essentielle sur la créature, en qualité de Créateur, d'imprimer, à l'occasion de la volonté de ces esprits, certains mouvemens dans l'air & dans les corps qu'ils voudront mouvoir, condenser & faire agir, de même à proportion qu'il a bien voulu, en vertu de l'union de l'ame à un corps vivant, que cette ame imprimât à ce corps des mouvemens proportionnés à ses propres volontés, quoique naturellement il n'y ait nulle proportion naturelle entre la matiere & l'esprit, & que, selon les loix de la physique, l'une ne puisse agir sur l'autre, sinon en ce que la premiere cause, l'Etre créateur, a bien voulu s'assujettir à créer ce mouvement, & à produire ces effets à l'occasion de la volonté de l'homme; mouvemens, qui sans cela passeroient pour surnaturels?

Ou dira-t-on avec quelques nouveaux philosophes (*c*), qu'encore que nous ayons des idées de la matiere & de la pensée, peut-être

(*a*) *Genes. xviij.*
(*b*) *Tob. xij. 19.*
(*c*) *Lock, de intellectu human. lib. 4. cap. 3.*

ne ſerons-nous jamais capables de connoître ſi un être purement matériel penſe ou non, par la raiſon qu'il nous eſt impoſſible de découvrir par la contemplation de nos propres idées, ſans révélation, ſi Dieu n'a point donné à quelques amas de matieres diſpoſées comme il le trouve à propos, la puiſſance d'appercevoir & de penſer, ou s'il a joint & uni à la matiere ainſi diſpoſée une ſubſtance immatérielle qui penſe? Or par rapport à nos notions, il ne nous eſt pas plus mal-aiſé de concevoir que Dieu peut ajouter à notre idée de la matiere la faculté de penſer, puiſque nous ignorons en quoi conſiſte la penſée, & à quelle eſpece de ſubſtance cet Etre tout-puiſſant a trouvé à propos d'accorder cette faculté, qui ne ſauroit être dans aucun être créé qu'en vertu du bon plaiſir & de la bonté du Créateur.

Ce ſyſteme certainement renferme de grandes abſurdités, & plus grandes à nos ſens que celles qu'il ſembleroit vouloir éviter. Nous concevons clairement que la matiere eſt diviſible & capable de mouvement; mais nous ne concevons pas qu'elle ſoit capable de penſer, ni que la penſée puiſſe conſiſter dans une certaine configuration ou un certain mouvement de la matiere. Et quand la penſée pourroit dépendre d'un arrangement, ou d'une certaine ſubtilité, ou d'un certain mouvement de la matiere, dès que cet arrangement ſeroit troublé, ou le mouve-

ment interrompu, ou cet amas de matiere ſubtile diſſipé, la penſée ceſſeroit d'être produite, & par conſéquent ce qui conſtitue l'homme ou l'animal raiſonnable, ne ſubſiſteroit plus : ainſi toute l'économie de notre religion, toutes nos eſpérances d'une autre vie, toutes nos craintes des peines éternelles s'évanouiroient ; les principes mêmes de notre philoſophie ſeroient renverſés.

A Dieu ne plaiſe que nous voulions donner des bornes à la toute-puiſſance de Dieu ; mais cet Etre tout-puiſſant nous ayant donné pour regle de nos connoiſſances la clarté des idées que nous avons de chaque choſe, & ne nous étant pas permis d'aſſurer ce que nous ne connoiſſons pas diſtinctement, il s'enſuit que nous ne devons pas aſſurer que la penſée puiſſe être attribuée à la matiere. Si la choſe nous étoit connue par la révélation, & enſeignée par l'autorité des Ecritures, alors on pourroit impoſer ſilence à la raiſon humaine, & captiver ſon entendement ſous l'obéiſſance de la foi ; mais on convient que la choſe n'eſt nullement révélée : elle n'eſt pas non plus démontrée, ni par la cauſe, ni par les effets ; elle doit donc être conſidérée comme un pur ſyſteme, inventé pour lever certaines difficultés qui réſultent du ſentiment qui lui eſt oppoſé.

Si la difficulté d'expliquer comment l'ame agit ſur nos corps paroit ſi grande, comment

peut-on comprendre que l'ame elle-même soit matérielle & étendue ? En ce dernier cas agira-t-elle sur elle-même, & se donnera-t-elle le mouvement pour penser, ou ce mouvement sera-t-il la pensée, ou produira-t-il la pensée ? cette matiere pensante pensera-t-elle toujours, ou seulement par fois ? & quand elle aura cessé de penser, qui est-ce qui la fera penser de nouveau ? sera-ce Dieu ? sera-ce elle même ? un agent aussi simple que l'ame peut-il agir sur lui-même, & se reproduire en quelque sorte en pensant, après avoir cessé de penser ?

Mon Lecteur dira que je le laisse ici dans l'embarras, & qu'au lieu de lui donner des lumieres sur les apparitions des esprits, je répands des doutes & de l'incertitude sur cette matiere : j'en conviens ; mais j'aime mieux douter prudemment, que d'assurer ce que je ne sçais pas. Et si je m'en tiens à ce que ma religion m'enseigne sur la nature des ames, des Anges & des démons, je dirai qu'étant purement spirituels, il est impossible qu'ils apparoissent revêtus d'un corps, quel qu'il soit, à moins d'un miracle ; supposé toutefois que Dieu ne les ait pas créés naturellement capables de ces opérations, avec subordination à sa volonté souverainement puissante, qui ne leur permet que rarement de mettre en exécution cette faculté de se faire voir corporellement aux mortels.

Si quelquefois les Anges ont mangé, parlé,

agi, marché comme des hommes, ce n'étoit point par le besoin qu'ils eussent de boire ou de manger pour se soutenir & pour vivre, mais pour l'exécution des desseins de Dieu qui vouloit qu'ils parussent aux hommes, agissant, bûvant & mangeant, comme le marque l'Ange Raphaël (a): *Quand j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu: il vous sembloit que je bûvois & mangeois; mais pour moi j'use d'une nourriture invisible, qui est inconnue aux hommes.*

Il est vrai que nous ne connoissons point quelle peut être la nourriture des Anges, qui sont des substances purement spirituelles, ni ce que devenoit cette nourriture, que Raphaël & les trois Anges qu'Abraham traita dans sa tente, prirent ou semblerent prendre en la compagnie des hommes. Mais il y a tant d'autres choses dans la nature, qui nous sont inconnues & incompréhensibles, que nous devons bien nous consoler de ne pas connoître comment se font les apparitions des Anges, des démons & des ames séparées du corps.

(a) *Tob. xij. 18. 19.*

Fin du Tome premier.

agi, marché comme des hommes, ce n'étoit point par le besoin qu'ils eussent de boire ou de manger pour se soutenir & pour vivre, mais pour l'exécution des desseins de Dieu qui vouloit qu'ils parussent aux hommes, agissant, bûvant & mangeant, comme le marque l'Ange Raphaël (a) : *Quand j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu : il vous sembloit que je bûvois & mangeois ; mais pour moi j'use d'une nourriture invisible, qui est inconnue aux hommes.*

Il est vrai que nous ne connoissons point quelle peut être la nourriture des Anges, qui sont des substances purement spirituelles, ni ce que devenoit cette nourriture, que Raphaël & les trois Anges qu'Abraham traita dans sa tente, prirent ou semblerent prendre en la compagnie des hommes. Mais il y a tant d'autres choses dans la nature, qui nous sont inconnues & incompréhensibles, que nous devons bien nous consoler de ne pas connoître comment se font les apparitions des Anges, des démons & des ames séparées du corps.

(a) *Tob. xij.* 18. 19.

Fin du Tome premier.

Pl+O